This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 460840 DUPL

BOOK CARD
DO NOT REMOVE
A Charge will be made
if this card is mutilated
or not returned
with the book
GRADUATE LIBRARY
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ANN ARBOR, MICHIGAN

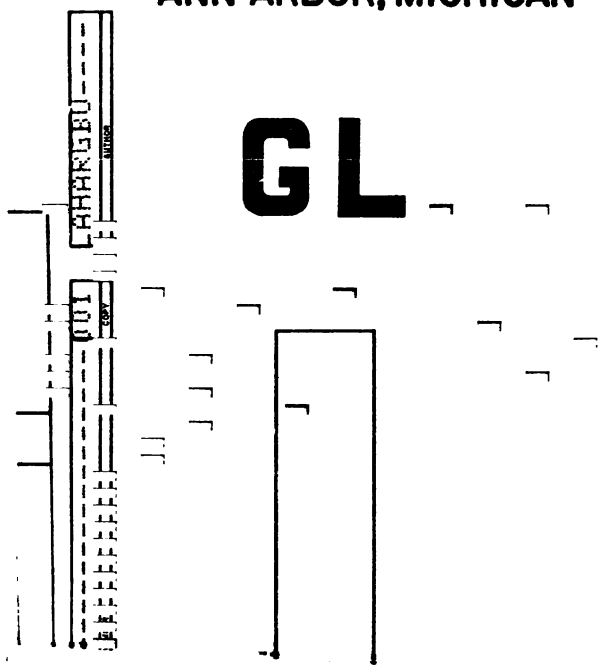

GL

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARDS

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

Form 9584

MESSIRE

JEAN-LOUIS DE FROMENTIÈRES

ÉVÊQUE & SEIGNEUR D'AIRE

PRÉDICATEUR ORDINAIRE DU ROI

1632-1684

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE & CRITIQUE

THÈSE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX

PAR

L'Abbé Paul LAHARGOU

Licencié ès-lettres

Professeur à l'Institution Notre-Dame de Dax

PARIS

VICTOR RETAUX et FILS, Editeur

82 — rue Bonaparte — 82

1892

BX
4705
.F86
L18

693276-129

M.re JEAN LOUIS DE FROMENTIERES EV.ET
SEIG.R D'AIRE
Mort a 52. ans l'an 1684.

A Sa Grandeur

MONSEIGNEUR DELANNOY

ÉVÊQUE D'AIRE ET DE DAX

EN TÉMOIGNAGE

DE

PROFONDE VÉNÉRATION

P. LAHARGOU.

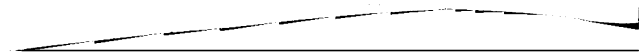

Ceci n'est pas une préface.

Je demande simplement à ceux qui ne dédaigneront pas de parcourir ces pages, la permission de leur présenter celui qui en fait le sujet.

La prédication en France, et surtout la prédication au VII[e] siècle, a été l'objet d'études nombreuses. Des chercheurs consciencieux et patients, des critiques d'un goût sûr, des écrivains délicats, en ont étudié les développements et les causes qui les amenèrent : ils ont montré l'influence qu'elle eut et l'éclat qu'elle jeta, surtout à l'époque du brillant épanouissement des lettres sous Louis XIV. Et cependant, même après les études d'ensemble, comme celles de l'abbé Lezat (1), de M. Jacquinet (2), de M. Nisard, (3) de M. de Tréverret (4), de l'abbé Hurel (5), après, les études particulières sur Bossuet, Bourdaloue, Mascaron, Fléchier et Massillon, la matière est loin d'être épuisée. Sans doute, il ne reste presque rien à dire sur ces orateurs de premier ordre que je viens de nommer ; mais il en est au-dessous d'eux qui eurent de leur temps une heure de célébrité, et dont la renommée n'eut pas trop à souffrir, auprès des contemporains, du voisinage de prédicateurs plus illustres et plus écoutés. A peine la postérité a-t-elle conservé leur nom, aujourd'hui connu seulement des érudits.

(1) *La Prédication au Temps d'Henri IV.* — Paris 1871.

(2) *Des Prédicateurs au XVII[e] siècle avant Bossuet,* in-8°. 2[me] édition. — Paris, 1885.

(3) *Les grands sermonnaires français. Revue des Deux-Mondes,* 15 janvier 1857.

(4) *Du Panégyrique des Saints au XVII[e] siècle,* in-8°. — Paris 1868.

(5) *Les Orateurs sacrés à la cour de Louis XIV.* 2 volumes in-12. — Paris, 1872.

C'est un de ces prédicateurs de second rang, ignorés du public et tombés dans l'oubli, que je voudrais remettre quelque peu dans la lumière qui lui convient. Qui donc aujourd'hui, en dehors du cercle très restreint des initiés, connaît le nom de l'abbé de Fromentières? Et cependant, il mérita lui aussi — ou du moins il obtint — les applaudissement et les éloges « du siècle le plus « éclairé qui fut jamais. » C'est sa physionomie que je voudrais faire revivre, car elle ne manque pas d'originalité; c'est sa prédication que je veux étudier, car elle ne manque pas d'intérêt. Ainsi l'ouvrage se divisera naturellement en deux parties. La première étudiera l'homme, sa vie, son caractère ; la seconde, sa prédication. C'est ici que j'aurai à dire quelle a été, à diverses époques, la réputation de Fromentières ; à quelle école et par quel maître il fut formé à la prédication ; quelle est la part qu'il fait au dogme et à l'observation morale dans ses sermons ; ce qu'il faut penser de ses panégyriques et de ses oraisons funèbres. Et comme, dans plusieurs rencontres, il s'est trouvé en face de Bossuet, un dernier chapitre terminera l'ouvrage par un rapprochement — le mot peut paraître ambitieux, la chose ne l'est pas — entre Fromentières et Bossuet.

Quoique le côté littéraire soit le plus important de mon sujet, et que l'étude du prédicateur soit d'un intérêt plus général que celle de l'évêque, je n'ai pas cru pouvoir me dispenser de faire précéder l'étude littéraire d'une biographie, assez courte sans doute, mais assez complète, pour permettre de suivre le prédicateur à travers les évènements les plus saillants de sa vie, et pour déterminer suffisamment son caractère. On s'intéresse plus vivement aux œuvres d'un homme, quand on le connaît ; l'admiration est plus satisfaite, quand l'objet auquel elle s'adresse est mieux défini. Et puis, n'est-il pas vrai que l'idée qu'on s'est faite du prédicateur, quand elle est tirée de l'étude de sa vie, explique et aide à comprendre sa prédication? Pour ces raisons diverses, une biographie était nécessaire. Or cette biographie était à faire. Nous n'avions pour en tenir lieu, que

la préface mise par l'avocat Richard (1) en tête du premier volume des Sermons de Fromentières. C'est une sorte de panégyrique édifiant, comme l'étaient fort souvent les biographies au XVII[e] siècle, mais très incomplet et très vague dans ses affirmations. Je ne ferai pas au lecteur la confidence des difficultés qu'il y avait à reconstituer cette biographie, avec des éléments très rares et très dispersés. Autant que je l'ai pu, je suis remonté aux sources. Les *Archives départementales* de la Sarthe et de Maine-et-Loire, pays d'origine de Fromentières ou de sa famille, celles du chapitre du Mans, celles de l'Oratoire, déposées aux *Archives nationales,* celles du département des Landes, de la ville d'Aire, et les documents très rares conservés à l'évêché d'Aire m'ont fourni quelques renseignements précieux. Ajoutés à ceux que donnent les journaux de l'époque : *La Gazette de France,* la *Muse historique* et le *Mercure galant ;* à ceux qu'on trouve dans les *Historiettes* de Tallemant, dans les recueils biographiques, les lettres et mémoires du temps, ils ont pu suffire à faire retrouver les traits principaux de la vie d'un homme, assez modeste pour n'avoir provoqué que dans une très petite mesure l'attention, occupée ailleurs, de ses contemporains.

L'étude littéraire offrait moins de difficultés et non moins d'intérêt. Nous avons les œuvres de Fromentières, imprimées peu de temps après sa mort. Sa prédication avait été très remarquée, dès les premières années du règne personnel de Louis XIV. Quand parurent les six volumes qui la contiennent, ils n'eurent pas un moindre succès auprès du public. Nous en avons la preuve dans les témoignages qui seront produits en leur temps. Il s'agissait donc d'expliquer cette faveur, et de goûter à notre tour ce que n'avait pas dédaigné une époque où l'on était assez

(1) Jean Richard, né à Verdun en 1638 et mort en 1719, était avocat. Quoique laïc il se livra à l'étude de l'éloquence sacrée, composa de nombreux ouvrages de prédication et recueillit pour les publier les sermons de certains prédicateurs connus. C'est à lui que nous devons, outre les *Œuvres* de Fromentières, les *Prônes* de l'abbé Joly, plus tard, évêque d'Agen, et les *Discours* de l'abbé Boileau.

bon juge des choses de l'esprit. La tâche était rendue plus facile par les modèles nombreux qui s'offraient à nous. Les études de l'abbé Renoux sur le P. Lejeune, de Gandar sur Bossuet orateur, d'Anatole Feugère, de F. Belin, du P. Lauras sur Bourdaloue, de Lehanneur sur Mascaron, de Bayle et de Blampignon sur Massillon, sont connues de tous. C'était une nécessité, et pourquoi ne pas le dire, un des agréments de mon sujet de lire leurs œuvres et d'utiliser leurs découvertes. Me sera-t-il permis d'avouer quelques scrupules à cet ègard ? Fromentières a été un témoin de son siècle, sinon de la même manière ou au même degré, du moins au même titre que Fléchier et Bourdaloue : il a attaqué les mêmes vices et dénoncé les mêmes abus. Je devais donc, dans quelque mesure, faire pour lui ce que Anatole Feugère et Belin ont fait pour Bourdaloue, l'abbé Fabre pour Fléchier, Lehanneur pour Mascaron. Sur ce terrain qu'ils avaient déjà exploré avec une érudition à laquelle il a été rendu hommage, je devais me rencontrer parfois avec mes devanciers. Ces rencontres que je ne cherchais pas, je n'ai pas cru devoir les éviter systématiquement. Et puisqu'elles étaient une nécessité de mon sujet, peut-être leur devrai-je ce qu'il y a de moins médiocre dans ces pages.

PREMIÈRE PARTIE

L'HOMME

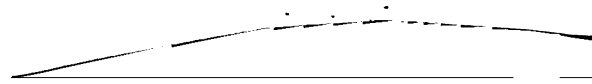

CHAPITRE I

SA VIE

— Naissance. — Famille. — Talents précoces. — Education au Mans et à Paris. — Relations de Fromentières avec la province du Maine et la ville du Mans. — Fromentières et Mascaron. — Il est nommé théologal de la Cathédrale du Mans ; ordonné prêtre.

. — Prédications à Paris. — Fromentières est nommé prédicateur ordinaire du roi ; abbé du Jard. — Il est candidat à la charge de précepteur du Dauphin. — Assemblée du clergé en 1670. — Deux discours de circonstance. — Démêlés avec le chapitre du Mans. — Elévation et préparation à l'épiscopat.

II. — La ville et le diocèse d'Aire au XVII^e siècle. — Activité du nouvel évêque. — Services rendus à la ville et au diocèse. — Soulèvements en Gascogne ; affaire Audijos. — Les douze prébendés de Bresquit. — Interdiction des courses de taureaux. — Démêlés de Fromentières avec le marquis de Poyanne ; avec la ville d'Aire. — La petite assemblée de 1681 et l'affaire de la Régale. — Prédications aux protestants ; abjurations nombreuses. — Fromentières est nommé à l'abbaye de Saint-Sever. — Sa mort.

I

Jean-Louis de Fromentières naquit à Paris (1) en 1632. Il était le troisième fils de Jacques de Fromentières, conseiller du roi en

(1) Moréri et, après lui, tous les Dictionnaires et recueils biographiques font naître Fromentières à Saint-Denis de Gastines, département de la Mayenne. Il était cependant impossible de donner une raison de cette attribution d'origine, car on ne voit pas du tout ce qu'il peut y avoir eu de

son Grand Conseil, et seigneur des Etangs, et de Marie Perrot, sa femme en secondes noces.

Les Fromentières étaient originaires du pays d'Anjou, où ils possédaient une châtellenie-seigneurie, dans la paroisse qui portait et porte encore leur nom. Leur noblesse était de date assez ancienne : les archives de la préfecture d'Angers font très souvent mention de leur nom, et conservent le testament d'une dame Crespine de Fromentières, qui vivait au commencement du XV[e] siècle. (1) Plus tard, vers la fin du XVI[e] siècle, un membre de cette famille, un cadet, sans doute, se rendit acquéreur du château des Etangs-l'Archevêque, dans le Bas-Maine, car, en 1576, il est déjà parlé de noble homme, Adrien de Fromentières, seigneur des Etangs. (2)

Jusqu'alors, la seigneurie des Etangs, située sur la paroisse de Saint-Vincent du Lorouer, arrondissement de Saint-Calais, avait été possédée par la maison des Parthenay, seigneurs de Montfort-le-Rotrou. Les Parthenay descendaient de Josselin, mort en 1086 archevêque de Bordeaux : en souvenir de cette origine, ils avaient ajouté au nom de leur seigneurie celui de

commun entre les Fromentières et Saint-Denis de Gastines. C'était donc un devoir de se tenir en garde contre les affirmations du premier biographe, répétées ensuite par tous ceux qui sont venus après lui... Or, d'une notice manuscrite, dont je dois communication à l'obligeance de M. l'abbé Angot, de Louverné (Mayenne), il résulte que Fromentières était né à Paris. Cette notice, d'ailleurs très courte, et à laquelle j'aurai encore l'occasion d'emprunter quelques détails, a été tirée d'un dictionnaire historique manuscrit, auquel travaillait un jésuite en résidence à Paris, le P. Lelasseur, mort avant d'avoir achevé son travail. Contrôler l'affirmation du P. Lelasseur, en remontant aux sources auxquelles il a puisé, est devenu chose impossible, depuis que les actes de l'état civil de la ville de Paris ont été détruits dans l'incendie de l'Hôtel de Ville, en 1871. Mais elle a pour elle le titre de *parisiensis, du clergé de Paris*, que portera plus tard Fromentières, dès son sous-diaconat. Ajoutons qu'aux yeux de ceux qui l'ont connu, l'érudition du P. Lelasseur était aussi vaste que sûre. Les archives conservées dans nos grands dépôts publics n'avaient plus de secrets pour lui. S'il a été impossible de retrouver parmi ses notes l'acte de baptême de Fromentières, c'est que le P. Lelasseur confiait tout à sa mémoire, qui d'ailleurs était prodigieuse.

(1) *Archives de Maine-et-Loire*, série E, 2533.

(2) *Archives de la Sarthe*, série G. G.

l'Archevêque, et c'est sous la dénomination des Etangs-l'Archevêque, que la même seigneurie passa en la possession des Fromentières. (1)

Par sa mère, Jean-Louis de Fromentières appartenait à la noblesse de robe. Son arrière grand-père, Nicolas Perrot, « dont « l'anagramme est *portera conseil,* était chancelier du duc « d'Alençon, et eût été chancelier de France, si son maître eût « survécu à Henri III. Ce chancelier était un grand person- « nage. (2) » Son fils, Cyprien Perrot, fut conseiller à la Grand' Chambre : « C'était un homme de mérite et qui ne craignait rien. « Sa famille l'enferma le jour qu'on jugea la maréchale d'Ancre, « car il n'eût pas manqué de l'absoudre. Ce fut lui qui sauva « Théophile. » Son fils, oncle de Jean-Louis, fut d'abord conseiller au Parlement et mourut président de la Chambre des Comptes. Il était cousin-germain de ce Perrot-d'Ablancourt dont Boileau unit le nom, dans ses vers, à celui de Patru. Nous retrouvons les deux amis à côté l'un de l'autre, dans la maison du président. A l'âge où Jean-Louis de Fromentières fera ses études à Paris, « ils y étaient tous les jours. » (3)

C'est dans l'hôtel du président Perrot, non loin de la Sorbonne

(1) J.-B Pesche : *Dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe.* T. V, p. 647. Le Mans, 1841.

(2) Tallemant des Réaux. *Historiettes* T. V, p. 19-23. Edition de Monmerqué et P. Paris. Les savants éditeurs, dans une note à la marge, écrivent que Madame des Etangs fut mariée en 1614 à Jacques de Fromentin. Outre l'erreur qui porte sur le nom, il y a confusion de date. En 1614, Fromentières était marié à Mlle d'Aing, qui vivait encore le 29 novembre de cette année. Voir l'*Inventaire des archives du départ. de la Sarthe,* Tome I, p. 559. L'érudition aussi vaste que sûre des éditeurs est ici en défaut. Le fait est si rare qu'on peut bien le signaler.

(3) Tallemant. Loc. cit. Le même Tallemant nous raconte une soirée donnée chez un greffier du Parlement, nommé Guiet. Après les *Bergeries* de Racan, on joua une farce improvisée : « On donna à la présidente le « rôle de la fille à marier : son père se nommait sire Anselme, c'était « d'Ablancourt, et la propre demoiselle de la Présidente faisait la mère. « Mme des Etangs, sœur du Président, faisait la servante. Gros « Guillaume, c'était un gentilhomme de Brie nommé Méneton ; Patru « était le premier amoureux... La scène s'ouvrit par Mme des Etangs, « en chantant et en filant ; deux choses qu'elle faisait admirablement

et de l'aristocratique faubourg, que naquit, dans les derniers jours d'octobre 1632, le futur évêque d'Aire. Le 30 du même mois, il était porté à l'église Saint-André-des-Arts et présenté au baptême.

L'enfance de Jean-Louis s'écoula presque entière à Saint-Vincent du Lorouer, petite bourgade du Bas-Maine, au manoir des Etangs. C'était alors « une grande et belle maison, ayant à son « centre un haut pavillon carré avec une chapelle ». (1) Elle était adossée à la forêt de Bersay, et se dressait à l'extrémité de la ligne formée par quelques étangs, qui étendaient leurs eaux dormantes à la lisière du bois. S'il est vrai que le spectacle de la nature est fait pour produire des impressions durables sur une âme jeune, qui s'éveille à la vie, le voisinage des bois mystérieux et des eaux tranquilles, l'isolement, qui donnait à la beauté de ces lieux un caractère triste et sauvage, durent éveiller, dans l'âme du futur évêque, le don de voir les choses par le côté le plus triste, et y développer ce penchant à la mélancolie qui sera un des traits dominants du caractère de l'orateur. (2)

Le biographe anonyme, — qui n'est autre que Richard

« bien ; d'ailleurs elle était née à la comédie, et surtout pour le « personnage de servante. » On devine bien que l'intérieur des Perrot, tout en étant austère comme il convenait à un Président, n'avait rien de lugubre : « D'Ablancourt dansait naturellement en grotesque... Tous « les soirs il divertissait son oncle Perrot, en contrefaisant tout le voisi- « nage : il contrefaisait son oncle même. » Ceci permet de croire qu'on ne dressait pas des autels à la mélancolie dans les salons du Président.

(1) Pesche : loc. cit.

(2) Il paraît que le paysage des Etangs n'a plus cet air sévère qu'il présentait alors. En 1834, des ouvriers y percèrent des allées, y construisirent une cabane. On attendait d'illustres visiteurs, le préfet de la Sarthe et le sous-préfet de Saint-Calais qui venaient y faire une partie de chasse. D'autres les suivaient. « La beauté du lieu, son site pittoresque, « l'agrément que procure cette réunion, ont donné l'idée de la renouveler « périodiquement... On y mange assis sur la pelouse et sous le feuillage « de la forêt de l'Hermitière aux eaux limpides, qui sert à abreuver les « chevaux des nombreux équipages qui s'y rencontrent : des musiciens « des villes environnantes, de Château-du-Loir, de la Châtre, de « Saint-Cristophe, de Tours même, y font danser ; de sorte que cette « réunion est devenue la plus brillante assemblée du pays, un véritable « Longchamps. » Pesche. Loc. cit.

vocat, — raconte sur la foi des mémoires conservés par la nille de Fromentières, et perdus pour nous, que, de très bonne ure, l'enfant montrait des dispositions pour la prédication. Son grand plaisir, dès ce temps, était d'écouter les prédicateurs et de les imiter. Il en étudiait les gestes, il en observait les mouvements, il en retenait les pensées et les paroles même, avec une grâce qui charmait ceux qui l'entendaient. » A es dispositions intellectuelles s'ajoutaient déjà les aptitudes hysiques et morales qui promettaient de les seconder merveil- usement : « Un air dégagé et libre, une modeste et honnête hardiesse, un esprit vif et recueilli tout ensemble, une admirable facilité à concevoir et apprendre ce qu'on lui enseignait. » (1) Ce dut être, à l'origine, une récréation pour la famille, que de se prêter aux fantaisies de ce prédicateur précoce, de l'exciter, de l'encourager à reproduire les sermons qu'il avait la bonne fortune d'entendre. Il arriva même, paraît-il, qu'on se piqua à ce jeu ; et, s'il faut en croire les affirmations de Richard, l'épreuve alla jusqu'à faire déclamer à l'enfant, dans la chaire même de l'église paroissiale, un sermon composé tout exprès par le précepteur de ses frères. Jean-Louis n'avait alors que sept ans. (2) Il ne faut certes pas donner à cet épisode de la vie de famille une autre

(1) Richard. *Préface des Sermons*.

(2) Voir Richard : *Préface des Sermons*. Dom Piolin, *Histoire de l'église du Mans*, tome VI, page 323, donne à ce fait une date différente : « Dès l'âge de 16 ans, dit-il, J.-L. de Fromentières prononça « un sermon dans l'église Saint-Vincent du Lorouer. » Comme le savant Bénédictin n'indique pas la source où il a puisé ce renseignement, je m'en tiens à l'affirmation de Richard, mieux placé que nous pour être bien informé. D'ailleurs, je crois que dom Piolin a confondu deux faits et deux dates : le sermon que prêcha Fromentières à l'âge de 7 ans, dans l'église de Saint-Vincent du Lorouer et celui qu'il prêchera bientôt après son arrivée à Paris, vers l'âge de 18 ans. Gardons-nous de crier trop vite à l'invraisemblance. L'abbé de Caumartin n'avait que six ans, quand il fut pourvu de l'abbaye de Buzay en Bretagne. Le nouvel abbé dut en sa qualité paraître aux Etats de Bretagne, présider une commission, vêtu du camail et du rochet, prononcer un discours, ce qu'il fit de manière à étonner l'assemblée. Voir l'abbé Fabre : *Fléchier, orateur*, ch. XXV.

importance que celle qu'il mérite ; mais, sans pousser les conclusions à l'extrême, il est permis d'y voir déjà les premières manifestations de cette mémoire, de cette hardiesse, de cette présence d'esprit et de cette assurance dont parle le biographe, qualités qui, à la vérité, ne suffisent pas à créer l'éloquence, sans lesquelles pourtant il n'y a pas de véritable orateur.

Les dispositions de l'enfant et les tendances de son esprit modifièrent entièrement les vues que son père avait sur lui. Comme il n'était pas l'aîné des enfants de Jacques de Fromentières, Jean-Louis ne devait pas continuer les traditions de sa famille à la seigneurie des Etangs. Sans le destiner à l'Eglise, son père avait déjà rêvé pour lui une carrière lucrative, honorable et facile, et voulait le faire entrer dans l'ordre des chevaliers de Malte. Ses quartiers de noblesse le lui permettaient. L'ordre de Malte possédait en France, aussi bien que dans le reste de l'Europe, de nombreux bénéfices, qui assuraient à ses membres de magnifiques revenus. De plus, sans être clercs, les chevaliers de Malte avaient le privilège de posséder des pensions sur toutes sortes de bénéfices, (1) ce qui pouvait, dans certains cas, augmenter considérablement le chiffre de leurs revenus annuels. Si l'on veut bien se souvenir ensuite, que l'ordre conservait toujours le même prestige, sans être astreint aux mêmes obligations, que les chevaliers héritaient de la gloire de leurs devanciers, sans être tenus à combattre les Turcs ou à résider à Malte, on conviendra que le seigneur des Etangs ambitionnait pour son fils une position honorée dans le monde et un confortable avenir. Il faut lui être reconnaissant d'avoir su le premier renoncer à son rêve, et de n'avoir pas consenti à imposer à son fils une carrière pour laquelle ce fils ne se crut pas fait.

De bonne heure, en effet, les aptitudes si prononcées de cet enfant déterminèrent son père à ne rien précipiter. En attendant

(1) Voir un article paru dans le *Correspondant* sous la signature de l'abbé Sicard, 10 Novembre 1889.

-u'une résolution ferme pût être prise, Jacques de Fromentières t donner à son fils une éducation qui, sans engager l'avenir, ménageait à la fois des exigences contraires, parce qu'elle pouvait aussi bien le préparer à la chevalerie qu'au sacerdoce. Par un traité conclu en 1624 avec le P. Achille de Harlay de Sancy, agissant au nom du cardinal de Bérulle, Charles de Beaumanoir, évêque du Mans, avait confié son séminaire aux prêtres de l'Oratoire. Ceux-ci s'engageaient à y tenir six régents, un pour la théologie, un pour la philosophie et quatre pour les humanités. Sous une direction intelligente et active, le collège-séminaire du Mans fut avec celui de Juilly l'un des plus prospères de l'Oratoire. En 1668 il comptait 754 élèves. (1) C'est là que Jean-Louis de Fromentières fut envoyé.

Il est sans intérêt pour l'histoire de rechercher ce que furent les premières années de l'enfant, au collège du Mans. Tout ce qu'il importe de noter et de retenir, c'est l'éducation générale que les élèves y recevaient ; nous en comprendrons mieux plus tard le prédicateur. Sans faire une révolution dans les méthodes d'enseignement, les Oratoriens mirent en pratique des idées nouvelles, et substituèrent l'enseignement du latin par le français à l'enseignement du latin par le latin, pratiqué dans les collèges des Jésuites. L'étude de l'antiquité était à la base de leur enseignement. « Jamais le P. de Bérulle n'eut la pensée de « substituer à la lecture des classiques latins et grecs l'étude « des écrivains ecclésiastiques... Le P. de Condren jugeait de la « culture d'un homme au plaisir qu'il éprouvait dans la lecture « de l'orateur romain. » (2) Ce culte de l'antiquité sera une tradition de famille dans la congrégation de l'Oratoire de France; et le P. Houbigant pourra écrire, au commencement du XVIII[e] siècle : « Le monde sait que nous aimons les lettres. » Cet enseignement pourtant ne se bornait pas à l'étude des lettres

(1) P. Lallemand *Histoire de l'éducation dans l'Oratoire de France.* Paris 1888. I[re] partie, page 51.

(2) *Ibid.* II[me] partie. Chap. III, p. 271.

antiques, il faisait aussi leur part aux sciences nouvelles, à l'histoire, à la géographie, à la chronologie, aux mathématiques, à la philosophie, non point à celle qui s'occupe « de vaines « spéculations et de subtilités scolastiques, mais à celle qui se « tire de l'étude des nouveaux philosophes. » Les questions de discipline, aussi bien que les questions de méthode préoccupaient les Oratoriens voués à l'enseignement. Tous les trois ans ils se réunissaient pour apporter à leur programme les améliorations que l'expérience conseillait. Il en résulta beaucoup d'étendue dans leur enseignement, beaucoup d'efficacité dans leur méthode, beaucoup de savoir faire dans leur discipline. Une circulaire que le P. de Sainte-Marthe, supérieur de la Congrégation en 1672, adresse aux supérieurs et professeurs de collège, nous montre quelle intelligence l'Oratoire apportait aux questions d'enseignement. (1) Je n'en citerai qu'un détail, parce qu'il nous ramène plus directement à notre sujet. Pour exciter parmi les élèves une louable émulation, les professeurs d'humanités et de rhétorique faisaient composer des poèmes, sénatus-consultes, discours et autres compositions du même genre, qui, suivant leur mérite, étaient ensuite admises aux honneurs de la déclamation publique. (2) On devine déjà qu'un pareil exercice n'était pas pour déplaire à Jean-Louis de Fromentières, ni un pareil honneur pour l'émouvoir. Quoique l'auditoire du collège fût plus exigeant que celui de Saint-Vincent du Lorouer, il m'est difficile de croire que l'épreuve l'ait découragé. Tout ceci pour dire que la méthode oratorienne allait à son tempérament, et convenait au développement de ses aptitudes naturelles.

« Les premières études achevées avec une distinction singulière, » (3) Fromentières revint à Paris pour y suivre les

(1) Cette pièce est conservée aux Archives nat. MM. 628. Le P. Lallemand en cite une grande partie dans son ouvrage. II^me^ partie chap. III.

(2) Pour tous ces détails, voir le P. Lallemand, op. cit. II^me^ part., chap. II et III.

(3) Lambert : *Histoire littéraire du XVII^me^ siècle :* article Fromentières. Paris, 1751, 3 vol. in-4°.

de philosophie en 1648. C'est vers cette époque qu'il reçut
isure, et qu'à l'âge de 18 ans, il fit au jour de la fête de
Jean-Baptiste le sermon dont parle Richard : « Il prêcha
« religieuses du Calvaire, avec tant d'éloquence et de succès,
e ses plus fidèles amis lui conseillèrent et le pressèrent de
ltiver un si beau talent que Dieu lui avait donné. » (1)
sons de côté les formules admiratives de l'avocat Richard,
sans le vouloir peut-être, écrit un panégyrique plutôt qu'une
graphie, et ne retenons que le fait. A la distance où nous
mes aujourd'hui du XVII[e] siècle, et dans une époque si
érente de mœurs et d'habitudes, pareil fait nous étonne :
ontiers on le mettrait en doute. Mais le XVII[e] siècle, qui
naissait des abbés de sept ans et des chanoines de douze,
plus d'une fois les jeunes clercs parler, quand ils devaient
taire, et enseigner aux autres avant d'avoir appris pour
x-mêmes. (2)

Mais cette fois, l'épreuve fut décisive. Il devenait de jour en
ur plus évident que ses talents naturels prédestinaient à
exercice de la prédication le jeune étudiant de philosophie. Les
spérances que l'enfant avait fait concevoir se confirmaient
ans le jeune homme, et tendaient de plus en plus à se réaliser.
utour de lui on n'hésita plus sur le choix de sa carrière, et
on père le fit entrer au séminaire de Saint-Magloire, « pour se
« perfectionner davantage sous la conduite du R. P. Sénault,
« depuis général de l'Oratoire, à qui tous les habiles savent
« qu'on est en partie obligé d'avoir mis la prédication dans l'état

(1) Richard, *Préface des Sermons*.

(2) Ce n'est pas moi qui le dis, c'est M[me] de Sévigné : « Segrais nous « conta aussi qu'il venait de voir une mère de Normandie, « qui, lui parlant d'un fils abbé qu'elle a, lui avait dit qu'il avait le « dessein d'étudier et qu'il prêchait toujours en attendant. » Lettre à M[me] de Grignan, 1[er] mai 1671. Le nombre de ceux qui prêchaient, en attendant de pouvoir étudier, était assez grand au XVII[e] siècle. On y pourrait même ranger, avec toute sorte de respect sans doute, des hommes comme Olier, Rancé et Bossuet, qui commencèrent très jeunes à prêcher.

« où elle est aujourd'hui. » (1) Il y aura lieu plus loin de revenir sur la formation que Fromentières reçut à Saint-Magloire : qu'il suffise pour le moment de rappeler qu'il y entra. A quel âge? Richard ne donne pas ce détail, mais il affirme que ce fut pour « se perfectionner sous la conduite du R. P. Sénault » ; or le P. Sénault ne fut supérieur de Saint-Magloire qu'à partir de 1652. A cette date, Fromentières avait quatre ans de philosophie et de théologie : dès lors il s'agissait bien pour lui de compléter ses études et de se perfectionner. Cela admis, l'expression de Richard devient d'une rigoureuse exactitude et d'une parfaite justesse. Or il n'était pas de meilleure école. Dans cette maison si éloquemment vantée par Bossuet, où Philippe Emmanuel de Gondi était venu cacher, dans l'obscurité religieuse, l'éclat de son nom et l'héroïsme de ses vertus, se trouvaient alors les maîtres qui ont fait le plus d'honneur à l'érudition et à l'enseignement des oratoriens : j'ai nommé le P. Thomassin et le P. Lecointe; au temps où Fromentières entrait à Saint-Magloire, ils y enseignaient ou composaient les ouvrages qui, depuis, ont illustré leurs noms.(2) Inestimable avantage, et qui nous aidera à mieux comprendre plus tard, chez Fromentières, l'union de la science sacrée et de l'érudition profane.

Ce que dura le séjour de Fromentières à Saint-Magloire, il est à peu près impossible de le dire. Nul doute cependant que les Oratoriens n'eussent voulu le retenir dans leur congrégation, et l'attacher à l'œuvre qu'ils poursuivaient par l'enseignement dans les collèges et par la prédication dans la chaire. Fromentières

(1) Richard. Loc. cit. M. Hauréau. *Histoire littéraire du Maine*, 1re édit. tome III. p. 397 et suiv. art. Fromentières, affirme que c'est à Saint-Magloire que Fromentières fit sa philosophie, et que ce furent les Oratoriens qui lui ménagèrent l'occasion de prêcher son sermon de 18 ans. C'est peu probable. En tout cas, faute de preuves et d'indications de sources j'aime mieux suivre les affirmations de Richard.

(2) *Bibliothèque oratorienne* publiée par le P. Ingold, Paris 1882. — T. I. p. 441. Philippe Em. de Gondi ne put pas finir ses jours dans la retraite qu'il s'était choisie à Saint-Magloire. Enveloppé, en 1652, dans la disgrâce de son second fils, le trop célèbre coadjuteur, il dut quitter Paris et fut exilé à Clermont.

conserva pour ses anciens maîtres une estime profonde, un respect mêlé d'affection, qui plus tard se traduiront dans la pratique par les relations amicales qu'il entretint avec l'Oratoire, Mais ce fut tout. Le nom de Fromentières se trouve très rarement dans les archives de l'Oratoire, et c'est toujours avec le titre d'*abbé*. Quand le P. le Boux et le P. Mascaron furent élevés à l'épiscopat, l'annaliste qui consignait au jour le jour les faits intéressant la famille oratorienne, ne manque pas de s'en réjouir. (1) Il ne dit mot, en 1673, de la nomination de l'abbé de Fromentières à l'évêché d'Aire. Evidemment, celui-ci n'était guère qu'un étranger pour la congrégation. Il avait opté pour sa première famille, et, par le droit de sa naissance, s'était fait inscrire sur les registres du clergé de Paris. (2)

On peut affirmer néanmoins que Fromentières fit à Saint-Magloire un séjour assez long, car il apporta au sacerdoce une préparation qui nous étonne d'autant plus qu'elle était alors plus rare. L'élève du collège St-Ouen du Mans, venu en 1648 à Paris pour y étudier la philosophie, et qui entrait ensuite à St-Magloire, dans le but de s'y perfectionner dans la connaissance de la science sacrée, ne se pressa pas de passer « des bancs sur le trône. » (3) Pénétré de la grandeur du ministère qu'il aurait à remplir plus tard, il voulut y apporter de longues réflexions et une sage maturité. Il ne fut donc promu au sous-diaconat que le 2 février 1657, dans sa vingt-cinquième année, à l'âge où un neveu de Colbert était élevé à la dignité de coadjuteur de l'archevêque de Rouen. A cette époque, Fromentières était déjà pourvu d'un bénéfice ecclésiastique, et portait le titre de prieur de St-Tiburce de Toiselay, au diocèse de Bourges. C'est

(1) *Annales de l'Oratoire*. Arch. nat. MM. 621.

(2) Ceci résulte de la minute d'un acte passé devant un notaire du Mans (1663). Je dois communication de cette pièce à l'obligeance de M. l'abbé Esnault, membre de la Société Archéol. du Maine. Le titre de *presbyter parisiensis* se retrouve également dans les actes de la faculté de droit. *Arch. de la Faculté de Droit*. Vol. 47. fol. 10-11.

(3) Panégyr. de saint Sulpice, IIme part.

également aux environs de l'année 1657 (1) que Fromentières termina ses études théologiques, et remporta ce que Ste-Beuve appelle « les palmes triomphantes du doctorat. » (2) Pourtant il ne quittera pas encore la retraite laborieuse dans laquelle il semble s'être enfermé : les années qui vont de 1657 à 1663 paraissent avoir été pour lui une période d'élaboration féconde, de recueillement et de travail, ce qu'avaient été pour Bossuet les cinq années qu'il passa à Metz depuis son ordination, ce que fut pour Bourdaloue le temps qu'il consacra à l'étude approfondie de l'Ecriture Sainte et de la théologie, avant de monter dans les grandes chaires.

Incorporé au clergé de Paris, Fromentières cependant n'avait pas interrompu toute relation avec le Maine. Outre que sa famille n'avait pas cessé de tenir sa résidence au château des Etangs, de nouveaux liens venaient de rattacher à la ville du Mans l'ancien écolier du collège de Saint-Ouen : sa sœur Jeanne de Fromentières, religieuse bénédictine, avait fait profession à l'abbaye noble de St-Julien du Pré, assise sur les bords de la Sarthe, aux pieds du coteau qu'écrasent de leur masse noire la ville et la cathédrale du Mans. Par la minute de l'acte dont il a été parlé précédemment, nous savons que Fromentières allait quelquefois dans cette ville et qu'il y descendait chez les Pères de l'Oratoire, dans ce collège où, quinze années auparavant, il avait été conduit. Or, tandis que Fromentières entretenait au Mans ses vieilles relations, une autre célébrité oratorienne y arrivait aussi. C'était Mascaron, qui, dans le courant de l'année 1659, venait professer la rhétorique dans ce même collège où Fromentières avait été élevé. (3) Singulière coïncidence, que celle qui nous montre ces deux hommes, destinés à des fortunes semblables, rapprochés au début de leur carrière, dans la même ville, partant du même point, pour être portés presque en même

(1) *Notice* du P. Lelasseur.

(2) *Port Royal*. Liv. V, ch. VI, p. 355, édition in-12.

(3) Lehanneur, *Mascaron*, thèse. Paris, E. Thorin, 1678, ch. I., p. 13.

nps par leur réputation d'éloquence aux mêmes honneurs de piscopat ! Serait-il défendu de penser que des liens d'amitié ont s ce moment uni l'un à l'autre les deux futurs prédicateurs ? uand on connaît les sympathies qu'il avait conservées ur l'Oratoire en général, et pour le collège du Mans particulier, on n'est pas tenté de mettre en doute que romentières aît eu l'occasion de rencontrer au collège St-Ouen régent de rhétorique, et de nouer avec lui d'étroites lations. (1) On peut sans effort d'imagination estimer que, dès moment, ils apprirent à se connaître et à s'estimer. Tout les approchait. Telle dut paraître même la similitude des destinées e ces deux jeunes gens, aux yeux de ceux qui les virent de rès, que le chapitre St-Julien du Mans, après avoir offert à Mascaron, qui ne l'accepta pas, la charge de chanoine-théologal, offrit quelque temps après à Fromentières. (2)

La charge que Mascaron avait refusée, Fromentières l'accepta, commençant ainsi tout de bon à exercer son ministère apostolique et à satisfaire les aspirations qui dominaient en son âme, depuis sa première jeunesse. Or, la charge de théologal ne constituait pas une sinécure. D'après les termes du IV^e^ concile de Latran, renouvelés depuis par le concile de Trente, et confirmés en France par le Concordat de 1516 et les ordonnances de Blois et d'Orléans, le chanoine théologal était tenu de monter en chaire deux fois par semaine, pour y expliquer l'Ecriture sainte, une question de dogme ou même de morale. Non seulement de telles prescriptions convenaient admirablement aux aptitudes de Fromentières, elles lui ouvraient encore un vaste champ d'action, où pourraient enfin se déployer toute l'activité de son zèle et

(1) C'est sans doute tout ce qu'aura voulu dire M. Hauréau, quand il appelle Mascaron le condisciple de Fromentières. Je ne suppose pas qu'il ait voulu parler de relations de collège entre Mascaron, qui fut élevé à Marseille, et Fromentières qui fut élevé au Mans. Fromentières ne fut ni le condisciple ni le disciple de Mascaron, pas même à Saint-Magloire.

(2) *Archives du chap. du Mans*. B. B.

toutes les ressources de son esprit richement cultivé. Tout, d'ailleurs, l'avait préparé à ce ministère : son tempérament de prédicateur, sa formation à St-Magloire sous la direction de maîtres comme le P. Sénault et le P. Thomassin, et les sérieuses études qu'il n'avait pas cessé de continuer depuis. On ne comprendrait pas qu'il n'eût pas accepté avec empressement un ministère qui répondait si parfaitement à son éducation et à ses goûts.

Chose étrange et qui pourtant ne doit pas trop nous surprendre au XVII[e] siècle ! Quand Fromentières fut élevé à la dignité de chanoine-théologal du Mans, le 5 février 1663, il n'était pas encore prêtre. Il prit cependant possession de sa prébende, en exerça les fonctions, et ce fut seulement dans le courant de l'année suivante, 1664, qu'il reçut l'onction sacerdotale. (1) Il avait alors 32 ans. A partir de ce moment, le prieur de Toiselay sort du silence dans lequel il s'était volontairement confiné, pour s'y nourrir dans le recueillement et l'étude. Son temps va se partager entre Paris, auquel il reste toujours attaché, et la cathédrale du Mans, dont il est le théologal, et, jusqu'à son épiscopat, l'histoire de sa prédication sera toute l'histoire de sa vie.

II

On sait qu'à l'époque dont je parle, l'ambition de tous les prédicateurs qui avaient quelque souci de leur réputation et de leur avenir était d'arriver à Paris pour se rapprocher du Louvre. C'est là que se rédigeait la feuille des bénéfices, et nulle part ailleurs le prédicateur ne pouvait plus sûrement se promettre la récompense due à ses efforts et la consécration que son talent lui méritait. Pour Fromentières, Paris était le théâtre naturel et régulier de son apostolat. Aussi, dès 1662 commence-t-il à nous

(1) *Notice* du P. Lelasseur.

apparaître au nombre des prédicateur qui ont un nom dans la capitale. A partir de cette date, la *Liste véritable et générale des Prédicateurs* va nous renseigner sur ses prédications, et nous permettre de le suivre sur les chaires diverses dans lesquelles il monta pour prêcher, soit des Avents, soit des Carêmes. Voici cette liste, telle qu'elle est pour ce qui le concerne :

1662. — Carême à l'abbaye royale des Bénédictines du Val-de-Grâce ; M. l'abbé de Fromentier (*sic*), confesseur et prédicateur ordinaire de Leurs Majestés.

1662. — Avent, au même endroit, le même avec le même titre.

1663. — Carême aux Nouveaux-convertis à la Foi, rue de Seine, près de Saint-Victor, M. l'abbé Fromentières, le premier samedi de Carême à 2 heures après-midi.

1664. — Avent au château royal du Louvre devant Leurs Majestés, M. l'abbé Fromentières.

1665. — Carême aux Filles Nouvelles-catholiques, rue Neuve Saint-Eutache, et les vendredis plusieurs évêques et abbés : le second M. l'abbé Bossuet ; le troisième M. l'abbé de Fromentières.

1667. — Carême à Saint-Gervais, M. l'abbé de Fromentières.

1668. — Carême aux Nouveaux-convertis à la Foi, rue de Seine, près de Saint-Victor, le 4 (samedi), M. l'abbé de Fromentières.

1669. — Carême en l'église Notre-Dame de Paris, M. l'abbé de Fromentières.

1670. — Avent aux religieuses Carmélites de la rue du Bouloi, M. l'abbé de Fromentières.

1672. — Carême à Saint-Gervais, M. l'abbé de Fromentières.

1672. — Avent au château royal du Louvre, M. l'abbé de Fromentières.

Il y aurait à ajouter à cette liste déjà longue une mention au moins pour le carême de 1681, que Fromentières, alors évêque d'Aire, devait prêcher devant la Cour. La maladie, qui le surprit à Paris, l'empêcha de tenir sa promesse et de réaliser son

dessein (1). Pour être complète, la liste devrait signaler aussi tous les autres discours de circonstance, prêchés à Paris ou à la Cour, le six Oraisons funèbres, les Panégyriques dont la date nous est quelquefois connue par les journaux ou les lettres du temps : le panégyrique de saint Benoît, 20 mars 1662 ; le sermon sur la Conception de la Vierge, 15 décembre 1664 ; le panégyrique de saint Joseph, 19 mars 1665 (2) ; le panégyrique de saint François de Borgia, janvier 1672 (3); le panégyrique de saint Sulpice, 19 janvier 1673, et bien d'autres sermons dont il sera parlé plus tard. Les chaires dans lesquelles il a paru sont des plus diverses : il a prêché à la Cour, dans les églises paroissiales de Paris, dans les chapelles des monastères et des couvents. Tandis qu'il prêche chez les Jésuites les panégyriques de saint Ignace et de saint François de Borgia ; dans la chapelle des Dominicains, il fait deux fois le panégyrique de saint Thomas d'Aquin, une fois celui de saint Dominique. Les religieuses de la Visitation lui demanderont à deux reprises le panégyrique de saint François de Sales. Mais les chaires que l'abbé de Fromentières semble avoir le plus affectionnées sont celles du Val-de-Grâce et de la chapelle des petites Carmélites de la rue du Bouloi : ce sont celles aussi qu'aimaient à visiter le plus les deux reines, Anne d'Autriche et Marie-Thérèse. (4) Or, Anne d'Autriche avait marqué sa

(1) On lit dans le *Mercure Galant*, février 1681 : « Monsieur l'Evêque d'Aire, ci-devant abbé de Fromentières, avait été choisi pour prêcher devant Leurs Majestés, trois fois la semaine, pendant le carême ; mais une indisposition imprévue ne lui ayant pas permis de satisfaire à ce glorieux emploi, et tous les bons prédicateurs étant choisis pour remplir les chaires de Paris, le roi qui n'en a voulu ôter aucun tout à fait à ses sujets, en a nommé plusieurs qui prendront tour à tour la place de ce prélat. » Ce furent le P. Gaillard, jésuite, le P. de la Roche, oratorien, et M. Roquette, évêque d'Autun. Bossuet donna le sermon du jour de Pâques.

(2) *Muse historique*. Mars 1665.

(3) Madame de Sévigné à Madame de Grignan, 17 janvier 1672. « Toute la musique de l'Opéra y fit rage, dit-elle ; il y a des lumières « jusque dans la rue Saint-Antoine : on s'y tue ».

(4) « Le jour que la reine (Anne d'Autriche) partit de Vincennes, 19 octobre 1664, elle vint doucement dans sa machine dîner aux petites

préférence pour les sermons de l'abbé de Fromentières : « elle trouvait tant de force et d'éloquence dans ses prédications, qu'elle témoignait toujours en être très satisfaite. » (1) Ce fut la raison pour laquelle on l'appela souvent à prêcher devant elle dans les chapelles où elle se plaisait le plus à faire ses dévotions. Madame de Guise, abbesse de Montmartre, se souvenait de cette préférence de la reine-mère, quand elle demandait à Fromentières l'oraison funèbre de la princesse à laquelle il « était en partie redevable de sa réputation.» (2) Après la mort d'Anne d'Autriche, Marie Thérèse continua à suivre les sermons de son prédicateur ; et c'est devant elle que furent prononcés les discours composés pour le jour de la Purification, de l'Annonciation, etc.

De cette énumération il résulte que l'abbé de Fromentières fut un des prédicateurs les plus occupés et, par conséquent, les plus en vue pendant cette période qui va de 1662 à 1673. Evidemment, tant de zèle et aussi tant de mérite ne devaient pas rester sans récompense. Dès 1662, Fromentières est honoré du titre de prédicateur du roi. A l'origine, sous St Louis, ce titre pouvait être onéreux par l'obligation qu'il imposait d'être toujours prêt à monter en chaire. (3) Sous Louis XIV, il ne restait plus attaché à ce titre que le profit et l'honneur. Chacun des huit prédicateurs du roi recevait une pension de trois cents livres. Ce n'était pas grand chose sans doute ; mais il faut se souvenir d'abord que ce titre n'engageait à rien, qu'ensuite il s'ajoutait le plus souvent à d'autres plus lucratifs, et qu'il n'allait jamais sans promesses pour l'avenir. Fromentières l'éprouva bientôt. Aux distinctions honorifiques, Louis XIV

Carmélites, ses favorites. » *Mémoires de Madame de Motteville,* édition Michaud et Poujoulat, page 542. Quant au Val de Grâce, Anne d'Autriche avait une raison de l'aimer d'un amour de préférence, c'est elle qui en avait ordonné la construction ; on sait dans quelles circonstances.

(1) Richard, *Préface des Sermons.*

(2) Richard, *Préface des Sermons.*

(3) Oroux, *Histoire ecclésiastique de la Cour de France.* Paris 1776. 2 vol. in-4°. Tome I, page 334.

ajouta des récompenses plus solides. L'abbaye du Jard, dans le diocèse de Sens, venait de perdre son abbé (1668) ; Louis XIV fit tenir à Fromentières les provisions d'abbé commendataire du Jard. (1) C'était, pour ce dernier, un revenu de cinq mille livres, (2) qui s'ajoutaient aux trois cents livres que lui valait son titre de prédicateur ordinaire du roi, et à la prébende dont il jouissait au Mans, en sa qualité de chanoine-théologal. Le chevalier de Malte n'eût pas été mieux pourvu, et l'Eglise traitait son apôtre aussi bien que la milice eût pu traiter son chevalier. Il est vrai, s'il faut tout dire, que le nouvel abbé commendataire était redevable de ces faveurs au roi plus encore qu'à l'Eglise : car, nous touchons ici à un des abus qui ont été le plus vivement reprochés à l'ancien régime, celui de l'accumulation sur les mêmes têtes de bénéfices ecclésiastiques par l'autorité séculière. S'il entrait dans le cadre de cette biographie de relever les trafics inconvenants et les marchandages scandaleux auxquels cette collation des bénéfices donna lieu trop souvent, pendant le cours des trois derniers siècles, la mémoire de l'abbé de Fromentières, prieur de St-Tiburce du Toiselay, chanoine-théologal du Mans, prédicateur ordinaire du roi, abbé commendataire du Jard, c'est-à-dire, pourvu de trois bénéfices ecclésiastiques et d'une pension du roi, ne serait pas pour nous gêner. Sa prédication, au contraire, nous prêterait plus d'un argument et plus d'une invective contre les pasteurs mercenaires qui ne se préoccupent « que de tondre leurs brebis et de les égorger à leur profit » ; (3) le saint usage qu'il fit des revenus que l'Eglise confiait à ses soins, loin de démentir ses paroles, ne ferait que les confirmer par les plus nobles exemples.

A cette époque l'abbé de Fromentières est à Paris ce qu'on pourrait appeler un personnage en vue. Il a de hautes relations

(1) *Gallia Christiana*, Tome XII. Col. 214.

(2) Dom Beaunier, *Recueil des Archevêchés, Evêchés, Abbayes et Prieurés de France*. Paris 1726. Tome II, page 811.

(3) *Panégyrique de St Sulpice*. IIe Partie.

la ville et à la Cour, dans la magistrature et dans le clergé. 'est le moment où Colbert se préoccupe du choix d'un récepteur pour le jeune Dauphin, alors âgé de sept ans. Les andidats ne manquèrent pas, et Fromentières, à son insu peut-tre, se trouva sur les rangs. En 1665, le grand ministre avait onsulté son frère Nicolas Colbert, évêque de Luçon, et lui avait lemandé un mémoire « des personnes qui pourraient être proposées au roi pour le dessein qu'a Sa Majesté de faire le « choix d'un précepteur pour Monseigneur le Dauphin ». (1) Dans ce mémoire, on rencontre le nom de Fromentières au milieu de bien d'autres et à côté de celui de Bossuet. A la vérité, ce mémoire n'eut pas de grandes conséquences, et quand le moment fut venu de prendre une résolution et de faire un choix, Louis XIV, sur les indications du duc de Montausier, gouverneur du prince, confia ces délicates fonctions au président de Périgny. Celui-ci étant mort le 1er septembre 1670, le roi appela Bossuet à prendre sa succession. (2)

Cependant, cet épisode de sa vie dut faire quelque impression sur l'âme de Fromentières. Eut-il quelque temps l'espérance d'être choisi ? Assurément, il avait assez de connaissances, d'érudition et de talent pour ne pas se croire au-dessous d'un pareil honneur. Eprouva-t-il quelque déception de se voir écarté ? Nul ne pourrait le dire. Toujours est-il, cependant, que trois mois plus tard, — février 1871, — ayant à prononcer l'oraison funèbre de Hardouin de Péréfixe, ancien précepteur de Louis XIV, il profita de l'occasion pour exposer, tel qu'il l'entendait, le programme de l'éducation d'un roi. « On s'est souvent mis en « peine de ce que l'on devait apprendre à un prince étant jeune ; « je réponds, ce qu'il doit faire étant roi. Je trouve qu'il serait à « souhaiter qu'un prince sut tout pour n'être surpris de rien.

(1) *Lettres et instructions et mémoires de Colbert*, publiés par P. Clément, Tome V, page 505.

(2) Bausset, *Vie de Bossuet*. Edit. Lebel 1814. Tome I. Livre III, page 260.

« L'usage naturel des sciences est bien plus de conduire un « peuple et de commander une armée, que de plaider une cause « ou de dresser un argument : mais, en cela même, il faut « remarquer le danger qu'il y aurait de faire abandonner à un « prince la fin pour les moyens et de s'engager dans toutes ces « connaissances inutiles, dans ces vains amusements de l'esprit, « si pernicieux pour ceux-mêmes qui ne sont pas redevables de « tout leur temps à l'Etat. En un mot, Messieurs, l'étude à « laquelle un jeune prince doit être indispensablement appliqué, « c'est l'étude de la sagesse ; mais d'une sagesse propre à « régler l'esprit et le cœur ; d'une sagesse qui sache distinguer « le vrai d'avec le faux et le bon d'avec le mauvais, pour choisir « l'un et rejeter l'autre. » Tout cela me paraît assez vague, et l'application du programme eût seule pu montrer ce qu'il contenait et ce qu'il valait. Mais cette œuvre était réservée à d'autres qui, pous avoir eu plus de génie que Fromentières, ne réussirent pas mieux peut-être que n'eût fait ce dernier.

Dans cette même année 1670 eut lieu l'Assemblée générale du Clergé de France. Ces réunions, qui ne remontaient pas au-delà du XVI[e] siècle, étaient de deux sortes : la grande et la petite Assemblée. La première était appelée Assemblée du Contrat et la seconde, Assemblée des Comptes. Elles se tenaient à tour passé, tous les cinq ans. Chacune des seize provinces ecclésiastiques se faisait représenter par quatre députés à la grande Assemblée et par deux à la petite. (2) L'abbé du Jard fut envoyé comme député du second ordre à la petite Assemblée de 1670 par la province ecclésiastique de Sens, à laquelle l'abbaye du Jard

(1) *Orais. fun. de Hardouin du Péréfixe*, 1[re] partie.

(2) *Procès verbaux des Assemblées du Clergé de France*. Tome V. Mgr le Camus, évêque de Grenoble, tenait ces réunions en assez petite estime. « Il n'y a, écrivait-il, que très peu de bien à faire dans ces Assemblées. Il y a même de très grands dangers. C'est une espèce de petit libertinage pour les conversations et pour la bonne chère. Il est malaisé de faire tout ce qu'on doit faire, en homme de bien, sans toucher certaines cordes qui offensent la Cour. » Lettre du mois d'août 1674.

appartenait. Cette Assemblée, dont les séances durèrent du 25 mai 1670 au mois d'octobre de la même année, n'offre aucun intérêt pour l'histoire, et il n'y aurait pas lieu d'en parler, si elle n'avait fourni à Fromentières l'occasion de se montrer dans deux circonstances solennelles. Le 3 août, un sacrilège avait été commis à Notre-Dame : « un prêtre disait la messe dans la nef « à un autel célèbre, un homme s'approcha pour lui aider, mais « quand il vint à l'élévation de la Ste Hostie, ce malheureux se « leva, mit la main à l'épée et voulut en escrimer. On dit qu'il « voulut percer cette hostie que le prêtre tenait : il blessa le « prêtre, qui était encore jeune, de deux coups. Ce malheureux « assassin a été aussitôt amené en prison. » (1) L'Assemblée du Clergé, qui siégeait cette année dans l'église des Cordeliers de Pontoise, s'émut d'un tel sacrilège et décida qu'un service solennel de réparation serait célébré le 28 août ; l'abbé de Fromentières fut choisi par ses collègues pour prendre la parole dans cette cérémonie. (2) Le sermon qu'il prononça ce jour-là est au tome sixième de ses œuvres sous ce titre : *Discours sur la réparation d'un sacrilège commis*, etc. Pareil honneur lui était réservé quelques semaines plus tard. Bossuet avait été nommé le 13 septembre 1669 à l'évêché de Condom. Par suite de la maladie et de la mort de Clément IX (9 décembre 1669), il ne reçut les bulles de préconisation que dans les premiers jours de septembre 1670. (3) La cérémonie du sacre du nouvel évêque de Condom eut lieu le 21 septembre, dans la même église des Cordeliers de Pontoise, en présence de l'Assemblée du Clergé. « L'abbé de Fromentières fit un très beau discours sur

(1) Gui, Patin. *Lettre* du 6 août 1670. La *Gasette de France* dit d'une manière moins dramatique : « Le 3 de ce mois, un scélérat nommé « François Sarrazin, natif de Caen, par une fureur et une impiété sans « exemple, assassina dans la cathédrale de cette ville, un prêtre « célébrant la messe à l'autel de la Sainte-Vierge, et profana la Sainte « Hostie. 3 août 1670. »

(2) *Procès-verbaux des Assemblées du Clergé de France*, Tome V.

(3) Bausset : *Vie de Bossuet*. édit. Lebel. Paris. 1814. Tom. I. Livre III, p. 254.

[illegible] pas [illegible]

[illegible] Fromentin [illegible]

[illegible] bonne [illegible]

[illegible] est à peine [illegible]

[illegible] Mans, vers cette [illegible] évêque de Saintes

ères parait sur la *Liste des Prédicateurs*, (1) tandis que du chapitre Saint-Julien nous le montrent assistant ation capitulaire du lundi 9 novembre 1665. Mais on s à se relâcher de plus en plus sur les promesses. 70, selon toute apparence, que Fromentières prêcha à ré des Arts le carême dont Richard fait mention ; il suite aux réunions de l'Assemblée du Clergé de France, es séances du mois de mai jusqu'au mois d'octobre : , il prêcha l'*Avent* aux Carmélites de la rue du Bouloi. donc affirmer que le théologal ne dut pas reparaître dans sa chaire, durant le cours de cette année 1670. Les es du Mans lui retirèrent ses revenus, mais il ne trouvèrent bé du Jard animé du même esprit de conciliation que le héologal de 1664. Fromentières refusa de reconnaître la n de ses juges, et porta sa cause au Conseil du roi. Il : sa réclamation sur cette considération que, député lement par l'église de France à l'Assemblée du Clergé, il ne it être rendu responsable du temps qu'il y avait passé. Le cueillit favorablement sa requête, et par décision prise en onseil d'Etat, le quinzième jour de novembre 1670, il statua ous les revenus de sa prébende lui seraient restitués. (2) Mais nentières comprit bien qu'il aurait dès lors à compter avec hapitre. En 1671, il fera constater par le ministère d'un tire « qu'il a fait sa résidence *rigoureuse* en ladite église, il plus d'un mois, » et il en demandera acte au chapitre. Celui- qui a toujours sur le cœur la décision du Conseil d'Etat du 15 vembre, refuse sans explication. Le débat menace de prendre tournure d'une querelle de ménage, compliquée de froissements dicules et de mesquines bouderies. Fromentières eut le bon sprit de ne pas pousser plus loin les choses. Il avait cessé d'être

(1) Voir plus haut la *Liste générale et véritable des Prédicateurs*.

(2) *Recueil des Actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France*. Tom. VIII, col. 728.

agréable au chapitre. Il comprit, dès lors, qu'il devait se retirer. Il se démit de sa charge, et son successeur fut installé le 30 mars 1672. Quand, en 1674, il alla dans le Bas-Maine saluer son frère, avant de gagner son évêché, la paix était faite, et deux chanoines furent délégués pour présenter à leur « cy-devant confrère le « pain et le vin du chapitre. » (1)

L'heure approchait où Fromentières allait descendre pour toujours des chaires de Paris, comme il était descendu de celles du Mans. « Quel plus beau talent que de prêcher apostoliquement, « a dit La Bruyère, et quel autre mérite mieux un évêché ? » (2) Il y aura lieu plus loin de dire ce qu'eut d'apostolique la prédication de l'abbé de Fromentières. La réserve et la modestie qu'il fit paraître dans la chaire.doivent écarter de lui tout soupçon de n'avoir recherché que son intérêt personnel, et d'avoir fait servir son talent à la poursuite de vues ambitieuses. Il n'eut rien de l'orateur « qui cherche par ses discours un évêché. » On ne vit jamais en lui que « l'apôtre qui fait des conversions » et « qui « mérite de trouver ce que l'autre cherche. » (3) Et c'est par une prédication dont La Bruyère n'eut pas désavoué l'esprit, qu'il obtint sa nomination à l'évêché d'Aire, le 13 janvier 1673. « Il y « parvint, dit l'abbé Legendre, sans brigue ni cabale ; on ne doit « équitablement attribuer cette bonne fortune, si c'en est une « d'être évêque, qu'au mérite de ses prédications. » (4) Et comment aurait-il intrigué, quand il a sur la charge épiscopale les idées qu'il exprimait un jour dans la chaire : « Il est « étrange que l'épiscopat, qui est une des plus éminentes dignités « de l'Eglise, soit une des plus dangereuses pour le salut, et que « les évêques, qui sont préposés pour sanctifier les autres, aient « souvent plus de peine à se sanctifier eux-mêmes. » (5) « Tous les

(1) *Archives du chapitre Saint-Julien du Mans*, B. 13.
(2) La Bruyère. *Caractères Ch. XV de la Chaire.* Édition d'Hugues. Tom. II. page 261.
(3) Ibid.
(4) *Mémoires* publiés par M. Roux, Paris 1863. Livre I, page 8.
(5) *Panégyr. de St Sulpice*, IIme part.

vêques tiennent le même langage jusqu'à ce qu'ils le soient, » (1) crit Bussy Rabutin. Mais, précisément, Fromentières parlait insi quelques jours après sa nomination épiscopale. (2) Dès ce noment, il songea à remplir ses devoirs d'évêque comme il avait déjà rempli ceux de prédicateur. Il n'avait pas attendu jusqu'à cette heure pour acquérir les qualités d'esprit et de cœur qui ennoblissent l'homme et distinguent l'évêque. Sa prédication, puisée aux sources les plus savoureuses, témoignait de ses longues études et de la culture de son esprit. Docteur de Sorbonne, il pouvait s'en tenir à ce titre, qui attestait suffisamment sa science théologique et répondait à toutes les exigences canoniques. Pris d'un scrupule d'ailleurs très louable, il voulut encore ajouter de nouveaux titres à ceux qu'il possédait déjà. A cet effet, il adressa, le 16 février 1673, une supplique au recteur de la Faculté de droit pour subir les examens du baccalauréat. Quinze jours plus tard, même supplique pour être admis aux examens de licence. Enfin, le jeudi 9 mars de la même année, il demandait à présenter sa thèse, en vue d'obtenir le titre de docteur en droit canonique. (3)

Nous aurons l'occasion de dire un peu plus tard quelles vertus Fromentières apportait avec lui dans l'épiscopat. Tout ce qu'il convient de faire remarquer en ce moment, c'est qu'afin de mieux se pénétrer des hautes fonctions qu'il aurait désormais à remplir, il fit une retraite chez les Pères de la Doctrine chrétienne, héritiers de l'esprit et des vertus de St Charles Borromée, en qui il se plaisait à voir le modèle des évêques. Il fut préconisé dans le consistoire du 11 mars 1673, et le 1er octobre de la même année, dans cette chapelle du Val de Grâce, qui avait entendu si souvent sa prédication, il reçut la consécration

(1) *Lettre à l'abbé de Thésut.* 8 déc. 1689.

(2) Richard dit que ce panégyrique précéda sa nomination épiscopale. Mais cette nomination est du 13 janvier. La fête de saint Sulpice est le 19 : comment ne pas admettre qu'en cette circonstance Richard a interverti deux dates ?

(3) *Archives de la Faculté de droit de Paris.* Vol. 47. fol. 10 et 11.

épiscopale des mains de François de Harlay, archevêque de Paris, assisté de Ligny, évêque de Meaux, et de Guy de Rochechouart, évêque d'Arras. Il prêta serment de fidélité au roi le 21 du même mois. (1)

Il mit du temps pour se rendre au siège de son évêché. La *Gazette* signale sa présence à Versailles le 31 octobre, où il officie aux vêpres chantées en musique dans la chapelle du château. Le 4 février 1674. il est prélat assistant au sacre de l'évêque de Lavaur, dans la chapelle des grandes Carmélites. Le 2 juin, il prêche la prise d'habit de Louise de la Vallière, dans la même chapelle des Carmélites. Enfin, au mois d'octobre, nous avons rappelé sa visite au château des Etangs qu'il ne reverra plus. Une année s'est écoulée depuis qu'il a reçu la consécration épiscopale, et il n'a pas encore vu son diocèse. Ne soyons pas sévère à son égard, mais songeons que le jour où il y sera arrivé, ce sera pour n'en presque plus sortir.

III

Aire-sur-l'Adour, « fort ancienne et cy-devant beaucoup meilleure qu'elle n'est aujourd'hui, » (2) eut peut-être quelque célébrité jadis, quand Alaric II en faisait sa résidence et y promulguait le code Wisigoth ; au XVII[e] siècle « c'est plutôt un village qu'une ville, » (3) « assis sur le bord de l'Adour, aux pieds de quelques coteaux qui le défendent des mauvais vents.»(4) Le diocèse comprenait à cette époque 218 paroisses, et donnait à l'évêque un revenu annuel de 22000 livres, qui doublait les

(1) *Gazette de France.* Octobre 1673.

(2) P. Duval. *Description de l'Evêché d'Ayre en Gascogne.* Paris 1651. Chap. II.

(3) Biblioth. Mazarine *Mémoire manuscrit de la généralité de Bordeaux, dressé par de Besons, intendant, 1678.*

(4) Duval. Loc. cit.

annnées bissextiles. (1) Dès que Mgr de Fromentières y fut arrivé, il se donna tout entier à son œuvre et se consacra à son troupeau. « L'administration diocésaine n'était pas le principal « souci des évêques, dit M. Hauréau ; ils abandonnaient « volontiers à des clercs inférieurs la gestion de leurs intérêts « épiscopaux, pour exercer eux-mêmes le ministère de la parole. « C'est un usage auquel Fromentières ne manqua pas de se « conformer. » (2) L'appréciation manque de justesse, quand elle est appliquée à Mgr d'Aire. Tandis que de 1662 à 1673 le théologal du Mans ne fait défaut qu'en 1666 sur la *Liste véritable des Prédicateurs*, il n'y paraît jamais plus de 1674 à 1684, qui sont les années de son épiscopat. Sans doute il prêcha beaucoup, mais dans son diocèse. Il savait que le devoir des évêques est d'enseigner et d'instruire. Il avait rappelé, au sacre de Bossuet, que les premiers évêques, qui furent les apôtres, « aimèrent mieux « se décharger sur autrui du soin des aumônes, que d'interrompre « ce travail (de la prédication).... C'est le ministère propre de « l'évêque que la prédication.... Pendant combien de temps « l'honneur d'annoncer l'Evangile a-t-il été réservé aux évêques? » Au XVII[e] siècle, où les diocèses sont d'une étendue assez restreinte, les plus grands parmi les évêques, les Bossuet et les Fénelon, ne cessaient de prêcher dans leur cathédrale, ou dans les diverses églises de leur diocèse. Ainsi faisait Fromentières. « Quel beau et édifiant spectacle de le voir, lorsqu'il officiait, « interrompre souvent le sacrifice des autels, pour se tourner « vers son peuple, et, de son fauteuil, lui expliquer l'Evangile, « la mitre en tête, après l'offertoire. » (3)

Qu'on ne croie pas cependant, que le ministère de la prédication aît suffi à l'ardeur de son zèle. Il n'est pas une œuvre, ayant rapport aux intérêts spirituels ou temporels de son diocèse, qui

(1) Ibidem
(2) Hauréau. *Histoire littéraire de Maine :* 2[me] édition. Tom. V. art. Fromentières.
(3) Richard. *Préface des Sermons.*

[illegible]

[illegible] Bastide

ne autre. Il nous est resté de ce dernier cas un témoignage p instructif pour que nous résistions au plaisir de le citer, au ins en partie. Mauco est une petite bourgade située à la lisière ; Landes et de la Chalosse. Fromentières constate que ses ɔitants, obligés d'aller faire leurs dévotions à la paroisse isine de Benquet, ont trop de chemin à parcourir. Comme il y ɹne église en ruines dans la bourgade de Mauco, il en ordonne relèvement : « les murs de l'église seront haussés de la hauteur d'une canne, de chaque côté, sauf couverture, et les pignons à proportion : au lieu d'un trou et ouverture, qui est à la muraille méridionale et qui donne jour sur l'autel, il sera fait une fenêtre et trois autres sur la nef, à hauteur et largeur convenables pour l'esclairer, lesquelles seront vitrées, ou du moins y sera mis du chassis de toile blanche, bien gommée et entretenue pour empescher le vent ; le dessous du toit sera lambrissé de plancher de bois de sapin ;... il sera fait un tableau du crucifix , avec l'image de St-Médard — patron du lieu — pour mettre , au dessus de l'autel ;... la nef sera pavée ; il sera fait un ; marchepié de bois devant l'autel, un chassis pour y attacher « les parements et un balustre pour séparer le sanctuaire. » (1) Viennent ensuite d'autres instructions aussi détaillées sur l'entretien du cimetière, les devoirs du curé qui desservira la paroisse, et le « bassin qu'il doit faire courir pour recueillir les « aumônes et charités des assistants. » N'est-ce pas instructif ? Et se fait-on aujourd'hui une assez juste idée de ces évêques, recherchés à la ville et applaudis à la Cour, oubliant l'une et

(1) *Archives du Grand Séminaire d'Aire.* Verbal de la visite de l'Eglise de Mauco. Cette tournée pastorale de 1677 dut marquer, dans l'administration de Fromentières, par le nombre des églises qu'il fit restaurer, et aussi, par le ton impératif avec lequel il procédait à ces restaurations : « avons ordonné que dans six mois aux dépens des habitants, il sera acheté un calice d'argent, que le ciboire où l'on garde les Saintes Réserves et la boiste du Saint Viatique seront dorés en dedans : que le tabernacle sera doublé avec sa porte de quelque étoffe de soie blanche ou rouge, proprement appliquée avec de la colle, etc...» *Verbal de la visite de l'Eglise de Casères. Archiv. dép. des Landes.* H. 194.

l'autre au fond de leur province, pour ne plus songer qu'à remplir leurs multiples et souvent minutieux devoirs ?

Notre évêque, d'ailleurs, semble avoir eu le goût de la construction : tandis qu'il embellissait sa cathédrale et mettait en état décent les églises de son diocèse, il transformait son évêché, et lui donnait la disposition et l'aspect qu'il conserve encore aujourd'hui. C'est lui aussi qui faisait dessiner ce jardin, planter ces ombrages et couper ces allées, qui donnent à la résidence épiscopale d'Aire tant de valeur et d'agrément. Un goût sévère présidait à tous ces travaux, car il y avait de l'artiste dans l'âme de Fromentières, comme le prouvent ses armes ciselées en relief, sur une porte intérieure, véritable chef-d'œuvre de sculpture, qu'on admire encore à l'évêché.

Cependant, le soin qu'il donnait aux embellissements de sa résidence ne l'absorbaient pas, au point de l'empêcher de songer aux autres. Aux habitants de sa bonne ville il faisait creuser et construire un puits public, et leur donnait de l'eau claire — ce qui n'est pas une plaisanterie, — mais un bon et durable service, car c'est encore à ce puits qu'on va puiser de nos jours. Son activité s'étendait à tout, et le même homme qui présidait à ces travaux d'art, donnait de sa main reçu d'une charge de pierres ou d'une charretée de froment. (1) L'homme se plaît aux contrastes : Bossuet faisant travailler à Germiny le fontainier de Condé, n'est pas aussi admirable que lorsqu'il tient la plume ou porte la parole devant les rois : mais qui donc l'en aime moins ?

Ce ne furent là, d'ailleurs, que les moindres occupations de la vie de Fromentières. Dès son arrivée dans son diocèse, des affaires d'une gravité exceptionnelle mirent au grand jour les ressources de son intelligence et ses vertus apostoliques. En 1674, il arriva juste à temps, pour mettre fin à des désordres qui avaient profondément troublé le pays de Chalosse, compris dans son diocèse. On sait qu'en 1664 Colbert travaillait à répartir

(1) *Archives de l'Evêché d'Aire. Livre-Rouge.*

également l'impôt, et à supprimer les privilèges des provinces eximées. Le sel qui sortait de la fontaine de Salies arrivait en Béarn et en Chalosse libre de tout droit. Colbert soumit au droit commun ces provinces eximées, et chargea Pellot, intendant de Guyenne, d'assurer l'exécution du décret. Les Etats du Béarn s'émurent et adressèrent une supplique à Colbert : mais, leurs vœux ne furent pas pris en considération, et les convois de la gabelle se mirent en route.

Ils furent reçus en Chalosse par des décharges de mousqueterie. La sévérité de la répression exercée par l'intendant Pellot, ne fit qu'augmenter la résistance. Elle fut organisée par un cadet de famille, Audijos, ancien soldat au régiment de Créqui. De part et d'autre les représailles furent atroces. Louis XIV publia un édit qui défendait aux habitants de Chalosse de recevoir l'aventurier ; Pellot fit arrêter sa mère et sa sœur. Audijos répondit à ces mesures en assassinant son curé, coupable d'avoir lu l'édit en chaire ; il tuait ensuite le commandant de la gabelle et brûlait le convoi. Les compagnies de dragons sillonnaient le pays, mais les paysans, de connivence avec les révoltés, les recevaient chez eux. Le maréchal duc de Gramont, seigneur de Hagetmau en Chalosse, le syndic de la noblesse, vicomte de Poudenx, le marquis de Poyanne, gouverneur de Dax, Bayonne et les Etats du Béarn favorisaient secrètement l'émeute contre le pouvoir. Aussi, la lutte dura-t-elle près de deux années, 1664-1665. Au bout de ce temps, la lassitude de l'état de guerre, la misère, qui en fut la conséquence, ainsi que les mesures de clémence prises par Pellot, firent rentrer le pays dans le calme et le devoir.

Quant à Audijos, comme il était exclu du nombre de ceux auxquels l'indulgence était promise, il continua à courir le pays à la tête d'une bande de partisans, qui vivaient de pillage et d'assassinat. Dix ans plus tard, il errait encore.

Un tel homme ne pouvait finir que frappé à distance par le mousquet d'un dragon, ou suspendu à la potence. Cependant il

mourut réhabilité, à la tête d'un régiment, de la mort des braves L'intendant de Sève, successeur de Pellot, traita avec lui. En 1675, Mgr de Fromentières se mit en relations avec lui, lui fit faire une retraite de dix jours dans son séminaire, et fut assez heureux pour le ramener au bien. Le chef des brigands fit amende honorable, s'humilia, se confessa. Il parut devant le parlement de Bordeaux : « la teste nue, à genoux, les fers aux pieds, les mains levées il jure de fidèlement servir son roi. » Le roi se montra bon prince, et lui expédia des lettres de grâce avec le grade de colonel des dragons. En vertu d'une dispense accordée par l'évêque d'Aire, le 25 janvier 1676, Audijos épousa le 28 du même mois sa cousine Jeanne Dubourdieu. Quelques jours plus tard il était embarqué pour la Sicile, où il allait combattre sous les ordres de Vivonne. La tradition assure qu'il y mourut pour son pays, auquel il put donner sa mort en expiation de sa vie. (1)

C'est ainsi que Fromentières inaugurait son apostolat nouveau. Il continuait son œuvre, en relevant son diocèse de ses ruines morales, comme il le relevait de ses ruines matérielles. Il commença par son clergé, au milieu duquel, nous dit Richard, « il supprima bien des abus ». Lesquels ? le biographe n'a pas jugé à propos de nous le dire, et de nous faire savoir où en était le clergé d'Aire, quand Fromentières fut mis à sa tête. Mais nous savons, par les lettres de Camus, ce qu'était à cette époque le clergé de Grenoble ; nous avons des détails navrants sur le clergé d'Autun. (2) Ce qui est vrai d'Autun et de Grenoble l'était, à peu de différence près, de toute la France. Les lettres de St Vincent de Paul ne laissent pas de doute à ce sujet : ignorance et inconduite, souvent, dans le clergé des campagnes réduit à la portion congrue ; orgueil et jouissance de la vie, trop souvent, dans le clergé des villes richement prébendé, et, par

(1) Tous ces détails sont empruntés à la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV recueillie et mise en ordre* par Depping. Tome III page 91 et suiv.

(2) *Un évêque réformateur au XVII^e s. Histoire de Gabriel de Roquette* par H. Pignot. Paris 1856.

dessus tout, manque de zèle et insouciance vis-à-vis du devoir. Fromentières, qui veillait à ce que les paroisses fussent pourvues d'églises convenables, veilla de même à ce qu'elles fussent gouvernées par des prêtres irréprochables, et ne consentit à mettre à leur tête que des hommes, dignes de leur fonction par leurs vertus, à la hauteur de leur ministère par leur instruction. Dans ce but, ajoute Richard, il s'assujettit lui-même à quatre belles règles : « La première, à être prompt, vigilant et exact à « signer les expéditions, à toute heure, la nuit aussi bien que le « jour, et à sacrifier son repos aux affaires de son diocèse. La « seconde, à ne donner les bénéfices qu'à ceux du diocèse qui en « étaient le plus capables, sans avoir égard à aucune recommandation. La troisième, à faire retirer, autant que la commodité « le pouvait permettre, les Ordinands dans un séminaire, où il « faisait souvent des conférences, prenant un singulier plaisir à « leur expliquer les cas de conscience, et à les entretenir de la « manière avec laquelle ils devaient s'appliquer à l'instruction « des peuples. La quatrième, à recevoir chez lui tous les « ecclésiastiques avec une grande charité, à les faire manger à « sa table sans distinction, à terminer leurs différends et à leur « apprendre les moyens nécessaires, pour s'acquitter fidèlement « de leur emploi. »

Parmi les abus que Fromentières eut à supprimer, il faut mettre, en premier rang, la facilité chez les ecclésiastiques à s'affranchir des lois de la résidence. Il y avait à Mont-de-Marsan une chapelle de la Trinité, qui était desservie par douze prébendiers tenus à la résidence : c'étaient les douze prébendiers de Bresquit. Ces douze Messieurs estimaient, non sans quelque raison d'ailleurs, que deux prébendes valent toujours mieux qu'une. Avec le temps, et aussi, l'incurie des administrations précédentes, ils s'étaient pourvus chacun d'une cure où ils résidaient. Le service de la chapelle ne se faisait plus, ou se faisait mal ; mais, leurs revenus ne s'en portaient que mieux. Durant sa tournée pastorale de 1677, Fromentières demanda à

voir le titre de fondation de la chapelle et des douze prébendés. C'était un testament de Messire Ogier de Bresquit, en son vivant chevalier, chancelier de paix et juge de Marsan, duquel « il appert que ledit sieur Ogier et sa femme ont fondé et doté « ladite chapelle, pour être desservie à perpétuité par douze « prébendiers actuellement constitués dans l'ordre de prêtrise, à « condition expresse de résider dans cette dite ville, etc. » L'évêque d'Aire n'attendit pas d'être rentré dans sa chancellerie, pour faire parvenir ses ordres aux douze prébendiers en défaut ; mais ce même jour, de Mont-de-Marsan, il leur adressait une pièce détaillée, à formules comminatoires, de nature à faire réfléchir les délinquants : « Ordonnons... que les douze prében- « diers résideront en cette ville de Mont-de-Marsan, et non « ailleurs ; déclarons lesdites prébendes incompatibles avec les « cures et tous autres bénéfices sujets à résidence. Enjoignons à « chacun de maîtres Nicolas Vibet, curé de St Pierre du Mont ; « Mathieu Condon, curé d'Arouilhe, François de Cist, curé de « Mazerolles, Louis Cazade, curé de Canenx, et autres prében- « diers de Bresquit, qui seront ci-après pourvus de cures, « d'opter dans six mois, après la signification de l'extrait de cet « article des présentes, sinon, à faute de ce faire, et ledit terme « passé, déclarons, tant lesdites cures que prébendes, vacantes « et impétrables; ordonnons que les curés se retireront « incessamment de leurs cures ; deffendons aux autres prében- « diers de Bresquit de leur faire cy-après aucune part des gros « fruits des dites prébendes, ni des menus profits et émoluments « qui sont en distributions manuelles.» (1) Suivent de nombreuses prescriptions sur la manière dont ces prébendiers s'acquitteront de leur emploi. On a dit que nul ne se servit plus fréquemment que Froméntières des foudres de l'Eglise. N'est-ce pas qu'il passe à travers ces lignes, citées plus haut, comme une menace d'orage et un roulement de tonnerre prochain ? Que firent les

(1) *Archives départ. des Landes* G. 26.

prébendiers ? J'imagine qu'ils n'attendirent pas d'être avertis deux fois.

Au récit de cet incident, d'ailleurs très peu tragique, on se rappelle la parole de Moreri, dans l'article qu'il consacre à Fromentières : « On vit en peu d'années changer la face du diocèse. » On s'explique, en effet, qu'une telle énergie dans le commandement, unie à la vigilance, aît ramené les récalcitrants au devoir et corrigé les abus invétérés. Il existait à Mont-de-Marsan, et en d'autres villes du diocèse, « une vieille coutume, « pratiquée de temps immémorial, et qui semblait demeurer en « ce pays comme un reste de paganisme. » (1) Ces spectacles étranges, où l'homme joue sa vie dans un duel téméraire avec un taureau furieux, excitaient, à cette époque comme à la nôtre, un enthousiasme dont témoignent les pièces authentiques parvenues jusqu'à nous. (2) L'Eglise, à plusieurs reprises, avait protesté contre ces spectacles homicides, et fulminé des anathèmes : (3) la coutume avait prévalu. Ces anathèmes, les prédécesseurs de Fromentières sur le siège d'Aire les avaient renouvelés pour leur diocèse, notamment Mgr Gilles Boutault, dans ses ordonnances de 1630, 1634 et 1641. Mais la vieille coutume persista, et Gilles Boutault, découragé de ses insuccès, poussé d'ailleurs par d'autres motifs, demanda à être rappelé d'un diocèse, où sa parole était si peu écoutée. Ses deux successeurs, Charles d'Anglure de Bourlemont et Bernard de Sariac, ne furent pas plus heureux. (4) Fromentières combattit, à son tour, la détestable coutume : « il pria, il menaça, il exhorta, « il lança les foudres de l'église. » (5) Les courses cessèrent.... mais comme Cliton disait à Dorante : « Les gens que vous tuez

(1) Archives municipales de St Sever B. B. 4. *Délibération du corps de la ville pour l'abolition des courses.*

(2) *Requête du duc d'Epernon*, 1630. *Lettres du duc de Richelieu*, 1771. *Lettre du maréchal de Mouchy*, 1776.

(3) *Bulle de saint Pie V.* 7me des Décrétales. Liv. V. Titre XVIII.

(4) Voir *Etude historique sur les courses de Taureaux dans les Landes* par Tartière, arch. du départ. des Landes.

(5) Richard. Loc. cit.

« se portent assez bien, » on pourrait dire à Fromentières, s'il vivait, que l'usage, détruit par lui, est aujourd'hui plus en vigueur que jamais.

Il poursuivit avec la même énergie le marquis de Poyanne. « Les biens et la juridiction de l'Eglise, disait un jour Fromen- « tières, sont une partie de ce que J.-C. lui a acquis par son « sang. Les grands évêques, persuadés de cette vérité, les ont « souvent défendus jusqu'à l'effusion du leur, et nous honorons « des saints, qui n'ont point eu d'autre cause de leur martyre. » (1) Ce n'est pas là le cri du rhéteur : c'est la conviction de son âme apostolique, jalouse des droits de la sainte Église, droits qu'il n'aurait certainement pas abandonnés à l'autorité du roi, et dont celui-ci, d'ailleurs, ne lui demanda pas le sacrifice. Pour sa part, le marquis de Poyanne comprit que, de ce côté-là, Fromentières était incapable de capitulation et de faiblesse. Le marquis de Poyanne, seigneur de Montaigut, avait droit de présentation à la cure du lieu. Ce droit n'allait pas sans imposer au marquis quelques obligations onéreuses, et, en particulier, une dîme qu'à cette époque on nommait *archif*. Cet *archif* était assez considérable puisque en l'année 1678, il était représenté par sept chars de froment et huit chars de seigle. (2) Le marquis trouvant donc ces redevances onéreuses songeait à s'y soustraire; et retenant son droit de présentation, il voulait se dispenser d'en payer l'honneur. L'évêque maintint ses droits. De là naquit un différend qui dura plusieurs mois, et qui ne se termina que par l'intervention de Hugues de Bar, évêque d'Acqs. (3)

En même temps, se rallumait une vieille querelle entre l'évêque et les jurats de la ville d'Aire. Un édit de Louis XIV, 1678, avait ordonné le dénombrement de tous les biens nobles et communaux. Dans l'acte d'aveu et de dénombrement qu'ils présentèrent à Pierre Loyard, commissaire-député de la Chambre des Comptes

(1) Orais. funèbre de Hardouin de Péréfixe IIe partie.
(2) *Archives de l'Evêché d'Aire.*
(3) *Archives de l'Evêché d'Aire.*

de Navarre, les jurats d'Aire mirent au nombre de leurs droits la justice criminelle et politique. Ce dénombrement ayant été lu trois dimanches consécutifs, à l'issue de la messe paroissiale, Claude Foussier, secrétaire de Mgr de Fromentières et agissant en son nom, y fit opposition, motivée sur ce que : « de toute « antiquité, les évêques d'Aire étaient les seigneurs hauts « justiciers de ladite ville et cité d'Aire, sur toute la terre et « seigneurie du Mas (1) ; que toute justice, haute, moyenne et « basse, leur appartenait... que le prétendu dénombrement fourni « par lesdits jurats d'Aire et du Mas n'est qu'un tissu de « rapsodies... qu'ils ne peuvent proposer un aveu qui n'a d'autre « fondement que leur vaine imagination. (6 février 1681).

Le 8 juin de la même année, les jurats firent signifier leur réponse à l'opposition de Fromentières. Pour donner plus de force à leur argumentation intéressée, ils mettaient en avant le pouvoir royal : « Toute puissance émane originairement du roi, « comme de sa source. Ce sont nos rois qui, fondant et établissant « des jurats, consuls et échevins dans les villes de leur royaume, « auraient en même temps annexé à leurs charges la justice « criminelle et politique, comme ils l'avaient de toute « ancienneté, etc. » Ce petit cours d'histoire, sur une question qui les touchait de si près, paraissait aux jurats d'une clarté convaincante, car ils concluaient en demandant que l'évêque fut condamné aux dépens. Fromentières ne se laissa pas émouvoir, et le 4 juillet suivant, il opposa sa requête aux contredits des jurats, qui répondaient à leur tour, le 7 du même mois. La chicane avait encore de beaux jours. Tous ces dits, contredits, requêtes et instances, ayant été déposés à Mont-de-Marsan, au greffe du procureur royal, de Lobit, celui-ci rendit, le 25 juillet 1681, sentence rappelant « qu'il a été décidé par arrêt du parle- « ment de Bordeaux, du 4 juillet 1629, que ladite justice « criminelle appartenait à sa Majesté et audit Evêque d'Aire...

(1) Paroisse suburbaine qui fait partie de la commune d'Aire.

« que les jurats ne peuvent être reçus à faire valoir leur demande, « et doivent être condamnés à payer les frais. »

On pourrait croire que la sentence du procureur royal mettait fin aux discussions et terminait les débats. Mais, les jurats, déboutés de leurs prétentions, étaient moins déconcertés d'avoir perdu leur partie, que de voir triompher leur adversaire. Avec une obstination, trop ordinaire dans ces querelles de village, ils entreprirent de faire payer à l'Evêque la victoire qu'il avait remportée sur eux, et répondirent malicieusement dans le public des considérations peu flatteuses sur la seigneurie des évêques d'Aire. Peu endurant par nature, Fromentières ne ménagea pas ses détracteurs. Peut-être, eût-il mieux valu les laisser crier et s'épuiser dans le vide.

Les termes dans lesquels s'exprima l'Evêque ne ménageaient guère l'amour-propre des jurats. Ceux-ci, blessés dans leur dignité, protestèrent contre « les invectives et injures atroces « dont ils se trouvent outragés... ils passent donc sous silence « toutes ces injures et toutes ces invectives, avec cette « protestation de ne perdre jamais le respect qu'ils doivent à la « personne, à la qualité, aussi bien qu'au mérite dudit seigneur « Evêque. » Cette pièce est du 12 juillet 1682 : il y a un an que la sentence qui les condamne a été prononcée, et les chicaneurs terrassés s'efforcent de prouver qu'ils ne sont pas vaincus. Ils ne persuadèrent personne.

Il convient d'ajouter que la querelle ne portait pas seulement sur le droit de seigneurie. Dans le dénombrement de 1678, les jurats mettaient au nombre de leurs possessions le collège d'Aire. La ville prétendait avoir fourni l'emplacement sur lequel les édifices avaient été construits. Peut-être, les juristes du conseil trouvaient-ils qu'il y avait lieu d'appliquer la maxime juridique, que le propriétaire du sol est propriétaire également de ce que le sol supporte. (1) De plus, ils se disaient en possession

(1) « *Quod in solo nostro ab aliquo ædificatum est, jure naturali nostrum fit, quia superficies solo cedit.* » Gaius II. 73. Digeste XLIII. 18. 2.

.tre de fondation. Or ce titre avait disparu et nul ne savait
ɛ trouver.
ɛs jurats en avaient déposé l'original au greffe de la
.mission chargée de recevoir l'aveu du dénombrement : ils
ɛraient que ce tombeau garderait son secret. On était en
ı, et Fromentières s'était rendu à Paris, pour ce carême que
naladie l'empêcha de prêcher à la Cour. Il ne négligeait pas,
)endant, les intérêts de son diocèse, et il y obtint, par le
ıéchal des Landes, production de la pièce que, jusqu'à l'heure,
jurats avaient obstinément refusé de montrer. On s'explique
motif de leur refus. Ce titre prouvait contre eux, que le collège
ait été bâti à la requête de Mgr de Saint Julien, évêque d'Aire,
pour lui servir à l'établissement d'icelui, que les jurats, qui n'y
sont même pas nommés, n'ont aucun intérêt, et que cette pièce
entre leurs mains ne leur est d'aucune utilité, mais dommageable
en ce qu'elle sert à entretenir leurs vaines et chimériques
imaginations, qui leur font croire qu'ils possèdent le collège,
« parce qu'ils tiennent indûment le titre de fondation. » C'est ainsi
ɹue Fromentières ménageait les opposants.

Quand on lit les pièces de ces curieux débats et ces chicanes d'un autre âge, qui faisaient circuler la vie, au fond des provinces perdues, et agitaient de pacifiques bourgeois, on se croit ramené, bien au delà du XVII[e] siècle, au temps où les communes réclamaient leurs franchises et où les évêques, qui gouvernaient au temporel en même temps qu'au spirituel, tenaient à la fois la crosse et l'épée. Entre eux et leurs administrés, que de curieux débats, et souvent, pour quels curieux motifs ! Dans ce même aveu de dénombrement, les jurats avaient porté, au nombre de leurs droits, celui de s'attribuer la hure des sangliers chassés dans le bois de Béros. Le bois de Béros, appelé aussi les *caves de Mauries*, se trouve sur la frontière du Gers et des Landes, entre les villes d'Aire et du Houga. Il était, à cette époque, épais et broussailleux comme une forêt vierge : ses halliers impénétrables étaient peuplés de loups, de renards et de sangliers. On sait que

[illegible] que le seigneur avait le
[illegible] sur ses terres. A
[illegible] Béros constituait un revenu
[illegible] « *Item*, possédent et
[illegible] de prendre la hure
[illegible] bois de Béros. » Et
[illegible] ce point : « Ne sont
[illegible] la hure des sangliers
[illegible] les jurats, n'ayant pas
[illegible] seigneuries d'Aire et
[illegible] avantage ni prérogative
[illegible] à qui appartient le
[illegible] fauves et noires.
[illegible] prises. » (7 fév. 1681.)
[illegible] leurs prétentions
[illegible] de la possession
[illegible] lesquelles l'antiquité
[illegible] permission
[illegible] dans ledit
[illegible] passes et parti-
[illegible] la hure aux jurats, en
[illegible] énoncé que
[illegible] temps. » Le
[illegible] ajoutant
[illegible] de dix sols
[illegible] seigneur. »
[illegible] mais la
[illegible] juillet, écarta pour
[illegible] A cette
[illegible] de l'Evêque. C'est
[illegible] son délégué.

ıt de la peine à mettre d'aecord ces incorrigibles plaideurs.(1) ndant que ces petites querelles mettaient aux prises ɔrité spirituelle et le corps des jurats, dans une modeste gade des rives de l'Adour, des intérêts plus graves s'agitaient ɜ le roi de France et le souverain Pontife, Innocent XI. La stion de la Régale venait d'entrer dans une nouvelle phase. sait que la Régale était, pour le roi, le droit de percevoir les enus des évêchés vacants, et de nommer à tous les bénéfices ıt les évêques de ces diocèses étaient les collateurs. Admise ⁻ le 2ᵉ Concile général de Lyon, pour les évêchés où elle était ıblie par titre de fondation ou par une coutume longtemps en age; pratiquée avec ces réserves par Louis XII, qui écrit en 99 : « Déffendons à tous nos officiers qu'és archevêchés, éveschés, abbayes et autres bénéfices de notre royaume, esquels nous n'avons droit de Régale et de garde, ils ne se mettent dedans ou peine d'être punis de sacrilège »; appliquée e la même manière et dans les mêmes limites par Henri IV : ; n'entendons aussi jouir du droit de Régale, sinon en la forme ‹ que nous et nos prédécesseurs avons fait, sans l'étendre ‹ davantage au préjudice des églises qui en sont exemptes, » (édit de 1606), (2) elle fut étendue par Louis XIV à toutes les églises du royaume par deux déclarations royales des années 1673, 1675. L'opposition vint des deux évêques d'Alet et de Pamiers, qui refusèrent de recevoir les bénéficiers nommés par le roi et pourvus en Régale. Ces évêques s'adressèrent au souverain Pontife, qui appuya leur droit, et fit entendre de justes réclamations. Comme Louis XIV ne paraissait pas disposé à céder, Innocent XI publia trois brefs, pleins de menaces contre le roi et de reproches contre les évêques de France, qui

(1) Les pièces où se trouvent consignés les souvenirs de tous ces débats sont conservées dans les archives municipales de la ville d'Aire. J'en dois la communication à l'obligeance de M. l'abbé Légé, qui s'est donné la peine de dépouiller ce volumineux dossier.

(2) Gérin : *Recherches historiques sur l'assemblée de 1682*. 2ᵐᵉ édit. Paris 1870, chap. I page 38.

appuyaient ses prétentions. Ces brefs parurent en 1680, tandis que le clergé était réuni en Assemblée générale. Fromentières en faisait partie. L'Assemblée « résolut d'écrire à sa Majesté, la « la brièveté du temps ne lui permettant pas d'entrer dans le « fond de l'affaire, pour lui faire connaître la douleur que le « clergé ressentait de la procédure extraordinaire qui était « contenue dans ces brefs. » (1) La grande partie des évêques de France était contre le pape, du côté du roi, ce qui n'était pas fait pour faciliter la solution des difficultés, les prétentions de Louis XIV trouvant, dans le clergé, un appui réel contre les droits que le Pape ne pouvait que réclamer jusqu'au bout.

En 1681, « comme la confusion et les troubles augmentaient « chaque jour, Messieurs les agents généraux du Clergé (2) « furent conseillés de présenter un mémoire au roi, et supplier « sa Majesté de leur permettre de convoquer les prélats qui se « trouvaient à Paris, à la poursuite des affaires de leurs églises, « afin que, par leur prudence singulière, ils pussent trouver le « moyen de pacifier toutes choses et de les remettre dans « l'ordre. » (3) Au nombre des évêques présents à Paris se trouvait Fromentières, venu pour prêcher le carême à la Cour. Le roi ayant permis cette assemblée, elle tint ses réunions dans le palais de l'Archevêché, vers les derniers jours de Mars. Elle fournit à Racine l'occasion d'une de ces épigrammes, comme il savait les aiguiser, mordante et railleuse :

Un ordre hier venu de Saint-Germain
Veut qu'on s'assemble. On s'assemble demain :
Notre archevêque et cinquante-deux autres
Successeurs des apôtres
S'y trouveront. Or, de savoir quel cas
S'y traitera, c'est encore un mystère.
C'est seulement chose très claire,
Que nous avons cinquante-deux prélats
Qui ne résident pas.

(1) *Procès-verbaux des assemblées du clergé*. T. V. Assemblée de 1680. p. 289.

[2] C'étaient les abbés de Bezons et Desmaretz.

[3] Pour ces détails et la plupart de ceux qui vont suivre consulter les *Procès-verbaux des Assemblées du clergé*. Tome V. p. 338 et suiv.

on appela la petite Assemblée. Elle ne tint que
: la première qui eut lieu le 19 mars, et la seconde
nt au rôle qu'y joua Fromentières, il fut abso-
l parut à la première séance, par convenance peut
uriosité. Il ne parut pas à la seconde. Entre les
s, en effet, quelques évêques avaient dû regagner
es : peut-être avaient-ils fait réflexion que les droits
n Pontife étaient incontestables, et ses revendications
le droit aussi bien que sur la coutume. Dans la
2 mai, l'Assemblée résolut « de demander au roi,
permis aux évêques du royaume de s'assembler en
national, ou du moins de tenir une Assemblée générale
gé de tous les pays et terres de la domination de sa
, dans laquelle on put prendre des résolutions
ables à l'importance des matières qui se présenteraient.»
attribuer le droit de résoudre la question en dehors du
n Pontife, sans son aveu ou délégation de sa part.
ières n'était plus là, quand ce procès-verbal fut signé
te-deux prélats, par neuf évêques nommés, créatures
issantes du roi, et par les deux agents du Clergé. (1) Il
it pas le désir de rester pour être agréable au roi ; et,
quelques semaines plus tard, Louis XIV fit désigner,
haque province ecclésiastique, les candidats agréables
ésirait voir siéger à la future Assemblée, Fromentières eut
eur de n'être pas choisi.

s dernières années de sa vie paraissent avoir été consacrées
ut à la conversion des protestants. Le diocèse d'Aire se
entait du voisinage du Béarn et de la dépendance, dans
elle il fut jadis, d'une reine calviniste. Or, on arrivait au
ps où Louis XIV songeait à révoquer l'édit de Nantes. Pour
énuer ce que pouvaient avoir de désastreux les conséquences
la révocation, sa Majesté avait invité les autorités ecclésias-

(1) *Procès-verbaux des Assemblées du Clergé.* Tome V, page 338.

Tarbes, du P. de la Chaise, confesseur du roi, et de plusieurs autres personnages de marque. (1) Le 18 février de l'année suivante, il recevait l'abjuration des demoiselles Gabrielle et Damaris de Beynac, filles du même marquis. La notoriété de la famille, l'éclat de cette conversion que suivit bientôt celle des autres enfants du marquis et, peut-être, du marquis lui-même, déterminèrent Fromentières à donner à cette cérémonie toute la solennité qu'elle méritait. Elle eut lieu dans le sanctuaire de l'Eglise abbatiale du couvent de Saint-Sever, en présence de l'Evêque d'Aire, de l'Evêque nommé de Condom, d'un grand concours de personnages de haute distinction et de gens du peuple. (2) Tous les *exercices personnels* du culte protestant cessèrent dans le diocèse d'Aire, pendant l'épiscopat de Mgr de Fromentières (3) ; bientôt même il ne compta plus de temple public où il fut encore pratiqué.

En même temps qu'il s'occupait de ces travaux apostoliques, il hâtait ou achevait les embellissements qu'il avait entrepris à sa cathédrale et à son évêché, faisait construire la chapelle de Ste-Anne, et prolongeait dans ses jardins les bâtiments de l'orangerie. Curieux des choses du passé, il s'attachait, avec un soin jaloux, à retrouver les vestiges que le temps n'avait pas effacés, et à reconstituer l'histoire religieuse de son diocèse. Déjà en 1679, il s'était mis en relations avec le savant Bénédictin, dom Estiennot, et avait eu recours à ses lumières sur les questions d'hagiographie, qui intéressaient le diocèse d'Aire. (4) D'un

(1) *Gazette de France* 5 avril 1681.

(2) Dom Buisson. *Historia Monasterii Sancti Severi*. T. I. page 100. La *Gazette de France* écrivait, à ce sujet, à la date du 4 mars 1682 : « on a eu avis de St Sever en Guyenne, diocèse d'Aire, que Gabrielle et Damaris de Beynac, filles du marquis de Beynac, y firent profession de la foi catholique, le 18 du mois dernier, entre les mains de l'Evêque, en l'église abbatiale des Bénédictins, en présence de l'Evêque de Condom, de tout le clergé séculier et régulier, de toute la noblesse du pays. »

(3) *Archive de la Gironde*. Tome 18. Article Aire.

(4) *Annales du Midi*. Tom. II. page 81 à 84, art. de M. Tamizey de Larroque. C'est double fête d'entreprendre une étude sur le XVII^me^ siècle : on est toujours sûr de rencontrer sur sa route M. Tamizey de Larroque, et de devenir l'obligé du plus aimable des érudits et du plus érudit des gentilshommes.

[illegible] recommandait aux riches collections de [illegible] Saint-Sever [illegible] en Gascogne. [illegible] et à être historique les prélats qui [illegible] sur le siège épiscopal d'Aire. [illegible] constituent un patrimoine [illegible] pas laisser perdre.

[illegible] Fromentières avait toujours [illegible] cette abbaye était trop [illegible] que la dignité abbatiale [illegible] Saint-Sever en Gascogne [illegible] venait de mourir à Bordeaux. Louis XIV [illegible] de St-Sever à Fromentières, et celle du Jard au [illegible] Longuerue, [illegible] nov. 1684. (1). Mais [illegible] d'A[illegible] pas de son nouveau titre : il mourut [illegible] d'avoir pris possession de sa nouvelle abbaye, le 28 [illegible] 1684 (2) Quelle fut la cause de sa mort, et [illegible] mourut-il ? La notice annexée au cahier rouge, conservé à l'Evêché d'Aire assure que les chagrins abrégèrent ses jours. Faut-il croire que la santé de Fromentières, depuis longtemps affaiblie, n'avait jamais pu se rétablir : que les fatigues, les luttes violentes parfois, de son épiscopat ne firent que développer les germes de maladie qui l'empêchèrent en 1681 de prêcher le carême, et hâter l'heure de sa mort ? Je l'ignore : mais, en tout cas, c'est par une confusion de noms et de dates que l'abbé Légé (3) a pu dire de Fromentières qu'il était mort écrasé sous les pieds de ses chevaux. C'est le successeur de Fromentières à l'abbaye de St-Sever qui mourut de cette façon tragique. (4)

Fromentières n'avait pas ménagé sa santé ; il ne ménagea

(1) Le marquis de Dangeau écrit dans son *Journal* à la date du [illegible] « l'évêque d'Aire eut une abbaye dans Aire nommée St Sever [illegible] celle de Jard, près Melun, que le roi a donnée à Longuerue, [illegible] servant depuis 18 mois auprès de Monseigneur. Il [illegible] pour un de ses frères, qui est d'église et fort savant. »

(2) [illegible] Dangeau, 25 déc. 1684. *Gazette de France*, janvier 1685.

(3) [illegible] Tome II, page 345.

(4) [illegible] Tome I, col. 1181. « *Ludov. Claudius de la* [illegible] *die 24 maii, ab equis rhedæ conculcatus.* »

avantage sa bourse. Je ne sais si le fils du seigneur des gs était riche quand il arriva dans son évêché : on pourrait oins le penser avec assez de raison. Toujours est-il, qu'il ut pauvre. Les constructions qu'il avait entreprises, les rosités qu'il faisait à son Clergé, les aumônes abondantes répandait dans le sein des pauvres, avaient épuisé ses ources. Quand il mourut, tous ses créanciers n'avaient pas re été désintéressés. Malgré l'opposition de sa famille, qui endait encore à ce maigre héritage, il fallut mettre aux ières la chapelle du saint Evêque ; et l'on vit s'en aller dans mains les plus diverses, pour un prix souvent dérisoire, les ouilles du plus noble prélat que le siège d'Aire eût connu s ce XVII[e] siècle : sa montre avec chaîne et clef d'argent fut ugée pour la somme de dix francs. (1) Celui qui avait si peu nagé, durant sa vie, sa santé et sa fortune, aurait eu pourtant elque droit d'échapper à ces humiliations d'outre-tombe.

---

(1) Tous ces détails sont tirés d'un acte passé devant Joseph de Peclaver, avocat et juge d'Aire et du Mas. Pièce communiquée par M. l'abbé Légé.

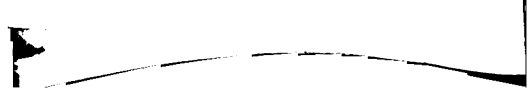

CHAPITRE II

SON CARACTÈRE

ait physique de Fromentières. — Son portrait moral. — n mot de Nicolas Colbert. — Réserve de Fromentières dans monde. — Milieux où nous le rencontrons le plus souvent. - Rang à part que lui donne sa nature mélancolique. — xagérations de son tempérament, sa vivacité. — Qualités imables que ce caractère nous révèle; bonté et charité ersuasives, amour des pauvres. — Ses vertus épiscopales : délité à son église. — Humilité manifestée à son lit de mort.

ne heureuse fortune nous a mis en possession du cuivre sur iel Van Schuppen (1) a gravé, en 1688, le portrait de l'Evêque ire. La tête et le buste y sont représentés, encadrés is un ovale qui porte en exergue : Messire Jean-Louis de mentières, Evêque et Seigneur d'Aire, mort à 52 ans, l'an 34. L'ovale est noué au bas du portrait par les armes de vêque, qui sont aussi celles de sa famille : d'or à deux bandes de gueules. Le tout repose sur un socle peu élevé qui forme édestal, et répète exactement la légende citée plus haut. u coin, à gauche, sur la partie supérieure du piédestal, l'artiste mis son nom avec la date : *Van Schuppen faciebat, 1688.*

Le visage est pris de trois quarts. Une riche chevelure mbrage le sommet du front, couvre les oreilles et descend sur s épaules en boucles opulentes. L'œil est profond, ferme et if, le nez fort, légèrement écrasé aux narines, la bouche noyenne et tranquille. Le menton d'une ligne très pure termine harmonieusement l'ovale de la figure, qui n'a rien de sec, de

(1) René Van Schuppen, né à Anvers, 1623, mort à Paris, 1707, fut élève de Nanteuil.

raide ou de heurté. L'ensemble de la physionomie a quelque chose de distingué, de doux et de méditatif. Saint-Simon a dit de Fénelon qu'il fallait faire effort pour ne pas le regarder ; la physionomie un peu ascétique de Mgr d'Aire plaît : on la regarde volontiers.

Voilà le personnage au physique. Au moral, il serait plus difficile à définir, si nous ne devions attendre que de ses contemporains les détails destinés à nous le faire connaître. Car, on peut appliquer à Fromentières ce qu'il a dit lui-même de St Paul : « Il n'aurait pu être connu, s'il n'avait voulu se faire « connaître, et pour travailler à l'histoire ou à l'éloge de cet « apôtre, il ne faut en prendre la matière que de lui-même. » (1) Encore n'avons-nous pour le connaître que ses œuvres oratoires : toute sa correspondance semble avoir disparu. Ce nous est une raison de plus de l'étudier dans ses sermons et dans ses actes, et de recueillir précieusement les trop rares témoignages qu'ont porté sur lui ses contemporains.

Dans le mémoire dont il a déjà été parlé, Nicolas Colbert fait en ces termes le portrait de l'abbé de Fromentières : « il est « froid, mélancolique, et a bon sens.» Evidemment, l'homme était trop complexe pour que son portrait pût tenir ainsi en quatre mots ; il est dans l'Evêque d'Aire des qualités que Nicolas Colbert oublie, et certains défauts qu'il ne relève pas ; mais, le peu qu'il en dit est juste. Froid, l'abbé de Fromentières le fut surtout dans ses rapports avec le monde, au milieu duquel il porta toujours une dignité pleine de réserve, qui le tint aussi loin des complaisances compromettantes que de l'intrigue. Fils d'un noble seigneur, conseiller du roi ; descendant par sa mère, Marie Perrot, d'une famllle parlementaire qui avait sa lignée d'aïeux et de glorieux services, (2) il n'eût probablement tenu qu'à lui de

(1) *Panégyrique de Saint Paul :* Exorde.

(2) Je n'ai parlé plus haut que de sa famille paternelle et de ses aïeux maternels. J'aurais pu parler des alliances survenues qui faisaient entrer dans sa famille les Combaut, dont une petite fille épousera François Mahé de la Bourdonnaye, gouverneur de l'île de France ; les du Mesnil, famille assez considérable pour que le chancelier de Ponchartrain ait songé à s'unir à elle.

se couler dans les salons, où tant d'autres ecclésiastiques aimaient à se répandre et à remporter des succès mondains, aux dépens d'autres succès plus enviables que par leur caractère ils avaient le devoir de rechercher. Les auteurs de *Mémoires* et de *Lettres* du temps, fort au courant de ce qu'on appelle aujourd'hui « la vie parisienne, » les ont rencontrés dans le monde, et se sont donné le malin plaisir de nous les faire connaître : l'abbé de Clermont-Tonnerre, d'une fatuité sans bornes et d'une insupportable vanité, (1) plus tard archevêque et cardinal; le naïf abbé de Berthier, qui n'en sera pas moins évêque de Blois; l'abbé de Roquette « tout sucre et tout miel, lié « aux femmes importantes de ce temps là et entrant dans toutes « les intrigues, toutefois grand béat ; » (2) l'abbé de Drubec pour lequel « parler et offenser est précisément la même « chose : » (3) l'abbé Tétu qui, en attendant un évêché, qu'il n'eut d'ailleurs jamais, tuait le temps à des intrigues galantes ; (4) les de Harlay, de Villars, de Choisy et tous autres abbés plus ou moins commendataires, sans parler de tous ces « amphibies, » qui, suivant le mot de La Bruyère, vivaient à la fois de l'Eglise et de l'épée. Mascaron lui-même ne dédaignait pas quelquefois, à son jour et à son heure, de pénétrer discrètement dans le monde pour s'y distraire, en tout bien et tout honneur, de ses graves occupations..(5) Je ne parle pas de Fléchier. Le sémillant auteur des *Grands jours d'Auvergne* avait appris dans la familiarité des Caumartin, à tempérer la gravité ecclésiastique par le mélange, à dose légère, de l'élégance mondaine.

Il ne paraît pas que l'abbé de Fromentières se soit répandu

(1) « Sa vanité, dit Fréron, éclatait jusque dans la chaire d'humilité « où il n'apostrophait jamais ses auditeurs que du nom de « *canaille* « *chrétienne* » Fréron. opusc. Tom. II. Lettre VI.

(2) St-Simon édit. Chéruel. in-12. T. III. p. 381.

(3) La Bruyère caractères. Chap. V. Tom. I. page 152.

(4) Mme de Sévigny à Mme de Grignan 13 mai 1671. 26 août 1671. Lettre de Mme de Maintenon à Mgr de Noailles 14 oct. 1695, édition Lavallée. Tome IV.

(5) Le Hanneur. *Mascaron*, 1re partie. ch. IV. page 82 et suiv.

dans le monde au-delà de la mesure que lui imposaient ses relations de famille et les devoirs de son ministère ; et chacun sait qu'à cet égard, ce dernier point n'impose presque rien. « Prêtres du seigneur, disait-il un jour au Clergé de Paris, « assemblé autour de lui pour entendre sa parole, vous devez « vous séparer du mélange et de la corruption du monde par la « dignité de votre ministère ; et, comme votre sainteté ne peut « être en tout semblable à celle de Dieu, et que vous ne pouvez « vous reposer sur vous-mêmes, c'est à lui que vous devez « uniquement vous attacher. N'en doutez pas, Messieurs, la « grâce du sacerdoce est une grâce de séparation. Il faut que « vous ne teniez au monde que par les engagements de votre « ministère et les nécessités de votre corps, et que vous ne « conversiez avec les mortels que comme J.-C. ressuscité « avec ces deux disciples qui allaient à Emmaüs. Il leur parlait, « il les regardait, il les instruisait, il mangeait avec eux, il « faisait en apparence toutes les fonctions de la vie raisonnable « et animale, et cependant, ce n'était pas un homme comme « eux. » (1) Il y a dans ces conseils un ton de sincérité et un accent de conviction, qui ne permettent pas de douter que la conduite conseillée par Fromentières ne fut celle qu'il suivait lui-même, et que suivaient assurément bien d'autres ecclésiastiques retenus habituellement à Paris, et en particulier Bossuet. C'est probablement à une pareille conduite, qu'il doit d'avoir passé inaperçu. S'il se fut prêté à de louches intrigues ou à d'équivoques complaisances, comme un Daniel Cosnac ou un Gabriel de Roquette, s'il eût pâli dans les antichambres, pour acheter au prix de sa dignité un évêché et des abbayes, le chroniqueur, qui veillait dans la coulisse, n'eût pas manqué de le remarquer et de surprendre son secret. Ce n'est pas à dire que les jugements de Tallemant ou de Saint-Simon soient irréformables, et que tous ceux qu'ils accusent soient condamnés; mais il est des

(1) *Discours prononcé devant une assemblée d'ecclésiastiques.* Ire partie.

qui devraient se trouver à l'abri de certains soupçons, il est des soupçons dont on ne peut se laver ıent. C'est à sa conduite sévère et à son caractère Fromentières a dû de traverser, sans éveiller les une époque où la chronique aimait passionnément les galantes et les petits commérages scandaleux.

ıles relations qu'il paraît avoir eues à Paris, en dehors ɜ de sa famille, nous le montrent dans ce milieu pénitent où règne, par le droit de la naissance et de la fortune, ɜ convertie de la Fronde, la duchesse de Longueville; l'elle se groupent la candide princesse de Conti, estimée le son beau-frère, le grand Condé, « qu'on lui entendit que s'il trouvait une bergère aussi vertueuse que sa ɜ-sœur, il la donnerait pour femme au duc d'Enghien, son » (1); la vertueuse Madame de Guise, abbesse de nartre ; Madame de Sablé, qui déjà n'est plus jeune et ılle, dans ces régions d'une sévérité janséniste, à oublier et oublier les souvenirs du passé. Dans un milieu encore plus , nous trouvons Fromentières honoré de l'estime et de la ır de deux reines, portées par leur caractère ou par les ısitudes de leur fortune, à rechercher dans un ecclésiastique mme de Dieu plus que l'homme du monde, l'ami du devoir ôt que l'ami de l'éclat, de la réputation et du bruit.

ɜe mélange d'austérité, de dignité et de réserve, à un âge et ıs des circonstances qui lui permettaient d'espérer des succès ɔndains, ne donnent pas un rang à part à Fromentières ; mais placent, cependant, au nombre des ecclésiastiques les plus ıspectés que comptait alors la capitale. Que s'il trouvait autour e lui de nobles exemples pour s'encourager à garder toujours a même attitude, on ne saurait nommer parmi ses contemporains, ın seul homme marquant dans le clergé, à qui pût convenir ainsi qu'à lui le qualificatif « mélancolique ». La mélancolie,

(1) *Mémoires du P. Rapin.* Paris 1865. Tome III, liv. XVII.

mal bien rare à cette époque, et qui donne à Fromentières sa physionomie dans l'assemblée des grands esprits dont s'honorait alors l'Eglise de France. Rien n'a troublé la sérénité de Bossuet; aucune contradiction n'a pu détruire la majestueuse unité de sa vie. Il a rencontré sur sa route des adversaires de toute qualité et de tout rang. Défenseur infatigable de la vérité, il a lutté toute sa vie, tendant charitablement la main aux adversaires de sa foi, ou passant sur eux, s'ils refusaient de se rendre : il est arrivé à la fin de sa carrière, plutôt vaincu par l'âge et la maladie qu'épuisé par la lutte On pourrait en dire autant de Bourdaloue. Le sévère jésuite, formé à l'école de son maître Ignace, avait appris à mettre son âme au-dessus des évènements, à ne s'affliger ni se réjouir outre mesure, mais à posséder son cœur dans la paix. Il fit humblement, courageusement et totalement son devoir ; après quoi, il se reposa sur Dieu des succès et des récompenses à venir. Il en fut de même de Mascaron et de Fléchier. Ce dernier, d'ailleurs, par ses habitudes de jeunesse, ses relations dans le monde et les applaudissements qu'il y cherchait et rencontrait souvent, n'était pas amené à trouver le monde trop mal fait. Mais Fromentières ne prit que difficilement, ou plutôt, ne prit pas du tout son parti de la manière dont se passaient les choses de ce monde. La mélancolie, l'humeur noire, sorte de tendance à un mal tout moderne, mais ignoré alors, gâta toujours plus ou moins sa vie, et ne lui permit guère de goûter que de loin en loin, rarement peut-être, le bonheur d'agir, de sentir et de vivre. Elle provenait de l'opposition qu'il y avait entre ses désirs et la réalité, entre ce qu'il aimait et ce qu'il voyait, entre ce qu'il cherchait et ce qu'il trouvait. Ce contraste n'émeut pas également toutes les âmes. Chez l'abbé de Fromentières, élevé près des Etangs à l'ombre des grands bois, il rencontrait un tempérament propre à en recevoir toute l'impression De sorte que son caractère nous fait songer involontairement à Pascal inquiet et à Fénelon vieillissant à Cambrai.

fait assurément l'originalité de son caractère; en fit ce que, dans une certaine mesure, on peut appeler ;a vie. La mélancolie chez les âmes molles produit le nent; aux âmes ardentes elle donne l'impatience et la a vie de Fromentières est comme échauffée par les la fièvre. Quand on lit ses sermons, on sent parfois 'amertume qui couvre le cri de la charité apostolique, lans sa bouche, trop souvent, des épithètes qui nt à des flétrissures. Impatient de son zèle, il demande, exige la conversion des ennemis de sa foi, et fait appel séculier pour assurer le succès de ses prédications. de ses efforts, bientôt cette ardeur retombe sur elle t alors son découragement comme son zèle dépasse la : « quand nous considérons que d'un si grand nombre de urs qui se trouvent dans le monde, il y en a si peu qui usent pas de la sorte, et qui ne résistent pas aussi ieusement à tous les avis que nous leur pouvons donner, a point de prédicateur qui ne soit tenté de descendre de naire, ni d'homme zélé, de fermer la bouche pour toute ie. » (1)

ous le suivons dans le cours de sa carrière et de son iistration épiscopale, nous trouvons la même ardeur de èrament et la même chaleur de zèle. Son activité le dévore; reprend de relever à la fois tout son diocèse de ses ruines, ngloutira, et au delà, ses revenus déjà considérables. Quand couvre un abus, il prend sur l'heure une décision, et comme s'inspire de la première impression, elle est énergique. Sa e aux prébendiers de Bresquit est grosse de menaces, et on t bien qu'il les aurait mises à exécution. Où la bonté des res avait échoué, sa fermeté réussit, et, de son vivant, les irses de taureaux ne recommenceront pas à Mont-de-Marsan. marquis de Poyanne, gouverneur de Dax, haut personnage

(1) Sermon *sur la correction paternelle*. IIIe partie.

au pays de Gascogne, crut avoir facilement raison de l'Evêque d'Aire ; on sait que l'Evêque tint tête au marquis et qu'il finit par en triompher. On pourrait croire que Fromentières avait pris pour devise ce qu'il disait un jour, en chaire, de St-Jean-Baptiste : « il menaça, il tonna, il foudroya,... montrant toujours au milieu « de la lutte.... une tête de fer et un cœur d'acier. » (1)

De pareilles âmes ne sont pas faites, généralement, pour les luttes calmes et les discussions courtoises. Elles ont trop d'ardeur, pas assez de sangfroid : elles sentent trop vivement pour conserver la pleine possession d'elles-mêmes. La résistance un peu prolongée les irrite. Les chicanes des jurats de la ville d'Aire, processifs et retors, l'exaspérèrent bien vite, et il eut à leur adresse quelques paroles blessantes, contre lesquelles ces messieurs ne manquèrent pas de protester. C'est là, sans doute, ce que quelques documents biographiques caractérisent d'un mot pittoresque, mais vrai, « son éclipse, qui fut sa vivacité. » (2) Tout ce qui vient d'être dit ne laisse guère la liberté d'en douter. Cette vivacité nuira à l'orateur, à qui elle enlèvera quelque chose de cette suavité qui s appelle l'onction, et qui va réveiller au fond des âmes ce qu'il y a de plus tendre et de plus humain. Elle nuira plus encore à l'homme, dont elle « abrégea les jours. » (3) A vivre d'une vie aussi active, on use bientôt ses forces. Tant d'œuvres qu'il menait de front, la lutte qu'il soutenait contre les ennemis de l'Eglise ou de son église, lassèrent son courage sans l'abattre. Vaincu par la mort, il n'était pas désarmé : « Ne perdez « pas mon âme avec les impies. » C'est l'éternelle prière que devait adresser au Seigneur la pierre sous laquelle il voulait être enseveli.

Si pourtant Fromentières avait le défaut d'être trop vif, cette vivacité s'unissait chez lui aux plus aimables et aux plus sérieuses

(1) *Panég. de St Charles Borromée* et Sermon sur la *Décollation de St Jean-Baptiste.* IIme partie.
(2) *Archives de l'Evêché d'Aire. Livre rouge.*
(3) Ibid.

a dit lui-même qu'un prédicateur « doit avoir un front pour les opiniâtres, un cœur tendre pour les pénitents. » eure preuve qu'au front d'airain il savait joindre le re, nous est donnée par la confiance avec laquelle roulut faire sa soumission entre ses mains. On peut en cette occasion, l'homicide aventurier céda moins à r du raisonnement qu'à l'ascendant de la bonté ; car de âmes peuvent bien être brisées par la force, mais elles raitables qu'à la douceur et à la charité. On vit même nnemis venir se jeter à ses genoux et lui demander son et l'on n'aura pas oublié, sans doute, l'histoire de ce ot, obstinément déclaré contre son Evêque, et qui cependant vouer vaincu par la séduction de son âme ardente et hique Il gagna de même, dit un biographe, l'affection de césains « par ses exhortations touchantes, l'ascendant de vertus et le charme irrésistible de sa douceur. » (1) Ses s savaient qu'ils étaient toujours bien reçus chez lui, et les es étaient sûrs de rencontrer toujours chez leur Evêque un contre les vexations des riches, et un secours dans leur re. « Ce que l'on donne souvent à la vanité ou au plaisir, il consacrait au soulagement des pauvres, qui savaient, presque ux seuls, qu'il eût du bien ou des provisions de blé, qu'il isait, en des temps de famine, distribuer avec abondance ar tous les villages de son Diocèse. » (2)

On n'est pas bon pour les autres, a-t-il dit un jour, si on ne st pas pour soi-même. » (3) A la lumière de la vérité divine, il ait compris que la charité pour soi-même consiste « à chercher saint repos et à travailler à sa propre sanctification. » (4) 'histoire de sa vie nous montre assez qu'il n'y manqua pas. omme il n'était pas de ceux qui étaient entrés dans l'église

(1) *Bibliothèque des orateurs chrétiens.* Art. Fromentières. Paris 1830. Tome XII, page 279.
(2) Richard. *Préface des Sermons.*
(3) *Discours prononcé devant une assemblée d'ecclésiastiques.* IIe partie.
(4) *Ibidem.*

[illegible]

[illegible] pas encore la [illegible] [illegible] sur sa [illegible] [illegible] sur ce sujet [illegible] et plus [illegible] que celle de [illegible] lettre qu'il a conservé jusqu'à [illegible] et, à ce qu'il disait [illegible] le texte : Je ne me réjouis pas avec vous [illegible] où vous venez d'être élevé. [illegible] estime pour ceux que Dieu y appelle [illegible] occasions. Je ne vous dirai point les [illegible] ces sentiments et qui m'inspirent cette

[illegible] III[e] partie.

[illegible] III[e] partie.

; votre piété doit vous en faire sentir tout le poids,
En revanche, quand il fut revêtu de cet honneur,
it ni recherché, ni demandé, l'histoire de sa vie nous
ıu'il en accepta toutes les charges, et qu'il en remplit
:voirs, y compris celui de mourir entre les bras de cette
laquelle l'onction épiscopale l'avait uni. Des sept
ıui passèrent sur le siège d'Aire au XVII[e] siècle, quatre
ent appeler à des évêchés moins modestes, ou à des
plus plantureux. Bernard de Sariac, prédécesseur
t de Fromentières, mourut au château de ses pères ;
ières seul finit ses jours dans ce lointain village, où la
nce avait fixé le siège de son évêché. A quelques vingt
e là, et vingt ans auparavant, Guillaume le Boux, fils
uvre notaire de village des environs de Saumur, et, plus
eligieux de l'Oratoire, s'ennuyait, dit-on, mortellement
on évêché d'Acqs. Par ses instances, dont le public fut
ment choqué, » (2) il obtint de Louis XIV un évêché
it à sa mesure, dans un pays moins éloigné du Soleil.
du gentilhomme des Etangs fut plus digne que l'ancien
:ux : il prit au sérieux le titre d'épouse que l'évêque
à son église, et ne s'en sépara pas.

derniers traits de la vie de Fromentières sont particulière-
touchants, et achèvent de nous faire connaître le fond de
ime.

)mme il se sentait mourir, il demanda que les manuscrits
es sermons ne fussent jamais publiés, mais que, détruits, ils
urvécussent pas à leur auteur. Acte d'humilité remarquable,
rie Moreri. (3) Nous le croyons sans peine et d'autant plus
ontiers, que Fromentières, qui n'avait jamais manifesté aucun

(1) Richard. *Préface des Sermons.*
(2) *Menagiana*, Tome III, page 219. Les termes dont se sert le *enagiana* sont assez durs pour la mémoire de Mgr le Boux. On voudrait oire que le narrateur a exagéré les faits, en sacrifiant au plaisir de ra-onter une méchante histoire et de faire un mauvais jeu de mots.
(3) *Dictionnaire.* Art. Fromentières.

penchant pour la représentation ou la parade, n'aurait pas choisi, pour jouer un personnage, l'heure suprême « où l'on ne charge « pas ordinairement sa conscience de nouvelles fautes, » (1) en cédant aux mesquines préoccupations de la vanité. Calcul d'amour-propre! insinue l'abbé Ledru, d'un homme qui reconnaît l'imperfection de son œuvre et veut en faire disparaître la trace; » (2) ce qui n'est certainement pas juste. Peut-être le pieux prélat n'obéissait-il, à cette heure, ni à un calcul d'amour-propre, ni à un sentiment d'humilité. Les prédicateurs du XVII[e] siècle n'avaient pas l'habitude de publier leurs sermons et ne les ont pas publiés. Leurs sermons, c'était leur bien; ils en usaient seuls. Ils ne savaient que trop le triste usage que la paresse d'un prédicateur peut faire des sermons d'autrui. L'élève de St-Magloire n'ignorait pas avec quelle assurance, quelques années auparavant, on s'appropriait et on récitait les sermons du P. Sénault. Fromentières pensa qu'il n'avait pas à prévenir la stérilité des prédicateurs besoigneux ou ignorants : ses sermons étaient pour lui : ils ne devaient pas lui survivre.

Sa mort fut digne de sa vie. Jeune encore, il dut la saluer sans trouble. « Le chrétien, disait-il un jour, trouve assez de « quoi se consoler de la mort, dans la mort même, et, en attendant « que son corps et son âme entrent en partage du bonheur des « prédestinés, il doit retenir le cours de ses larmes, quand la « dissolution de ces deux parties viendra à se faire un jour. » (3).

Quand ce moment fut venu, ses sentiments d'humilité éclatèrent aux yeux de tous. Il ordonna qu'on l'enterrât sans pompe, qu'au cimetière ses cendres fussent mêlées à celles des pauvres dont la cause avait été la sienne, qu'on ne gravât sur le marbre de sa tombe ni son nom, ni ses armes, et que nulle voix ne s'élevât pour faire entendre un éloge funèbre. Je ne sais si son éloge fut

(1) *Oraison funèbre de Hardouin de Péréfixe.* III[e] partie.
(2) *Biographie universelle de Michaud.* Art. Fromentières.
(3) *Sermon sur les Avantages de la mort.* Exorde.

mais, nous dit un biographe, (1) il mourut « extrêmement
de son diocèse, malgré les réformes qu'il y avait
ites. »
pas de plus belle oraison funèbre.

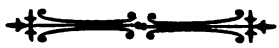

(1) *Dictionnaire portatif des prédicateurs français.* Art. Fromentières.

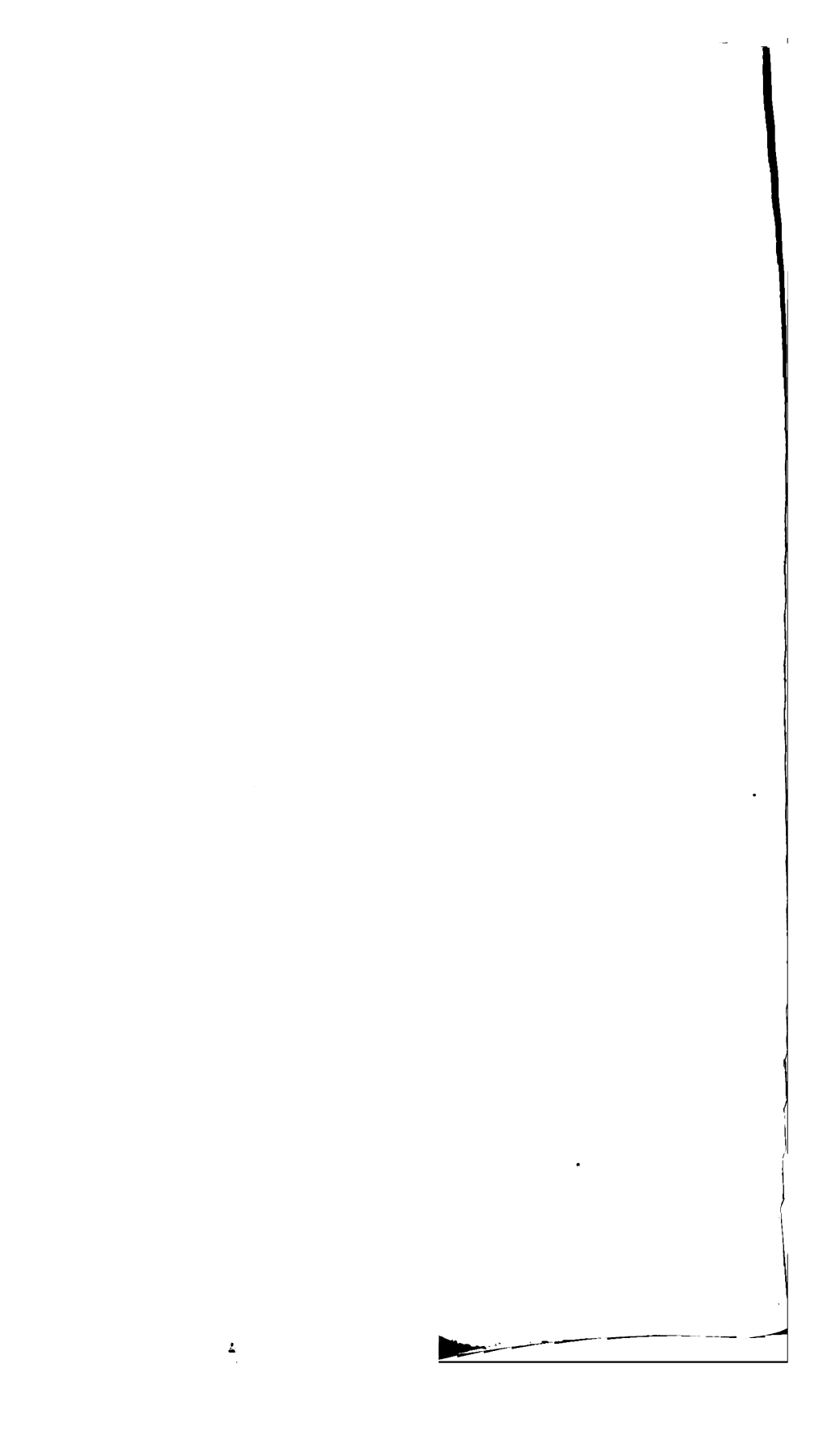

DEUXIÈME PARTIE

LE PRÉDICATEUR

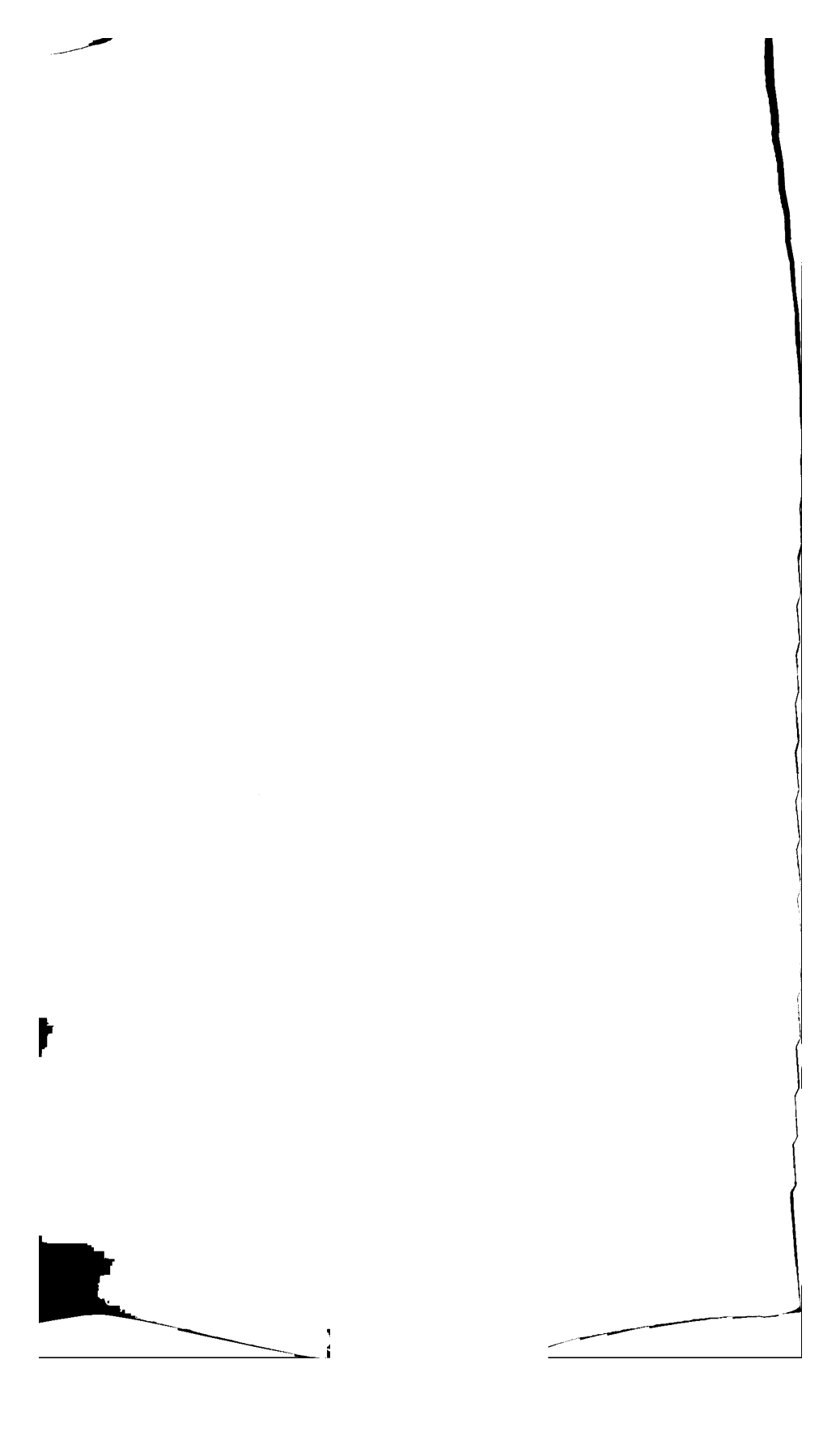

CHAPITRE I

UDE BIBLIOGRAPHIQUE

nd et par qui furent publiées les œuvres de Fromentières. litions diverses. — Publications séparées. — Toutes les es de Fromentières n'ont pas été publiées. — Plan suivi 'éditeur ; ce qu'il a de défectueux. — Problème soulevé a lecture de certains sermons de Fromentières.
ccueil fait à la prédication de Fromentières : 1° par ses mporains : témoignages de la Gazette de France, de la e historique, du Journal des Savants, de Boursault, de bé de Marolles, de l'abbé Legendre, de l'abbé de Villiers ; u XVIII^e siècle, témoignages de Moreri, Houdry, Lambert, l'abbé Maury ; 3° au XIX^e siècle, Fromentières a perdu de réputation ; pourquoi ? ce qu'en disent la Bibliothèque des ateurs chrétiens, l'abbé Hurel, Hauréau.

I

Hauréau (1) admet sur le témoignage de l'abbé Ledru (2) e Peignot (3) que « les œuvres de Fromentières furent bliées l'année même de sa mort. » Il regrette au même endroit 'avoir pas pu se « procurer cette édition qui se compose de six olumes. » Cette édition est, en effet, introuvable, pour la bonne on qu'elle n'existe pas. On sait que Fromentières mourut s la fin de décembre 1684. Or, on se souvient qu'à cette date, re prédicateur mourant demanda que les manuscrits de ses vres fussent détruits, pour empêcher par là qu'ils ne fussent

(1) *Histoire littéraire du Maine.* Art. Fromentières.
(2) *Biographie universelle de Michaud.* Art. Fromentières.
(3) *Manuel bibliographique.*

un jour publiés : ils ne l'étaient donc pas encore. Les manuscrits de l'évêque d'Aire devinrent la propriété de Messire Hilarion de Fromentières, qui pourra écrire en tête des œuvres de son illustre frère : « Les plus précieux biens que Monsieur l'Evêque « d'Aire m'ait laissés après sa mort sont ses sermons. » On peut même croire, après ce qui a été dit plus haut, qu'il n'en reçut pas autre chose. Que le seigneur des Etangs n'ait pas voulu mettre à exécution la dernière prière de son frère et détruire les manuscrits, il est naturel de le croire ; que bientôt même la pensée lui soit venue, que la meilleure manière de travailler à la gloire de son nom et de son frère était d'imprimer les précieux manuscrits, il n'y a rien d'étonnant non plus. Mais déjà deux ans s'étaient écoulés depuis la mort de Mr d'Aire ; et c'est en 1687 seulement, que l'avocat Richard fut chargé de mettre les manuscrits en ordre et de préparer l'édition. Le premier volume parut, vers les premiers jours de 1688, avec permis d'imprimer du 2 octobre 1687. L'approbation du second volume est du 2 août 1688. L'impression en fut terminée le 31 décembre de la même année. (1)

Le troisième volume parut, dans le courant de l'année 1689, et enfin les trois derniers furent livrés au public, en 1690, avec permis d'imprimer délivré le 4 février 1690. Le *Journal des Savants* annonça la publication de ces trois volumes, comme il avait déjà rendu compte de la publication du premier. (2)

Cette édition parut chez Jean Couterot et Louis Guérin, rue St-Jacques, format in-8°. Le premier volume était orné du beau portrait de Fromentières, buriné par Van Schuppen, et portait en première page une dédicace au roi, signée H. de Fromentières et suivie de la Préface de Richard. Les volumes II et III contiennent les Panégyriques ; les volumes IV et V, les sermons du Carême, et enfin le sixième volume porte le titre

(1) Ce volume parut sous ce titre : « *Sermons de Messire Jean-Louis de Fromentières évêque et comte d'Aire, prédicateur ordinaire de sa Majesté.* »
(2) *Journal des Savants.* N° du 22 mars 1688 et vol. Z. Décembre 1690.

s mêlées. Il contient six oraisons funèbres et quelques de circonstance. (1)

o, l'éditeur Lyonnais, Briasson, donna les œuvres de ières, en six volumes in-12, et Migne les a publiées aux III et IX de sa collection des *Orateurs sacrés*.

hors de ces éditions, ou rééditions, on trouve encore s sermons qui furent publiés séparément, du vivant de Fromentières. Ce sont d'abord les *Oraisons funèbres*. II[e] siècle, c'était un usage assez ordinaire de publier ges, dès qu'ils avaient été prononcés. Ils étaient tirés sur quettes in-4°, de trente à quarante pages, très difficiles à r aujourd'hui. Bossuet, qui ne publiait pas ses sermons, imprimer ses oraisons funèbres. Fromentières ne fit pas tion à cet usage ; car nous avons vu les éditions séparées raisons funèbres d'Anne d'Autriche, de M. de Lionne, de ouin de Péréfixe et du P. Sénault. Nous savons, de plus, que emblée du Clergé de France, dans sa séance du 30 octobre demanda à l'abbé de Fromentières que le sermon prononcé ui, dans la cérémonie du 28 août précédent, fut livré à ression. L'abbé de Fromentières y consentit. (2)

ssurément, ces différentes éditions, qui toutes se ramènent à de 1688-1690, la plus soignée et la plus complète, ne tiennent pas tous les sermons prononcés par Fromentières. eigneur des Etangs a bien pu communiquer à l'avocat Richard s les manuscrits dont il était devenu possesseur ; mais il faut conclure alors, qu'il n'avait pas hérité de tous les manuscrits. us savons par l'exorde du *Discours sur la Réparation* que, elques semaines auparavant, Fromentières avait prêché, au rvice de Monsieur et de Madame de Beaufort, un sermon qu'on ercherait en vain dans les six volumes de sa prédication. — Il

(1) L'éditeur Couterot, resté seul à la tête de la librairie de la rue St-Jacques, à l'enseigne de l'image de saint Pierre, publia une édition in-12. Il serait difficile de dire le nombre de rééditions complètes ou partielles que ce libraire fit tirer des œuvres de Fromentières. Personnellement, nous en avons vu plusieurs.

(2) Procès-verbaux des Assemblées du Clergé de France T. V. p. 122. Il s'agit ici du *Discours sur la Réparation*.

existe à la Bibliothèque nationale sous le n° 9638, fonds français, un volume in-4°, dans lequel se trouve, parmi beaucoup d'autres sermons manuscrits de différents prédicateurs, un sermon inédit de l'abbé de Fromentières *Sur la fête de la Purification.* Ce discours est d'autant plus intéressant, qu'il est sûrement de la période où Fromentières commençait à prêcher à Paris. Je n'hésiterais pas à le rapporter à l'année 1662. Ce sermon, en effet, a été prêché devant des Religieuses, comme il paraît par la péroraison : « Où trouverons-nous donc l'imitation des vertus de « la sainte Vierge, si ce n'est dans les cloîtres et les maisons « religieuses; c'est mes chères sœurs, votre gloire et votre « bonheur. » Or, en 1662, Fromentières prêcha le carême devant les religieuses bénédictines du Val-de-Grâce. Chacun sait qu'au XVII[e] siècle le prédicateur du carême prenait possession de la chaire et s'annonçait à son public le jour de la Purification : il se pourrait très bien que le sermon inédit, conservé à la Bibliothèque nationale, fût de cette année-là. Une étude attentive de ce discours ne ferait que confirmer cette opinion. C'est une œuvre de jeunesse, embarrassée dans ses développements, indigente dans son fond. Le prédicateur, qui n'a pas encore eu le temps de féconder sa veine, par la méditation de l'Ecriture et l'étude persévérante des Pères, a recours aux divisions et subdivisions nombreuses, pour fournir une heure de développements. Sa doctrine est sûre; mais elle manque de cette autorité que donneront plus tard à ses sermons les riches emprunts faits à l'Ecriture Sainte et à la Tradition. Quand il reprendra ce sujet, quelques années plus tard, Fromentières adoptera une division plus simple : le sujet sera plus un, la matière moins confuse, le développement plus nourri. A cette époque, sans avoir rien perdu de son imagination, Fromentières sera formé par l'habitude de la chaire et par une plus longue étude.

Il ne faut pas se flatter que ces deux discours soient les seuls qui aient échappé aux recherches de l'éditeur. Ils nous donnent, du moins, le droit d'affirmer que tous n'ont pas été édités. Il serait

le regretter ; car les six volumes imprimés suffisent
is montrer Fromentières tel qu'il était dans la chaire.
pourrait-on regretter davantage l'ordre suivi par
Quand il composait des sermons ou qu'il éditait ceux
s, Richard n'avait qu'un but : offrir aux prédicateurs
:les dont ils pourraient s'inspirer et s'aider. On comprend
que l'ordre à suivre lui fût assez indifférent ; cependant,
.turgique était pour lui le plus naturel, en même temps
lus facile. On conçoit donc qu'il ait eu ses prèférences.
ıdrier liturgique sous les yeux, Richard range les Sermons
gyriques dans l'ordre établi pour les fêtes auxquelles ils
ortent ; il met en tête le *Sermon pour le jour de la
·ision* et termine par le *Panégyrique de St Jean
gélíste* (27 décembre). Les discours hors série, dont le
e se rattache pas à une fête liturgique, Sermons de vêture
isons funèbres, viendront ensuite dans le volume des
es mêlées.

ıs la classification des Sermons, ceux du carême ont une
à part et sont imprimés séparément aux volumes IV et V
collection. Mais, ici l'ordre est encore plus arbitraire.
entières a prêché plusieurs carêmes : il devait prêcher à la
celui de 1681 ; il en fut empêché par la maladie qui allait
orter moins de quatre ans plus tard. Cependant, ce carême
prêt, le manuscrit devait être facile à reconnaître, soit à la
ur du papier, soit à la fraîcheur relative de l'écriture. Quoi
us naturel et de plus facile, que d'imprimer séparément ce
me et de réserver, pour les publier à part, les sermons qui se
ortaient aux carêmes précédents ? L'éditeur n'a pas cru
oir le faire ; y a-t-il même songé ? Il nous a donné ainsi un
ème grossi au-delà de toute mesure, et comprenant trente-
t sermons, alors que le prédicateur ne dépassait guère la
gtaine. Le prédicateur à la Cour ne prêchait que trois fois par
naine. (1) Dans le carême tel que l'a publié Richard, il n'y a

1) Abbé Hurel. *Les Orateurs sacrés à la Cour de Louis XIV.* Introduction, page XLI.

pas de semaine qui ne compte quatre sermons, plusieurs en ont cinq chacune ; il arrive même que nous avons deux sermons pour le jour du Vendredi Saint. De là l'impossibilité de reconnaître parfois les sermons qui appartiennent au carême de 1681, ceux qui furent prêchés et ceux qui ne le furent pas.

L'ordre chronologique nous eût mieux convenu ; non qu'il soit si important de noter les progrès qu'a faits Fromentières, à mesure qu'il se familiarisait avec la prédication. L'Evêque d'Aire n'est pas un de ces grands esprits qui nous intéressent dans tous les détails de leur existence, et qu'il est profitable de suivre dans toutes les manifestations de leur talent. Nous nous garderons bien de le surfaire, et d'oublier que ses œuvres oratoires plaisent plus par les résultats qu'elles découvrent, que par les efforts laborieux qu'elles supposent. Mais, l'ordre chronologique, alors même qu'il n'est pas rigoureusement nécessaire, est toujours utile, parce qu'il sert à l'histoire, et qu'il n'est jamais indifférent, pour suivre un prédicateur à travers sa carrière oratoire, d'être guidé par la date de ses sermons. Ce plaisir, car c'en est un, nous est refusé par l'éditeur ; et si, comme nous l'avons dit, (1) il est quelques Sermons, Panégyriques ou Oraisons funèbres dont la date nous est connue, la plupart se rapportent à une époque indéterminée.

Nous en aurons fini avec ces détails bibliographiques, quand nous aurons appelé l'attention sur un curieux problème, soulevé par certaines phrases qu'on lit à la fin de quelques sermons : « Je ne vous propose ici que l'idée de ce que j'avais à « vous dire, parce que l'excessive chaleur m'oblige d'abréger; » (2) ou encore : « ce serait ici le sujet de mon dernier point, mais, « pour ne point fatiguer une patience royale, je le finis en deux « mots et sans reprendre haleine ; » (3) ou ailleurs... « il me « resterait encore à vous faire voir... mais ce discours ayant

(1) Biographie : Chap. I. page 15.
(2) *Sermon pour la décollation de St Jean Baptiste.* Péror.
(3) *Sermon pour le jour de la Toussaint.* Péror.

« déjà eu assez d'étendue etc. » (1) Il ne serait pas difficile de multiplier les exemples. De pareilles remarques ont-elles pu être écrites avant que le discours fut prononcé et quand le prédicateur composait son manuscrit ? Ou bien, entraîné au-delà des justes limites, dans le feu de l'action, l'orateur en chaire a-t-il fait des coupures dans son discours, abrégé les troisièmes parties, et puis, dans un élan de sincérité, a-t-il corrigé le manuscrit pour le mettre d'accord avec le sermon prononcé ? Nous croyons que la première supposition est de beaucoup la plus naturelle. Fromentières donnait à ses deux premières parties un plein développement, qui suffisait parfois à tenir les auditeurs une heure entière. Comme il était temps de finir, les raisons ou les prétextes ne manquaient pas pour couper court, et sacrifier les troisièmes points : la main lassée, il déposait la plume. Et, quand il affirmait que « l'excessive chaleur » l'obligeait d'abréger, les naïfs seuls pouvaient se laisser prendre à cette innocente supercherie. Quand un prédicateur viendra vous dire qu'il s'arrête pour ne pas lasser votre patience, soyez bien sûr qu'il est au bout de son rouleau. Rarement un prédicateur qui récite, — c'est le cas du plus grand nombre, — a de tels ménagements pour son auditoire, qu'il consente à faire le sacrifice de ce qu'il a écrit et appris. Je ne dis pas que Fromentières n'eût pas su le faire, mais je suis plus porté à croire qu'il n'eut pas à le faire.

II

L'accueil fait à cette publication dut être assez favorable, si l'on en juge par la réputation que Fromentières s'était acquise. Les témoignages, qui attestent le mérite de sa prédication et ses succès oratoires, sont en effet très nombreux. Ils sont contenus d'abord dans les journaux du temps. Les louanges de journal, au

(1) *Sermon pour la fête du St Sacrement.* Péror.

XVII[e] siècle comme au nôtre, tiennent trop souvent de la complaisance, de la banalité et du lieu commun : nous ne le nierons pas. On admettra, cependant, qu'autrefois comme aujourd'hui — de la même manière, sinon dans la même mesure — les journaux étaient l'écho de leur temps. C'est à ce titre qu'ils sont consultés les premiers, quand nous recherchons quelle opinion le XVII[e] siècle avait de l'éloquence de Fromentières.

La *Gazette de France* fait mention plusieurs fois de la prédication de Fromentières, et c'est toujours avec les épithètes les plus élogieuses et les compliments les plus flatteurs. Tantôt elle déclare simplement que « Fromentières a fait un très beau « discours », septembre 1670; ailleurs, qu'il a prononcé un panégyrique « avec grand applaudissement », mars 1665; ou bien « avec un merveilleux applaudissement », février 1671; ou encore « avec l'admiration de l'auditoire », février 1671; ou enfin « avec « un succès qui répondit à la réputation qu'il s'acquiert tous les « jours par ses belles actions dans la chaire », octobre 1672. Ici l'éloge semble fuir les formules banales et sortir du convenu.

La *Muse historique* de Loret s'occupa, elle aussi, plusieurs fois de Fromentières. C'est en 1662 qu'elle nous signale son nom pour la première fois. Cette année-là, Fromentières prêchait le Carême au Val de Grâce. Ce fut lui aussi qui prêcha le Panégyrique de Saint-Benoit, dont la fête se célébrait au cours de la station. La Reine-Mère assistait à la cérémonie, et la *Muse*, qui n'omettait guère de signaler ces déplacements de sa Majesté, nous fait en même temps connaître le prédicateur qu'elle allait écouter. Fromentières, en 1662, est pour Loret un

> Esprit plein de hautes lumières,
> Et pour la prédication
> Excellent en perfection.
> .... Grandement prisé,
> Des âmes belles et sublimes,
> De plusieurs docteurs doctissimes,
> De tout plein d'évêques sacrés,
> Et d'abbés crossés et mitrés.

t, le même abbé de Fromentières est appelé pour la fois à la Cour, pour y prêcher la station de l'Avent. ıent est d'assez grande importance pour que la *Muse* tre dans ses vers :

Monsieur l'abbé de Fromentières
Qui sur les plus hautes matières
Est profond et vraiment savant,
Dans le Louvre prêche l'Avent.
Je n'ai point de ce personnage
Encore oui le saint langage.
Mais quelqu'un me dit l'autre jour
Que les délicats de la Cour,
Qui lui donnent leur audience,
Estiment fort son éloquence.

ıuelques jours de là, dans la lettre suivante, la *Muse* parle ːe de Fromentières. Une octave de sermons, en l'honneur de ɔnception de la Sainte Vierge, est prêchée dans l'Eglise des ollets du faubourg Saint Germain. La *Muse* cite les huit licateurs et donne une appréciation sur chacun d'eux. Elle dit ıôtre :

L'abbé de Fromentières
Dont les qualités singulières
L'ont fait parvenir à son tour
L'un des prédicateurs de Cour.

C'est vague, mais il faut se souvenir que la *Muse*, quelques ɔurs auparavant, avait été beaucoup plus explicite, et qu'elle 'a pas voulu se répéter. Enfin, le jeudi 19 mars 1665, la fête de ɨaint Joseph fut célébrée en très grande pompe dans la chapelle les Feuillants. Les deux Reines, accompagnées de la grande Mademoiselle et de plusieurs autres dames de la Cour, assistèrent à la cérémonie du soir. L'assemblée était en même temps très

de Marolles, au chapitre de ses *Mémoires* « où se
. les noms de ceux qui lui ont donné de leurs livres ou
honoré extraordinairement de leurs civilités, » cite
Fromentières, « personnage éloquent et l'un des plus
prédicateurs de France, qui s'est signalé par un grand
d'actions mémorables. » (1) Ici la louange n'est pas
. porte, dans son exagération même, une sincérité d'accent
:rmet pas de douter de l'admiration de celui qui l'a écrite.
ne rapporterons pas ici certains jugements particuliers
par quelques discours de circonstance. Il y aura lieu
-s de les rappeler en leur temps. Nous ne tiendrons
ici que des jugements d'ensemble. Voici ce que l'abbé
:re écrit dans ses *Mémoires* : « La Cour et la ville
ıtissaient encore des acclamations que l'une et l'autre
ent données à Fromentières. J'ai ouï dire par les uns qu'il
ait dans ses sermons autant d'élévation que de solidité,
ar d'autres qu'il y avait plus de mots brillants que de
ses. Comme je ne l'ai point entendu et n'ai rien lu de lui,
ne parlerai ni de sa personne ni de ses talents. » (2) Ce
ignage a d'autant plus de valeur, que l'abbé Legendre
ime ici, non pas son opinion personnelle, mais celle de ses
emporains.

ne faut donc pas s'étonner que l'auteur de l'*Art de Prêcher*,
:cord avec Boursault, ait rangé Fromentières parmi les
dicateurs qui se firent remarquer par leur éloquence, et que la
ur eut l'occasion d'entendre et d'admirer.

Là, Bossuet, Grignan, Mascaron, Fromentières,
Le Boux, Faure, dom Cosme ont porté la lumière. (3)

Et ce qui prouve que tous ces témoignages sont bien conformes
l'opinion du temps, c'est le nombre des éditions qui s'écoulèrent
lans l'espace de quelques années. Nous n'avons parlé que des

(1) *Mémoires de Michel de Marolles, abbé de Villeloin.* Amsterdam 1755.
(2) *Mémoires de l'abbé Legendre.* édit. Charpentier, Paris 1863, p, 7.
(3) *Art de Prêcher* par Pierre de Viliers. Paris 1682. Ch. IV.

trois éditions complètes de 1685, 1690, 1710; mais il est certain que ces éditions furent plusieurs fois réimprimées, au moins partiellement; car nous avons vu des exemplaires portant les dates de 1692, 1695, 1699, 1700, avec l'indication : nouvelle édition, troisième édition revue et corrigée.

Dès le commencement du XVIII[e] siècle, Moreri recueille le souvenir des succès de Fromentières et l'enregistre dans la biographie qu'il lui a consacrée, il termine par cette appréciation personnelle : « On peut hardiment assurer que de tous les « sermons imprimés de nos jours, il y en a peu où il y ait plus « d'élévation et de solidité. »

Le P. Houdry, quand il composait sa *Bibliothèque des Prédicateurs,* ne manqua pas de consulter le recueil des œuvres de Fromentières et d'y faire plusieurs emprunts. Tantôt ce sont des plans complets de sermons qu'il emprunte à Fromentières : par exemple, celui du sermon sur les *Afflictions* ; tantôt de nombreux extraits qu'il cite, comme ceux qu'il tire du sermon sur *l'Aumône.* (1) Aussi l'auteur du *Dictionnaire portatif des Prédicateurs* pouvait-il dire, quelques années plus tard, en parlant des sermons de l'Evêque d'Aire : « L'auteur de la « *Bibliothèque des Prédicateurs* les cite souvent, et on peut dire « que de tous les sermons imprimés dans ce temps, il en est peu « où il y ait plus d'élévation et de solidité. » Moreri l'avait déjà dit vingt ans auparavant.

Lambert, dans son *Histoire littéraire du XVII[e] siècle,* (2) compare Fromentières au P. Sénault et constate que « la « force et la justesse du raisonnement, la noblesse et la « pureté de l'expression, le feu et la vivacité de l'action furent « les mêmes dans les deux célèbres prédicateurs. » De son côté, l'auteur anonyme des *Nouvelles observations sur les différentes manières de prêcher* — c'était Antoine Albert, — rapportant un exemple où l'abus de l'interprétation scripturaire est poussée

(1) *Bibliothèque des Prédicateurs,* 2[me] édit. Lyon 1715. Tome I.
(2) Paris 1731, 3 vol. in-4°. Tome I, pages 218-220.

au ridicule, ajoute cette réflexion : « Nous ne croyons pas les Bossuet, les Fromentières, les Mascaron et bien autres aient été capables de telles puérilités. » Fromentières Bossuet et Mascaron ! il n'est pas de meilleure compagnie. L'abbé Maury tenait notre prédicateur en assez haute estime. Dans son *Essai sur l'Eloquence de la chaire*, (1) il le range parmi les orateurs de second ordre dont les œuvres « offriraient un choix du goût plusieurs éloquents sermons qu'on lirait avec beaucoup d'intérêt et de fruit » ; il le met au nombre de ces orateurs obscurs, » à la faveur desquels « les jeunes candidats de la chaire se permettent quelquefois des plagiats ignorés. » Au XIX^e^ siècle la prédication de Fromentières est fort peu connue. C'est l'inévitable effet du temps et de l'éloignement, qui, peu à peu, font rentrer dans l'ombre les talents de second ordre, ne laissent subsister dans la pleine lumière que ceux qui brillent au premier rang. Ainsi dans un paysage aperçu dans le lointain, l'œil ne distingue que les pièces principales, tandis que tout le reste se mêle et disparait dans un fond vaporeux et obscur. Et encore, est-il bien vrai que les grands prédicateurs du XVII^e^ siècle soient étudiés et médités, même par ceux qui ont la charge de continuer leur mission ? Est-il bien sûr que les plus vantés sont toujours les plus lus ? La prédication a changé de manière dans ce siècle : à l'exposé du dogme tel qu'il se faisait au XVII^e^ siècle, a succédé l'apologie de la foi ; les discussions théologiques et les luttes doctrinales ont changé d'objet, et sur le terrain où la science l'attire, c'est plutôt pour elle-même, que pour tel ou tel de ses dogmes, que la Religion doit engager le combat. En même temps ont paru, sous les titres les plus attirants, les recueils de la prédication moderne, compilations hétérogènes, sortes de bazars universels où l'indigence du prédicateur trouve du pain tout cuit et des sermons tout faits pour les dimanches et fêtes, pour l'inauguration

(1) *Essai sur l'Eloquence de la chaire.* Paris. Didot, 1877. Chap. LX, page 291.

[illegible]

[illegible] faites pour n'être pas lues. [illegible] plusieurs fois cité, [illegible]

[illegible] Tome XI, page 274.

[illegible] Chap. III.

l être encore celui qui a parlé de Fromentières avec le détails, d'admiration et de justesse. « Ses sermons, dit-il, nt remarquer par la noblesse, l'élévation, la vigueur ante du langage. Fromentières appartenait à la grande de Bossuet, de Fléchier, de Bourdaloue : il s'exprimait cette langue fière, virile, dont Fénelon a prétendu corriger ıdesse, dont Massillon a corrompu l'austérité. C'est leurs une erreur commune que d'attribuer à Bossuet ention de ce haut style dans lequel il a excellé. L'emploi uent des images saisissantes et de ces locutions hardies tour à tour élèvent et terrassent l'esprit de l'auditeur, artient à la manière oratoire du XVII[e] siècle ; Bossuet doit P. Sénault ce que Corneille doit à Rotrou : il n'a pas inventé, perfectionné les procédés dont il a fait usage. Formé sous la cipline du P. Sénault, Fromentières a connu ces procédés, et elques-uns de ses sermons ne sont pas inférieurs à ceux des ands orateurs du temps. » Ces lignes nous donnent confiance, ous mettons sous leur patronage les pages qui vont suivre. conclusions ne diffèreront guère de celles de M. Hauréau : l'étude des *Sermons* de Fromentières nous a déjà démontré n y trouve : dans le ton, noblesse, élévation et vigueur, et s la langue, cette fierté virile, cette simplicité, cette franche esse parfois que le XVIII[e] siècle n'osa pas conserver. En le ntrant souvent à côté de Bossuet, de Bourdaloue, de Fléchier le Massillon, nous prouverons par là même, qu'il ne fut pas ligne de paraître dans la chaire à leur époque, et qu'il n'est s trop téméraire d'associer quelquefois son nom à leur nom.

CHAPITRE II

RHÉTORIQUE DE FROMENTIÈRES

- Le Séminaire de Saint-Magloire... esprit qui présidait à n enseignement... Le P. Sénault...
— Ce que Fromentières pensait de la prédication... ce qu'il emande du prédicateur : désintéressement, piété, doctrine, ravail.
. — Idée générale des sermons de Fromentières, procédés de omposition... Analyse du sermon pour le jour de Pentecôte.
. — Examen de quelques détails : les textes, l'Ave Maria, les ransitions, les troisièmes parties et les péroraisons.
— Larges emprunts que Fromentières fait aux auteurs sacrés, manque d'inspiration personnelle, abus des citations sacrées; part très petite accordée aux citations profanes.
I. — Gravité et simplicité, soin du style, phrase périodique, variété des tons, comparaisons tirées de la nature, liberté de langage. — Remarques sur la langue. — Conclusion du chapitre.

I

Fromentières n'ignorait pas cette vérité banale, que l'art doit aider la nature, et que les plus heureuses qualités demeurent stériles, si elles ne sont pas cultivées par le travail et fécondées par l'étude. Il ne tint pas à lui qu'il ne réalisât les espérances que sa jeunesse précoce avait données. Sur les hauteurs de la montagne Ste-Geneviève, s'élevait le prieuré ou commanderie de St-Jacques, à côté de l'église et sur la paroisse qui portent

encore son nom. Au XVI[e] siècle, les religieux de Saint-Magloire s'en étaient rendus acquéreurs, et l'antique prieuré était devenu abbaye. Sécularisée bientôt et dépendant de l'Archevêque de Paris, Mgr de Gondi résolut d'y établir un séminaire dont il confia la direction aux prêtres de l'Oratoire dès 1620. (1) Mais l'opposition des religieux dépossédés, et plus tard, des difficultés financières retardèrent l'établissement projeté. Ce n'est qu'en 1642, avec l'appui et aussi quelques libéralités de Richelieu, (2) que le séminaire put être ouvert. C'est là qu'au sortir des écoles de philosophie et de théologie, Fromentières vint achever sa préparation directe à la prédication. Rien ne pouvait mieux servir son dessein, que le choix de ses nouveaux maîtres et de cette demeure, « où dans l'air le plus pur et le plus serein de la « ville, tant d'ecclésiastiques respirent un air encore plus pur de « la discipline cléricale. » (3)

L'esprit qui présidait à Saint-Magloire à la formation de la jeunesse cléricale était l'esprit dans lequel les Oratoriens eux-mêmes avaient été élevés. Le but du cardinal de Bérulle, en groupant autour de lui une congrégation de prêtres, était de les amener à la perfection du sacerdoce, sans leur imposer d'autres obligations que celles qui découlent de la sainteté de leur état. Former des prêtres à tous les devoirs que ce caractère auguste leur impose, tel était le but poursuivi à l'Oratoire et à Saint-Magloire. La méthode n'y différait pas sensiblement de celle que Bérulle avait conseillée et suivie lui-même à l'égard des prêtres de sa Congrégation ; elle tenait tout entière dans ces deux mots : *piété, doctrine*, qui se fondaient l'une et l'autre sur

(1) Le Beuf : *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*. Paris, 1754. T. I. p. 250.

Cf. *Bibliothèque oratorienne*. T. I. p. 209. Le prieuré des religieux de Saint-Jacques a subi une troisième transformation. En 1792, il devenait Institut National des Sourds-muets, destination qu'il conserve encore aujourd'hui. Cf. *Vie du card. de Bérulle* par l'abbé Houssaye. T. I. p. 467.

(2) *Archives nat.* MM. 624.

(3) Bossuet : *Orais. fun. du P. Bourgoing*. II[e] part.

la méditation des Mystères, et l'étude ininterrompue des Saints Livres. « Il avait en telle estime la méditation des « Saints Livres, disent les mémoires de l'Oratoire, qu'il nous « recommandait de les porter sur nous, et de ne passer jamais un « jour sans les lire. » (1) Il avait même établi l'usage d'une sorte de controverse que, par mode de passe-temps, on organisait en commun après le repas. « Nous proposions donc quelque chose « de l'Ecriture, de l'Evangile, des cas de conscience, un trait « de l'histoire ecclésiastique et quelques doutes de piété. » (2) Aussi, Bossuet pouvait-il dire en toute vérité, en parlant de l'Oratoire : « Là pour former de vrais prêtres, on les mène à la « source de vérité : ils ont toujours en mains les Saints Livres, « pour en chercher sans relâche la lettre par l'étude, l'esprit par « l'oraison, la profondeur par la retraite, l'efficace par la pratique, « la fin par la charité. » (3) Nous allons retrouver à Saint-Magloire le même but et le même esprit.

Ce qui nous permet d'en juger, c'est le plan d'études qu'en 1643 les Oratoriens adressèrent aux évêques de France, pour les engager à fonder des grands séminaires, et pour leur en demander la direction. (4) S'il faut en croire l'analyste anonyme, aucun évêque ne répondit à ces avances. Mais le plan d'études et de direction n'en fut pas moins appliqué à Saint-Magloire, qui restait pour les Oratoriens le séminaire modèle, à l'image duquel tous les autres devaient être formés. Dans ce plan, tout est prévu et réglé. D'abord le partage de la journée, depuis quatre heures et demie, moment du lever, jusqu'au coucher, qui a lieu un peu après neuf heures. (5) Du lever au coucher, rien n'est

(1) *Archives nat.* MM. 621. *Vie manusc. du card. de Bérulle.* p. 127.
(2) *Ibid....* Pour tout ce qui concerne l'Oratoire, voir l'ouvrage de Mgr Perraud : *L'Oratoire de France,* 1 vol. Paris 1866.
(3) Bossuet : *Oraison fun. du P. Bourgoing.* I^re^ partie.
(4) *Archives nat.* MM. 628. *Exemplar Seminarii sive Institutionis ecclesiasticæ,* etc.
(5) *Consurgunt mane hora semi quarta... Undecima, brevi præmissa recollectione, sine mora pergunt ad prandium, quod pia et multiplici lectione conditur... Tandem paulo post nonam pie decumbunt.*

laissé à l'inspiration du moment, et toutes les heures de cette laborieuse journée ont un emploi réglé d'avance. Tous les exercices y tendent à cultiver le cœur par la piété, à orner l'intelligence d'une science solide, à former enfin le jeune disciple à la pratique du ministère sacerdotal : « *Ceterum in summa tria sunt in quibus assidue instruuntur : pietas, doctrina, praxis.* »(1) C'est bien ici que nous retrouvons l'esprit du cardinal de Bérulle. Mais ce qu'on n'avait garde d'oublier, surtout à l'Oratoire, c'était de former les jeunes clercs au ministère de la prédication et à l'art de la parole. Dans ce but, les auteurs du plan d'études avaient combiné une série d'exercices, capables de former les futurs apôtres à l'art d'évangéliser et d'instruire : « *Singuli pro captu ad pueros, ad rudiores, vel ad populum catechises habent, nonnumquam conciones, vel exhortationes pastorales; homiliis quoque in textum evangelicum ex libro lectum, ut olim moris fuit familiari stylo recitandis assuescunt.* » (2)

On s'étonnera, peut-être, que nous nous arrêtions aux détails d'un programme, dont les prescriptions s'étendent aujourd'hui à toutes les maisons qui ont la même destination que Saint- Magloire. Mais, il faut se souvenir que nous sommes en 1643, qu'à cette époque, l'organisation des séminaires n'était ni complète, (3) ni uniforme ; que le plan, dont nous n'avons fait que signaler les grandes lignes, était précisément destiné, dans la pensée de ses auteurs, à procurer cette uniformité de direction. De plus, dans le sujet qui nous occupe, ce plan d'études présente cet intérêt particulier, qu'il nous permet de nous rendre compte de la manière dont furent cultivés ces jeunes clercs qui, plus tard, paraîtront avec éclat dans les diverses chaires de la capitale, et par quelle série d'épreuves variées a dû passer

(1) *Ibidem.*
(2) *Ibidem.*
(3) Saint-Sulpice était à peine fondé. Les séminaristes avaient été réunis pour la première fois en 1642, et ce n'est qu'en 1649, que fut posée la première pierre de l'établissement. Voir *Vie de M. Olier* par l'abbé Faillon. III^me^ partie. Livre I.

ientières, pour perfectionner ses talents naturels, et pour nir bientôt le prédicateur que le XVII[e] siècle a admiré, au)s même de Bossuet et de Bourdaloue.

faut pourtant le reconnaître : d'une manière assez générale,)rogrammes ne valent que par le mérite de ceux qui les .iquent, et les institutions empruntent leur éclat à la valeur hommes qu'elles ont à leur tête. Saint-Magloire eut, n début, l'heureuse fortune d'être dirigé par des hommes de)ir et de talent, (1) le P. Gibieuf, qui en était supérieur, le Léonor de Laborde, docteur de Sorbonne, plus tard chanoine Notre-Dame, qui refusa de souscrire à la condamnation rnauld. Mais, celui qui plus que tous les autres donna du ef à Saint-Magloire, et le mit en réputation, ce fut le Sénault. Né en 1601, le P. Sénault était déjà célèbre depuis sieurs années, quand il prit la direction de Saint-Magloire. ître de son talent, et sûr de sa méthode, il pouvait dès lors seigner avec autorité l'art qu'il pratiquait depuis longtemps jà : connu de la province, admiré à la ville, estimé à la Cour, avait ainsi l'autorité morale qui impose à l'admiration des sciples, et par suite à leur imitation, les leçons du maître. joutez à cela que, sans être parfait, il tranchait sur ses contem-)rains et ses prédécesseurs par la gravité de la méthode, la ience de la composition, la dignité de la tenue, l'élégance de forme. (2) La nature ne lui avait même pas refusé ces dons xtérieurs, qui font valoir, aux yeux du gros public, les dons upérieurs de l'intelligence ; « jamais homme n'ayant eu effectivement plus de charmes dans son extérieur, plus de dignité dans son port, plus de grâce dans toute sa personne. » (3) C'est lui qui contribua si puissamment au succès de Saint-Magloire, que son nom est désormais inséparable de cette institution, et des talents qu'elle vit éclore dans son sein. Nul ne lui a rendu

(1) *Archives nat.* MM 624.
(2) Voir Jacquinet : *Des Prédicateurs avant Bossuet.* Ch. III. page 191.
(3) Fromentières. *Orais. fun. du P. Sénault.* I[re] partie.

un témoignage plus éloquent et plus ému que son disciple et admirateur reconnaissant, Fromentières. « Les prédicateurs qui « ont depuis vingt ans le plus de réputation n'ont-ils pas été ses « disciples? Avouons-le, puisqu'il est vrai, *de plenitudine ejus « nos omnes accepimus*, nous avons tous reçu de sa plénitude, « moi proportionnément à ma faiblesse, mais ces grands hommes « qui vous ont charmés, et que leur mérite a élevés aux dignités « de l'Eglise, avec abondance : et à voir enfin le grand nombre « de prédicateurs qu'il a formés, ne dirait-on pas que Dieu avait « établi ce prêtre en notre siècle, comme autrefois Jérémie dans « le sien, *pour être le maître et le capitaine de tout homme qui « devait prophétiser.* » (1)

Or, pour connaître quel était l'enseignement du P. Sénault, nous ne saurions nous adresser à quelqu'un de mieux renseigné que celui de ses disciples qui lui a rendu cet éclatant hommage. Fromentières nous assure qu'il chassa de la chaire « trois choses « monstrueuses, que l'ignorance et le désordre du dernier siècle « y avaient introduites : la confusion, la science profane, la « raillerie ; la confusion par la méthode et la division ; la science « profane par la théologie de l'Ecriture et des Pères ; et enfin « la raillerie par une majesté grave et un style sérieux. » (2) En réalité, le P. Sénault n'avait fait que mettre en pratique, avec plus de talent qu'un autre, les principes du Cardinal de Bérulle : *doctrine, piété*. Pour réagir contre les vices qui, de son temps, déshonoraient trop souvent la chaire, et pour mettre ses disciples dans la voie où se rencontre la véritable manière de prêcher l'Evangile, le P. Sénault comprit qu'il fallait en revenir à l'étude de la doctrine, et demander à la piété la gravité que réclame le ministère de la prédication. Ces principes si simples, et si méconnus de son temps, furent pour une grande part dans

(1) *Orais. fun. du P. Sénault.* IIe partie.

(2) *Ibidem.* Le P. Cloyseault : *Vie manuscrite de quelques Pères de l'Oratoire*, dit la même chose et presque dans les mêmes termes, dans les pages qu'il consacre au P. Sénault. Cf. *Bibliothèque oratorienne.* T. II, p. 176.

le mérite et les succès du P. Sénault : ils furent le secret de son éloquence, « éloquence soutenue par la force de la *doctrine* et « par l'abondance de la raison, dont les beautés étaient toutes « chastes, qui n'admettaient jamais d'ornements, que ceux que « la gravité souffre et que la *piété* même conseille, puisqu'ils « étaient toujours empruntés de l'Ecriture sainte et des Pères, « éloquence, par conséquent, dont l'on peut dire qu'il a eu la « gloire d'être le premier maître, et dont par le mauvais goût du « siècle précédent, il n'avait trouvé aucune trace avant lui. » (1)

Sans doute, il y aurait à faire la part des exagérations, ou plutôt, des omissions voulues par l'éloge funèbre. Il est des défauts que l'admiration reconnaissante et sincère empêchait l'abbé de Fromentières de signaler, peut-être même de reconnaître, dans le P. Sénault. Il n'a pas dit que, si dans les sermons du supérieur de Saint-Magloire on trouve de la piété, de la gravité, de la méthode, de la doctrine, on y cherche en vain la variété du ton, l'élan spontané, l'inspiration éloquente, la chaleur émue, la flamme qui se communique à l'auditoire, la passion enfin, « qui est comme l'âme de la parole. » (2) On peut dire qu'il manque aux sermons du P. Sénault l'éloquence même. Et cependant, sa réputation n'a pas été surfaite, ni sa renommée exagérée. Le grand mérite de sa prédication est d'avoir su s'affranchir des défauts de son temps, d'en avoir montré aux autres le péril et la gravité, et d'avoir enseigné à ses disciples tout ce qu'il est possible d'enseigner en matière d'éloquence : le travail et la méthode. Aussi, peut-il compter parmi ses plus beaux titres de gloire, non pas les sermons qu'il a composés, ou les panégyriques qu'il nous a laissés, mais les élèves qu'il a formés. Ajoutons que le P. Sénault, d'un caractère absolument

(1) *Ibidem*.

(2) Fénelon : *Lettre à l'Acad.* Ch. IV. « Il lui manque (au P. Sénault,) « ce que rien ne peut remplacer, chez l'orateur surtout, l'émotion, le « souffle, l'effusion et l'élan, ce qui fait surtout et plus que tout l'expression « éloquente, ce qui donne l'âme et la vie à la parole. » Jacquinet. *Loc. cit.* p. 191.

désintéressé, dut s'efforcer plus d'une fois de faire passer dans l'âme de ses disciples cette habitude de désintéressement qui leur donnera l'indépendance, leur assurera le courage, et leur facilitera la pratique de leur ministère. Nous n'en saurions douter; car, à peine fut-il investi du généralat de sa Congrégation, qu'il adressa une circulaire à ses religieux, pour les mettre en garde contre le reproche fait aux prédicateurs « de ne chercher que leur honneur, leur profit, de briguer les chaires. » (1) On peut être assuré que le P. Sénault, supérieur de Saint-Magloire, ne manqua pas d'inspirer à ses disciples le même désintéressement, dans l'accomplissement du même ministère.

II

Nous connaissons l'école à laquelle se forma l'abbé de Fromentières, les études auxquelles on s'y livrait, l'esprit qui les animait, le maître qui les dirigeait. Il n'entre pas dans notre sujet de nous étendre davantage sur le milieu dans lequel il vécut, et de passer en revue les disciples illustres qu'il y rencontra. Il n'est que temps de faire connaissance avec lui-même, et d'apprendre de lui comment il entendait son rôle de prédicateur. Et d'abord, il eut de la prédication une idée très élevée, ce qui est évidemment la première condition pour s'en acquitter dignement : « Les prédicateurs ne se flattent pas « trop dans leur propre cause, dit-il, quand ils soutiennent qu'il « n'y a guère dans l'Eglise de fonction plus élevée que la leur. « Ceux qui s'acquittent avec honneur de ce glorieux ministère « sont les agents et les ambassadeurs de Dieu, ajoute saint Hilaire. » (2) C'est, en d'autres termes, l'idée que s'en faisaient, presque à la même époque, deux hommes bien différents par leur caractère et par leur destinée : « Il n'y a rien

(1) *Arch. nat.* MM 624.
(2) *Panégyrique de saint Dominique.* Exorde.

de si grand que la prédication dans l'Eglise de Dieu, » disait St Cyran ; et Bossuet disait à son tour que les prédicateurs « montent en chaire pour y célébrer un mystère, et un mystère « semblable à celui de l'Eucharistie. » (1) Dans son oraison funèbre du P. Sénault, Fromentières revient sur la même pensée, qu'il développe avec plus de force et d'éclat : « S'il n'y a rien qui « honore tant un homme que la dignité du sacerdoce, ce n'est « point nous flatter en notre cause, de dire qu'il n'y a rien qui « honore plus un prêtre que la prédication. La fonction en est « noble, le sujet en est grand, l'objet en est vaste, la fin en est « utile. La fonction en est noble, puisque c'est celle de J.-C. « même.... le sujet en est grand, puisqu'il renferme la parole de « Dieu tout entière..... l'objet en est vaste, puisque la prédication « s'adresse à tous les hommes sans distinction .... la fin en est « utile, puisqu'elle tend à établir le règne de Dieu, et renverser « celui du démon. » (2) Quelle apparence dès lors, que se faisant de la prédication une idée si noble et si juste, il n'ait pas compris l'étendue des devoirs qu'elle lui imposait ? Loin de les dissimuler ou de les atténuer, il en a mesuré toute l'importance, et en a proclamé l'obligation pour les autres et pour lui-même.

Le premier devoir qui s'impose au prédicateur est de mener une vie exemplaire. « Jamais cette obligation n'est plus pressante « que pour ceux qui sont engagés dans le ministère de la parole. « Leur devoir est de convaincre l'esprit et d'échauffer le cœur de « leurs auditeurs ; il faut donc qu'ils joignent leurs exemples aux « paroles, et qu'ils soutiennent des discours de peu de durée par « une vie sainte. » (3) Pareille remarque n'est pas nouvelle sans

(1) Bossuet : Sermon *sur la Parole de Dieu*. I^re^ partie.
(2) *Orais. fun. du P. Sénault*. I^re^ partie.
(3) *Panégyrique de saint Dominique*. II^e^ partie. L'auteur de *l'Art de prêcher* dit à ce sujet :

Toi qui veux réformer les vices des chrétiens,
As-tu pris soin, dis-moi, de corriger les tiens ?
Et si la mode était, à la fin du Carême,
De prêcher à son tour le prédicateur même,
Crois-tu qu'on ne pût pas, sans ailleurs en chercher,
Par tes propres sermons, toi-même te prêcher ? Ch. I.

« que le besoin d'un bénéfice. » (1) « A Dieu ne plaise, ajoute-t-il « ailleurs, qu'on m'accuse jamais de cette lâcheté et que je « tombe dans le vice que je blâme et que je condamne. » (2)

Il serait difficile de ne pas convenir que ce magnifique langage révèle chez l'abbé de Fromentières une juste notion des obligations morales qu'impose au prédicateur le souci de son ministère et des intentions qu'il y doit apporter. Toutefois, ici comme aillleurs, les intentions, même les plus droites, ne suffisent pas, et le bon prédicateur n'est pas seulement un homme de piété, il faut qu'il soit encore un homme de doctrine. « Je « vous conjure de vaquer sérieusement à l'étude, disait « saint François de Sales, car la science à un prêtre, c'est le « huitième sacrement de la hiérarchie de l'Eglise, et son plus « grand malheur est arrivé de ce que l'Arche s'est trouvée en « d'autres mains que celles des Lévites. » (3) On n'a pas oublié que le cardinal de Bérulle ne séparait pas la doctrine de la piété, ni la méditation des Livres saints de la pratique des devoirs. Bossuet qui ne cessa jamais de méditer les enseignements de la Bible, au point « d'en ruminer nuit et jour le sens », (4) renvoyait le cardinal de Bouillon à l'étude des Pères, parce que ces derniers « étant pleins de cet esprit primitif, qu'ils ont reçu de « plus près et avec plus d'abondance de la source même, souvent « ce qui leur échappe et qui sort plus naturellement de leur « plénitude est plus nourrissant que ce qui a été médité

(1) La Bruyère. *Caractères. Chapitre XV. De la Chaire.* Tome II. p. 254.
(2) Sermon *Contre les flatteurs.* Ire partie. L'auteur de *l'Art de prêcher* s'exprime ainsi :

Mais, de tant d'orateurs si tu suis la maxime,
Du public en prêchant si tu brigues l'estime,
Si tu veux, peu sensible aux progrès de ta foi,
Quand tu parles de Dieu, qu'on ne pense qu'à toi :
Ce n'est point là prêcher; c'est faire dans l'Eglise
Le métier qu'au théâtre à peine on autorise,
Et que l'acteur Baron, moins que toi criminel.
Exerce tous les soirs en jouant à l'Hôtel. Ch. I.

(3) *Œuvres de saint François de Sales.* Paris 1836. Tome II. p. 604.
(4) Sermon *Sur le mélange des bons avec les méchants.* Exorde.

ui par quelle série de lectures, de travaux, Bossuet se préparait à la prédication. (1) esprit si lucide, si facile, si pénétrant et as l'improvisation en dehors d'une étude ura meublé l'esprit de vastes connaissances, ns la mémoire une somme considérable de tes à reparaître au moment voulu. (2) C'est l'improvisation. Elle suppose, d'ailleurs, une qui reçoit et conserve ce qu'on lui confie, un t, au cours duquel l'esprit s'est cultivé et la . Croire qu'il en existe une autre, c'est s difficultés de la parole, et les conditions de rdinaire que le résultat d'une longue patience. cilité naturelle quand il s'agit d'exposer les us ardues de la métaphysique chrétienne, ou de roblèmes de morale avec cette précision et cette ment nécessaires à la justesse et à la clarté, n'est nne par la nature, séparée des longues épreuves travail. Laissons à la témérité et à la paresse roire à l'efficacité de leurs productions hâtives et font un si étrange contraste avec la gravité de la lles s'étalent. Peut-être leur moindre inconvénient laisser dans les âmes aucune heureuse influence. Si rédications peuvent parfois entourer de succès faciles « cherchent leur réputation, plutôt que l'accroissement mille de leur maître, » (3) il est très sûr qu'en revanche produisent aucun effet durable sur les âmes. Or, ce n'est mentières qui aurait envisagé d'un œil sec un pareil

Nous usons nos esprits à chercher dans les saintes Lettres et les écrivains ecclésiastiques ce qui est utile à votre salut, à ir les matières qui vous sont propres, à nous accommoder autant se peut à la commodité de tout le monde ; il faut trouver du pain r les forts et du lait pour les enfants. » Bossuet : Sermon *Sur la é des excuses des pécheurs,* IIIe part.

Fénelon. *Lettre à l'Académie.* Ch. IV.

Orais. fun. du P. Sénault. IIe partie.

résultat de ses prédications. « Si l'on sort de nos prédications « avec aussi peu d'émotion que de la comédie, tremblons, mes « frères, tremblons dans l'appréhension que nous ne soyons les « premières causes de ce funeste abus, parce qu'on s'aperçoit « que nous ne sommes nous-mêmes que des comédiens, que « nous faisons un personnage étranger, que tout est hypocrite, « dissimulé, faux en nos personnes. Le respect que je dois « au ministère me défend d'en dire d'avantage. » (1)

Pénétré de la grandeur de ses devoirs et de l'importance du travail, l'abbé de Fromentières soigna sa prédication : il n'improvisa pas ou n'improvisa guère. Chacun de ses sermons a reçu la forme dernière qu'il a cru devoir lui donner. Certains détails auraient disparu, sans doute, si lui-même avait publié les sermons ; on peut être sûr, je crois, qu'il ne les aurait pas sensiblement modifiés. La marche en est régulière et la méthode comme celle de son maître, uniforme. Conformément à l'usage ordinaire au XVII[e] siècle, le sermon commence par un premier exorde terminé par l'*Ave Maria*. Vient ensuite le second exorde, plus long que le premier. C'est ici que le prédicateur entre vraiment dans son sujet, qu'il le découvre à ses auditeurs, qu'il leur en fait voir les points de vue divers, les profondeurs cachées, et c'est ainsi qu'insensiblement la division du sermon est amenée et proposée. Cette division se présente généralement sous une double forme, *thèse* et *hypothèse*, car tout discours de Fromentières, quel qu'il soit, à de très rares exceptions près, comprend deux parties symétriques, d'un caractère tout différent, qui se retrouvent l'une à côté de l'autre dans tout le discours : la partie spéculative ou théorique la partie d'application ou morale, la seconde découlant de la première. Ce sont deux ordres de développements qui toujours se font suite.

Le sermon ordinairement a trois parties : c'est ce que

(1) *Panég. de saint Dominique.* I[re] partie.

ntières appelle sa « méthode ordinaire. » (1) Quand la
n a été nettement posée, Fromentières aborde enfin les
ppements. Aidé du secours de la théologie, « il remonte
d au premier principe sur la matière qu'il veut
ailler, » (2) il éclaire, développe et féconde ce principe par
ignement ou par le commentaire tiré de la Tradition. Il
rive assez souvent, parce qu'il connaît très bien l'Ecriture
e, d'appuyer cet enseignement sur un fait emprunté aux
s saints et d'amener ainsi, par degrés, l'affirmation de la
usion qu'il voulait mettre en lumière. Puis, il vient à son
oire et lui fait l'application de ce qui a été dit, met sa
uite, ses actes, ses maximes en face de la vérité démontrée,
ige à cette lumière, accuse, censure, condamne. La deuxième
t troisième partie sont développées de la même manière et
ent la même marche. En somme, rien de bien original là
ans, mais la forme de sermon la plus connue au XVII^e
ele. (3)

III

Un exemple nous fera mieux voir l'application de cette théorie.
ous prendrons pour modèle le sermon prononcé le jour de la
entecôte. C'est au sortir de ce sermon que Louis XIV,
encontrant Mademoiselle de Montpensier, lui aurait déclaré
u'elle avait eu grand tort de ne pas y assister elle aussi : « le
prédicateur avait été parfait. » (4) Quoi qu'il en soit du
compliment, ce sermon avait dû coûter à Fromentières assez de

(1) *Discours pour le sacre de Bossuet.* Exorde.
(2) Fénelon. *Lettre à l'Académie.* Chap. IV.
(3) « Chaque division se compose d'une définition empruntée aux docteurs les plus autorisés ; en regard se place la conduite des pécheurs, la façon dont ils entendent et pratiquent le point en question. » P. Albert. *La Prose. Etude sur les Prédicateurs du XVII^e siècle.* Paris, 1884. 6^e édition, in-12, page 350-351.
(4) Richard. ***Préface des Sermons.***

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

s vite, car on est pressé, et ce préambule a dû n'y a pas lieu de trop le regretter.

Maria le prédicateur commence vraiment son e, l'une des plus belles circonstances de la charité ur les hommes a été d'avoir fait servir à leur salut il a souffert de leur cruauté, d'avoir porté jusque e du Père Eternel une chair encore couverte de Si ce bienfait est considérable, ce n'est pas le seul dont ils lui sont obligés, puisque non avoir tourné à leur salut ce qu'ils lui avaient fait il n'a rien voulu mériter d'infini que pour leur . Je m'explique. Qu'est-ce à votre avis que J.-C. a érite d'infini en soi ? Une seule chose, la mission du prit. » Nous comprenons maintenant de quel sujet le ır veut nous entretenir, et nous savons ce qu'il entendait « *nouvelles grâces* » dont il parlait tout à l'heure. n peut facilement s'en rendre compte, à mesure qu'il ans son développement, Fromentières pénètre de plus dans son sujet, suivant les lois d'une progression e et savante, sépare et distingue la matière qu'il va Tel qu'il est annoncé pourtant, le sujet ne laisse pas ague dans sa vaste compréhension. Que signifient bien ts : la mission du Saint-Esprit? L'orateur en expliquera-t-il tifs, le mode, les effets ? C'est ce qu'il va nous dire dans la de son exorde : « Or, je vous le demande, est-ce pour son lité ou pour la nôtre, qu'il fait descendre aujourd'hui ce in Esprit? Ecoutez ce qu'il en dit : *Paraclitus Spiritus nctus quem mittet Pater in nomine meo, ille vos docebit nnia et suggeret vobis omnia quæcunque dixero vobis.* L'Esprit ue mon Père vous enverra en mon nom, vous enseignera outes choses et vous inspirera de faire ce que je vous ai commandé : voilà le dessein qu'il a eu, et la fin qu'il s'est proposée en l'envoyant à son Eglise. »

Telle est la proposition par laquelle le prédicateur nous fait

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

et
d
d
F
i
.

èrement jugée par Fénelon. Ni le premier n'aurait
ce qu'ailleurs il trouvait recherché, retourné,
econd n'aurait pu dire en quoi cette division
liscours et gênait le développement. Il s'agit
nission du Saint-Esprit : est-il vrai qu'elle ait ce
est à l'Evangile de répondre. Que si on objecte
les parties peut fournir la matière d'un discours
'en disconviendrai pas : mais qui niera que ces
s s'enchaînent dans l'unité supérieure du sujet unique
ppent ? En réalité, il est beaucoup plus facile de
s des divisions que d'en supprimer l'usage. Cicéron (1)
ısius de les avoir introduites dans les plaidoiries.
ı clarté ne se sépare pas de l'ordre, et l'ordre du
et des divisions. Où sera le mal si l'orateur dit aux
ıu'il s'est dit à lui-même, à savoir, qu'il développera
ɔrd, cela ensuite ? Assurément, on ne saurait conseiller
ɛrve ces divisions à la manière de Bourdaloue où
semble compter sur ses doigts les multiples points de
ɔn sujet divisé et subdivisé. Pareille division est une
ɔour celui qui écoute, et je comprends même qu'elle
ɛhe le sujet et gêne l'orateur. » Mais, quand elle n'est
s compliquée que celle dont il est question plus haut,
ɔi la supprimer ? (2)

ujet a été donc nettement proposé et divisé : les auditeurs
ɣertis peuvent déjà mesurer le chemin qu'ils vont parcourir,
conclusions pratiques auxquelles le prédicateur veut les
ɛr. Les voies sont libres, il s'y engage et montre tout de
, que le premier effet de la mission du Saint-Esprit a été de
muniquer la vie à l'Eglise : « Que cette Eglise, sortie du
ein de ce Dieu mort, ait paru pendant quelques jours n'avoir

1) *Brutus, seu de claris Oratoribus.* LXXXVIII.
(2) Les divisions n'ont pas toujours chez Fromentières une forme si
mple, et l'on en trouve quelqu'une de celles qu'on peut dire retournées
: remaniées ; celle en particulier du sermon inédit *Pour le jour de la*
urification.

« ni âme, ni vie comme lui, c'est peut-être ce que nous ne « savons ou ne comprenons pas assez. » C'est donc ce qu'il faut démontrer tout de suite, pour mieux établir que le Saint-Esprit a fait succéder la vie à la mort. La preuve, Fromentières la trouve dans l'Ecriture Sainte, dans la conduite des Apôtres après la mort du Sauveur. « Quoiqu'ils soient les yeux de l'Eglise, « ils n'ont point de lumières ; quoiqu'ils soient la langue de « l'Eglise, ils ne rendent aucun oracle ; quoiqu'ils soient les « mains de l'Eglise, ils sont sans mouvement, sans action et « sans courage. » Ce fait est assez éclatant, aussi Fromentières n'y insiste guère, car il a plutôt hâte de montrer que la vie a pris la place de la mort. A l'aide d'une comparaison tirée de l'Ecriture Sainte, il passe de la première pensée à la seconde : « L'instinct de l'autruche est de laisser ses œufs sur le sable et « de s'en mettre aussi peu en peine que s'ils ne lui appartenaient « pas. (Job XXXIX). Oserais-je dire que J.-C. parait avoir « presque la même indifférence pour son Eglise ?... Je me trompe « chrétiens, je me trompe. Ne voyez-vous pas cette pluie de feu « qui tombe de toutes parts sur les Apôtres : *ecce novo pluit igne* « *Deus.* » Dès lors, c'est la vie qui se manifeste par les trois signes auxquels elle se reconnait : la chaleur, la parole et le mouvement. L'histoire de l'Eglise suffirait à prouver abondamment que les Apôtres se sentirent animés au fond de leur âme d'un ardent courage, qu'ils parlèrent et qu'ils agirent. Fromentières ne dédaigne pas cet ordre de preuves tirées des faits, preuves sensibles et irréfutables, qui ont l'avantage de se prêter à d'éloquentes amplifications. Mais notre prédicateur ne sait pas se passer du témoignage des Pères, et il fortifie l'autorité de l'histoire par les réflexions et les commentaires de saint Augustin : « Quel étrange changement, s'écrie ce Père, le chef « des Apôtres tremble à la voix d'une servante, quand il est « question de défendre son maître, et, quand le Saint-Esprit est « descendu sur lui, il va faire la loi aux tyrans et aux princes... « Encore un coup, quel étrange changement ! mais c'est le Saint-

it qui se fait de nouvelles créatures et qui remplit la de ses grâces. » Cette dernière réflexion est bien le « ce llait démontrer » qui termine le premier développement. eur a tenu sa promesse. Dans le premier exorde, il nous ait entrevoir les « nouvelles grâces » qu'allait nous mériter nonté aux cieux. Dans le second, il a complété sa pensée ous affirmant que ces nouvelles grâces avaient leur ssion dans la mission du Saint-Esprit, laquelle d'ailleurs uit à trois termes dont le premier est : donner la vie. Il engagé à faire la preuve de ce premier point dans la ère partie. Nous avons vu paraître ces créatures nouvelles ees par le souffle du Saint-Esprit : il a donc tenu parole. léveloppement très clair, très simple et même très court, ine marche progressive où la vérité est mise en lumière par rité des faits, par celle de l'Ecriture qui les contient et d'un eur qui les commente.

pendant, au point où il est arrivé, le prédicateur n'a fourni la première partie de sa course : il a jusqu'ici parlé à rit de son auditoire et fait effort pour éclairer son lligence. Il lui reste à tirer parti de cette vérité dans un but ique, et de toucher les cœurs : après la partie théorique, it donc la partie d'application ou morale. Fromentières passe 'une à l'autre sans effort, parce que l'application n'a rien de é et qu'elle sort d'elle-même du développement qui précède : 'est ce même Esprit, Messieurs, qui anime aujourd'hui Eglise : c'est lui qui inspire la mortification aux pénitents, la hasteté aux vierges.... *nolite exstinguere Spiritum sanctum.* l'appelle éteindre l'Esprit-Saint, résister à ses grâces, négliger es inspirations et refuser d'agir par son mouvement. » orateur jette en ce moment les yeux sur son auditoire, pour y connaître ceux qui résistent à l'Esprit de Dieu ; il en fait numération, les met en face de leurs résistances, leur en ontre le péril et l'injustice. Il est tour à tour pressant, hément, ironique même. « Saint Chrysostome se moquait

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

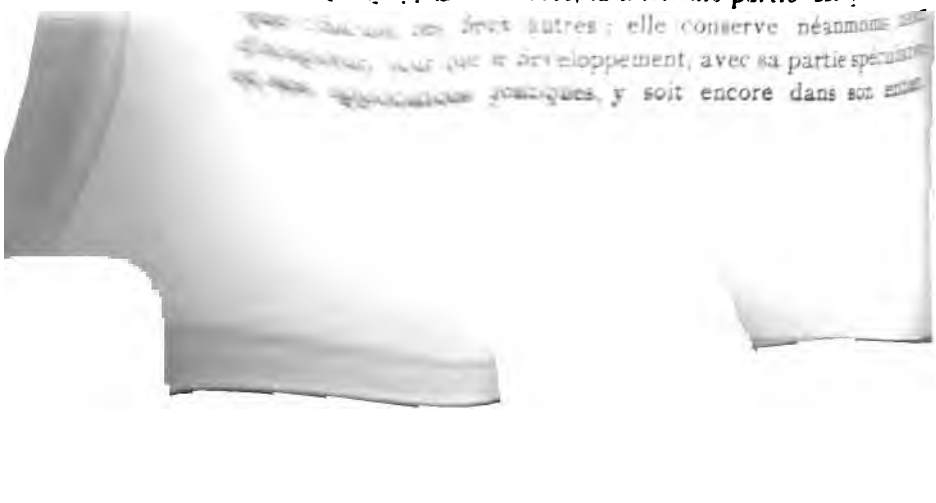

saint Paul y est invoquée, ainsi que celle de
n, pour montrer que le Saint-Esprit est consolateur.
s morales naissent pour ainsi dire d'elles-mêmes,
: « comparez ces fausses consolations que nous
chair et le sang avec ces suavités célestes qui
u Saint-Esprit.... je vous prie seulement de réfléchir
e intérieure d'un homme de bien, sur ce visage
ır cette conscience tranquille, et sur cette égalité
i ne peut être altérée par aucun accident de la vie. »
ère et un compliment au roi terminent le sermon :
tout, Esprit saint, prenez sous votre protection le grand
ant qui j'ai l'honneur de parler, et régnez aussi
ıent sur lui qu'il règne lui-même dans son Etat. Nous
ons vu faire des prodiges qui surpassent tellement
.e, que nous n'avons pas cru nous méprendre de les
er comme quelques-unes de ces impressions extérieures
ce, que vous faisiez sur les conquérants et les monarques
.ncien Testament : *Irruit Spiritus Domini in Samson et fecit mille viros.* Mais comme ce serait peu qu'il fut
ıté de ses ennemis et respecté de ses sujets, s'il
.it soumis à son Dieu, remplissez, possédez, animez son
r avec autant de force que vous avez paru jusqu'ici animer
ête et son bras, afin qu'après avoir régné par vous sur la
:e, il règne éternellement avec vous dans le ciel. — *Amen.* »

IV

Le sermon du jour de la Pentecôte nous représente assez
ıctement la manière dont Fromentières comprend le sermon,
la forme qu'il lui donne le plus ordinairement. Nous savons
en qu'un sermon n'est pas une formule algébrique, et qu'il est
.fficile de ramener toutes les œuvres d'un prédicateur à un type

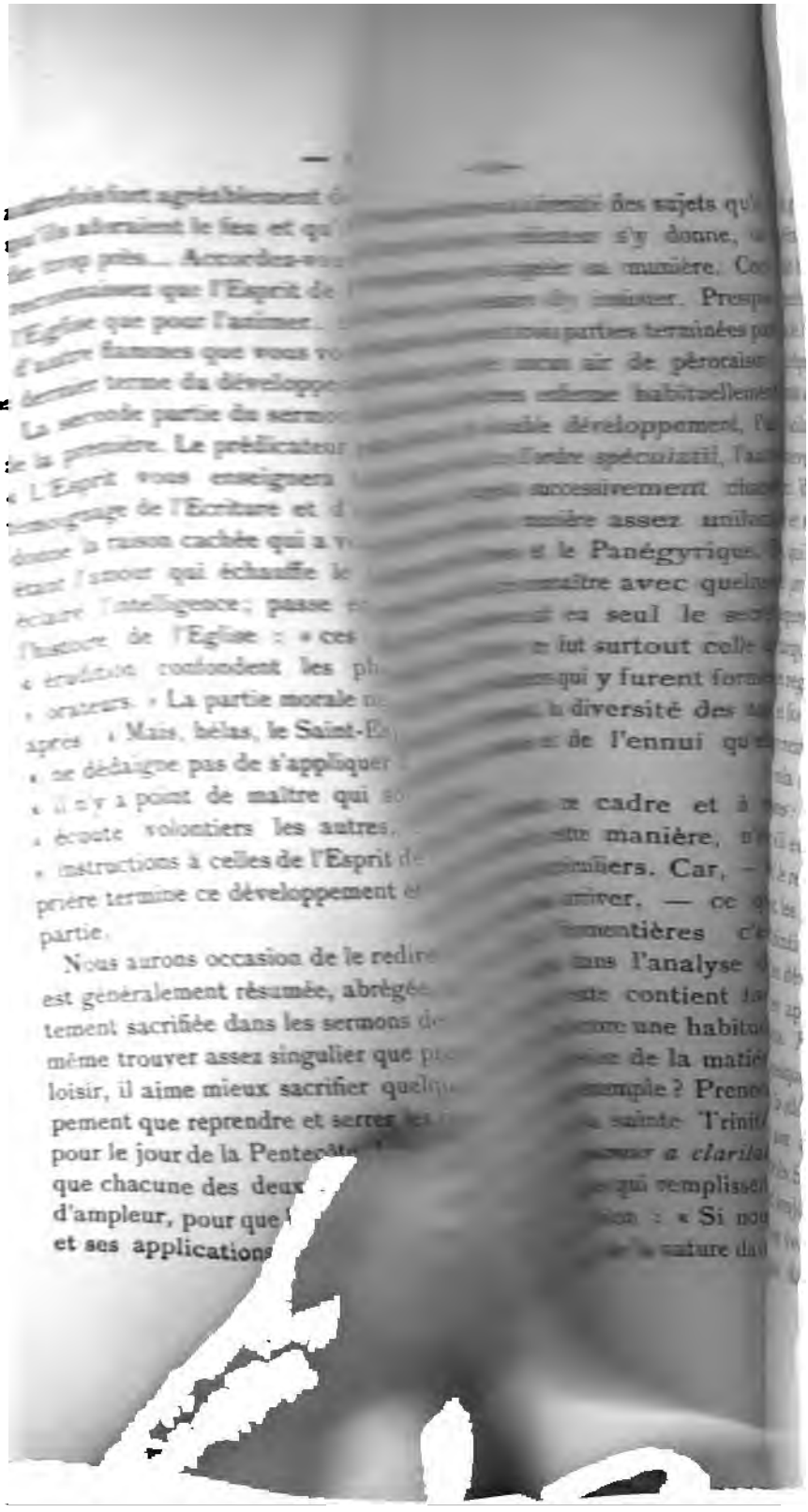

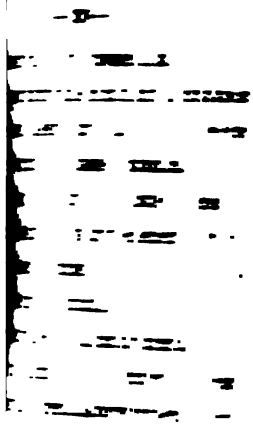

ı gloire, c'est toujours dans la
transformés... La Trinité nous
ait chrétiens, la Trinité nous fait
mple, c'est la pensée contenue
sion.

ensée seulement, ce sont plutôt
ırnisssent la division. Rien de
e la phrase en trois et la division
ans le sermon *Sur l'amour des*
utem dico vobis : diligite inimicos
Qui établit cette loi ? C'est un
votre souverain : *ego autem ;* A
, qui avez vous-même besoin
ico vobis ; enfin, en faveur de qui
'est pour des gens qui, quoique
s ennemis, sont cependant vos
ie d'un même corps : *diligite*

ière, d'une extrême simplicité et
esprits, est assez fréquente chez
olontiers. Ce jeu-là n'est pas sans
de trouver un texte adéquat à son
ut, il est encore plus difficile d'en
les uns des autres, aient une
our porter, chacun de son côté,
Il peut arriver quelquefois que,
prédicateur soit conduit à se
n'a pas échappé toujours à ce
de tirer sa division des mots
cer le sens et de recourir à des
ne vaine rhétorique. Ce défaut,
sensible dans les Panégyriques,
de trouver un texte qui résume
ui qu'on veut louer. On peut en
égyrique de saint Benoît, un des

premiers que Fromentières ait prêchés à Paris. Le texte est celui-ci : « *Consepulti sumus cum Christo per baptismum in « mortem, ut quomodo surrexit de mortuis, ita in novitate vitæ « ambulemus.* » Le sens littéral de cette phrase est très clair, et l'application morale facile. Fromentières laisse de côté et le sens littéral et l'application qui en découle ; il souligne les trois mots qui répondent aux trois idées de sépulture, de mort, de résurrection, établit là-dessus sa division de son panégyrique, dans lequel il va montrer que saint Benoît « imite la mort de J. C. « par un parfait détachement, sa sépulture par une solitude « plus austère, sa résurrection par une sainteté plus glorieuse et « plus féconde. » Je ne sais. Mais il me semble que c'est là « se « contenter de trouver un rapport de mots entre le texte et la « cérémonie » ; qu'on pourrait souhaiter « plus de corps et moins « d'esprit. » (1). Ce défaut est heureusement très rare dans les sermons de Fromentières. Mais il ne l'était pas de son temps, et c'est là ce qui justifiait les critiques de La Bruyère, de Fénelon et de l'auteur de l'*Art de prêcher*, sur l'usage des divisions dans le sermon (2).

Ce sont là de minces détails peut-être : mais l'art en quoi consiste-t-il donc, si ce n'est dans l'harmonie de l'ensemble et la perfection du détail ? D'ailleurs, pour un prédicateur comme Fromentières, qui compte plus sur le travail que sur l'inspiration, sur le soin que sur l'élan spontané, il n'est pas de petit détail qui ne porte la marque de son application et la trace de son esprit. C'est surtout dans ces détails que se révèlent ses habitudes de travail et sa préoccupation constante de ne rien laisser aux hasards heureux de l'improvisation. Le voir à l'œuvre dans ces

(1) Fénelon. *Dialogues sur l'éloquence*. I, p. 138.

(2) C'est la mode, il faut bien que la voix se soulage,
Et le beau du sermon, souvent c'est le partage.
Pour établir son plan, ses propositions,
Chaque prédicateur court les divisions,
Et souvent tout l'effort, tout le fruit de son zèle
Est d'en trouver quelqu'une éclatante et nouvelle. Ch. II.

n'est-ce pas encore le meilleur moyen de le
de le saisir tel qu'il est.
elle importance avait dans la rhétorique du XVII^e
nière d'amener l'*Ave Maria*. L'interlocuteur qui
c Fénelon n'a pas manqué de noter, dans le discours
'entendre, que la chute de l'*Ave Maria* « a été pleine
Bossuet et Bourdaloue y mettaient aussi quelque
e que pour mieux comprendre les vérités de la foi, il
ce obtenue du Saint-Esprit par le secours de la
leur a pas toujours suffi pour amener cette
ée. D'autres également semblent se piquer à cet
: sorte de coquetterie, et font, pour amener la chute,
lignes d'un meilleur emploi. L'auteur de l'*Art de*
lle

De ces prédicateurs l'éloquence fleurie,
Qu'une chute de mots jette aux pieds de Marie,
Et qui sans la faveur d'une transition
N'oseraient implorer son intercession. (2)

tières ne sut pas s'affranchir toujours de cette préoccu-
esquine, et demanda quelquefois aux rapprochements
nattendus la transition dont il avait besoin pour amener
t. Nous en trouvons un exemple sans quitter le
rique de saint Benoît, dont il était question tout à l'heure.
icateur vient d'affirmer que saint Benoît a eu sa grande
s l'imitation de J.-C., il continue en ces termes : « Mais
de vous montrer la part qu'il y a eue, il est juste de
naître que, quelque grande quelle ait été, elle a toutefois
oindre que celle de Marie : et ce n'est qu'avec cette
ctueuse précaution que nous pouvons implorer son
urs et lui dire : *Ave.* » Quelquefois, c'est par un circuit

(1) *Dialogues sur l'Eloquence*. I. page 136.
(2) *Art de prêcher*. Ch. II.

passerelle qui doit nous conduire au suivant. Ce
s souvent qu'une phrase, une pensée qui soude entre
parties et les relie l'une à l'autre. Reprenons le
ur le jour de la Pentecôte : le prédicateur a fini les
ns morales qui terminent la première partie : « D'où
onc, s'écrie-t-il, que vous vous opposez à son action
nt-Esprit) qui vous serait si salutaire ? En voici la
: c'est que vous écoutez toute autre instruction que
e cet adorable Esprit : cependant, la seconde fonction
ient exercer dans l'Eglise est celle d'enseigner : *ille vos*
t omnia ; et le respect que vous devez lui porter, c'est de
oire à point d'autre maître qu'à lui. Je vous le ferai voir
mon second point. » Ce procédé est très simple : on
même le trouver puéril. Les transitions, disait le
try, empêchent de passer : ce qui va tout droit contre leur
d'être. Les pensées, en effet, doivent se suivre et les
ppements se rattacher les uns aux autres d'une manière
étroite, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'avoir recours à
ıses d'école et à ces procédés de métier. Tout circuit que
ait, pour aller d'une pensée à une autre, n'aboutit qu'à
re celle-ci plus lointaine. Que si la seconde avoisine la
nière, on passe de l'une à l'autre, sans traverser ce terrain
ue qui ne pourrait que l'en séparer. Ne creusez pas l'abîme
comblez-le, et vous n'aurez plus besoin du pont entre les deux
es, suivant la plaisante comparaison des rhéteurs. Serrez vos
nsées, distribuez-les suivant un ordre sévère et logique, et
ıus ne sentirez plus le besoin des transitions : « Il y a dans
l'art d'écrire des secrets plus importants que celui de trouver
ces formules qui servent à lier les idées et à unir les parties du
discours. » (1) Il y a d'abord la nécessité d'un plan bien conçu
et d'une division bien faite, logique, née du sujet, bien plus
nécessaire à la clarté que les transitions aux rhéteurs si chères.

(1) Suard : *Mélanges littéraires*. Tome II. Notice sur La Bruyère.

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

res de Bossuet, — celle de Condé exceptée, —
ton simple de l'exhortation familière et calme.
es sermons de Fromentières, on peut se demander
a une péroraison, ou plutôt, si la péroraison est
ue la fin du sermon. J'ai déjà eu occasion de dire
ièmes parties sont généralement traitées rapidement,
ntôt « à cause de l'excessive chaleur », (1) tantôt,
as lasser une patience royale, » (2), tantôt, « parce
nné beaucoup d'étendue aux deux premières parties
urs, et qu'il reste trop peu de temps pour expliquer » (3)
aurait à dire. Le jour de l'Ascension il renvoie au jour
ôte la troisième partie, parce qu'elle rentre dans le
i doit développer dans cette fête. (4) Il arrive ainsi que
pour des raisons diverses, le prédicateur est pressé de
que la péroraison, s'il y en a une, se fond avec
ion morale de la troisième partie ou même en tient lieu.
aussi arrivé, quand il parlait devant le Roi ou devant
e, de terminer par un compliment ou par une simple
tion à leurs Majestés : la même chose s'observe chez
et chez Bourdaloue, ce qui prouve que les prédicateurs
IIe siècle en usèrent assez librement avec ce qu'on appelle
oraison.

est en ses dehors et, pour ainsi dire, dans sa structure, le
on de Fromentières : œuvre méthodique par-dessus tout,
allure réglée et d'une marche à peu près invariable, avec

1) Sermon *Sur la Décollation de saint Jean-Baptiste.*
2) Sermon *Pour la fête de tous les Saints.*
3) *Panégyrique de saint Bernard.*
L'auteur de l'*Art de prêcher* blâme ce défaut.

> Choisis pour tes sermons une heureuse matière ;
> Ne la propose pas sans la fournir entière.
> Souvent au dernier point on n'a pu parvenir
> Que l'horloge sonnant avertit de finir. Ch. II

(4) Sermon *Pour le jour de l'Ascension.*

ses trois divisions et la disposition symétrique de chacune d'elles. A ces marques on peut reconnaître l'élève du P. Sénault et les habitudes du maître. On sait que Fromentières a loué le supérieur de Saint-Magloire d'avoir « introduit plus d'ordre dans « le discours, par les divisions jusqu'alors inconnues »; (1) ce que nous avons dit précédemment prouve assez que la leçon et l'exemple du maître ne furent pas perdus pour le disciple. Comme Sénault, Fromentières « introduisit de l'ordre dans le « discours, par les divisions »; comme Sénault, il s'appliqua à fortifier par le travail ses talents naturels; comme lui, il eut soin de ne pas négliger les détails et voulut « par sa conduite, par « son application, par son désintéressement et par son zèle faire « honneur à son ministère. » (1)

V

L'élève de l'Oratoire ne se reconnait pas moins au fond des choses qui remplissent ce cadre que nous venons d'étudier. L'Ecriture Sainte, la théologie et les écrits des Pères sont les sources inépuisables où s'alimente constamment l'éloquence de l'abbé de Fromentières. Ce n'est pas qu'il se prive des lumières de la philosophie ou des secours que pouvaient lui fournir les leçons de l'expérience. Bien au contraire, il aime dans ses applications morales à user des connaissances qu'il a acquises sur les hommes et sur les choses, à faire appel à ce que la réalité lui découvre. Pour arriver au cœur de ses auditeurs, il affecte de les attaquer chez eux, en prenant directement à partie leurs inclinations et leurs vices. C'est ainsi que la prédication de Fromentières a toujours pied dans la réalité, et convient à l'auditoire auquel elle s'adresse. Chaque fois, en effet, qu'il a eu l'occasion de porter la parole devant un auditoire spécial et

(1) *Orais. fun. du P. Sénault.* IIe partie.

homogène, confrérie de charité, communauté religieuse, assemblée à la Cour ou à la ville, il s'est mis en face de cet auditoire et de ses besoins particuliers, et s'est plu à lui parler un langage qui lui convenait spécialement. C'est aussi par là que la prédication chez Fromentières évite ce ton froid, impersonnel et quelque peu indifférent qu'elle a eu souvent, depuis le XVIII[e] siècle. Nous aurons à le montrer bientôt.

Mais, ne l'oublions pas ; ces considérations morales et ces applications pratiques ne viennent jamais qu'après un exposé doctrinal, après une démonstration dont l'Ecriture Sainte et les Pères fournissent la matière. C'est sur ce fond solide que Fromentières s'appuie, comme le firent les plus grands parmi les orateurs chrétiens du XVII[e] siècle, avec cette différence toutefois, que ceux-ci, en s'établissant sur le dogme, surent s'en servir librement et mêler leurs propres inspirations à celles du texte sacré, illuminer leurs propres méditations de tout l'éclat que la révélation pouvait leur donner, et fortifier leurs pensées par celles de la foi. Bossuet pose le pied sur le dogme, marche un instant sur ce terrain solide, s'en détache bientôt, comme s'il y avait pris de l'élan et des forces, et vole de lui-même là où le portent ses inspirations personnelles et les sentiments de son âme. Bourdaloue se saisit du dogme, l'étreint, le scrute, on dirait qu'il le féconde, tant il le pénètre profondément et sait en saisir la substance cachée que son intelligence y a découverte, ce qui est encore une manière d'avoir du génie et de faire preuve d'originalité et de force.

Il n'en fut pas ainsi de Fromentières. Il a de la Tradition une connaissance étendue et même solide. C'est là qu'à défaut d'inspiration personnelle il va chercher les idées qui lui manquent. C'est près des auteurs sacrés qu'il aime à se tenir ; c'est en leur compagnie qu'il marche, faisant à leurs œuvres des emprunts aussi larges que répétés (1). Quelquefois même, il

(1) Ce n'est pas ce qu'enseignait l'auteur de *l'Art de prêcher :*

Que les citations soient courtes et serrées. Ch. II.

se dispense du commentaire littéral qui explique librement le texte en le développant ; mais il se contente de transporter dans son sermon une page de saint Augustin, qu'il traduit pour l'intelligence de ses auditeurs. Le sermon *Sur le délai de la Pénitence* en fournit plusieurs exemples remarquables ; et si, dans ce sermon, on voulait faire la part de saint Augustin et celle de Fromentières, on trouverait que, ce jour-là, saint Augustin a prêché par la bouche de Fromentières. Il est vrai que notre prédicateur se proposait d'enseigner une doctrine tellement sévère, qu'ayant voulu s'abriter derrière une grande autorité, il a fait parler saint Augustin à sa place. D'ailleurs, Fromentières ne fait pas mystère des secours qu'il reçoit des docteurs sacrés, et des emprunts qu'il leur doit. Que le passage qu'il tire d'eux soit long ou court, il ne manque guère au devoir de prévenir ses auditeurs. Un jour il avoue qu'il n'a guère été que l'interprète de saint Bernard (1), tant il pensait peu devoir s'en cacher. Dans une autre circonstance, il déclare qu'il doit à saint Jean Chrysostome « tout ce qu'il y a de supportable dans ce discours. » (2). Il a dit, en louant saint Dominique, que « ses prédications, semblables « à celles des anciens Pères, n'étaient qu'un docte tissu des « passages de l'Ecriture ; et regardant les Epîtres de saint Paul « comme les plus précieuses fleurs de l'éloquence évangélique, « il en exprima comme l'abeille le suc sans les altérer pour en « faire la matière de ses discours. » On peut dire aussi que dans son fond, la prédication de l'abbé de Fromentières « n'est qu'un docte tissu de l'Ecriture » et des Pères. Les emprunts qu'il fait sont plus nombreux et plus larges à mesure qu'il avance dans la prédication. Aussi peut-on se le représenter étudiant sans relâche la Sainte Ecriture, en exprimant « comme l'abeille les « sucs sans les altérer, pour en faire la matière de ses discours », (3) et amassant patiemment dans ce travail ininterrompu de riches

(1) *Panég. de saint François de Borgia*, III^me^ part.
(2) Sermon *Pour la translation de saint Benoît*. III^e^ part.
(3) *Panég. de saint Dominique*, II^e^ part.

provisions pour ses prédications futures. N'était-il pas encore en cela l'élève du P. Sénault, qu'il a loué de n'avoir admis dans ses discours d'autres ornements que ceux qui étaient « empruntés de l'Ecriture Sainte et des Pères... d'avoir chassé « la science profane par la théologie de l'Ecriture et des Pères. » Il se serait donné un démenti à lui-même, s'il ne se fût pas appliqué à reproduire dans sa prédication la manière qu'il louait dans son maître. Ce démenti, il ne se le donna pas : il usa largement de ses connaissances, et se servit des richesses qu'au cours de ses études et de ses lectures il avait amassées.

Assurément il n'était que temps, (1) à l'époque où le P. Sénault s'empara de la chaire, que la science sacrée, la Bible et la Tradition, y reprissent la place qui n'aurait jamais dû leur être enlevée, je veux dire la première.

> Quel que soit le sujet que tu veuilles traiter,
> Le divin livre seul te peut plus inspirer,
> Plus t'aider à trouver le sublime du style
> Qu'Homère ou que Platon, Cicéron ou Virgile (2)

écrivait en 1682 l'auteur de l'*Art de prêcher*. Ne peut-on pas regretter, cependant, que Fromentières se soit attaché de si près à la manière du P. Sénault et aux habitudes de l'Oratoire? Ne peut-on pas regretter, que dans sa prédication, peu habitué à marcher seul, il n'ait que rarement songé à demander à ses inspirations personnelles, à son intelligence, à son imagination et à son cœur ce qu'il s'obstine à demander le plus souvent à la Bible et aux écrits des Pères ? Nous ne nions pas que son sermon y a gagné en autorité et en solidité. La doctrine y est plus sûre, parce qu'elle s'appuie sur les plus hautes autorités, et le recueil des sermons de Fromentières devient par là même un des plus intéressants à consulter, parce qu'il reste un de ceux où l'on trouve le plus ce que Bossuet appelle « la première sève du

(1) Jacquinet. *Des prédicateurs du XVII· siècle avant Bossuet*. Ch. I
(2) Ch. II.

christianisme. » Mais quelle sera dès lors la part de l'inspiration personnelle, si la voix de l'orateur n'est plus qu'un écho lointain de celle d'autrui ? Que devient son originalité, s'il se borne à citer, commenter ou même traduire ? S'il est tour à tour le porte-parole de saint Augustin, de saint Cyprien, de saint Jean Chrysostome et de tous les autres, sauf de lui-même ? Comment démêler dans son œuvre la part de sa pensée et la part de son âme, s'il ne pense et ne sent qu'avec ou par les autres ? C'est là une considération qui a bien sa valeur, et qui nous fait mieux comprendre pourquoi Fromentières, tout en gardant sa physionomie propre au milieu des prédicateurs du grand siècle, manque de cette forte et puissante originalité qui marque de traits si caractéristiques la personnalité de Bossuet, de Bourdaloue, de Mascaron. Encore une fois, le sermon de Fromentières est méthodique, soigné, mis au net : voilà pour le dehors ; il est savant, raisonné, pratique, largement et richement appuyé sur la théologie et l'autorité de la Révélation ; mais le souffle qui emporte la pensée avec l'âme de l'orateur et marque son œuvre au cachet de sa physionomie morale, ce souffle manque trop souvent. Un développement plein, d'une abondante et d'une agréable fluidité, — le mot est de M. Jacquinet, — ne suffit pas pour nous en consoler.

J'insiste à dessein sur ce point ; mais je n'irai pas jusqu'à dire pourtant que l'âme de l'orateur est totalement absente de ses discours, et qu'on n'y trouve pas de temps en temps la note émue et l'accent personnel. Ce serait se tromper étrangement. D'abord, la partie morale, — généralement très personnelle, — échappe à la remarque faite plus haut ; et cette partie tient toujours une large place dans le développement. Mais, même dans les exposés d'ordre spéculatif, l'âme de Fromentières trouve encore à se montrer. Il se met en scène de diverses manières : tantôt par de simples confidences qu'il fait à ses auditeurs : « quand je fais réflexion sur les paroles de mon « texte, je ne sais, Messieurs, si je pourrai exécuter heureusement

« le dessein qui m'a fait monter en cette chaire ; » (1) ou bien quand il s'écrie : « Où est le prédicateur qui par cette seule « réflexion, ne se trouve vaincu par la grandeur de son sujet et « l'abondance de sa matière ? A mon égard, je vous avoue que « cette circonstance me ravit tellement, que ce que je pourrai « faire en ce discours sera de vous y expliquer les sublimes et « admirables fonctions de la paternité de Joseph. » (2) Parfois, c'est un cri qui jaillit de son cœur ému. « Et moi, oh que je « voudrais être un prophète de mauvais augure ! je te prédis « que cette esclave sera si fort accoutumée à ses fers, qu'elle « n'aura ni le pouvoir, ni la résolution d'en sortir ; et moi je te « prédis que tu te trouveras à la mort aussi avare, aussi impudique, « aussi vindicatif que tu l'étais pendant ta vie. » (3) Ou bien c'est un appel pressant, dans lequel son âme semble passer tout entière, affectueuse et tendre : « Que sais-je, si je ne « serai pas le dernier prédicateur dont la miséricorde divine se « servira pour vous faire entendre sa voix ? si j'en étais sûr, je me « prosternerais à vos pieds pour vous dire : mes frères, que faites-« vous ? Cette habitude infailliblement vous damnera, prenez-y « garde ! mettez-y ordre le plus tôt qu'il vous sera possible. » (4) Il faudrait aussi bien citer toute la première partie du sermon sur la *Parole de Dieu*, où l'orateur se met hardiment et généreusement en cause, car il va instruire le procès des prédicateurs et leur demander compte de la manière dont ils prêchent la parole de Dieu. Ainsi donc, Fromentières n'interdit pas à son âme d'éclater de temps en temps, et de percer à travers la sévérité des expositions dogmatiques ou des considérations morales. Parfois même, et c'est alors évidemment qu'il a été le plus heureux, le discours semble sortir de son cœur plus que de sa pensée, et le cours de ses sentiments passe par ses lèvres avec

(1) Sermon *De l'Ambition*. Exorde.
(2) *Panégyrique de saint Joseph*. Exorde.
(3) Sermon *Sur le délai de la Pénitence*. II· partie.
(4) Sermon *Sur l'habitude du péché* III· partie.

abondance, plénitude et majesté. L'*Oraison funèbre du P. Sénault* est toute dans ce grand style, pleine de pensées qui viennent du cœur.

Ces cas sont trop rares. Ce qui l'est moins, c'est le ton familier, affectueux sur lequel le prédicateur parle quelquefois. On dirait qu'il parle dans une réunion intime à un petit cercle d'amis. Le *Discours sur la visite des prisonniers,* que l'on vantait au XVIII[e] siècle, est tout sur ce ton, comme aussi le *Discours sur la paix,* par lequel il clôture le Carême prêché à Notre-Dame en 1669. Ce sont les adieux du prédicateur à un auditoire qui parait lui être resté sympathique : « j'ai cette « confiance en la bonté divine, que je n'aurai pas été si « malheureux que de vous prêcher inutilement l'Evangile de la « Paix.... Quand je vous vois, Monseigneur, (1) à la tête de « cette illustre compagnie, composée de tant de savants hommes, « qui se font encore plus distinguer par leur piété et leurs rares « mérites que par leur naissance ou par la place qu'ils occupent; « quand je réfléchis sur l'admirable union qui est entre vous et « eux, union si rare dans tant d'autres compagnies du royaume: « je me représente que c'est ici que ces agréables paroles de « J.-C. ont tout leur effet, et le plus auguste clergé de la capitale « vous étant uni, comme les membres le sont à leur chef, on « n'en doit attendre que toute sorte de prospérité et de bonheur. « Si je pouvais y contribuer en quelque chose par mes vœux « et par mes prières, je les offrirais de grand cœur, en « reconnaissance de la bonté que vous avez eue, Monseigneur, « d'entendre avec assiduité mes prédications et de suppléer à mes « défauts. Ce sera à cette intention que j'élèverai tous les jours « mes mains au ciel, et que je fléchirai comme saint Paul les « genoux devant Dieu : *hujus rei gratia flecto genua,* pour « attirer ses grâces et vous souhaiter ce royaume de paix où les « saints règneront éternellement avec lui. — *Amen.*

(1) Hardouin de Péréfixe de Beaumont, archevêque de Paris.
(2) Sermon *Sur la Paix.* Péroraison.

On peut donc affirmer, d'une manière générale, que Fromentières fait une part assez large, sinon à l'inspiration personnelle, du moins à l'accent personnel. Et par là doit s'atténuer le reproche, qui lui était fait tout à l'heure, de trop disparaître derrière les autorités sur lesquelles il aime à s'appuyer. Il n'en est pas moins vrai, qu'ainsi atténué, le reproche subsiste, et que Fromentières prend volontiers ailleurs qu'en lui-même la matière de ses développements. Il reste commentateur et interprète, jusqu'à ce que, la démonstration finie, il reprenne pour ainsi dire sa personnalité, et laisse enfin s'épancher son âme et parler son cœur dans l'exposé des applications morales. Mais ceci ne devait pas le préserver de l'écart dans lequel il est tombé. Il devait en effet arriver qu'avec sa vaste connaissance de l'Ecriture Sainte, Fromentières en pousserait quelquefois l'usage jusqu'à l'abus ; et l'abus en cette matière consiste d'abord à citer l'Ecriture sans motif et sans profit ; puis ensuite, à en étendre le sens d'une manière invraisemblable. Que peuvent bien ajouter à la pensée, ou seulement au tour donné à la pensée, les quelques mots de saint Paul cités au passage que je viens de rappeler tout à l'heure ? Et quel besoin Fromentières avait-il de dire qu'en fléchissant les genoux il faisait ce que saint Paul avait fait avant lui ? En ce moment, le prédicateur n'a pas su résister au désir de citer pour citer. J'ouvre le volume au *Panégyrique de saint Pierre*, et j'en trouve un autre exemple. L'orateur a montré le saint pleurant amèrement sa faute : on devine que sa conclusion pratique sera que nous devons aussi pleurer les nôtres. Mais il prévoit l'objection de ses auditeurs, qu'il n'est pas donné à tous de se sentir contrits jusqu'aux larmes. « Eh bien, mes frères, je veux bien m'accommoder à votre faiblesse : *humanum dico propter infirmitatem vestram, fratres*, » sans nous dire qui parle ainsi. Notez bien que je ne prétends pas du tout que le texte n'exprime pas très bien sa pensée ; mais je dis qu'il n'y ajoute rien, et devient par là un luxe inutile, qui expose gratuitement le prédicateur au soupçon ou de n'e

parler par lui-même, ou de céder facilement au plaisir de faire montre des trésors amassés dans sa mémoire (1).

Encore ce défaut n'est-il pas aussi choquant que celui d'amener le texte sacré par des interprétations peu naturelles, des subtilités d'exégèse et des procédés familiers aux rhéteurs. Le pédantisme et le mauvais goût des âges précédents avaient porté très loin ce défaut. On n'en était pas complètement guéri à l'époque de Fromentières. Mascaron en fournit largement la preuve, et Fromentières nous en donne plus d'un exemple : « Si « vous prenez à ces saintes filles — il s'agit des Carmélites — « quelque chose de leur esprit, elles n'en seront non plus jalouses « que de leur habit ; elles n'auront garde de se plaindre, comme « Laban, que vous leur aurez dérobé leurs dieux : *cur furatus es « deos meos ?* » (2). En vérité, nul ne s'attendait à un pareil rapprochement. Quel rapport, en effet, entre Laban et les Carmélites, entre le scapulaire et les dieux de Laban ? Et pourquoi nous étonner par des bizarreries étranges, quand nous ne demandons qu'à être instruits ou touchés ? « Vous êtes près de « tomber à toute heure du faîte de ces dignités comme de dessus « des chevaux fougueux : *fallax equus ad salutem.* N'auriez-vous « pas beaucoup de sagesse, si vous en préveniez la chute par « une descente douce et courageuse ? » (3). La comparaison ne manque pas de vérité, de hardiesse et d'éclat. Le « faîte de ces dignités » où il est si difficile de se tenir, rappelle la plainte amère du vieux don Diègne :

> Nouvelle dignité fatale à mon bonheur !
> Précipice élevé, d'où tombe mon honneur !

mais pourquoi ces trois mots latins du Psalmiste viennent-ils couper la pensée de l'orateur, et quel autre rapport ont-ils avec

(1) C'est ce défaut que La Bruyère condamne dans le personnage d'Hérille. *Caractères.* Ch. XII : *Des Jugements.* Tom. II, p. 119.

(2) Sermon *Sur la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel.* Fin.

(3) *Panégyrique de saint Ignace.* 1re partie.

elle, que celui de rappeler l'idée d'un cheval dangereux : ce qui est trop peu. Les supprimer eût été préférable.

Il faut assurément respecter les droits de l'exégèse et de l'interprétation scripturaire : toute application de l'Ecriture qui ne va ni contre la foi, ni contre la morale est tolérée. Mais, cela veut-il dire qu'on doit approuver et conseiller tant d'applications forcées et peu naturelles ? Qu'y gagne la vérité ? Qu'y gagne l'éloquence ? et comment le prédicateur imposerait-il à son auditoire une interprétation dont il est si naturel de se défier ?

Ne faut-il pas quelque bonne volonté pour accepter le rapprochement que Fromentières fait entre sainte Catherine et la femme Jahel ? On sait l'histoire de cette dernière. Le général Sisara, défait et poursuivi par ses ennemis, rencontre Jahel, lui demande un peu d'eau pour étancher sa soif. Celle-ci l'introduit dans sa maison et lui donne à boire du lait qui l'endort. A la faveur de ce sommeil elle lui enfonce un clou dans le front et le tue. Cinquante philosophes d'Alexandrie furent mis en présence de sainte Catherine pour discuter avec elle. Ces détails connus, laissons la parole à Fromentières. « L'amour de la vérité « et certains mouvements d'une grâce qui touche et qui éclaire « les faux savants quand il lui plait, avaient pressé ces philosophes « dont je viens de vous parler ; et, comme sainte Catherine leur « avait agréablement découvert beaucoup de choses qu'ils ne « savaient pas, ils se sentaient comme altérés de boire, et, lui « ayant demandé de l'eau, elle leur donna ce lait de la sagesse, « qui les endormit et lui facilita le moyen d'insinuer dans leurs « esprits les articles de notre foi et les maximes de l'Evangile, « que saint Chrysostome et Origène appellent si bien le clou de « la parole : *clavus verbi.* » (1) Vous avez bien lu : *le clou de la parole*, et voilà justement et uniquement pourquoi nous avons ici à côté de l'histoire de sainte Catherine, l'histoire de Jahel et de Sisara. Mais, convenons que de pareils rapprochements sont au

(1) *Panégyrique de sainte Catherine.* II· partie.

moins étranges, entortillés, peu simples! et, n'était l'admiration que je professe pour Fromentières, combien volontiers je dirais avec La Bruyère, qu'il faut être savant pour prêcher mal.

Je ne le dirai pas, car la vérité est que Fromentières fait ordinairement de l'Ecriture Sainte un meilleur usage et de très heureuses applications. Qu'il soit donc entendu que ce défaut ne se rencontre chez lui que comme une regrettable exception, la dernière trace d'un travers, autrefois général, qui tend à disparaître. C'est déjà trop. Il sut mieux se défendre des auteurs profanes. Après avoir loué le P. Sénault d'avoir banni du discours la confusion par les divisions qu'il y avait introduites, il le loue également d'en avoir chassé la science profane. Sur ce point encore, Fromentières se montra l'élève du P. Sénault, et garda vis-à-vis des auteurs profanes plus de réserve encore que son maître. Il avait fait cependant d'excellentes humanités : à la variété des maximes qu'il emprunte, il est facile de voir qu'il connaissait bien les monuments de l'antiquité grecque et latine, et que sa mémoire était riche en précieux souvenirs. Comme les plus cultivés parmi ses contemporains, il n'avait pas cessé d'entretenir commerce avec les écrivains qu'il avait appris à connaître dans sa jeunesse, et que sa maturité lui faisait mieux comprendre, par suite, mieux aimer. Aussi leur souvenir vient-il souvent se placer sur ses lèvres, et leur autorité ajouter du poids à ses paroles : tour à tour, il cite Platon et Aristote, Antisthène et Xénophon, Hérodote et Plotin, voilà pour les Grecs. Il connait encore mieux les Latins et cite Virgile, Cicéron, Horace, Tacite, Sénèque, Pline le Jeune, Végèce même. On pourra croire qu'avec une érudition aussi étendue, il ne sait pas se tenir assez sur la réserve vis-à-vis du pédantisme, et qu'il est tombé dans les défauts reprochés à ce sujet aux prédicateurs du XVI^{e} siècle. Il convient de dire, au contraire, que les citations sont très peu nombreuses, et ne dépassent guère la moyenne d'une par sermon. Encore faut-il ajouter qu'elles sont fort courtes, et que Fromentières, loin de faire montre de son érudition, ne présente que très timidement

la citation, sans même nommer l'auteur auquel elle appartient : « Un ancien a dit que personne ne pouvait jamais vivre aussi « pauvre qu'il était né : *nemo tam pauper vivit quam natus « est.* » (1). Un ancien disait que quand le soleil ne ferait que « paraître aux hommes sans que sa chaleur ou sa lumière leur « fussent favorables, il mériterait d'être adoré... (2). Un ancien « a cru que comme il n'y avait rien dont on s'ennuyât plus tôt que « de la douleur, il n'y avait rien aussi qui s'essuyât plus tôt que « les larmes. » (3). D'après ces exemples, on voudra bien remarquer la longueur ordinaire des citations et l'usage à peu près constant de Fromentières de rapporter la pensée d'un auteur païen sans donner son nom. On pourrait croire que l'unique raison qu'il eut d'agir ainsi fut d'éviter le reproche de pédantisme ; c'est une erreur. Sa réserve s'inspire d'un motif plus élevé et plus désintéressé.

Un jour il a fait un rapprochement entre N.-S. J.-C. et Alexandre, il s'en excuse : « Si l'Ecriture Sainte, dit-il, ne parlait « de ce prince avec éloge, je ne me servirais pas de ce trait de « l'histoire profane pour le considérer aujourd'hui comme une « figure de J.-C. » (4) Par où il nous découvre qu'il tient pour suspecte l'autorité de la sagesse antique, dans une chaire où ne doivent retentir que les oracles de la sagesse divine. Il ne s'est pas abstenu du reste de nous le dire en termes très clairs : « Quelle apparence y aurait-il, Messieurs, d'employer d'autres « instruments que ceux de cet apôtre (saint Dominique) dans « nos prédications, et quelle injure ne ferions-nous pas à J.-C., « si, nous défiant de ses oracles, nous faisions parler Aristote ou « Sénèque dans les chaires ? Sommes-nous assez peu expéri- « mentés dans notre profession, pour croire que la morale de « ces philosophes soit aussi puissante sur nos auditeurs que les

(1) *Panégyrique de saint François d'Assise.* Ire part.
(2) *Discours sur la Réparation d'un sacrilège, etc.,* Ire part.
(3) *Panégyrique de saint Pierre.* Ire part.
(4) Sermon *Pour le jour des Rois.* IIe part.

« vérités de Dieu ?» Et un peu plus loin, il semble faire le procès de tous ceux qui cèdent au plaisir d'invoquer ces autorités profanes : « Nous citons peut-être avec plus de plaisir « les épîtres de Sénèque que celles de saint Paul ; et, comme « s'en plaignait autrefois saint Augustin, nous aimons mieux « avoir Platon à la bouche que Dieu dans le cœur... Comme si la « morale chrétienne, ajoute-t-il, était plus puissante sur nos « auditeurs que celle de l'Evangile, comme si les maximes d'un « Sénèque ou d'un Epictète devaient l'emporter sur celles des « Apôtres et des Pères de l'Eglise. » (1) Comme on le voit, c'est bien une idée arrêtée chez Fromentières, que le prédicateur n'a guère aucun profit à tirer de la sagesse antique. L'abus qu'on avait fait de l'érudition lui en faisait presque absolument condamner l'usage.

VI

Nous avons étudié, dans ce qui précède, la méthode que suit Fromentières dans la composition de ses sermons, les sources où il va puiser pour féconder ses sujets et remplir ses développements. Nous avons noté le soin qu'il a de rester fidèle à sa manière, et de puiser constamment et largement aux mêmes sources qui sont l'Ecriture Sainte et la Tradition. A ces marques, nous avons reconnu l'élève du P. Sénault. Nous le retrouvons aussi dans la manière dont il exprime ses pensées, dans la forme dont il les revêt et dans le ton dont il varie ses développements. Il a loué son maître d'avoir observé dans ses sermons ce qu'il appelle « la majesté grave et le style sérieux ». (2) Il entendait par là, s'il faut s'en rapporter au commentaire que ses œuvres donnent à ses paroles, la dignité soutenue et une sévérité scrupuleuse dans le choix de l'expression, même quand le ton est familier, la

(1) *Panég. de saint Dominique.* IIe partie.
(2) *Orais. fun. du P. Sénault.* IIe partie.

uite de toute recherche, l'absence de ces pointes ridicules, de ces comparaisons triviales, de ces jeux de mots malséants qui n'avaient d'autre but que provoquer le rire, préoccupation digne du théâtre sans doute, mais assurément fort peu en rapport avec la sainteté du temple, la dignité de la chaire et le caractère auguste de celui qui doit y paraître. Il ne fallait pas remonter très haut, pour retrouver le temps où, dans Paris même, l'usage des pointes était passé des salons dans les romans, et des romans dans la chaire : « et le docteur en chaire en sema « l'Evangile. » D'ailleurs, en 1672, année où Fromentières prononçait l'*Oraison funèbre du P. Sénault*, le goût public hésitait encore entre la tradition romanesque et celle que venaient d'inaugurer si brillamment Molière et Boileau, et qui comptait déjà quelques chefs-d'œuvre de Racine et de La Fontaine. Les prédicateurs subissaient eux aussi l'influence de l'esprit public. A laquelle de ces deux traditions s'attacheraient-ils ? Bossuet avait déjà indiqué la route. Fromentières n'hésita pas à l'y suivre. Il fut pour la « majesté grave et le style sérieux. »

A cette gravité soutenue qui distingue la prédication de Fromentières, il faut joindre aussi la simplicité de la forme, l'absence de toute recherche qui vise à l'effet. Pour lui, le modèle de l'orateur chrétien, c'est toujours saint Paul : « Le « grand apôtre, ce savant maître de tous les prédicateurs, déclare, « tantôt qu'il ne prêche point avec des paroles étudiées,... tantôt « qu'il n'a employé ni les ornements de l'éloquence, ni les « subtilités de la philosophie dans les conversions qu'il a faites... « tantôt enfin, il fait avouer à ses disciples qu'il n'a point ébloui « leurs esprits par les faux brillants d'une sagesse humaine... Et « cependant, nous savons que sans chercher des figures et des « liaisons de périodes, il a persuadé, et que les seules vérités « de l'Evangile exposées nûment et sans art, ont eu assez de « force dans sa bouche pour confondre les philosophes et « triompher des orateurs. » (1) Il est vrai que ces prédicateurs

(1) Sermon *Sur la Parole de Dieu*. Ire partie.

au langage fleuri, comme dit Fénelon, cherchent moins à instruire qu'à s'attirer des louanges, et par là satisfaire une mesquine vanité. Ils détournent la prédication de son but et l'absorbent tout entière à leur profit : « il y a beaucoup d'apparence qu'un « prédicateur qui abuse de la sorte de son ministère, n'a nulle « intention de produire J.-C. dans les cœurs. Savez-vous quel « nom donne saint Paul à ceux qui ont plus de soin de plaire « que de convertir ? Ce sont, dit-il, des adultères de la parole « de Dieu : *adulterantes verbum Dei*. Expression hardie, mais « énergique. » (1) Et comme si le mot de l'Apôtre ne suffisait pas encore, dans sa hardiesse significative, à exprimer toute sa pensée, Fromentières lui cherche dans les Pères un commentaire qui en augmente la saveur cruelle : « C'est pourquoi, « saint Grégoire de Nazianze donne à leurs discours un nom « dont je n'oserais expliquer toute la force : *sermones meretricios*, « des discours énervés, des sermons efféminés et impurs. » Pouvait-on en des termes plus énergiques rappeler au prédicateur le devoir de prêcher avec naturel et simplicité ?

Si ennemi qu'il soit de l'affectation et de la recherche, Fromentières ne s'interdit pas cependant l'agrément de la forme, le souci de l'expression et le choix du détail. (2) On ne professait pas à Saint-Magloire le dédain de la rhétorique, le mépris pour tout ce qui regarde l'art de bien dire. En plus d'une circonstance,

(1) Sermon *Sur la parole de Dieu*. I[e] partie. Voici ce qu'on lit dans l'*Art de prêcher* :

Mais la vraie éloquence
Dans le sermon surtout n'est pas ce que l'on pense,
Et le sublime propre à ce discours sacré
Plus que jamais peut-être est encore ignoré. Ch. II.

Et l'*Art de prêcher* est de 1682. L'éloquence du barreau valait-elle donc mieux ? On peut en douter si on s'en rapporte aux Plaideurs, à la lettre de Fénelon *Sur les occupations de l'Académie*, et à ce que raconte Fléchier des avocats de province dans les *Grands jours d'Auvergne*.

(2) Garde-toi toutefois de traiter de frivole
L'art que la rhétorique enseigne en son école.
Art de prêcher. Ch. II.

e P. Sénault poussa jusqu'à l'affectation le souci de la cadence et les effets de style. Par sa diction étudiée, par ses grâces simples, son éclat tempéré, et l'harmonieux ensemble de ses facultés diverses, Fromentières fut supérieur à son maître. Il sut plus que lui travailler ses discours sans cesser de paraître simple. S'il eut horreur de l'affectation, il fut néanmoins persuadé qu'il était du devoir de l'orateur chrétien de chercher à plaire. N'a-t-il pas dit, en parlant de saint Paul : « Nous savons que cet illustre « prédicateur, nonobstant la simplicité de son langage, n'a pas « cessé de plaire ; que Paul, sans faire paraître qu'il était « rhétoricien, a persuadé. » (1) Mot très juste, et qui nous montre bien qu'en matière d'art, rien ne plaît plus que les beautés simples. Ailleurs, Fromentières nous découvre sa pensée d'une façon plus explicite encore : c'est dans *l'Oraison funèbre du P. Sénault*. Après avoir loué le célèbre Oratorien d'avoir châtié son style et mesuré ses périodes, il poursuit : « C'est une « erreur de s'imaginer que c'est assez d'être théologien pour « être prédicateur ; qu'entendre les mystères et les faire entendre « aux autres dépend d'une même intelligence. Non, non, « Messieurs, ce sont deux choses qui méritent chacune leur « application. Je soutiens qu'un prédicateur est obligé de se « rendre agréable dans la chaire, autant qu'il est nécessaire « pour pouvoir être utile, qu'il doit même avoir soin des paroles « pour ne pas faire tort aux choses. C'est pourquoi, je n'ai « jamais conçu le raisonnement de ces gens qui bannissent « absolument l'élégance et la politesse de notre profession ; « s'imaginant que si le nombre et l'harmonie peut quelque chose « sur l'oreille, tout cela ne peut rien sur le cœur ; car c'est « comme si l'on disait qu'une armée étant bien rangée en est moins « propre à combattre et à vaincre. » Voilà certes une déclaration de doctrine aussi claire que précise : le prédicateur doit plaire, voilà qui est bien ; il doit s'attacher à plaire par sa simplicité

(1) *Panégyrique de saint Dominique*, IIe partie.

même, c'est encore mieux. Cela bien compris, nous savons déjà ce que fut l'éloquence de Fromentières.

Au point où nous sommes arrivés de cette étude, nous avons cité d'assez larges extraits de notre prédicateur, pour que le lecteur puisse déjà se rendre compte par lui-même si Fromentières a été fidèle à son programme, et si, sans rien perdre de sa simplicité, il a généralement réussi à plaire. Sur ce point notre opinion est faite, et Fromentières reste pour nous ce qu'il était pour le XVII[e] siècle, un prédicateur écouté du public pour sa doctrine solide, sa diction agréable, ses manières distinguées ; ce qu'il est pour Jacquinet (1), « l'aimable Fromentières », et pour l'abbé Hurel (2), « l'agréable Fromentières ». Symétrique arrangement de la période, harmonie des nombres qui la composent, choix des termes, correction des tours employés, variété des tons, voilà ce qui se remarque dans l'éloquence de Fromentières, quand on l'étudie de près. Rien de tout cela n'indique du génie, je le veux bien ; mais de la netteté, du soin, du talent et de l'art. Quelques biographes du XVIII[e] siècle accusent cependant Fromentières de manquer d'élégance : il a souvent négligé l'harmonie des périodes, « l'élégance et la pureté du style. » (3) J'avoue ne pas comprendre ce reproche. Qu'il y ait des négligences chez Fromentières, des passages mal venus, des tours heurtés, des phrases qui finissent trop court, je ne veux pas le nier. Ce serait merveille, que dans une œuvre dont une partie a vu le jour entre les années 1660 et 1670 on ne pût signaler de semblables taches. On en trouverait chez beaucoup d'autres ; et je ne sais si les plus grands seraient à cet égard à l'abri de tout reproche. Mais, n'est-ce donc rien que cette préoccupation constante, chez Fromentières, de s'adresser à l'esprit par la force du raisonnement, et au cœur par le désir de plaire ? Que souvent, en cherchant à convaincre, il a rencontré

(1) *Des prédicateurs au XVII[e] siècle avant Bossuet.* Ch. III, page 204.
(2) *Les orateurs sacrés à la Cour de Louis XIV.* Tome I, page 132.
(3) *Dictionnaire portatif des prédicateurs. — Biographie Michaud.*

le tour qui plaît, l'expression qui attire, l'éloquence qui charme ! Tantôt, c'est une comparaison d'un mouvement harmonieux et cadencé, comme la chose qu'elle représente : « Quelque agitée « que soit la mer, elle a cependant des bornes que le doigt de « Dieu lui a marquées dès le commencement du monde, et cet « élément, tout furieux qu'il est, n'ose jamais les passer, repliant « doucement ses eaux et brisant l'orgueil de ses flots contre un « faible rivage. » (1) Tantôt, c'est une période dont l'ampleur et la majesté nous frappent : à la lire un vague souvenir d'une page de Bossuet se réveille au fond de notre esprit : « Quoique « l'autorité des évêques soit souveraine dans l'Eglise, et que « n'étant autre que celle de Dieu, elle ne relève aussi d'aucun « homme, néanmoins, il est quelquefois arrivé que Dieu même « l'a comme diminuée, et qu'il a pris plaisir d'en faire passer « une partie en des mains étrangères. Car, soit qu'il ait voulu « apprendre pour lors aux prélats qu'ils étaient dépendants et « qu'ils avaient reçu de lui ce qu'il pouvait suspendre en eux, « soit qu'il agisse comme les rois qui affaiblissent l'autorité des « grandes charges par de nouvelles créations, de peur que « ceux en qui une si grande autorité serait renfermée ne vinssent « à s'oublier et à se méconnaître, nous voyons qu'il a affaibli « quelquefois le pouvoir des prélats en leur opposant de simples « hommes plus puissants qu'eux, et que, comme dans la création « du monde, il fit subsister pendant deux jours la lumière hors « du soleil, afin de faire savoir à toute la nature que cet astre « ne la tenait que de sa main, il a quelquefois voulu faire « subsister l'autorité épiscopale dans des hommes qui n'étaient « point évêques, afin de faire ressouvenir ceux qui sont revêtus « de cette qualité, qu'ils l'ont reçue de sa bonté. » (2) On pourra trouver qu'un pareil morceau manque de cette aisance et de cette rapidité que nous aimons aujourd'hui dans un ouvrage écrit en

(1) 2e *Panégyrique de saint François de Sales.* IIe partie.
(2) *Panégyrique de saint Bernard.* IIe partie.

français. Fromentières n'eût pas été de son siècle, s'il n'eût cultivé la période, et ne se fût appliqué à en mesurer savamment les diverses parties, suivant les lois du rhythme et les exigences de la prononciation.

Un pareil travail ne va pas tout seul : il demande du soin et de l'application. Que devient, dès lors, le reproche fait à Fromentières par des hommes de la fin du XVIII[e] siècle, d'avoir négligé le soin de la forme ? Car de pareils morceaux ne sont pas rares. Qu'on lise l'exorde de l'*Oraison funèbre de Hardouin de Péréfixe*, les sermons *Pour le jour de la Circoncision, des Rois, de la Purification*, et tant d'autres, et on restera persuadé que le prédicateur n'a pas eu moins le souci de charmer l'oreille que d'éclairer l'esprit. En cela d'ailleurs, il restait fidèle aux leçons de son maître, le P. Senault, qui lui-même élevé à l'école de Balzac, avait gardé des leçons de cet « *empereur de l'éloquence* » le goût du nombre et le culte de l'harmonie. Encore Fromentières a-t-il cette supériorité sur son maître, que son développement étant plus plein, sa prédication mieux nourrie et plus pratique, sa phrase ne sonne pas creux : elle porte une pensée pour l'esprit ou un sentiment pour le cœur, en même temps qu'une sensation agréable pour l'oreille. Qu'il ait été plus attentif au fond des choses, à la rigueur nous le voulons bien, pourvu qu'il soit bien entendu qu'il n'a pas négligé la manière de les dire.

Une autre preuve d'ailleurs du soin que Fromentières eut de la forme, c'est l'attention qu'il porte à varier le ton, tour à tour familier, ironique, pressant, tendre, véhément, se pliant à toutes les nuances de la pensée et à l'expression de tous les sentiments. « Vive Dieu » (1) s'écrie-t-il parfois quand, plein de la vérité qu'il va communiquer aux autres, il aborde la discussion par ces deux mots qui retentissent sur ses lèvres comme le cri du ralliement : Vive Dieu. Une autre fois il poursuit de ses

(1) Sermon *Pour le jour de l'Ascension*. 1[re] part.

remarques légèrement ironiques les prétentions des gens du monde, et fustige leur vanité par une heureuse réminiscence : « Tout est tellement confondu, que la principale étude des « personnes de ce siècle semble n'être qu'une certaine hypocrisie « d'habits, de meubles, d'équipages, par laquelle chacun veut « paraître ce qu'il n'est pas. Combien de fois peut-on s'y tromper « et saluer, comme la mère de Darius, Ephestion au lieu « d'Alexandre, parce qu'il est mieux vêtu. » (1). Ailleurs, le ton change d'allure, il semble que la pensée de l'orateur lui communique quelque chose de son amertume et de sa tristesse ; c'est le « tout est vanité » du Sage, si éloquemment commenté par Bossuet, qui inspire également Fromentières : « Il n'y a rien « que de vain et d'imaginaire dans le monde, dit Tertullien. En « effet, si nous appelons une chose vaine celle qui n'a que des « désirs trompeurs sans aucune résistance, ou qui ne tient rien « de ce qu'elle promet, n'est-ce pas là le caractère de ce qui se « trouve dans le monde ? Tant de titres magnifiques qu'il vous « plaira, tant de qualités éclatantes qui font de si spécieuses « distinctions, tant de puissance et de crédit, tant de noms de « haut et de puissant seigneur, qu'est-ce que tout cela, dit saint « Bernard, que des feuilles de figuier pour couvrir la nudité ou « la misère des hommes. » (2) Dans un autre endroit il dira avec plus de relief, de force et de rapidité : « Si j'avais à vous parler « aujourd'hui du corps d'un roi profane et du tombeau d'un « grand prince de la terre, en vain vous entretiendrais-je de « cette spéciale protection de Dieu en sa faveur ; en vain « chercherais-je des épitaphes et des emblêmes ingénieux pour « vous découvrir sa gloire prétendue ; la mort parlerait d'un ton « plus fier et plus haut que moi, et ses cendres, plus éloquentes « ou plus sincères que mes paroles, me répondraient : « Voilà « cependant à quoi se réduit toute la gloire et la force du

(1) Sermon *Sur les péchés des riches.* I^re^ part.
(2) Sermon *Sur l'ambition.* I^re^ part.

« monde. » (1). Nous ne pouvons pas tout citer : mais si l'on veut se rendre compte de la variété des tons qu'emploie Fromentières, qu'on lise son sermon *Sur les miracles*, où il a lui aussi son apostrophe aux libertins ; qu'on lise le sermon *Pour la Décollation de saint Jean-Baptiste,* où il prend à partie l'impureté d'Hérode, et lui parle avec la rude franchise de sa parole apostolique ; qu'on lise également le sermon *Pour le jour de Noël* dans lequel il s'élève contre ceux qui n'entrent dans les églises que pour les profaner. Si l'on désire se reposer de ce ton véhément et énergique, qu'on poursuive quelques pages encore, jusqu'au *Panégyrique de saint Jean*, d'un ton plus reposé et d'une allure plus mystique.

En parcourant ces pages, le lecteur rencontrera quelque comparaison tirée de la nature : « L'Eglise, comme la vigne, « n'est féconde que quand on la taille et qu'on la coupe » ; (2) ou bien encore : « Tandis qu'on laisse en liberté l'eau d'une « fontaine, comme elle est naturellement pesante et amie de la « terre, elle se répand et se salit sur sa surface, ou bien elle « demeure enfermée dans son sein ; mais resserre-t-on cette eau « dans un canal de fer ou de plomb, en sorte qu'elle ne trouve « plus de passage pour s'abaisser vers la terre ; c'est alors « qu'elle remonte vers le ciel avec une surprenante rapidité et « qu'elle remonte aussi haut que sa source. » (3). Mais ces comparaisons sont très rares. On sait que le XVII[e] siècle réservait son admiration pour d'autres spectacles que ceux de la nature ; quoique Fromentières eût été élevé au milieu d'une nature sauvage, aux reliefs vigoureusement dessinés, il ne parait guère s'en être souvenu dans son œuvre, et il trouve moins à parler des étangs dont son enfance avait si souvent contemplé les vastes eaux, que des sources artificielles qui

(1) Sermon *Pour la Translation des reliques de saint Domnole,* 1[e] part.
(2) *Panégyrique de saint Victor.* 1[re] part.
(3) *Panégyrique de sainte Rose.* I[re] partie.

jaillissent comme à Versailles par « un canal de fer ou de plomb. »

Ce qui est moins rare chez Fromentières, c'est l'expression triviale, le mot cru. A la distance où nous sommes du XVII[e] siècle, malgré l'excessive liberté du réalisme contemporain, nous nous faisons une imparfaite idée des audaces de langage qu'apportaient dans la chaire les orateurs de la première moitié du siècle. Vers l'année 1660, Bossuet ne recule pas toujours devant les termes d'une saveur toute romaine, devant l'expression familière, quand elle est énergique. A certaines heures, Mascaron semble jeter un défi à la délicatesse et au bon goût dans son langage haut en couleur. Fromentières, plus scrupuleux que Mascaron, ne s'effarouche pas cependant d'une comparaison vulgaire qui a le mérite d'exprimer sa pensée avec énergie : « Ne faut-il pas avoir le cœur bien bas pour se contenter de ce « néant ? Ne faut-il pas être horriblement abruti, comme « Nabuchodonosor qui broutait l'herbe comme les bêtes ? » (1) On a reproché aux poètes du XVII[e] siècle d'avoir cédé trop souvent à la préoccupation de mettre « au cou du chien un collier « d'épithètes. » (2) Le reproche n'est pas juste, même pour les poètes, mais, assurément, il ne saurait être adressé aux prédicateurs : « Si vous aimiez un chien et que vous le vissiez « tomber dans une fosse, quel empressement n'auriez-vous pas « pour l'en retirer? » (3) Et quel réalisme voulu dans cette description du travail de la mort sur le corps humain ! « Je vais « bientôt retourner en cendres, bientôt cette tête grouillera de « vers, et des serpents occuperont la place que les mouches, les « frisures et le vermillon remplissent. » (4) N'est-on pas étonné, quand on songe surtout que c'était à la Cour que de telles

(1) *Panègyrique de sainte Rose.* I[re] partie.
(2) Victor Hugo. *Contemplations. Réponse à un acte d'accusation.*
(3) Sermon *Pour le jour des Morts.* II[e] part.
(4) Sermon *Sur la pensée de la mort.* I[re] part.

[illegible] de
[illegible] boire
[illegible] si elle
[illegible] même
[illegible] du
[illegible] divinité
[illegible] Il en a
[illegible] oserait
[illegible] comparaisons
[illegible] dans le vin
[illegible] en avez
[illegible] dans
[illegible] quelle âpreté
[illegible] : « Quoi !
[illegible] riche,
[illegible] ventre plein,
[illegible] à ta
[illegible] anciens, est
[illegible] exemples d'un
[illegible] que les quelques
[illegible] Frumentières,
[illegible] que tout est du
[illegible] des écarts
[illegible] marque de la
[illegible] dans
[illegible] les écoutait?
[illegible] langage, n'est-ce
[illegible] « Amis de la
[illegible] plus difficiles

aujourd'hui; sans être meilleurs que nos pères du XVII[e] siècle, nous attachons plus de prix peut-être à ces formes, qui sont autant d'hommages rendus à la vertu. La hardiesse permise aux prédicateurs du XVII[e] siècle choquerait dans le nôtre. Avec les mœurs le goût varie, parce qu'il n'est après tout que la manière de juger et de voir chez les hommes dont les points de vue changent, et dont les jugements ont toujours tendance à se modifier, quand il n'est pas question de l'absolu.

Je me suis efforcé de noter ce qui caractérise le style de Fromentières, simplicité, ordre, méthode, élégance étudiée, variété des tons, j'ai marqué également quelques particularités qui dans ce langage étonnent nos mœurs modernes, et quelques libertés qui nous scandalisent. Il est à peine utile de faire remarquer que sa langue est déjà la langue française du grand siècle : elle en a toutes les qualités essentielles. Entre 1660 et 1680, le français a pris droit de cité chez nous avec toutes les qualités qui lui sont propres : richesse, clarté, variété, souplesse... Fromentières n'y ajouta rien, mais il bénéficia des progrès que notre langue avait faits. Çà et là, cependant, chez lui comme chez presque chez tous nos prédicateurs, surtout à cause de leur commerce ininterrompu avec les écrivains de l'antiquité chrétienne, nous retrouvons la trace persistante du latin, et de temps à autre, quelques latinismes nous ramènent aux origines de notre langue.

Ce sont d'abord des termes employés dans le sens le plus voisin de leur étymologie latine qu'ils ont parfois perdu depuis : *tempérament* pour *mélange* : « faire un mystérieux *tempérament* « de crainte et de joie » ; Sermon *pour la Circonc.* II[e] partie ; — *qualité* pour *fonction* : « la *qualité* de prêtre qu'il exercera, » *ibid.* — *gênes* pour *souffrances* « subir des tortures et des *gênes* « éternelles. » 1[er] *Panégyrique de saint François de Sales* ; — *autoriser* pour *accréditer* : « saint Augustin *autorise* admirable- « ment cette seconde vérité » Sermon *pour le jour de l'Ascension.* II[e] partie ; — *rassurer* pour *consolider* : « S'il n'y était remonté

[illegible] — [illegible] — [illegible] — [

exerça contre *soi* fut de réprimer ses passions « 2e *Panègyrique e saint François de Sales.* « Le pacte qu'il disait avoir fait avec *oi*-même » *Ibid.* IIe partie.

Les lois de la syntaxe, telles que nous les découvre la langue le Fromentières, ne diffèrent de celles qui sont observées aujourl'hui, que par quelques détails qui n'altèrent pas sensiblement la physionomie de cette langue. Il arrive assez souvent que le rapport des temps ou des modes n'est pas suffisamment respecté : « Il *fallait* donc que le même esprit qui a porté depuis les « Apôtres à braver les tyrans *ait* amené ces rois à faire trembler « Hérode. » Sermon *Pour le jour des Rois*, Ire part. « ce peuple « charnel s'imagine que ce prophète *ait* promis Jésus-Christ. » *Ibid.* II· part. — En revanche, les exigences de l'euphonie et la recherche des consonnances agréables à l'oreille ne font jamais reculer Fromentières devant l'emploi des imparfaits du subjonctif, amenés par les lois de la subordination qui régit les propositions : « il fallait que vous vous *abaissassiez* jusqu'à nous pour recevoir « un nom. » Serm. *Pour le jour de la Circonc.* Exorde. « Je ne « m'étonnerais pas que vous *préférassiez* etc. » Serm. *Pour la Purific.* Ire part. « Ne faudrait-il pas, pour l'honneur de sa divine « personne, que vous *découvrissiez* qui vous êtes, que vous *tirassiez* « de l'erreur tous les témoins de cette cérémonie etc. » *Ibid.* — « Serait-il possible que vous *refusassiez* de lui immoler une inclination etc. » *Ibid.* — « Pourvu que nous *touchassions* vos cœurs. » *Panèg. de saint Dominique.* IIe part.

L'emploi des prépositions *à*, *de*, *dans*, offre parfois certaines particularités qui s'éloignent aujourd'hui de l'usage ordinaire : « Ne différez plus *à* satisfaire aux obligations. » Serm. *Pour la Circonc.* Ire part. — « Je me réserve *à* vous en parler au jour de sa « fête. » Serm. *Pour le jour de l'Ascension.* IIIe part. « Engagez-le « *d*'y régner par des grâces victorieuses. » Serm. *Pour le jour des Rois.* III· part. « Nous serons traités *de* lui de la même manière. » Serm. *Sur l'Amour des ennemis.* II· part. Prenant la chose *d'un* « meilleur sens qu'eux. » Serm. *Pour la Circonc.* III· part. Mais

si Fromentières se sert de la préposition *de* dans certains cas où nous employons plus volontiers aujourd'hui la préposition *dans*, il est vrai qu'en retour, il fait de la même préposition *dans* un emploi qui tend à disparaître de l'usage actuel : « Ce sera *dans* « cette qualité qu'il le placera à sa droite. » Serm. *Pour la Circonc.* Ire part. « Intéressez Jésus *dans* vos besoins » *ibid.* — L'emploi de la conjonction *que* mérite aussi d'être signalé. « Le grand Urbain « a cru beaucoup travailler pour l'Eglise *que* de vous confier « son administration générale. « *Panég. de saint Antoine.* Péror. « — L'Eglise a cru travailler beaucoup pour ses enfants *que* de « vous enrichir. » *Ibid.*

Enfin, on ne sera pas surpris que Fromentières ait très souvent recours à l'emploi du participe présent absolu, transportant ainsi dans la phrase française les propositions participes en usage dans le latin : *n'y ayant personne qui, s'étant rencontré que, étant convenu que :* « Mais c'est là aussi que se bornait son « pouvoir, *n'étant pas juste* qu'elle eut de plus grands droits que « son fils. » Sermon *Pour la Purification.* Ire partie. Cette forme assez commode pour lier l'un à l'autre deux membres d'une période devait se rencontrer fréquemment dans le style périodique. Il ne faudra donc pas s'étonner de la trouver souvent dans les *Oraisons funèbres* de Fromentières,

Nous en aurons fini avec cette étude de la rhétorique de Fromentières, quand, faisant un retour sur le chemin parcouru, nous aurons exprimé l'idée générale qui s'en dégage. Nous avons montré Fromentières à l'école d'une société et d'un maître qui recommandaient le travail comme un moyen de féconder le talent naturel, la piété comme un principe d'élévation morale et de désintéressement apostolique, la lecture des Pères comme la source d'où découle la vraie prédication chrétienne. Il en est résulté qu'à cette école l'élève a parfaitement discipliné ses facultés, qu'il a marqué son œuvre de ses habitudes d'ordre, de netteté, de clarté, qui sont parfois des qualités naturelles, le plus souvent des vertus acquises. Les dons les plus heureux de

quence, l'imagination et la sensibilité furent réglés et
ɔérés, même au-delà de la mesure, par une méthode sévère
plus d'une fois, empêcha l'orateur de s'abandonner à ses
irations personnelles et de laisser la carrière libre aux élans
son cœur. Nous l'avons vu, en effet, n'osant pas s'aventurer
:z sans être guidé par ses maîtres qui furent l'Ecriture Sainte
a Tradition. Le cadre de son sermon est à peu près toujours
nême. Une fois le moule créé, Fromentières ne s'est pas mis
peine d'en varier la forme. Il n'a pas oublié pourtant qu'il
vait plaire, et que le moyen le plus sûr de convaincre l'esprit
.it encore de persuader le cœur. Dans l'arrangement de sa
rase il apporta les mêmes habitudes d'ordre, de méthode,
.pplication, qu'il avait apportées à l'étude des matières et à
ır disposition dans le discours. Il eut de la prédication cette
.nte estime qui la lui faisait aimer : il s'en acquitta avec le
sintéressement de l'apôtre. Tant de qualités, plutôt solides
ıe brillantes, firent de Fromentières un prédicateur harmonieux,
ile, goûté du public ; il prêcha toute vérité et ne diminua pas
. morale : c'est ce que nous avons à voir maintenant.

CHAPITRE III

DOCTRINES DE FROMENTIÈRES

— But de ce chapitre... position prise par Fromentières vis-à-vis du Jansénisme; il ne le combat pas directement; il se déclare pour les Jésuites.

I. — Vigueur avec laquelle il attaque le Protestantisme; appel au bras séculier; excès de zèle;... un mot sur les sacrilèges de la Voisin.

II. — Caractère moral de la prédication au XVII^e^ siècle et chez Fromentières;... comment Fromentières enveloppe dans un compliment les leçons qu'il fait au roi; morale qu'il prêche à Louis XIV : dangers de la flatterie; contre l'amour de la gloire, contre la passion de la guerre;... comment un bon roi doit administrer les finances de son royaume;... liberté apostolique de cette prédication.

IV. — Devoirs des grands : l'exemple, l'amour des ennemis, le jeûne, la pénitence, l'aumône; raison, qualités et mesure de l'aumône, du socialisme chrétien.

V. — Obligations des évêques, vocation, désintéressement, soin des pauvres, prédication, résidence;... devoirs des prédicateurs;... devoirs des pères et mères de famille, à l'égard de leurs enfants, de leurs domestiques.

VI. — Caractère pratique de cette prédication;... morale appuyée sur le dogme, ni trop sévère, ni relâchée.

VII. — Un mot de M. Jacquinet;... Fromentières et Massillon.

I

La prédication n'a pas d'autre objet que de faire naître ou développer la vie chrétienne dans les âmes. Or cette vie se réduit

à ces deux termes : croire et agir; donner l'adhésion de son esprit aux croyances qui constituent le dogme, et pratiquer les préceptes que comprend la morale chrétienne.

Les sujets que ce vaste ensemble de matières présente à l'orateur chrétien sont si nombreux, qu'il est obligé de choisir, et dans ce choix, il doit s'inspirer d'abord des besoins du peuple pour lequel il parle. S'il est, en effet, un genre littéraire qui doive se ressentir du milieu dans lequel il se produit, c'est assurément la prédication, parce qu'elle n'a précisément d'autre raison d'être que les besoins du peuple auquel elle s'adresse. Etudier ces besoins pour les connaître, les connaître pour y répondre, c'est le devoir de tout prédicateur qui ne se contente pas de frapper l'air de ses vaines paroles, mais qui veut aller à l'âme de ceux qui l'écoutent. Or ces besoins diffèrent avec les milieux et avec les temps : parfois c'est le dogme qui l'emporte sur la morale, parce que la foi court à certaines heures plus de dangers que les mœurs : et dans la morale comme dans la foi, c'est tel précepte ou tel dogme qui dans des circonstances déterminées doit être particulièrement affirmé et plus énergiquement soutenu. Par là il arrive que la prédication fournit à l'histoire une source très riche de renseignements sur les dispositions morales ou les croyances d'une époque : plus que bien d'autres documents, elle nous fait connaître la vie intime d'un âge disparu. Quand l'histoire même se tairait, nous n'aurions pas de peine à deviner, par la lecture des écrits de saint Augustin, que le monde d'Occident au IV^e^ siècle voyait renaître au sein du Christianisme une sorte de stoïcisme chrétien, d'une superbe diabolique lui aussi, puisqu'il enseignait à l'homme sa grandeur, en lui montrant dans sa liberté, séparée de la grâce, les énergies nécessaires et suffisantes pour faire le bien. Nul ouvrage ne nous fait mieux connaître la décrépitude de l'empire de Byzance et des peuples d'Orient, que les homélies de saint Jean Chrysostome. (1) Ainsi, les prédicateurs deviennent eux aussi les

(1) Cf. *Saint Jean Chrysostome et son temps* par A. Puech. Ch. II. Paris 1891.

moins de leur temps, et leurs œuvres ajoutent à l'intérêt qui ur vient de l'éloquence celui que leur donne l'histoire.

Il faut noter encore que le choix du sujet n'est pas tellement posé par l'auditoire, qu'il ne soit inspiré aussi par les tendances u prédicateur. Celui-ci est le témoin de son temps ; mais il le oit à travers son âme indulgente ou sévère, tranquille ou quiète, sereine ou chagrine. La chaire peut bien avoir ses léraclites qui regardent d'un œil attristé les foules humaines léfiler incessamment avec le lugubre cortège de leurs incurables misères : elle a aussi ses Démocrites, cœurs souriants et tranquilles, dont rien ne trouble l'inaltérable sérénité. Il peut y avoir dès lors, dans les doctrines prêchées par le prédicateur, comme un écho affaibli de confidences qu'il nous aurait faites pour se révéler lui-même à nous. Ce n'est donc point pour en juger l'orthodoxie que nous étudierons dans ce chapitre la doctrine de Fromentières, mais pour voir, derrière la doctrine, d'abord le temps auquel il crut de son devoir de la prêcher, ensuite, le tempérament qu'il apporta à son œuvre et la manière dont il s'y révèle à nous.

Les questions de doctrine qui agitèrent le plus le XVII[e] siècle sont celles que soulevèrent l'apparition du Jansénisme, les prédications des pasteurs protestants ou leurs ouvrages de controverse. Fromentières aurait eu quelques sympathies pour la doctrine janséniste, ou du moins pour ses représentants, qu'il ne faudrait pas s'en étonner outre mesure. Plus d'un, parmi les maîtres dont il avait conservé un souvenir affectueux et reconnaissant, avait donné dans les doctrines nouvelles. Le cardinal de Bérulle est soupçonné de s'être laissé circonvenir par l'abbé de Saint-Cyran, et l'on sait que l'Oratoire ne fut pas toujours hostile au réformateur. Si le P. de Condren, durant son généralat, fut peu tendre pour la doctrine de l'*Augustinus*, en revanche, quand cette charge passa aux mains du P. Bourgoing, les esprits eurent plus de liberté pour manifester leurs sentiments

et suivre leurs opinions. (1) Il y avait des jansénistes à Saint-Magloire. Aussi les Jésuites tiraient-ils sur la Congrégation, et le P. Annat, qui surveillait de près l'intrigue janséniste faisait-il connaître, dans ses lettres au public, les sympathies secrètes des Messieurs de Saint-Magloire pour le livre de Jansénius. C'était porter un rude coup à Saint-Magloire que d'accuser l'orthodoxie de ses professeurs ; c'était menacer la maison dans son existence même. Le P. Sénault s'en émut, et un jour de l'année 1657, comme il avait prêché au Val-de-Grâce devant la Reine-mère, en descendant de chaire, il demanda une audience secrète de sa Majesté « dans laquelle il lui dit qu'il était fâcheux « que la maison de Saint-Magloire fut calomniée dans le public « sur ses sentiments par rapport aux cinq propositions, tandis que « tous ceux qui la composaient étaient soumis et prêts à faire, « entre les mains du grand vicaire du Cardinal de Retz, telle « déclaration qu'il jugerait à propos. » (2) Le P. Sénault criait à la calomnie : on peut croire sans hésiter qu'il était de bonne foi ; mais il dut être douloureusement surpris, quand, quelques années plus tard (1661), le moment de donner des gages étant venu, plus de cent prêtres de l'Oratoire sur 430 refusèrent de signer le formulaire. L'un des plus obstinés fut le P. Léonard de Laborde, qui avait été et qui était peut-être encore professeur de morale à Saint-Magloire.

En dehors de ses anciens maîtres, Fromentières avait dans le Jansénisme de nombreux et puissants amis : de Ligny, évêque

(1) « Malgré la défense du P. Bourgoing, on allait jusqu'à lire à table dans quelques maisons le livre de Jansénius et autres thèses jansénistes.» *Ann. de l'Orat. Année 1653, Archives nat...* « Le P. Desmares affirme « qu'il n'y a pas de maison de l'Oratoire où l'on ne comptât de généreux « défenseurs de la grâce et peu de molinistes ». *Remontrance chrétienne aux PP. de l'Oratoire. Biblioth. nat.* B. 1417. Dans une lettre, M. Olier raconte qu'un homme étant allé se confesser à Saint-Magloire, le confesseur « l'avait assuré qu'à la cour tout était hérétique excepté « M. de Luynes et M. de Liancourt. » Voir Faillon, *Vie de Mgr Olier.* Tome I, page 196.

(2) *Arch. nat.* MM. 624.

e Meaux, Guy de Rochechouart, évêque d'Arras, la duchesse e Longueville et la princesse de Conti, « ces deux mères de l'Eglise » (1), bien connues pour le zèle qu'elles déployaient en ıveur de Port-Royal : il ne parait pas cependant qu'il ait retiré e ces attaches diverses la moindre faveur pour les cinq ›ropositions et les doctrines qu'elles renfermaient. S'il ne prit ucune part à la lutte, c'est que d'abord en 1662, époque où ?romentières se montre pour la première fois dans les chaires le Paris, la lutte a perdu de son intérêt : la question n'est plus nouvelle ; ensuite, l'autorité diocésaine et le Souverain Pontife ont imposé une trêve par la signature du formulaire. En 1669, la paix sera faite, du moins en apparence, et pour un moment. De plus, Fromentières ne voyait pas le bien qui pouvait résulter de ces « aigres contestations, où peut-être l'orgueil et l'entêtement « de soutenir une nouvelle doctrine ont plus de part que l'amour « de la vérité. » (2) Quel bien, dès lors, pouvait-il en résulter ? « Au lieu de songer à se convertir, on s'arrête à disputer de la « Prédestination et de la Grâce, ou au lieu de se corriger, on « s'amuse malicieusement ou imprudemment à former différents « partis. » (3). Il ne fut donc ni du parti de la Sorbonne, ni du parti de Port-Royal ; il ne soutint ni ne combattit les cinq propositions, il voulut être un catholique tout court, et s'il fût venu au plus fort de la querelle, il est probable qu'il se fût tenu à l'écart, se contentant de prêcher la doctrine commune de l'Eglise, sans plus se soucier de l'*Augustinus*. Car la doctrine de l'*Augustinus* ne fut pas la sienne, et il ne voua pas de culte aux membres de Port-Royal qui s'en firent les plus ardents propagateurs. Nous en avons pour preuves les relations qui existèrent entre Fromentières et les Jésuites. Ceux-ci l'invitèrent plusieurs fois à prêcher dans leur chapelle, et c'est là même, en prononçant le panégyrique de saint François de Borgia, que Fromentières

(1) Mme de Sévigné. *Lettre à Madame de Grignan*, 13 mars 1671.
(2) Sermon *Sur l'Aveuglement spirit.* Ire part.
(3) Sermon *Sur la Samaritaine.* II· part.

adressait aux Jésuites cet éloge que n'aurait jamais signé, je ne dis pas un ami, mais un sincère admirateur de Port-Royal : « La grâce de l'Apôtre n'est pas donnée à tous les chrétiens ; « Dieu ne les choisit pas tous, comme il fait les religieux de « cette savante et zélée compagnie, pour être des flèches toujours « prêtes à sortir de ses mains. » (1) Qu'en dites-vous ? *Choisis de Dieu, compagnie savante et zélée*, des hommes qui sont des *flèches* entre les mains de Dieu. Contre qui ? Contre les jansénistes sans doute, s'il est permis de voir dans cet éloge une allusion aux luttes les plus récentes que les Jésuites avaient soutenues. Rien ne démontre mieux le peu d'attaches que Fromentières pouvait avoir avec ce qu'ailleurs il appelle assez dédaigneusement « les doctrines nouvelles ». Une autre fois il recommande, contrairement à la pratique janséniste, de « fréquenter les « sacrements et de se nourrir de la viande et du pain des « forts. » (2). Enfin, il a tout un sermon sur l'objet même du débat, l'accord de la grâce et de la liberté : « Il n'y a rien qui « soit en un sens plus avantageux à l'homme, ni plus « préjudiciable, en un autre, que sa liberté. Elle lui est « avantageuse, puisqu'elle le rend en partie maître de ses « actions et de son sort... mais d'un autre côté, cette même « liberté lui parait très préjudiciable en ce qu'il s'en sert plus « souvent contre lui que pour lui, et qu'elle peut le rendre à « toute heure l'auteur de sa perte. Car, comme la grâce n'agit « jamais si impérieusement sur l'homme, qu'elle l'enlève sans « qu'il y consente, il arrive que la volonté est assez indocile « pour s'opposer á son propre bonheur et résister à la grâce « même. » (3). C'est tout juste l'opposé de la doctrine contenue dans l'*Augustinus*, et le sermon tout entier n'est que le dévelop-

(1) *Panégyrique de saint François de Borgia.* Péror. Quelques années plus tard, mais avec des intentions bien différentes, Santeuil disait : *pubes jesuitica sagittaria.* Vie et bons mots de M. de Santeuil, § II, p. 91. Cologne 1744.

(2) Sermon *Sur la Pénitence.* IIIe part.

(3) Sermon *Sur la perte de la grâce.* Ire part.

sement de ces pensées. Il y revient, d'une manière qui n'est ni moins précise ni moins affirmative, dans son sermon sur la *Prédestination*. Ce sujet si délicat, objet depuis quelques années surtout, de discussions si vives, est abordé de front, traité largement, avec ampleur. Le prédicateur, laissant de côté fort sagement ce qu'un tel mystère a d'impénétrable pour l'œil humain, affirme et explique ce double fait d'une prédestination divine et de la liberté humaine pour tous. Mais il se garde dans ce sermon, aussi bien que dans le précédent, de prendre à partie les adversaires du dogme et de transformer la chaire en arène, pour y soutenir contre des ennemis, évoqués par les artifices de sa rhétorique, la cause de l'orthodoxie. Est-ce respect pour les personnes ? Est-ce pour n'avoir pas l'air de rompre la trêve et de dénoncer les traités, qu'il sut observer à l'égard du Jansénisme cette réserve qui n'était guère dans son tempérament ? Sans doute, il y eut de tout cela dans sa conduite. Mais elle lui fut encore plus conseillée par l'expérience que les polémiques acerbes et les discussions envenimées sont de nature à faire plus de mal que de bien : « Allez dans les écoles des « docteurs et voyez si les cœurs ne s'y partagent pas aussi bien « que les esprits pour la défense des opinions, si la charité ne « s'y altère pas dans les disputes aussi souvent que le bon sens « et la raison. » (1). Ce jugement sévère nous aide à comprendre la conduite de Fromentières à l'égard du Jansénisme, et pourquoi, dans la chaire, il ne voulut pas se faire l'écho des luttes qui divisaient les catholiques de France. (2) Il crut mieux faire en prêchant à tous l'apaisement, la concorde et la paix : « Paix de « l'esprit qui en éloigne cet esprit de curiosité, de nouveauté et

(1) Sermon *Sur la Paix*. IIe part.

(2) Telle parait avoir été aussi la conduite de Bossuet. Un jour que l'abbé Le Dieu lui lisait une lettre de l'abbé de Rancé sur l'esprit et la conduite des Jansénistes : « Tout cela est vrai, dit M. de Meaux, et ce « qui regarde aussi M. Arnauld : il voulait tout décider dans l'Eglise ; « mais je n'ai jamais voulu rien dire, ni m'expliquer sur son sujet : cela « ne sert de rien. » Février 1703.

« d'obstination, source funeste de tous les schismes et de toutes « les hérésies qui désolent l'Eglise. » (1)

II

Si Fromentières se contenta d'affirmer le dogme en face du Jansénisme toujours vivant, il ne garda pas la même réserve et la même contrainte à l'égard des protestants. Les jansénistes à ses yeux n'étaient encore que des frères égarés, que les bons procédés pouvaient ramener dans la droite voie et préserver d'irréparables écarts. Les protestants étaient des frères séparés, « des frères séditieux et mutins, » (2) qui avaient définitivement et ouvertement rompu avec l'Eglise. C'était l'hérésie complète, consommée, acceptée, demandant son droit de cité chrétienne. Or, disons-le, l'hérésie, sous toutes ses formes, ne trouva jamais Fromentières insensible : les hérétiques de tous les temps lui furent odieux. Voici le portrait qu'il trace du manichéen Fauste : « La grâce le conduit (saint Augustin) à « Fauste, homme qui passait pour le plus savant de son siècle et « le plus habile des manichéens. Il croit rencontrer la vérité dans « la personne de ce fourbe ; il l'écoute, il s'entretient avec lui, et « après de longues conversations, il reconnait que c'est un grand « diseur de rien, un habile imposteur, mais, dans le fond un « orgueilleux ignorant. » (3) Et Fauste, au XVII[e] siècle, ne faisait courir aucun danger à l'orthodoxie, car il n'était plus question de manichéisme. Mais l'hérésie qui depuis plus d'un siècle préoccupait vivement les amis de l'Eglise catholique, c'était le Protestantisme. Il avait été réduit à l'impuissance politique par le pouvoir royal, mais il ne cessait pourtant de s'affirmer, de faire du prosélytisme, de rechercher des adeptes : — travailler à

(1) Sermon *Sur la Paix.* I[re] part.
(2) *Panégyr. de saint François de Sales.* II[e] part.
(3) *Panég. de saint Augustin.* I[re] part.

rospérer et à s'étendre est la condition même de vie de toute ociété. Il avait dans ce siècle des prédicateurs ardents et onvaincus, des controversistes distingués, des partisans dans es plus hautes classes de la société, aux plus hauts emplois ans la magistrature, aux grades les plus élevés dans l'armée. Ce 'est pas un tel parti qu'on peut traiter de quantité négligeable. ussi les plus grands parmi les docteurs catholiques songent-ils à lui, et déploient-ils contre lui toutes les ressources de leur génie. Bossuet ne parait pas s'être préoccupé outre mesure du Jansénisme : il semble que ce fût l'affaire de la Sorbonne et des Jésuites; mais déjà à Metz il écrit le catéchisme contre la doctrine de Paul Ferry, et depuis, il ne cessera pas de combattre le Protestantisme. A plus d'une reprise, Fromentières s'efforça de prévenir les catholiques contre les nouveaux dogmes, en insistant d'une manière particulière sur les points de doctrine attaqués par les prédicateurs protestants. C'est évidemment ou pour les prévenir ou pour leur répondre, qu'il expose les dogmes de la Présence réelle, — du Purgatoire, — de la Virginité de la Mère de Dieu. En effet, si « les progrès de Luther et « de Calvin sont bornés pour leurs pernicieuses erreurs... leur « venin se répandant encore tous les jours dans notre conduite « et dans nos mœurs, la plupart des catholiques ne tiennent-ils « pas leur langage sur l'observance du Carême? » Et là-dessus, il établit contre la doctrine protestante la légitimité et la nécessité du jeûne et des anciennes pratiques de la Pénitence.

Mais il y a beaucoup moins d'intérêt à rappeler les dogmes qu'il eut à défendre que la manière dont il les défendit. Fromentières n'est pas un controversiste, mais un prédicateur, et un prédicateur qui, dans la chaire, ne perdit aucune occasion de réclamer l'appui du bras séculier, pour soutenir les vérités menacées et exterminer l'erreur menaçante : « Je suis persuadé, « Sire, que les motifs qu'a votre Majesté de rendre à Dieu « l'obéissance qui lui est due dans ses Etats, sont plus purs et « plus désintéressés, et que, bien éloigné de ces princes qui

« prenant tous les avantages de la religion pour eux, en laissent « les scrupules à leurs sujets, vous reconnaissez, comme David, « l'amour de cette loi également nécessaire et pour votre salut « et pour celui de vos peuples ; que, charmé aussi bien que ce « prince de la beauté et de la droiture de cette règle immuable « et éternelle, vous croyez que Dieu ne vous a mis sur le premier « trône du monde que pour faire observer sa loi, pour l'autoriser, « et même, s'il est nécessaire, pour la venger. » On sait bien de qui il s'agit, et en 1681, année où ce sermon fut prononcé, nul n'ignorait quelles têtes menaçait la vengeance royale. Le mouvement d'opinion, qui devait aboutir à la révocation de l'Edit de Nantes, se dessinait déjà avec netteté. Quelques années auparavant, Fromentières avait dit : « Les hérétiques, « les impies doivent être détestables aux rois, il faut les « combattre de toute part, il faut que les princes aussi bien que « les savants les poursuivent, et puisqu'ils appuient ordinairement « leurs mensonges par l'artifice, il faut que toutes les puissances « ecclésiastiques et séculières s'unissent pour les perdre. C'est, « Madame, le plus saint usage que Votre Majesté puisse faire « de son autorité. » (1) Ailleurs il y revient, non plus sous la forme du conseil, mais sous celle des félicitations adressées au roi, pour le zèle qu'il a montré à l'égard de la religion : « Je me « persuade, en effet, que cette armée triomphante, que l'Eglise « nous fait voir aujourd'hui, a secondé la vôtre : et ma raison, « Sire, c'est que les saints et Votre Majesté n'avaient qu'une « même cause. Vous marchiez contre leurs ennemis en marchant « contre ceux de votre Etat. Ces malheureux peuples avaient « abattu leurs autels, brisé leurs images, foulé aux pieds leurs « reliques, décrié leur pouvoir, anéanti leur culte ; et Votre « Majesté, en tirant raison des injures faites à votre couronne, « a la gloire de les avoir en même temps vengées. » (2)

(1) 2e *Panégyrique de saint Thomas d'Aquin.* Péror.
(2) Sermon *Pour le jour de la Toussaint*, Péror.

ision historique contenue dans ce passage marque la date rmon qui la contient : c'est le 1er novembre 1678 que ientières pouvait parler ainsi, au lendemain de la campagne Hollande. Pélisson (1), qui fut un des témoins de cette ide conquête, nous a laissé de nombreux détails sur le ablissement du culte catholique dans la province d'Utrecht les armées françaises. Fromentières put croire de bonne foi a durée d'une restauration religieuse accomplie par l'autorité sabre, et il s'en applaudit. Mais, en félicitant le roi d'avoir ngé les saints des outrages qu'une nation protestante leur ait fait subir, il devait fatalement arriver à demander pour les êmes raisons, que le même châtiment fût infligé aux protes- nts qui vivaient dans l'intérieur du royaume, sous la protection es lois et la foi des traités. Nous avons vu plus haut qu'il y tait arrivé. Sur ce point, il partagea l'erreur de la plupart des neilleurs esprits de son temps, qui conseillèrent la révocation de l'Edit de Nantes, ou bien qui y applaudirent. Mais ce qui donne à Fromentières sa physionomie à part au milieu de tous ceux qui poursuivent le Protestantisme, c'est la vigueur de langage et l'âpreté avec laquelle il le combat. Il ne comprend même pas qu'on puisse penser à eux sans indignation et sans colère. « Pouvons-nous, en effet, demeurer froids ou insensibles, quand « nous voyons ou que nous entendons offenser Dieu ? Pouvons- « nous écouter tant d'impiétés et de blasphèmes sans rougir de « colère, et si Tertullien a dit que tous les hommes étaient « naturellement soldats contre les criminels de lèse-majesté « humaine, ne le devons-nous pas être, à plus forte raison, « contre ceux de lèse-majesté divine ? » (2) Or, en ce moment, ni l'intérêt de la politique, ni celui de la religion ne commandaient de semblables représailles. Les protestants ne menaçaient pas la sécurité de l'Etat ; ils en étaient « les sujets les plus « soumis sinon les plus timides. » (3)

(1) *Lettres historiques.* Tome I.
(2) 1er *Panégyrique de saint Thomas d'Aquin.* IIIe part.
(3) De Carné. *La monarchie française.* Ch. III.

[illegible] zèle de Fromentières ou [illegible]
[illegible] manifeste. Vouloir que l'hérésie [illegible]
[illegible] c'est très bien et très [illegible]
[illegible] qui n'a d'autre but dans [illegible]
[illegible] le mal et à dissiper l'erreur. [illegible]
[illegible] l'emporte son zèle, quand
[illegible] ne sait plus [illegible]
[illegible] les [illegible]. « Perfide
[illegible] dans ton sein tant de
[illegible] que tu t'efforces
[illegible] Thomas a [illegible]
[illegible] « Détestable
[illegible] apostat, » tel est
[illegible] ceux qui sont séparés
[illegible] ne faut pas combattre
[illegible] mais est-ce bien
[illegible] se représente-t-on saint
[illegible] ses prédications sur
[illegible] pénétrante et
[illegible] se plaît à
[illegible]?
[illegible] vécut
[illegible]
[illegible] une sorte
[illegible]
[illegible]
[illegible] de la
[illegible] la liberté,
[illegible] de leurs
[illegible]

«
«
«
« [illegible]
« [illegible]
« et
« tr
« et
de qu
[illegible]
mouve
! Eh [illegible]
années à
« les im
« combat
« les sava
« leurs m
« ecclésias
« Madame,
« de son au
forme du co
[illegible] pour le
« persuade, c
« nous fait v
« Si [illegible] c'est q
« même cause
« contre ceux
« abattu leurs
« reliques, d
« Majesté, en
« à la gloire

t-à-dire de leurs consciences devant une autre
celle de Dieu, et que le *cujus regio, ejus*
re au souverain le droit d'imposer sa foi.
s états, il peut bien empêcher les hérétiques de
ctrine, mais non les contraindre à professer la
nir, si par leurs scandales ils multiplient la
ur d'eux, non les forcer à pratiquer la vertu.
ce qui s'introduit par la force dans l'esprit de
guère de durée, moins encore de mérite pour la
re libre et s'insinuer doucement par inspiration
tience, par remontrances et toutes sortes de bons
sont là les armes desquelles nous prétendons
pour les ramener (les protestants) à la vraie
quelle ils se sont séparés. » (1) Fromentières
d'une fois de s'inspirer de considérations si
si sages. Oubliant la parole de saint Augustin
d'exterminer l'hérésie, mais d'aimer l'hérétique,
ns un même anathème et vouait aux mêmes
rétique et l'hérésie. On a vu en quels termes
songea pas que l'invective est le plus souvent
rme les cœurs au lieu de les ouvrir à la confiance,
pas pour elle l'excuse de prêter à l'éloquence,
st de la déclamation. Tout au plus donne-t-elle à
on de la force : et si elle suffit à traduire au
urs d'un zèle mal contenu, peut-être paraîtra-t-elle
on la compare au but supérieur et divin que la
propose d'atteindre. Car ce qui fait du bien aux
vérité qui les éclaire, la charité qui les attire et
ur elles, alors même que la colère éclate, cette
de bonté qui les enveloppe, les pénètre, et peu à
dant, les conquiert et les gagne. « Qui prêche avec

(1) ...trance de Pierre Cornulier, évêque de Rennes, au ro
... au camp de Montauban. 18 août 1621.

[illegible] ne dise pas

[illegible] exposé à oublier ces

[illegible] de la mansuétude

[illegible] dans le regret

[illegible] au pays de France.

[illegible] à la consolante illusion

[illegible] de France, et par les

[illegible] et Angleterre la

[illegible] qui ne dût

[illegible] que l'expérience

[illegible] disposées à vivre

[illegible] C'est même cet

[illegible] de contradiction avec

[illegible] a avec plus

[illegible] à la romaine ; nul

[illegible] de persuasion les

[illegible] contemporains (2)

[illegible] par l'action de

[illegible] incomparable dans la

[illegible] affichée

[illegible] et un

[illegible] fermes.

[illegible] aux rois, il

[illegible] surtout ceux

[illegible] publics. On le

[illegible] quand une

[illegible] année les

[illegible] et de

[illegible] sacrilèges.

[illegible] de peur de

[illegible] page 50.

uvrir trop d'ordures et de salir trop de noms. (1) Bourdaloue ita le roi « d'être intervenu pour faire cesser ces abomina- ons que l'Ecriture défend de nommer ». Fromentières ne qua pas de le féliciter à son tour : « Votre Majesté, Sire, n'a i voir cette abomination de la désolation dans le lieu saint ns frémir et en être pénétrée de douleur. Avec quel zèle avez-vous pas commandé qu'on les exterminât, et quelle ermeté n'avez-vous pas témoignée pour ne rien relâcher de la engeance qui en était due au ciel et à la terre. » (2) Il y ient quelques jours plus tard : « Qui peut supporter la vue de es désordres publics où l'on voit en même temps étouffer la nature, violer les lois, mépriser la religion. » (3) En présence tels scandales et qui avaient eu dans le public un si douloureux tentissement, une âme d'apôtre pouvait-elle ne pas féliciter le ouverain d'avoir vengé la morale publique si honteusement ffensée ?

III

Hâtons-nous de le dire ; les discussions théologiques et les questions de controverse tiennent une place relativement restreinte dans la prédication de Fromentières, parce que la part qu'il fait au dogme est beaucoup moins considérable que celle qu'il fait à la morale. Il voulut avant tout aller au cœur pour y déterminer la volonté au bien. Aussi déclare-t-il un jour « qu'il « veut, prêcher non d'une manière sèche et abstraite, qui ne sert « qu'à embarrasser les esprits, mais d'une manière aisée et

(1) P. Clément. *La Police sous Louis XIV*. Ch. III, page 94 et suiv. La Voisin fut arrêtée le 12 mars 1679, condamnée et brûlée vive le 22 février 1680. Le procès où comparurent 246 accusés, quelques uns du plus haut rang, dura jusqu'en juillet 1682. 36 furent condamnés à mort et exécutés, d'autres furent condamnés à la prison perpétuelle, aux galères. On parlait de mystères horribles, de messes obscènes, d'enfants égorgés. *Archives de la Bastille*. Paris 1876. T. IV. V. VI. VII.

(2) Sermon *Sur la Tentation*. III· partie.

(3) Sermon *Sur les avantages de la mort*. Ire partie.

[illegible] encourager [illegible]
[illegible] constance [illegible]
[illegible]
[illegible] silence [illegible]
[illegible] pendant [illegible]
[illegible]
sujet [illegible]
[illegible] souvent [illegible]
[illegible] de convers[illegible]
[illegible] chez [illegible]
[illegible] les [illegible]
[illegible] toujours [illegible]
[illegible] et [illegible]
[illegible] mêm[illegible]
[illegible]vers. Dans [illegible]
[illegible] Notre-Seigneur [illegible]
[illegible] devoir [illegible]
[illegible] et [illegible]
[illegible] les [illegible]
[illegible] possible. [illegible]
[illegible] de la [illegible]
[illegible] d'une manière [illegible]
[illegible] prédicateur. [illegible]
[illegible] et l'envisag[illegible]
[illegible] qui va lui [illegible]
[illegible] de conduite. [illegible]
[illegible] sermon composé [illegible]
[illegible] quelque côté [illegible]
[illegible] un fait unique, sans [illegible]
[illegible] miraculeuse exception [illegible]
[illegible] part pourrons-nous [illegible]
[illegible] plus que vous [illegible]

[illegible] part.

s frères, car pour joindre l'instruction à la doctrine, ıi connaître que etc. », et faisant, à côté du dogme, large qu'il peut à l'application morale, il arrive à e son discours. Encore voyons-nous qu'il est pris le : la part de la morale lui semble trop petite : il se ıc aussitôt : « Mais je me trompe, je vous ai promis le édifiante et instructive, c'est pourquoi, voici ce ute, et ce à quoi je vous prie de vous appliquer etc. ». s la division des applications morales et les conclusions qu'il tirera même de l'étude dogmatique du mystère. donc pas s'étonner si Fromentières s'applique à tirer la ale des sujets qui semblent n'avoir aucun rapport avec la mœurs. Quand il aborde le mystère de la sainte Trinité, se pas les raisons qui nous en expliquent la convenance, gies qui le rendent croyable, ou les preuves d'autorité l'imposent : « La foi qui nous le révèle, nous en apprend pour nous en faire tirer les vérités qui nous édifient et ıous instruisent. » Et c'est sur cet ordre de vérités es et instructives qu'il insistera dans le sermon. J'avais droit de dire que l'habitude de prêcher la morale est un ris chez Fromentières : s'il vient à parler de la foi, il n'en ue ni la nature, ni l'objet, ni la nécessité, ni le fondement trouve dans la raison humaine. Il aime mieux en opper les qualités ; il ne dit pas pourquoi il faut croire, comment il faut croire, d'une foi sincère, entière, suivie de es œuvres. Dogmatique ou non, le sujet conclut toujours lui par la morale.

a pratique de Fromentières ne constitue pas un fait isolé s la prédication du XVII[e] siècle. Il n'est pas un prédicateur, ıdant cette seconde moitié du siècle, qui ne fasse une très ge part à la morale. Bossuet, Bourdaloue, Fléchier, Mascaron préoccupent surtout de la morale, sans parler de Massillon ıi, venu plus tard, lui sacrifiera presque entièrement le dogme. u du dehors, le grand siècle était croyant. L'esprit public

restait encore foncièrement et sincèrement empreint de christianisme. Le libertinage d'esprit, qui devait faire de si rapides progrès à la fin du règne de Louis XIV, ne s'affirmait pas et ne s'affichait pas comme une doctrine, en face d'une religion qui, par son caractère officiel, semblait être une institution d'état. Contenu par le pouvoir royal et aussi par l'opinion, le libertinage gardait encore des allures assez discrètes et se tenait sur une prudente réserve. Mais il existait, et Pascal, qui avait vu de près les libertins, songeait à leur démontrer avec une rigueur géométrique la divinité de l'Eglise, quand il jetait sur les feuilles éparses les matériaux de son *Apologie*. Le P. Mersenne estimait qu'ils étaient au nombre de cinquante mille à Paris. (1) « Il faut donc que vous sachiez, écrivait Nicole, que la « grande hérésie du monde n'est plus le Calvinisme ou le « Luthéranisme, que c'est l'athéisme, et qu'il y a de toutes « sortes d'athées, de bonne foi, de mauvaise foi, de déterminés, « de vacillants et de tentés. » (2) Et cependant, tout en vivant près d'eux, parce qu'ils se taisaient sans doute, les prédicateurs ne les jugèrent pas redoutables. Si, de temps à autre, ils leur ont adressé d'éloquentes admonestations, il ne parait pas cependant qu'ils aient totalement prévu le danger qui de ce côté menaçait la foi. En revanche, il leur sembla que la morale avait besoin d'être fortement soutenue. Le XVII^me^ siècle n'en trouvait pas la pratique facile, et les prédicateurs n'ignoraient pas avec quelle indépendance, dans certaines classes et dans certains milieux, on s'affranchissait de ses gênantes prescriptions. « Les vérités

(1) *Quæstiones in Genesim*, in-f° Paris 1663, col. 671.

(2) Lettre XLV. « L'incrédulité est devenue la véritable hérésie de « notre temps » disait Bourdaloue, Sermon *Sur la Prédication*. Et Bossuet à son tour dénonçait le libertinage du haut de la chaire. Ce mouvement qui emportait déjà les esprits vers l'incrédulité a laissé sa trace jusque dans les chansons du temps, où l'on tournait en ridicule les querelles des théologiens et des docteurs catholiques ;

L'un dit qu'on détruit l'espérance,
L'autre se plaint que c'est la charité :
C'est la foi qui périt et personne n'y pense. *Correspond. de la duchesse d'Orléans*, Paris 1881, Tom. I, p. 198.

spéculatives, dit Fromentières, ne choquent point la plupart les chrétiens ; mais pour les vérités de pratique, que d'incrédulité, que de doute, que d'incertitude ! » (1)

La diversité des auditoires devant lesquels il a paru, la qualité ceux qui l'écoutaient et les nombreuses circonstances dans squelles il a parlé ont permis à Fromentières de parcourir, à eu près entière, la série de nos devoirs. Il a des leçons, des onseils et des reproches pour les rois, les grands, les évêques, s prêtres, les pères de famille, les maîtres de maison, si bien u'à l'aide de ses sermons, on trouverait à répondre à bien des uestions que soulève l'étude du Décalogue. Et puisqu'il a parlé u roi, voyons d'abord quelles leçons il lui adresse : « *Ab Jove principium.* »

Le plus souvent, la leçon que Fromentières adresse à Louis XIV est indirecte et enveloppée dans un compliment. Ce compliment, servitude obligée qui dut mettre souvent à la gêne l'esprit des prédicateurs, ne semble pas avoir trop vivement préoccupé Fromentières. Celui-ci, en effet, s'y meut à l'aise, sans aller jusqu'à verser au roi « ce poison abominable de la flatterie la plus « insigne qui déifia le roi, jusque dans le sein même du « Christianisme. » (2) Il s'en tire d'une façon qui n'est pas banale et se sauve précisément du danger de la flatterie, parce que, sur ses lèvres, le compliment est toujours ou presque toujours tempéré par une leçon utile. Or une leçon n'est jamais banale : comme la vérité, elle a toujours quelque chose de neuf dans son ancienneté, parce qu'elle répond toujours à un besoin présent. Un jour, il fait appel à l'intérêt propre du roi pour l'encourager à l'accomplissement de la loi de Dieu. On croirait à un compliment ; si on y regarde de près, le compliment n'est qu'à la surface : « Si j'avais à parler à un roi qui n'eût en vue « que de faire servir la religion à son ambition ou à ses intérêts, « je lui dirais que l'obéissance à la loi de Dieu est d'une telle

(1) Sermon *Pour le jour de l'Ascension*, 1e part.
(2) Saint-Simon. *Mémoires*. Tome IV. 12o. VIII. 84.

pourrait-il bien pendant la fragile durée de son règne, oir avec complaisance les couronnes qu'on lui offre, sans ire un sacrifice aux pieds du trône de Celui devant qui les souverains, comme les vingt-quatre vieillards d'Israël, ent se prosterner? » (1) Le compliment sous cette forme peut r grâce même auprès de ceux qui sont les plus sévères : ans le passage que nous venons de citer, Fromentières e ne décerner des louanges au roi que pour avoir le droit ster plus fortement sur la leçon morale. Et certes, cette d'humilité et de modestie chrétienne n'était pas inutile, en ence d'un prince amoureux de la gloire, et profondément étré du sentiment de sa grandeur.

n voici encore une qui n'allait pas moins directement au but. veloppée comme les autres dans les plis d'une discrète ange, elle n'en frappe pas moins juste les prétentions de uis XIV, trop porté à se croire le maître absolu des biens de sujets, l'universel propriétaire du royaume de France : (2) Mais quelle est la fin d'un véritable roi? C'est de travailler plus au bien de ses peuples qu'à sa propre grandeur ; de se représenter que ses états ne sont pas tant à lui qu'il n'est lui-même à ses états ; que la Providence ne l'a placé sur le trône que pour veiller de plus haut à la sûreté de son royaume, comme un astre qui n'est attaché au ciel que pour éclairer l'univers, et que, du moment qu'il s'est consacré au monde qu'il gouverne, il s'est en quelque manière dérobé à lui-même : « *Ex quo se orbi terrarum dedicavit, sibi eripuit.* Tous ceux qui « m'écoutent ici, comprennent bien, Sire, que c'est la fin que « Votre Majesté s'est toujours proposée dans le gouvernement de « ce florissant royaume. » (3) Oui, tous ceux qui auraient écouté

(1) Sermon *Sur la Transfiguration*. Exorde.

(2) « La disposition de la fortune des sujets appartient sans contrôle « au souverain. » *Mém. et Inst. de Louis XIV pour le Dauphin*. Tome II, page 93.

(3) Sermon *Sur la Royauté de J.-C.* III^e^ part.

le compliment auraient compris la leçon, et le roi ne se serait pas mépris sur la qualité de l'éloge. Averti que son autorité est une charge plus encore qu'un honneur, qu'elle impose plus de devoirs qu'elle ne procure de plaisirs, qu'elle doit s'oublier elle-même pour penser aux autres et se dévouer pour eux, le roi n'aurait prêté qu'une oreille distraite à ce compliment de commande, qui n'est qu'un artifice employé par le prédicateur pour tempérer la sévérité de la leçon. Tel est, en effet, le droit divin de la monarchie et le caractère de toute autorité légitime, depuis que la Vérité s'est fait entendre par la bouche de Celui qui a dit : « que celui qui est le premier parmi vous se fasse le serviteur de ses frères. » (1) Telle est l'économie divine des sociétés qui reposent sur l'ordre établi par Dieu, que les devoirs y croissent avec les droits, les responsabilités avec les charges, les obligations avec les honneurs, et que celui qui est le souverain est en même temps le serviteur de tous.

Cette corrélation constante qui existe entre les responsabilités et les honneurs, la conscience la devine, et l'Eglise, par la voix de ses prédicateurs, la proclame devant les grands de la terre, trop portés à oublier qu'ils se doivent à ceux qui sont au-dessous d'eux. Quelle garantie n'offrirait pas pour le maintien du bon ordre, de la paix et de la sécurité publique, le monarque qui comprendrait ainsi son devoir, et comme Louis XIV eût plus heureusement régné, si, au lieu de prêter l'oreille aux inspirations de conseillers quelquefois passionnés et violents, il eût suivi les conseils que lui donnaient dans la chaire ceux qui l'éclairaient sur ses devoirs de roi ! Il eût épargné à son pays des guerres ruineuses et des sacrifices stériles, à lui-même, les douloureuses calamités qui accablèrent les dernières années de son règne, et à sa mémoire les malédictions qui s'élevèrent au jour de ses funérailles, et dont l'écho attristera toujours ceux qui sont le plus enclins à l'admirer. A l'heure des aveux suprêmes, il n'aurait pas été

(1) *Evangile selon saint Mathieu*. Ch. XXIII. v. 11.

»ligé de confesser qu'il avait trop aimé la guerre, s'il ne l'avait éclarée et conduite qu'avec ces réserves dont les prédicateurs étaient plu si souvent à l'instruire : « Cependant, Madame, j'ose encore vous dire avec tout le respect d'un très humble sujet, mais aussi avec la liberté que la chaire et votre piété me donnent, que vous devez inspirer au roi le même dessein, que vous devez lui persuader que l'amour de la gloire n'est « pas un motif assez légitime pour perpétuer la guerre, qu'il y a « eu dans l'Ecriture Sainte des Princes punis pour n'avoir point « eu d'autre raison de combattre que celle-ci : *faciamus nobis « nomen* (1). » Quand Fromentières parlait ainsi, ce devait être au commencement de la guerre de Hollande, au temps où les vaincus, battus et repoussés sur tous les champs de bataille, auraient été heureux d'obtenir la paix à des conditions honorables. Louis XIV passa outre à ces conseils, il aima mieux continuer une guerre dont l'incendie du Palatinat reste le plus douloureux épisode. Fromentières s'était exprimé de même dans l'*Oraison funèbre de Monsieur de Lionne,* déclarant que « les « conquêtes les plus dignes d'être faites, sont celles des cœurs. » Enfin dans le Sermon *Pour la fête du Rosaire*, qui suivit probablement la paix conclue à Aix-la-Chapelle en 1668, il vante la part que la reine y a eue, et laisse éclater les sentiments de son cœur chrétien et français : « Cette considération, Madame, « ne nous permet pas de laisser passer l'occasion sans vous « ouvrir nos cœurs, et, quoique nous sachions que Votre Majesté « qui n'oublie jamais un bienfait à faire, l'oublie du moment « qu'il est fait, elle me pardonnera néanmoins, si je lui représente « au nom de tous les bons Français, qu'ils seront éternellement « reconnaissants des faveurs qu'ils auront reçues d'elle. « Continuez donc, Madame, à en répandre tous les jours de « nouvelles sur ce royaume. » En tenant un pareil langage, Fromentières ne restait pas seulement fidèle à la voix de sa

(1) Sermon *Pour le jour de l'Annonciation*. Péror.

conscience et de son patriotisme, il continuait la tradition des prédicateurs qui, dans la chaire, n'avaient cessé de prêcher aux rois l'amour de la paix : « La guerre est un si grand mal, que « rien ne la peut excuser que la seule nécessité... Le désir de la « gloire n'en est pas un motif assez légitime. Il faut que « l'honneur de Dieu, la protection de ses sujets ou de ses alliés « engagent le souverain dans la guerre, et qu'il tente les voies « de la douceur avant de tenter celles des armes (1). » Après le traité des Pyrénées, Bossuet (2) célébrait la « paix bienheureuse, « qui n'est pas moins le repos de l'Eglise que de l'Etat ; » et Bourdaloue après la paix d'Aix-la-Chapelle félicitait à son tour Louis XIV : « Ce qui soutient nos espérances et en même temps « ce qui augmente notre vénération et notre zèle pour Votre « Majesté, c'est que son amour pour son peuple l'emportera « toujours en ceci par-dessus ses intérêts propres, et que, « touchée de ce motif, il n'y aura rien qu'elle ne sacrifie « au bienfait de cette paix : qu'ainsi, en véritable imitateur du « Dieu des armées et du Dieu de paix, vous aurez, Sire, « l'avantage, après avoir été le héros du monde chrétien, d'en « être encore le pacificateur (3). » Tels sont les conseils de sage modération que les prédicateurs faisaient entendre au roi : les politiques tinrent souvent un autre langage. Mais, encore aujourd'hui, il est permis de constater que la parole des prédicateurs était plus conforme aux intérêts de la France, et de regretter que leurs conseils n'aient pas été plus écoutés et mieux suivie.

Au nombre des maux causés par la guerre, il faut compter la ruine de la fortune publique, et par conséquent l'aggravation des charges qui pèsent sur le peuple et l'augmentation des impôts : « *Neque quies gentium sine armis, neque arma sine stipendiis,* « *neque stipendia sine tributis* » disait autrefois Végèce, cité par

(1) Senault. *Orais. fun. de Louis XIII.* IIe partie.
(2) Carême de 1660 aux Minimes.
(3) Ier Avent. Sermon *Pour la Nativité de J.-C.* Péror.

ntières. (1) Mais, si les guerres se prolongent ou se lent sans donner au pays épuisé le temps de se reposer de igues et de refaire dans la paix la fortune de l'Etat ; s'il qu'avec des besoins sans cesse renouvelés, les charges ques augmentent toujours : quelle ne sera pas, à la fin, la e du peuple, obligé de faire face à d'écrasantes nécessités ? : sut au XVII[e] siècle, sous le règne de Louis XIV ; même à que où la plus sage économie veillait à l'administration du or ; l'argent rentrait mal, l'impôt était difficilement payé, la re ne cessait de grandir dans les provinces. (2) Assurément, appartient pas au sujet de déterminer directement et par même dans quelle mesure il doit l'impôt à son pays. Il n'a ni lité, ni autorité pour décider quand l'impôt cesse d'être time et peut être légitimement refusé. Mais, d'un autre côté, ouverain doit se souvenir qu'il n'est pas le maître de la fortune ses sujets (3), et qu'il ne peut pas les frustrer des fruits de r travail, pour engager l'Etat dans des guerres inutiles, ou isfaire ses goûts pour le faste et pour la dépense.. Voici mment s'exprimait Fromentières à ce sujet : « Hélas, ce pouvoir qu'un souverain a d'exiger des contributions de ses sujets est quelquefois un droit dont il abuse. S'il aime l'argent

(1) « Les dix campagnes qui précédèrent la paix de Ryswick, et les douze campagnes que termina la paix d'Utrecht coûtèrent plus de trois milliards huit cent soixante-cinq millions de notre monnaie actuelle, seulement en dépenses immédiates et directes ; car le calcul ne saurait atteindre tout le dommage que causa l'état de guerre, soit en destructions, soit en obstacles à la reproduction ». Lemontey. *Monarchie de Louis XIV*, ch. III.

(2) De là ces soulèvements en Normandie, Auvergne, Guyenne, Berry. Voir P. Clément : *la Police sous Louis XIV.*

(3) Telle était pourtant l'opinion de Louis XIV : « La disposition de « la fortune des sujets appartient sans contrôle au souverain... Tout ce « qui se trouve dans l'étendue de nos Etats, de quelque nature qu'il soit, « nous appartient au même titre... Vous devez donc être persuadé que « les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine « et libre de tous les biens qui sont possédés, aussi bien par les gens « d'église que par les séculiers, pour en user en tout temps comme « de sages économes ». *Mémoires et Instruct. de Louis XIV pour le « Dauphin.* Tom. II, p. 121.

[illegible] honteuses [illegible] et l'État [illegible] dépourvus de [illegible] s'installaient ensuite [illegible] sans craindre [illegible] [2] Nous les [illegible] au passage le [illegible] De telles paroles

[illegible]

[illegible] aux mangeries des traitants, « [illegible] suffisant pour remplir les galères, « [illegible], marchent la tête levée « [illegible] de leurs concitoyens avec autant « [illegible] État. » Vauban. *La Dime royale*, éd. [illegible] Ch. XI, p. 144.

soulagent la conscience humaine, heureuse de voir ces « voleurs « publics » troublés dans la possession tranquille du bien mal acquis, et poursuivis au moins par le mépris des honnêtes gens, quand la justice du roi était impuissante à les atteindre. On est heureux aussi, de voir les prédicateurs dénoncer à l'indignation publique ces hommes avides, contre lesquels les pauvres n'avaient aucun recours. Il appartenait, en effet, aux orateurs de la chaire d'appeler l'attention sur des iniquités presque officielles, et de prendre hautement le parti des petits et des humbles.

Notons enfin que la leçon avait encore une portée plus haute, et qu'elle s'adressait directement au roi. En lui dénonçant la conduite de ses officiers, Fromentières l'avertissait de son devoir de veiller sur eux et de se souvenir, qu'étant constitué chef du peuple pour procurer le bien de tous, il ne doit pas permettre que ses officiers, abrités derrière l'autorité royale, s'appliquent impunément à faire le malheur commun. Mais, si telles étaient les leçons que Louis XIV recevait du haut de la chaire, que deviennent, dès lors, ces assertions souvent répétées, qui tendent à nous faire croire que le roi n'a jamais entendu la vérité, parce que la morale restait captive dans la bouche de ceux qui avaient mission de la prêcher, et que la chaire, muette au temps des désordres royaux, n'osait pas faire entendre sa voix? Si tous ceux qui font aux prédicateurs du XVII[e] siècle le reproche dont nous venons de parler, s'attendaient à trouver sur les lèvres de ces prédicateurs des admonestations véhémentes, des invectives, des allusions directes à de graves écarts de conduite et des personnalités blessantes, ils ont raison de se montrer déçus. Non, ce n'est pas devant Louis XIV que les prédicateurs ont osé dire : « Dans le lit où avait dormi saint Louis, Sardanapale « était couché... Stamboul avait visité Versailles et s'y trouvait « à l'aise. » (1). Ces choses-là, si tant est qu'elles puissent se dire, ne se disent pas en face. On pourra également trouver plus

(1) Lacordaire. *Conférences de Notre-Dame.* Conférence XXXIII.

noble et plus courageuse la conduite de saint Ambroise, reprochant à l'empereur Théodose le massacre de Thessalonique, et les audaces de saint Jean Chrysostome contre l'impératrice Eudoxie. Mais de tels exemples, si beaux qu'ils soient en eux-mêmes, quelque honneur qu'ils fassent à ceux qui les ont donnés, ne sont propres qu'à séduire l'esprit de ceux qui pensent qu'ils peuvent se généraliser, et devenir la règle habituelle des prédicateurs chargés de prêcher la morale et de corriger les hommes. En pareille matière, la persuasion fait plus que la violence, et la douceur plus que la force. « Il faut leur montrer la vérité sans « rudesse, trouver un milieu pour les instruire sans les offenser, « ce qui n'est pas d'une prudence vulgaire. » (1) Quel est donc l'homme qui aime être repris ouvertement de ses passions, au moment où il lui plaît de les suivre? Quel est l'homme qui souffre de se voir affiché publiquement? Si les prédicateurs de la Cour n'avaient eu en vue que de venger la morale offensée, ils auraient pu céder à la tentation de renouveler contre Louis XIV les invectives éloquentes qu'on leur oppose : mais ils visaient plus haut et plus loin ; ils aimaient mieux convertir le pécheur, que le damner par leurs apostrophes courroucées. Ce qu'il faut de tact, de prudence et de patience pour convertir le commun des hommes, leur avait appris ce qu'il fallait de charité et de mesure pour se faire écouter des rois : « S'il y a de « la difficulté pour reprendre les hommes ordinaires, il faut « avouer qu'il est presque impossible de reprendre les rois... « Les souverains protestent tous par la bouche de David qu'ils « ne sont responsables de leurs actions qu'à Dieu, et comme ils « n'ont péché que contre lui seul, il n'y a aussi que lui qui ait « le droit de les reprendre. » (2) Ailleurs Fromentières ajoute :

(1) Fléchier. *Panég de saint Bernard.* 1683 1re partie.

(2) *Panégyr. de saint Bernard* IIIme partie. Ces paroles ne semblent que le commentaire de celles de Louis XIV : « Celui qui adonné les rois « aux hommes, a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants, se « réservant à lui seul le droit d'examiner leur conduite. » *Mém. et Ins. pour le Dauphin. T. II, p. 336.*

chose si vraie, que l'Ecriture dit qu'il n'appartient qu'à Dieu l'appeler les rois des apostats, et de les accuser d'impiété. Cet orgueil qui semble inséparable du trône, cette prétendue liberté de faire tout ce qui leur plaît, ce droit imaginaire de régler leurs actions sur leur volonté, et leur volonté sur leurs passions ; cette troupe de flatteurs qui les assiègent et qui sont, non-seulement les ministres, mais encore les panégyristes de leurs vices, cette multitude d'envieux et de courtisans qui, pour plaire à un prince, lui rendent suspects les plus zélés ministres du Seigneur, tout cela fait qu'un homme puissant, et surtout un souverain, ne recevant jamais de bonne part les charitables remontrances qu'on lui fait, il faut ou qu'un Dieu ou qu'un homme extraordinaire, animé de son esprit et revêtu de son autorité, entreprenne un si glorieux, mais si difficile emploi. » (1)

Les prédicateurs comprirent donc la mesure que les convenances leur imposaient, et aussi l'esprit que demandait le glorieux, mais « si difficile emploi », qu'ils avaient à remplir. Ils surent concilier les droits de la morale avec les inévitables exigences de la politesse et du savoir-vivre. Que si ce n'est pas assez, nous dirons que Fromentières, comme d'ailleurs Bossuet, Bourdaloue, Mascaron, a porté aussi loin que possible la liberté et la hardiesse de la parole sainte ; et que, pour employer une de ses expressions, il s'est fait « un front d'acier et une tête de « fer pour briser l'idole de l'impureté et de l'injustice ». (2) C'est leur gloire d'avoir osé faire leur devoir, et c'est aussi la gloire de Louis XIV de s'être laissé instruire de ses devoirs de roi, comme il n'est guère permis de nos jours d'instruire le peuple de ses devoirs de citoyen.

(1) Sermon *Pour la Décollation de saint Jean-Baptiste.* II· partie.

(2) Sermon *Pour la Décollat. de saint Jean-Baptiste.* Nous en avons la preuve dans ce même sermon, dans le sermon sur les Péchés des Riches, sur la Tentation, sur l'amour des ennemis, et bien d'autres dont la morale sévère s'adresse à la Cour.

IV

Il n'est pas possible qu'ayant fait la leçon au roi, Fromentières hésite à dire la vérité aux grands. La vertu dans les hautes situations n'est pas tellement en sécurité, qu'il ne soit pas nécessaire de l'encourager par tous les mobiles divins que la prédication peut mettre en œuvre. C'est un devoir d'autant plus impérieux pour le prédicateur, de solliciter au bien les classes élevées, que, mises en vue par le rang qu'elles occupent, elles sont un exemple permanent pour tous ceux qui ont les yeux attachés sur elles. Les prédicateurs n'ignoraient pas la puissance de l'exemple, et Fromentières a fait aux grands un devoir de ne donner jamais que de nobles exemples : « Il est « vrai que dans la corruption générale du siècle et l'étrange « autorité que le vice s'y est acquise, les grands sont obligés « d'aider à la faiblesse du commun des chrétiens, en leur rendant « honorables, par leur exemple, les pratiques de la Loi qui leur « font le plus de peine.... Quand est-ce que les grands seront « bien persuadés qu'un de leurs principaux devoirs est de faire « connaître aux petits, par leur exemple, qu'il est glorieux « d'obéir à Dieu. » (1) Passant ensuite au détail de leurs devoirs, c'est à eux évidemment qu'il adresse son sermon *Sur l'Amour des ennemis ;* c'est devant eux qu'il proteste contre « les pernicieuses « maximes du siècle et les erreurs de la coutume.... dont à peine « les édits des princes (2) et les foudres de l'Eglise peuvent « arrêter le cours. » Il adjure ces « hommes de sang... de ne pas

(1) Sermon *Pour le jour de la Purification*, II^me^ part.

(2) Louis XIV surpassa contre les duellistes les sévérités de Henri IV et de Richelieu. Au jour de sa majorité, dans la cérémonie du sacre, il prêta serment de poursuivre les duels, mais dans la suite il détruisit en partie l'effet de ses ordonnances : « J'ai vu le feu roi bien sévère sur les « duels ; mais en même temps, si dans son régiment, qu'il approfondissait « plus que tous les autres, un officier avait une querelle et ne s'en tirait « pas selon l'honneur mondain, il approuvait que l'on lui fit quitter le « régiment.» Lettre du comte de Toulouse au card. Fleury, 27 mars 1737.

« violer les droits de la nature, de l'honnêteté et de la vertu ». C'est bien du duel qu'il s'agit, et c'est bien aux grands que la leçon s'adresse : malgré les édits et les tribunaux, ils ne se résignaient pas à venger, autrement que par les armes, leur honneur outragé.

C'est encore aux grands du monde qu'il prêche la douceur et la mansuétude à l'égard de leurs inférieurs : « Si Dieu vous a « élevés au-dessus d'eux, ce n'est pas pour exercer sur eux un « empire tyrannique, c'est pour les traiter avec charité, avec « justice... avec une miséricorde qui imite et qui seconde sa « Providence dans les desseins qu'elle peut avoir (1). » C'est à eux surtout qu'il prêche la pénitence et la pratique du jeûne. Il sait qu'habitués à toutes les délicatesses et familiarisés avec les facilités du bien-être, ils sont mal disposés à accepter l'idée de la pénitence ; mais est-ce une raison pour les en dispenser ? « Tous les gens du monde qui sacrifient leur sommeil, leur « santé, leur propre vie, pour assouvir leur avarice ou leur « ambition, peuvent-ils honnêtement s'exempter de l'abstinence « du Carême, sur ce qu'elle intéresserait l'une de ces choses en « leur personne ? (2) » Et comme si ce n'était pas assez d'exposer le précepte, d'en expliquer la nécessité, la convenance, les avantages, il s'efforce d'aller réveiller au fond de l'âme des grands du monde qui l'écoutent, les sentiments de générosité, de justice et d'honneur, pour mieux combattre les prétextes sur lesquels on se croit dispensé de la pénitence : « Vous êtes « robustes, quand il faut courir toute une nuit pour travailler à « votre plaisir et à votre fortune. Ni veilles, ni courses, ni « jeûnes même ne vous coûtent rien pour réussir dans vos « desseins ; jusque là que les Pères ont cru que, si vous souffriez « pour Dieu la moitié de ce que vous endurez pour le monde, « vous seriez de grands martyrs ; et quand l'Eglise vous

(1) *Panégyr. de saint Joseph.* II[e] part.
(2) Sermon *Sur le Jeûne.* II[e] part.

« ordonnera quelques jeûnes et une légère abstinence, pour « expier vos crimes, vous tremblerez ; votre force selon la « plainte de Dieu même paraîtra différente de ce qu'elle était. »

Comme Bourdaloue, il s'est élevé contre l'ambition des grands du monde : « Les inférieurs ne veulent plus avoir de supérieurs, « les supérieurs jaloux ne souffrent pas que leurs inférieurs « s'élèvent ; et les égaux, comme nous le voyons dans notre « Evangile, ne cherchent qu'à se tirer de pair et à l'emporter « les uns sur les autres (1). » Il en étudie le principe, qu'il trouve dans l'ignorance et la présomption ; les prétentions, qui sont les dignités et les honneurs ; les moyens, qui s'appellent impudence et bassesse : « Oh que les dangers y sont grands ! je ne parle « pas du péril qu'il y a de s'en voir ôté par quelque honteuse « chute : les grandes fortunes sont comme les pointes de rocher, « sur lesquelles il est difficile de se tenir, et d'où l'on ne descend « jamais qu'on ne se jette dans un précipice. Mais ce ne sont « pas ces révolutions et ces chutes que j'appréhende. Oh quelles « seraient avantageuses à la plupart des gens du monde ! Ce qui « m'y parait le plus funeste, c'est que deux choses me font « presque désespérer de leur salut, le pouvoir de faire le mal et « l'impunité qu'ils y trouvent. »

Il a prêché aux riches du siècle le devoir de faire l'aumône. Et ici il faut s'appesantir, pour montrer avec quelle éloquence hardie, familière, il se fait auprès des heureux du monde l'avocat de tous les déshérités. On remarquera avec quelle liberté Fromentières, laissant de côté les raisons théologiques ou les considérations philosophiques qui persuadent à l'homme le devoir de soulager son semblable, aime mieux descendre dans la réalité, pour prendre dans le domaine des faits les arguments qui sont les plus propres à ébranler ses auditeurs. La vraie charité ne doit pas être confondue, dit-il, avec cette compassion qu'inspire la vue des misères humaines. Car la vraie charité

(1) Sermon *Sur l'Ambition*. Ire part.

révient ces misères, tandis que la compassion « ne s'excite qu'à force de cris et de pitoyables objets : on peut dire que c'est moins une vertu qu'une faiblesse, et que, par conséquent, elle ne prévient presque jamais les besoins des misérables. Les pauvres ne le reconnaissent que trop, lorsque, souvent, ils feignent des maux qu'ils n'ont pas, pour arracher des riches l'aumône qu'ils leur refusent et qui, comme dit saint Chrysostome, sont les causes de cette imposture. Car, n'est-ce pas pour « amollir la dureté des riches que ces pauvres sont quelquefois « leurs propres meurtriers, qu'ils se couvrent de plaies, qu'ils « prennent un visage livide, un ton de langueur, des pieds et des « mains estropiés. »

Ces difformités de la misère, conséquence de l'avarice des grands, qui ne se laissent toucher que par l'aspect de « pitoyables « objets », l'orateur ne se contente pas de les exposer devant les yeux de ses auditeurs, familiarisés avec d'autres spectacles. La misère engendre des plaies morales plus hideuses encore, car elle est mauvaise conseillère ; elle pousse à des flétrissures plus repoussantes encore que les plaies vives dont elle se sert pour émouvoir : « L'une des plus dangereuses tentations des « pauvres est la misère ; et souvent nous en voyons qui, trouvant « leur indigence plus fâcheuse que le péché, se portent à « d'étranges extrémités plutôt que de la faire disparaître... Or « il ne faut qu'une aumône faite à propos pour prévenir, tantôt « le larcin de cet homme, tantôt la prostitution de cette fille, « ici la friponnerie de ce malheureux, là le parjure et « là le faux témoignage de ce misérable. » Et plus loin, quel à propos, quelle vérité crue dans ce reproche qu'il adresse à ses auditeurs : « Avant que de pouvoir arracher une aumône de vos « mains, combien faut-il employer de sollicitations, de prières, « d'importunités ? Bien différents de J.-C., vous détournez vos « yeux de dessus la misère de votre prochain ; le pauvre est un « objet trop désagréable et trop incommode, vous le fuyez « comme si c'était un pestiféré. Mais de quoi est-ce que je me « plains ? Vous en voyez souvent, mais c'est sans compassion,

« vous vous faites des entrailles de fer pour ne rien ressentir de « leur malheur, et ces Lazares seraient pendant tout un jour à « vos portes, que vous n'en seriez pas plus touchés que le mauvais « riche. » On croit entendre à travers ces accents d'une franchise apostolique, comme un léger écho de ces hardiesses que saint Jean Chrysostome se permettait dans la chaire, quand il se plaisait à reprocher aux riches d'Antioche leur luxe et leur dureté de cœur.

Poursuivons, car l'apôtre n'a pas encore tout dit, et ses auditeurs n'ont presque rien entendu des sévérités qu'il leur réserve : « Après cela, ils n'ont garde d'être prévenus dans leurs « besoins ; ils faut qu'ils parlent, qu'ils crient, qu'ils gémissent, « qu'ils soupirent pour se faire entendre, et l'on croit encore beau- « coup faire, quand enfin on leur donne quelques sous, qu'ils ont « depuis si longtemps achetés par leurs prières et par leurs larmes. « Si Dieu vous traitait avec la même dureté, où en seriez-vous ? » Bientôt le ton s'élève, et c'est le cri de l'indignation qui succède au reproche. « Anathème à ces magnifiques du siècle ; malédiction « à ces prodigues et à ces ambitieux de la terre ; aussi bien y « a-t-il longtemps que le Saint-Esprit l'a fulminée contre eux : « Malheur à vous qui ne songez qu'à joindre une maison à une « autre ! malheur à vous qui enfermez le champ de vos voisins « dans le vôtre ! Croyez-vous que la terre n'a été faite que pour « vous, et par quelle autorité en chassez-vous ceux qui y ont « droit autant que vous ? Quoi, j'aurai créé des éléments pour « tous les hommes — c'est ainsi que saint Augustin fait parler « Dieu — et toi, riche, tu en auras seul l'usage ! Tu marcheras « seul le ventre plein, sans te mettre en peine du pauvre qui « meurt de faim à ta porte et dans ton voisinage ! Eh ! pourquoi « dérobes-tu à ton frère ce que j'avais donné et pour lui et pour « toi ? Pourquoi dévores-tu seul ce que ma Providence avait « préparé pour vous deux ? » Cette idée, que le riche dérobe ce qui manque au pauvre, revient souvent sur les lèvres des prédicateurs chrétiens. Elle a sa raison dans cette considération, que le « premier dessein de la Providence a été de rendre communs

« tous les biens de la terre, » pour suffire aux besoins de tous, communisme que le péché d'Adam a rendu impossible, en créant parmi les hommes d'inévitables inégalités. Mais si l'ordre providentiel, d'après lequel chacun devait avoir une égale part aux biens de ce monde, a été détruit, un autre lui est substitué, providentiel aussi, qui en a voulu l'inégal partage, mais qui n'admet pas que nul en soit privé, au point de manquer du nécessaire. Or c'est la charité qui doit réparer les injustices et les inégalités de la fortune aveugle, et faire revivre en quelque manière ce communisme primordial, devenu impossible sous sa première forme. Ainsi la charité, sous le nom d'aumône, devient le droit naturel du pauvre et le devoir du riche. Tel est le communisme dans le sens chrétien du mot : il se distingue totalement du communisme révolutionnaire et socialiste, car dans le premier, « c'est aux riches à faire en sorte que l'égalité soit « rétablie, » dans l'autre, c'est le pauvre qui prétend prendre au riche et, au besoin, rétablir l'égalité par la force. Telle est la doctrine soutenue, avec une énergie qui nous étonne encore, par les Chrysostome, les Ambroise, les Basile. Les grands orateurs chrétiens du XVII[e] siècle, avec plus de mesure dans la forme, mais avec non moins de vigueur dans la doctrine, insistèrent sur ce même devoir : « Dieu a ramassé en de certaines sources, dit « Fromentières, tout ce qui est nécessaire au reste de la nature : « dans le soleil, des trésors d'influence et de lumière ; dans la mer, « toute la réserve des eaux : et ces causes universelles répandent, « dès le commencement du monde, ce qu'on leur a d'abord « communiqué. Riches de la terre, voilà votre état ! » Si, parfois, les prédicateurs parurent exagérer cette obligation de l'aumône, s'ils parurent n'y pas apporter ces justes tempéraments, sans lesquels on semble autoriser les prétentions insolentes qu'à de certaines heures font entendre les classes déshéritées, qu'on se souvienne qu'en parlant ainsi ils ne s'adressaient qu'aux grands du monde.

S'il est facile d'établir la nécessité de l'aumône, il ne l'est pas d'en préciser la mesure. Elle est, en effet, variable avec les

biens dont on dispose et les nécessités en présence desquelles on se trouve. Fromentières s'appuie sur l'autorité de saint Thomas, qui veut que, dans l'aumône, on consulte deux choses : « Son « pouvoir et la nécessité des pauvres ; le trop de richesse leur « est acquis, *quod superest, date ;* et quelquefois même dans les « nécessités extrêmes, ils sont obligés de retrancher quelque « chose de leur nécessaire. » Mais où finit le nécessaire, où commence le superflu ? Si chacun en est juge, le précepte de l'aumône, ainsi soumis aux appréciations intéressées de ceux qui ont obligation de la faire, court le risque d'être tourné en bien des cas. Fromentières ne prend pas, comme Bourdaloue, la peine de réfuter une à une les objections de l'égoïsme, et de repousser la mauvaise foi de l'avare jusqu'en ses derniers retranchements : ce serait une perte de temps : « en vain m'efforcerais-je de la « leur persuader, puisque je vois même que j'en ai trop dit pour « me faire cent objections; » et au lieu de répondre dogmatiquement, méthodiquement à chaque objection, il préfère gourmander la mauvaise foi de ceux qui ont mille prétextes pour se dispenser de faire l'aumône : « Vous n'avez rien dites-vous ; vous n'avez « que le nécessaire ? Eh ! que sont donc tous ces meubles « précieux, ces lits magnifiques, ce buffet de vaisselle d'argent, « cette nombreuse livrée, cette quantité de chevaux et de chiens? « Grand saint Chrysostome, le luxe de Constantinople vous « donnait-il plus de sujet que ne ferait celui de Paris, de fermer « aux riches les portes de votre église, de leur interdire non- « seulement la participation, mais la vue même des saints « mystères. » L'orateur ne recule pas devant le terme vulgaire, l'expression commune, mais énergique. Rien de mieux que cet inventaire pour confondre l'égoïsme et dévoiler la mauvaise foi. Ce qui suit n'est pas moins hardi : « Ne me dites pas que c'est « le nécessaire de votre condition, car souvent, quelle chimère « que cette condition prétendue ! De vingt personnes qui « allègueront aujourd'hui leur condition, peut-être n'y en a-t-il « pas deux qui soient bien fondées. J'ai ma condition à soutenir.

Eh ! misérable, qui sors de la poussière, il n'y a pas trente ou quarante ans que ton père était dans la roture et dans la misère ! Ta condition ? Oui, tu en as une à soutenir, mais sache que c'est celle de chrétien, et que l'autre n'est qu'une monstrueuse production de tes rapines et de ton orgueil. » Cela s'appelle, suivant le mot de Madame de Sévigné, « frapper à tort et à travers, » ou je ne m'y entends pas. Après tout, un pareil langage, dans sa franchise hautaine et sa mordante audace, était peut-être aussi le plus habile pour détruire des objections qui n'avaient rien de commun avec la sincérité, et contre lesquelles, par conséquent, le raisonnement ne pouvait rien.

Il ne faut donc accepter qu'avec une extrême réserve, les insinuations qui tendraient à faire croire que les moralistes chrétiens du XVII[e] siècle ont amoindri dans la chaire le précepte de la charité. Nous n'avons pas à défendre ici Bossuet et Bourdaloue contre les accusations de P. Albert. Il est regrettable que celui-ci n'ait pas connu Fromentières : il aurait peut-être jugé inutile d'insister sur les ménagements que les prédicateurs témoignent à leur auditoire. (1) Notons aussi l'injustice qu'il y aurait à opposer les prédicateurs du XVII[e] siècle à ceux du IV[e], Bossuet et Bourdaloue à saint Chrysostome et à saint Ambroise. Témoins attristés de lamentables misères, ceux-ci ont fait entendre les raisons du cœur à des auditoires peu faits pour goûter les raisons théologiques. Tout autre est l'esprit du XVII[e] siècle. Rien n'était plus facile alors, comme au temps des Chrysostome, que de déclamer sur la misère des classes pauvres, et j'admets que ces déclamations, alors comme aujourd'hui, auraient difficilement trahi la vérité. Mais les prédicateurs, au siècle de Bossuet, ne savent pas déclamer. Quelque sujet qu'ils traitent, ils vont droit à l'esprit pour l'éclairer et le convaincre ; puis, ils s'adressent au cœur. Si aujourd'hui encore les hautes classes qui détiennent la fortune et

(1) P. Albert. *La Prose. Les Prédicateurs de l'Aumône*, page 375.

sont maîtresses du sol, voulaient bien méditer les sermons de Bossuet, de Bourdaloue et de Fromentières sur l'aumône et les mettre en pratique, il est permis de croire que la question sociale aurait fait un grand pas.

V

Un sujet familier aux prédicateurs de cette époque, c'était la manière dont se faisait le choix des évêques et l'esprit avec lequel on arrivait à l'épiscopat. On en vit qui entraient dans l'Eglise comme de Retz « avec l'âme la moins ecclésiastique « peut-être qu'il y eût dans l'univers. » Et, non seulement on était engagé dans l'Eglise sans avoir manifesté aucune inclination pour les fonctions ecclésiastiques, mais on y était engagé dans un âge où ces inclinations n'avaient pas encore eu le temps de se produire, ou le droit de s'affirmer. A huit ans, Charles Maurice Le Tellier était abbé commendataire de Daoulas-Plougastel ; à dix ans une seconde abbaye, celle de Saint-Pierre de Lagny, venait grossir les revenus de la première. Il n'avait pas vingt-six ans, qu'il était coadjuteur de Reims. Nicolas Colbert, à vingt-six ans, était coadjuteur de Rouen, et Henri de Pardailhan-Gondrin coadjuteur de Sens à vingt-quatre. Chiverny obtint pour son fils, qui n'avait que seize ans, la promesse de l'évêché d'Orléans. Il arrivait même, que les seigneurs confiaient volontiers à l'Eglise le soin de faire la fortune de leurs enfants qui n'auraient pas pu la faire dans le monde, comme on le vit pour ce cardinal de Sourdis qui, s'il faut en croire Tallemant des Réaux, « fut destiné à « l'Eglise parce qu'il était menacé d'épilepsie », et pour l'abbé de la Trémouille, difforme et bossu, — c'étaient ses moindres défauts, — à qui la princesse des Ursins, sa sœur, mérita le chapeau de cardinal et plusieurs

bbayes, « pour l'honneur de la famille. » (1) Par une onséquence naturelle, ces hommes entrés dans l'Eglise pour y aire fortune, ne se contentaient pas d'un seul bénéfice : on :umulait abbayes et prieurés. Le cardinal de Joyeuse en avait ;ix, le cardinal de Retz possédait quatre abbayes et six prieurés, ;ui lui donnaient cent mille livres de revenu. La Vrilière, arche-vêque de Bourges, avait, outre les revenus de son archevêché, ceux de quatre abbayes. A sa mort, ses petites économies s'élevaient à cent mille écus. Qui s'en étonnerait ? Mais aussi quel scandale ! (2)

Avant même d'être évêque, Fromentières s'éleva avec une noble et courageuse liberté contre ceux qui n'apportent d'autre disposition à l'épiscopat que « la volonté d'y être ; » (3) contre ceux qui se hâtent de passer « des bancs sur le trône, » (4) « qui, « par mille intrigues de femmes et de faux dévots, par des « complaisances et des bassesses indignes d'un homme « d'honneur, par des confidences et des simonies cachées, ont le « front de mettre la main sur l'encensoir et d'entrer dans le « sanctuaire. » (5) C'est dans le même sens que Bossuet s'écrie : « Ne proposez plus à une imprudente jeunesse les dignités de « l'Eglise comme un moyen de piquer son ambition, ou comme la « juste couronne des études de cinq ou six ans, qui ne sont qu'un « faible commencement de leurs exercices. Qu'ils apprennent « plutôt à fuir, à trembler, et du moins à travailler pour « l'Eglise, avant que de gouverner l'Eglise ; car voici la règle de « saint Paul, règle infaillible, règle invariable, puisque c'est la « règle du Saint-Esprit : qu'ils soient éprouvés et qu'ils « servent. » (6) Dignités mal acquises, et plus mal remplies

(1) *Historiettes*, édit. Monmerqué et P. Paris. T. II, p. 338.

(2) Les recueils de *Lettres* ou de *Mémoires* contiennent à ce sujet de nombreux renseignements. On en trouvera un grand nombre dans l'ouvrage de L. Gérin. *Documents pour servir à l'histoire de l'Assemblée de 1682*. Ch. VII. VIII. IX.

(3) *Panég. de saint Sulpice*. IIe part.

(4) *Panégyrique de saint Charles Borromée*. Ire part.

(5) *Panégyrique de saint Charles Borromée*. Ire part.

(6) Sermon *Pour le jour de Pâques*. 1681. Ire partie.

[illegible] que pour soutenir leur [illegible] autre éclat que de celui de la [illegible]

[illegible] dignités, en suivant les voies [illegible] ils ont à se souvenir [illegible] d'égaler le faste des princes; [illegible] mais pour les répandre dans [illegible] en même temps que la [illegible] trésors, dit saint Ambroise [illegible] pour les garder, ni pour en [illegible] pour les distribuer aux [illegible] sont appelés par tous les saints [illegible] les pourvoyeurs et les [illegible] parmi ces évêques que la [illegible] qui étaient tentés [illegible] du château de [illegible] Souvenez-vous, Monseigneur, [illegible] que les revenus [illegible] des pauvres, que ces pauvres [illegible] côté de faim. » (2) [illegible] il y a celui de les [illegible] la fonction pour [illegible] Par nature et par état, [illegible] milieu du peuple; il est [illegible] pour les instruire. [illegible] aux peuples qui [illegible] personnes, les premiers [illegible] a été dit à tous [illegible] *commisso* [illegible] eux-mêmes de la [illegible] instruire les pauvres [illegible] *Pauperes evangelizantur.* [illegible] des fidèles, les époux

[illegible]

de l'église, les nuages divins qui fertilisent des provinces entières par la rosée de vos paroles. » (1) Ce n'est pas un ommage complaisant, une vaine louange que Fromentières dressait en ce moment aux évêques réunis autour de sa chaire. 'il est des prélats qui ne durent leur élévation qu'aux basses ntrigues de la politique, il y en eut bien d'autres qui firent »riller aux yeux du monde tout l'éclat des vertus épiscopales : Camus, le saint évêque de Grenoble, Henri de Barillon, évêque le Luçon, qui vivait de son patrimoine, pour distribuer en bonnes œuvres tous les revenus qu'il retirait de son évêché; Arnaud de Béthune, évêque du Puy, qui refusait de posséder une abbaye en même temps qu'un évêché, et ne paraissait plus à la cour, depuis qu'il était évêque ; François de Nesmond, évêque de Bayeux et neveu de Lamoignon; Beaumanoir de Lavardin, évêque de Rennes. (2) Plus d'un, parmi les membres du haut clergé de France, se dépouilla de ses richesses pour fonder des séminaires, des hôpitaux, et, s'il y en eut un trop grand nombre qui ne furent pasteurs que « pour tondre leurs brebis, » (3) d'autres, au contraire, furent admirables dans le zèle qu'ils mirent à les évangéliser.

Il est vrai que, pour évangéliser son diocèse, il faut y être. L'évêque ne peut oublier que « par une loi indispensable il « devait sa présence à son troupeau, pour le conduire, pour le « défendre, pour le nourrir. » La résidence ! J. Baptiste d'Etampes, titulaire de l'évêché de Perpignan de 1675 à 1680, ne parut jamais dans son diocèse, pour ne pas s'éloigner de sa famille. « Nous avons trouvé le bon évêque de cette ville « (Froulai de Tessé, évêque d'Avranches,) mort et enterré depuis « huit jours ; c'était un saint évêque qui avait si peur de mourir « hors de son diocèse, que pour éviter ce malheur il n'en sortait « point du tout. Il y en a d'autres qu'il faudrait que la mort tirât

(1) Sermon *Du sacre de Bossuet*. IIIe part.
(2) Voir L. Gérin. *Recherches sur l'Assemblée de 1682*. Ch. VII. VIII. IX.
(3) Fromentières : *Panégyrique de saint Sulpice*. IIe part.

« bien juste pour les y attraper. » (1) Le mot de Madame de Sévigné est cruel, mais vrai ; et Fromentières, rapportant le fait de Mgr de Péréfixe, qui se démit de l'évêché de Rodez parce que, en sa qualité de précepteur, il n'y pouvait résider, qualifie cet acte « de miracle dans le siècle où nous sommes. » Nous savons que ce miracle fut renouvelé par Bossuet, et qu'il y eut à cette époque des évêques, auxquels le titre d'épouse, donné à leur église, rappela sans cesse l'attachement et la fidélité qu'ils lui devaient.

L'évêque est obligé de prêcher. Mais quelle influence peut avoir la prédication d'un Sébastien de Guémadeuc, « linotte « mitrée, » qui, un jour des quarante heures, « donne un bal à « toutes les dames et un grand souper ; » (2) ou de Valbelle dédaigneusement appelé le « freluquet ; » de Champigny, « digne « comme un autre de marquer les feuilles de son bréviaire avec « des tranches de jambon, qui joue, qui soupe chez les dames, « qui va à l'Opéra. » (3) ? Il faut d'abord prêcher par l'exemple. Fromentières insiste sur ce devoir dans le sermon *Du sacre*, dans l'*Oraison funèbre du P. Sénault*, dans le sermon *Sur la Parole de Dieu*. Il demande instamment aux prédicateurs, évêques ou simples prêtres, de mettre d'accord leurs paroles et leurs actes : « Quelle apparence, en effet, que nous persuadions le jeûne et « l'austérité à des gens qui savent que nous aimons, peut-être « autant qu'eux, les festins et les autres divertissements de la « vie. Nos raisons sont-elles bien puissantes pour détromper les « chrétiens de l'ambition, s'ils reconnaissent que c'est l'ambition « même qui nous fait monter en chaire ? Et pouvons-nous trouver « étrange, que l'on sorte du sermon avec aussi peu d'émotion « que de la comédie, si l'on s'aperçoit que nous jouons des « personnages étrangers, et que ce que nous enseignons peut

(1) *Madame de Sévigné à Mme de Grignan*. 9 mai 1689.
(2) *Ibidem*. 15 décembre 1675. 4 août 1680. 17 juillet 1680.
(3) *Ibidem*. 31 août 1689.

être appelé notre métier plutôt que notre opinion. » (1) Mais, l accuse les prédicateurs qui par leur conduite détruisent fficacité de leur enseignement, il a aussi des paroles sévères ›ur les auditeurs qui se refusent à distinguer la doctrine de la e de celui qui prêche, et s'obstinent à juger de la première par seconde : « Sa vie est-elle bonne ? c'est pour son salut. Sa doctrine est-elle sainte ? c'est pour le vôtre. » (2)

Ces exemples et ces bonnes doctrines, que le prédicateur doit nir dans sa vie, Fromentières déclare qu'ils sont également du evoir des pères et des mères, qui ont mission, eux aussi, d'édifier t d'instruire. Faut-il croire qu'à cette époque ces devoirs étaient ›articulièrement négligés, et que les parents se préoccupaient peu, ou s'occupaient mal de l'éducation de leurs enfants ? Toujours est-il que le prédicateur revient sur le même sujet dans le *Panégyrique de saint Joseph*, dans celui de *sainte Monique*, dans le *deuxième Panégyrique des saints Gervais et Protais*, et chaque fois, c'est avec une insistance nouvelle. Il faut citer une de ces pages : elle donnera l'idée de la franchise apostolique de Fromentières, et aussi « des ménagements qu'il avait pour l'auditoire. » Jamais il ne fut plus énergique, j'allais dire plus violent. « Pères et mères, qu'est-ce que vos enfants « tirent du sang que vous leur avez communiqué ? Trois choses, « dit saint Thomas : la matière du corps, la source du péché, « l'origine de la concupiscence. Mais quoi ? C'est un malheur « auquel vous ne sauriez apporter de remède. Ce n'est donc pas « par cet endroit que je dois vous blâmer ; mais, ce que je ne « puis m'empêcher de vous reprocher en cette occasion, c'est « que vous ne vous contentez pas de leur communiquer un sang « naturellement impur, qui les porte à l'ambition, à la colère, à « la vengeance, et à plusieurs autres passions, mais que vous « leur inspirez encore le pernicieux dessein de les satisfaire. « Avant que vos enfants puissent parler, vous les destinez à de

(1) Sermon *Sur la Parole de Dieu*. Ire part.
(2) *Ibid.*

« certaines conditions qui, pour l'ordinaire, leur sont très désavan-
« tageuses ; mais par quel esprit les y destinez-vous ? Souvent
« par ambition, quelquefois par caprice, toujours par intérêt.
« Vous dédiez cet enfant aux autels, parce que vous espérez que
« le prince ou un parent les chargera bientôt de bénéfices. Vous
« destinez cette fille à la religion sans la consulter, ou plutôt, vous
« l'y condamnez, vous l'égorgez toute vivante pour décharger
« votre famille, *non offertis, sed jugulatis ;* voilà une étrange
« vocation.

« Mais quand vous avez de la sorte destiné vos enfants, les
« instruisez-vous du moins conformément à la profession que
« vous leur marquez ? Le dirai-je à votre confusion ? Pour peu
« qu'on examine l'éducation de vos enfants, on ne peut y penser
« qu'avec horreur. Car, quelles sont les premières paroles que
« vous leur faites prononcer en bégayant, et avec lesquelles vous
« dénouez le plus souvent leur langue ? Sans entrer dans un
« détail qui me porterait trop loin, reconnaissons seulement que
« nous avons plus de raison de dire aujourd'hui, que n'en avait
« cet ancien : *inter execrationes parentum crevimus ;* qu'il ne
« faut pas s'étonner si tant de malheurs nous accablent pendant
« notre vie, puisque nous croissons au milieu des anathèmes et
« des imprécations de nos proches.

« Mais ce qui ruine encore davantage l'éducation des enfants,
« c'est le mauvais et fatal exemple que leur donnent leurs pères
« et mères. Saint Cyprien, parlant des crimes des idolâtres,
« déplore leur malheur, en ce que adorant des dieux qui s'étaient
« auparavant souillés de mille crimes, ils avaient sujet de
« croire qu'ils faisaient des actes de religion en les imitant,
« *fiebant miseris religiosa delicta.* Pères et mères, j'en puis dire
« ici de même. Que vos enfants sont à plaindre, lorsque le
« respect que la nature leur imprime pour vos personnes, leur
« donne de l'estime pour tous vos désordres, et qu'ils sont assez
« aveuglés pour s'imaginer qu'ils pratiquent des vertus, quand
« ils ne font souvent que commettre vos crimes ! Puisque vous

'e donnez à vos enfants que des exemples d'ostentation et l'orgueil, ne devez-vous pas vous attendre à n'en faire que les victimes de vanité ? puisque vous ne leur donnez que des exemples de vengeance, en devez-vous espérer autre chose que d'en faire des ennemis irréconciliables? Puisque vous succombez devant eux aux tentations les plus honteuses, que pouvez-vous prétendre, sinon d'en faire des impudiques et des libertins? Pères cruels, infortunées marâtres, mais aussi malheureux enfants ! » (1) Des accusations aussi directes doivent trouver leur explication dans les faits. Jamais l'indignation du prédicateur n'avait coulé de ses lèvres avec plus abondance et plus d'amertume : mais aussi, s'était-il jamais trouvé en présence d'abus plus intolérables et de plus criminelles injustices ? Les droits sacrés des enfants à choisir la carrière pour laquelle ils se sentent nés, le devoir impérieux des parents de les aider à l'atteindre, étaient parfois étrangement méconnus au XVII[e] siècle. Sans égard pour leurs aptitudes ou pour leur goût, « par inclination du père ou de la mère, » (2) ou pour des raisons d'intérêt, les enfants étaient précipités dans l'Eglise, devenue le « dépôt des enfants surnuméraires, » (3) et voués par la force à une vie pour laquelle ils ne se sentaient pas faits. J'ai dit plus haut le mal qui en résultait pour l'Eglise, et quels tristes exemples donnaient trop souvent ces ecclésiastiques sans vocation. Mais on ne saurait assez insister sur l'amère existence que, trop souvent, des parents aveugles imposaient à leurs enfants. C'étaient de vrais holocaustes, de douloureux sacrifices, dans lesquels les enfants étaient trop souvent immolés, (4) Fromentières dit « égorgés » par la main de leurs

(1) *Panégyrique des saints Gervais et Protais.* II[e] partie.
(2) Bourdaloue. I[er] Dim. ap. l'Epiphanie : *Sur le devoir des Pères par rapport à la vocation de leurs enfants.*
(3) Taine. *Revue des Deux-Mondes.* I[er] juin 1891.
(4) « La princesse Bénédicte, la plus jeune des trois sœurs, fut la première *immolée* à ces intérêts de famille. » Bossuet. *Or. fun. d'Anne de Gonz.* I[re] partie.

parents. « La pauvre enfant, qu'elle est heureuse, si elle est contente! » disait madame de Sévigné en parlant de sa petite-fille, Marie-Blanche, qu'à l'âge de seize ans ses parents jetaient dans un cloître pour débarrasser la maison... « si elle est « contente! » Et sur un ton de mélancolie, qui laisse percer toute la tristesse de la grand'mère, elle ajoutait : « Cela est sans doute, « mais vous m'entendez bien. » (1) Pas un prédicateur, au XVII[e] siècle, qui n'ait élevé la voix contre de si monstrueux abus : Bossuet dans l'*Oraison funèbre d'Anne de Gonzague* et dans le Sermon *Pour le jour de Pâques* 1681 ; Bourdaloue dans une *Dominicale* pour le premier Dimanche après l'Epiphanie protestent avec éloquence : « On immole un enfant à Dieu, et on « l'immole sans peine, même avec joie, et on l'immole sans que « Dieu le commande, ni même qu'il l'agrée, et on l'immole lors « même que Dieu le défend, et qu'il ne cesse point de dire : *non « extendas manum super puerum.* »

Et ce n'est pas le seul abus contre lequel s'élève Fromentières dans la page qu'on vient de lire. « Il s'est trouvé des pères même « assez barbares pour immoler, selon le Prophète, leurs enfants « aux démons. » (2) Emporté par sa rude franchise, notre prédicateur précise les accusations avec une amère éloquence et une crudité choquante. Nous passerons sur d'aussi lamentables révélations. Aussi bien comprendra-t-on que nous n'ayons aucun goût à nous étendre sur des désordres que chaque âge voit malheureusement se renouveler. Mais, comme on trouve légitime l'indignation du prédicateur, quand il est amené par son sujet à signaler de tels crimes dans la chaire chrétienne : « Bon « Dieu! que les choses sont dans un étrange renversement! « Combien trouve-t-on aujourd'hui de pères et de mères, (si « toutefois on peut leur donner ce nom), qui nourrissent dans « leurs enfants des passions criminelles et honteuses, qui par

(1) *Lettre à Madame de Grignan.* 1[er] février 1690.
(2) Fléchier : *Pensées diverses.* Vol. VII, page 267.

leurs exemples ou leurs complaisances les portent et les souffrent dans la débauche. » (1) Il était donc nécessaire de ppeler aux pères et aux mères le devoir de l'exemple. Si les çons apprises de vive voix et les conseils multipliés peuvent re de quelque efficacité pour l'éducation morale d'un jeune eur, chacun sait qu'en pareille matière, rien ne vaut l'exemple si efficace surtout quand il est domestique, et que l'autorité et l'amitié paternelle le soutiennent. » (2) Fromentières ne ouvait manquer de rappeler ce devoir avec éloquence et ermeté.

VI

Il faut en finir avec cet exposé, bien vite ennuyeux, des loctrines que l'abbé de Fromentières prêcha dans la chaire. Ce qui ressort en premier lieu de toutes les démonstrations qui précèdent, c'est le caractère pratique de la prédication de M. d'Aire. S'il a parlé aux rois et aux grands de la cour ; si dans es principales églises de la capitale, il s'est trouvé en présence l'un auditoire choisi, ou si quelquefois il a eu l'honneur de prendre la parole dans l'assemblée de ses frères ou des évêques, il s'est fait une loi de ne s'inspirer jamais que des devoirs particuliers qu'impose à chacun sa condition de vie. En faisant mieux connaître ces devoirs, il n'a poursuivi d'autre but que celui d'être utile. Il n'oublia jamais que la fin de toute prédication était de rendre meilleurs ceux auxquels elle s'adressait. Il a rappelé au roi qu'il était sujet de la loi de Dieu, comme ses sujets l'étaient de lui-même, que pour être maître au regard des hommes, il n'en était pas moins sujet vis-à-vis de Dieu. Aux grands il a prêché la pénitence, de peur que leur vie, n'étant qu'une fête perpétuelle, ne fût bientôt suivie d'un cruel lendemain.

(1) *Panégyrique de sainte Monique.* Ire partie.
(2) Ibid.

Paris 1860.

autorité qui enlève à sa doctrine, sinon ce qu'elle a
nge, du moins ce qu'elle paraissait avoir de neuf, d'original.
st certain que la vertu et la milice ont de tout temps paru
ir beaucoup d'antipathie, et pour être, ce semble, bon
lat, il est en quelque manière nécessaire de cesser d'être
ı chrétien. » (1) Dans son tour énergique et sa forme serrée,
affirmation nous parait tout au moins hardie; elle a même
des démentis assez nombreux, pour qu'en principe, il soit
ıis de la tenir pour fausse. Ne vous hâtez pas cependant de
ibuer à Fromentières, et de croire à une exagération de
eur. Encore une fois, nous sommes en présence d'un
ıicateur dont la doctrine n'a rien de personnel, et qui maîtrise
ı'à l'excès l'inspiration de son âme. Il a d'abord pour lui
torité de Végèce : « *ut militis disciplina sit austerior in*
ellicis, laxior est in moralibus. » Mais Végèce n'était pas
cisément un Père de l'Eglise, et il est très probable que si
›mentières n'avait eu pour lui que cette autorité, il n'aurait
ı hasardé son affirmation. Mais il a pour lui la pratique même
l'Eglise, qui imposait le devoir à ceux qu'elle admettait à la
nitence publique, « de renoncer à la milice comme à une
profession contraire à l'innocence de la vie. » Il semble qu'il
›uvait s'en tenir là : non seulement son affirmation ne nous
ırait pas avoir quelque chose de personnel, mais elle cesse
ême de paraître étrange, téméraire. Et cependant, cet appareil
e preuves ne suffit pas à Fromentières, et aux autorités qui
récèdent, il ajoute encore le commentaire de saint Augustin :
« Ce n'est pas un péché de servir la République, mais c'en est
« un de violer les lois chrétiennes en la servant ; et, comme ces
« deux choses se rencontrent assez souvent, il est très rare,
« ajoute ce Père, de trouver dans un même homme un bon soldat
« et un bon chrétien. »

Presque tout ce que dit Fromentières sur l'aumône est tiré de

(1) *Panégyrique de saint Victor*, I^re^ partie.

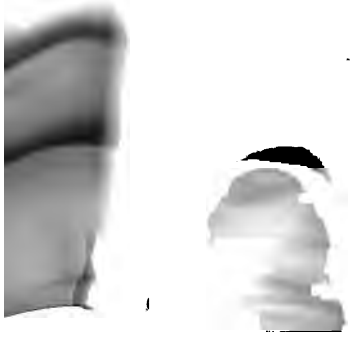

relâchée? La question
au XVII[e] siècle et
curieux de cette
alors, en effet, les
de la morale
pratique, car
; l'une et
Provinciales
dans l'opinion,
docteurs de la morale relâchée, et
casuistes de la morale sévère. Cette
pas comme un phénomène *isolé*,
connue. Ces discussions sur
tenaient à l'état des esprits, et à la
moitié du XVII[e] siècle leur avait

imée. C'est de la première moitié du XVII[e] siècle, bien
ıx que de la seconde, qu'on pourrait dire ce que Bossuet disait
ondé : « Chez lui, tout tendait au grand. » (1) Dans cette
ode, tout s'améliore, se réforme et s'agrandit : la politique
ngue vue, avec Henri IV et Richelieu, la noblesse avec le
n de la marquise de Rambouillet, le clergé avec saint
cent de Paul, Olier, Bérulle, la poésie avec Corneille, la
ıosophie avec Descartes, la langue avec Malherbe et Balzac ;
dre succéde à l'anarchie politique du dernier siècle, la règle
caprice, l'autorité s'impose et est acceptée, les âmes savent
ter maîtresses d'elles-mêmes. Ceux qui furent élevés dans
te période, qui va jusqu'au règne personnel de Louis XIV,
spirèrent dans leur jeunesse cet air de grandeur dont ils furent
veloppés ; ils en reçurent des impressions qui souvent
terminèrent la direction de leur vie. Une pareille génération
ait faite tout exprès pour accueillir le Jansénisme et la morale
évère qu'il représentait. Il arriva donc ainsi qu'il y eut sous le
gne personnel de Louis XIV une première période de 1660 à
685, où, sous l'empire des grandes idées qui avaient été celles
e la première moitié du siècle, dans une Cour la plus brillante
ui fut jamais et la plus adonnée au plaisir, sous un
oi dans toute la sève de la jeunesse, on aimait encore entendre
es principes de la morale sévère, et l'on suivait avec
entrain les maximes de la morale la plus relâchée.
Bourdaloue le constate et le dit : « Chose admirable, on aime la
« sévérité partout et en tout, hors en soi-même. On l'aime dans

(1). « Les hommes que Louis XIV trouva sous sa main, lorsqu'il
« commença à gouverner par lui-même, furent d'ailleurs les instruments
« principaux d'une supériorité qui ne fut pas moins éclatante dans les
« lettres que dans les armes. C'est ici que l'on touche à la racine même
« de toutes les grandeurs de ce temps, et qu'il faut constater la rare
« fortune d'un pouvoir auquel il fut donné de se servir, pour sa gloire,
« de tous les grands exploits fécondés par les agitations de la période
« antérieure, en même temps qu'il profita, pour son omnipotence, de
« l'extrême lassitude provoquée par ces agitations elles-mêmes. »

de Carné : *La monarchie française*, page 8.

« autrui, on l'aime dans les livres, on l'aime dans les discours « publics. Un prédicateur qui la prêche et qui la porte au plus « haut point de perfection, pour ne pas dire à des extrémités, « sans mesure et sans discrétion, est regardé comme un apôtre : « on le suit avec empressement et l'on y traîne après soi la « multitude » (1). Bourdaloue, sans les nommer, désigne assez clairement les jansénistes par ce prédicateur « qui porte la « morale au plus haut point de perfection », et il dénonce très clairement la contradiction qu'il y avait dans les âmes, et le démenti que les actes donnaient aux idées.

Dans un pareil milieu, comme partout ailleurs, le devoir du prédicateur est de prêcher la véritable doctrine, celle qui fuit toute extrémité. La morale sévère décourage les âmes faibles et communes, la morale relâchée ne suffit pas aux âmes droites, et reste encore trop sévère pour les âmes lâches. On ne peut espérer convertir à la vraie morale en la diminuant, et il faut désespérer des âmes qui ne sont plus capables d'aimer la vérité pour elle-même et telle qu'elle est. S'il y a des tempéraments à apporter, ce n'est pas dans les doctrines, mais plutôt dans la manière de les présenter : « Je n'exagérerai rien, mes chers « auditeurs » (2) disait Bourdaloue, et Bourdaloue avait raison. Fromentières suivit la même conduite. Il s'était bien rendu compte des dispositions de ses auditeurs. Il savait que trop souvent on n'apporte au sermon que le désir de juger la parole du prédicateur, qu'au lieu de chercher « la parole de Dieu, les « chrétiens d'à présent ne cherchent que la parole d'un homme... « que la curiosité et le divertissement sont les principaux motifs « de nos auditeurs dans l'attention qu'ils nous prêtent... « qu'aujourd'hui une foule de prédicateurs annoncent la parole « du Seigneur à des peuples chrétiens ; et parmi une infinité « d'auditeurs, à peine trouve-t-on un homme qui quitte ses

(1) Pensées : *Du retour à Dieu et de la Pénitence.* Tome XIV, p. 232.
(2) *Dominicales* : *I*[er] *Dimanche après l'Epiphanie.* II[e] partie.

habitudes criminelles, et une femme qui renonce à son ixe. » (1). Il a constaté que les chaires sont entourées auditeurs et que, néanmoins, les résultats pratiques de la rédication sont à peine sensibles ; qu'on écoute les prédicateurs, nais que, si l'esprit s'intéresse au sermon, la volonté se refuse en retirer quelque fruit. Ce n'est pas dans un tel milieu qu'il ouvait être tenté d'exagérer les obligations de la morale et l'outrer la doctrine. De telles exagérations, si admirables qu'elles puissent paraître dans la conduite des autres, ne sont pas d'une pratique assez facile pour gagner des chrétiens, « qui « se choquent et se scandalisent d'une morale qui leur parait un « peu trop sévère. » (2)

Mais s'il jugeait imprudent et inutile d'imposer à ses auditeurs des obligations trop onéreuses, il n'a jamais reculé devant le devoir de réclamer les sacrifices nécessaires : « Le secret de ne « pas faire ce qui est défendu est de s'abstenir de ce qui est « permis... Pour ne pas succomber aux mauvais désirs et ne « pas tout accorder à sa satisfaction, le grand secret est de « refuser beaucoup de choses à la nature et à la nécessité. » (3) On a vu plus haut les devoirs qu'il impose aux grands, aux riches, aux prédicateurs, aux pères de famille. Qu'on ne croie pas surtout, qu'il hésite à faire connaître à ses auditeurs l'étendue de leurs devoirs, ou qu'il s'efforce du moins de faire accueillir l'idée du sacrifice, en tempérant les sévérités de la morale par la suavité du ton. Il ne connait pas ou ne connait guère de pareils ménagements : « Y a-t-il grandeur, richesses, « réputation, tout ce que le monde estime que nous ne dussions « de bon cœur sacrifier à l'honneur de J.-C., qui pendant plus « de trente-trois ans a privé sa chair et ses sens des consolations « divines pour notre salut ? et un plaisir brutal tiendra contre

(1) Sermon *Sur la Parole de Dieu.* II· partie.
(2) *Ibidem.*
(3) *Panégyrique de saint Sulpice.* I^re^ partie.

« les douleurs d'un Dieu crucifié ; la chair corrompue d'une « prostituée contre la chair meurtrie et ensanglantée de mon « Sauveur ! » (1) Cette idée du sacrifice, qui constitue le fond même de la morale chrétienne, se retrouve à toutes les pages des sermons de Fromentières : elle les résume, parce qu'elle résume en même temps la morale évangélique. « Qui dit un « chrétien dit un homme crucifié au monde, et à qui le monde « l'est aussi. » (2) Cette assimilation du chrétien à son maître et à son Dieu, devait amener l'orateur à rappeler aux fidèles qu'il leur fallait marcher à la suite de leur divin Maître dans la voie des immolations, tendre à la gloire par l'humiliation, à la récompense par le sacrifice. Vérités cruelles, sans doute, pour les cœurs enchantés du monde, mais auxquelles le prédicateur n'a rien voulu enlever de leur sévérité. Il avait la certitude de rester ainsi dans son rôle d'apôtre, et de mieux servir les intérêts de ceux qui se réunissaient autour de sa chaire. Il leur en fit la confidence, un jour qu'il avait prêché *Sur le Jugement* que Dieu exercerait contre les réprouvés. Vers la fin du sermon il s'écria : « Je vois bien, mes frères, que je vous parais rigoureux en vous « prêchant des vérités si terribles. Hélas ! savez-vous bien « qu'elles ne sont pas terribles à cause que je les prêche, mais « que je vous les prêche parce qu'elles arriveront, et qu'elles « seront terribles. Quand je ne vous les prêcherais pas, elles ne « laisseraient pas d'arriver, et elles pourraient même arriver « d'une manière plus cruelle pour vous, parce que vous ne les « auriez pas prévues... A la vérité, je pourrais les adoucir, mais « si j'avais le malheur de le faire, ne serais-je pas prévaricateur « de mon ministère ? et si je les effaçais de la Bible, ne serais-je « pas en danger d'être effacé moi-même du livre de vie ? » (3) Et l'on comprend, après la lecture de ce passage, comment un jour Fromentières pouvait dire à ceux qui l'écoutaient : « Je ne

(1) Sermon *Sur le mystère de la Transfiguration*. II· partie.
(2) *Panégyrique de saint Benoît*. I^re^ partie.
(3) Sermon *Sur le Jugement des réprouvés*. III· partie.

ous ai jamais flattés dans les discours que je vous ai faits. »(1)
vait eu pour cela deux raisons : l'intérêt de ses auditeurs, et
sien propre.

VII

M. Jacquinet a dit de « l'aimable Fromentières » qu'il était « vrai précurseur de Massillon dans l'Oratoire par sa méthode insinuante, son abondance persuasive, sa douce fluidité. » (2) acquinet n'a pas assez dit : il aurait pu ajouter que les sermons le Fromentières, imprimés pour la première fois en 1688, ont dû faire souvent le sujet des lectures de Massillon et lui fournir quelquefois la matière de ses plus belles inspirations. Lorsque, après avoir lu les œuvres de l'Evêque d'Aire, on aborde la lecture de Massillon, on est étonné de retrouver, je ne dis pas les mêmes doctrines, ce qui est inévitable, mais la manière dont elles sont exposées et les considérations sur lesquelles elles s'appuient. « O Dieu, s'écrie Massillon, ne maudissez-vous pas ces races « cruelles et ces richesses d'iniquité... Hélas, on est surpris « quelquefois de voir les fortunes les mieux établies s'écrouler « tout d'un coup ; ces noms antiques et autrefois si illustres « tombés dans l'obscurité, ne traîner plus à nos yeux que les « tristes débris de leur ancienne splendeur ; et leurs terres « devenues la possession de leurs concurrents ou de leurs « esclaves. Ah ! si l'on pouvait suivre la trace de leurs malheurs ! « Si leurs cendres et les débris pompeux qui nous restent de « leur gloire dans l'orgueil de leurs mausolées, pouvaient parler : « voyez-vous, nous diraient-ils, ces marques lugubres de notre « grandeur ? ce sont les larmes des pauvres que nous négligions, « que nous opprimions, qui les ont minées peu à peu et enfin

(1) Sermon *Sur la correction fraternelle.* I^re^ partie.
(2) *Des Prédicateurs du XVII^e^ siècle avant Bossuet.* Ch. III, p. 204.

« entièrement renversées : leurs clameurs ont attiré sur nos « palais la foudre du ciel ; le Seigneur a soufflé sur ces superbes « édifices et sur notre fortune et l'a dissipée comme de la « poussière ; que le nom des pauvres soit honorable à vos yeux, « si vous voulez que vos noms ne périssent jamais de la mémoire « des hommes ; que la miséricorde soutienne vos maisons, si « vous voulez que votre postérité ne soit pas ensevelie sous leurs « ruines ; devenez sages à nos dépens ; et que nos malheurs en « vous instruisant de nos fautes vous apprennent à les éviter.» (1)

A la lecture de cette page, on se souvient tout de suite que Fromentières avait dit avant Massillon : (2) « D'où pensez-vous « quelquefois qu'il y a tant de maisons qui se ruinent, tant de « fortunes solidement établies et qu'on voit renversées en très « peu de temps ? Vous êtes souvent en peine d'en chercher les « raisons, principalement quand vous savez que ce ne sont ni « des maisons ni des fortunes élevées par des voies criminelles « et suspectes ; mais en voici une que le Saint-Esprit vous en « rend : c'est qu'on a eu de la dureté pour les pauvres, c'est « qu'on ne les a pas assistés, dès qu'ils ont exposé leurs besoins, « et ces misérables ne pouvant souffrir de si cruelles remises, « ont fait des imprécations que Dieu a écoutées. Ils ont commis « un grand péché, en vous donnant des malédictions et demandant « à Dieu le renversement de votre fortune, mais Dieu s'est servi « de leur misère et de leur péché pour vous punir ; vous avez « différé de les assister, et les malédictions qu'ils vous ont « données vous ont perdus : *maledicentis tibi in amaritudine « animæ suæ exaudietur deprecatio illius.* » Si on dépouille ces deux passages de la forme qui les enveloppe, on trouve que la pensée est la même, malgré la différence du développement. Fromentières a pris l'idée dans l'Ecriture Sainte. Massillon ne l'aurait-il pas pu faire aussi ? Son développement complète si

(1) Massillon : Sermon *Sur l'Aumône.* IIe partie.
(2) Sermon *Sur l'Aumône.* Ie part.

la pensée de Fromentières, qu'on n'hésite pas à croire l a moins remarqué cette pensée dans le texte sacré que dans ommentaire déjà donné par son prédécesseur. Mais si la sée est la même, il faut bien convenir qu'en dehors d'elle, t est différences dans les deux passages que nous avons prochés; et, si courts qu'ils soient, ils nous permettent de us rendre bien compte de la distance qui sépare les deux édicateurs. L'un, c'est Fromentières, prédicateur sans apprêt, ns artifice, se contente d'exprimer sa pensée simplement, rtement, La Bruyère pourrait dire, chrétiennement. Plus réoccupé de faire pénétrer dans l'âme une pensée solide, apable d'y éveiller de généreuses résolutions, que de plaire à imagination, il se borne à opposer à ces fortunes si solidement tablies et ruinées en peu de temps, la dureté pour les pauvres t les imprécations que Dieu a écoutées. Et comme il ne veut pas qu'on s'en rapporte seulement à sa parole, il ne manque pas de la faire suivre du texte dont il s'est inspiré. Encore une fois, la manière de Fromentières se retrouve dans ce court morceau.

Quelles différences dans la page citée plus haut de Massillon ! Nous ne sommes plus en face d'un prédicateur, mais d'un orateur qui connait son art et toutes les habiletés du métier. La pensée n'est exprimée ni avec la même simplicité, ni avec la même franchise. C'est par degrés que l'orateur la présente. Avant de l'exprimer, il l'annonce. Il ne suffit pas à l'orateur de nous parler des fortunes les mieux établies, expression trop abstraite qui ne dit rien à l'imagination et au cœur. Habile à découdre une pensée, pour étaler aux regards tout ce qu'elle contient, il nous rappelle « ces noms antiques et autrefois si illustres tombés dans « dans l'obscurité, ne traînant plus à nos yeux que les tristes « débris de leur ancienne splendeur. » Ce style figuré, si goûté au XVIII[e] siècle, déplaisait aux contemporains de Molière et de Boileau. Et Massillon développe avec le même appareil d'artifices oratoires, avec le même éclat, chacun des termes dont se compose la pensée. Après avoir rendu sensible ce qu'il

convient d'entendre par les fortunes les mieux établies, il ne se contentera pas de dire que ce sont les imprécations des pauvres qui ont amené ces ruines : cela est trop court, trop simple. Il fera parler les cendres qui reposent « dans l'orgueil des « mausolées, » et ces riches d'autrefois viendront confesser « que « le Seigneur a soufflé sur ces superbes édifices. » Comme ces morts n'ont aucun intérêt à n'être pas charitables, ils ne sauraient rentrer dans l'orgueil des mausolées sans donner, en partant, une utile leçon : « que la miséricorde soutienne vos maisons, si vous « voulez que votre postérité ne soit pas ensevelie sous leurs « ruines. » Il y aura ainsi dans Massillon une prosopopée de plus.

Tout ce passage a grand air, de l'éclat, de la force même : il y circule un souffle puissant qui l'anime. Une progression calculée et savante nous conduit graduellement, par la prise de possession de notre imaginat ion, de notre esprit, de notre cœur, jusqu'aux limites dernières de la pensée que l'orateur veut imprimer en nos âmes et qui s'y fixe profondément, car elle est à la fois pensée, sentiment, image. Ce couplet oratoire enchante nos oreilles en même temps que nos âmes ; et telle est l'harmonie de ce morceau, que, la lecture faite, on croit en percevoir encore les échos prolongés. De telles différences n'accusent pas seulement la diversité des talents, mais encore celle de l'époque qui les vit naître.

Celles qu'on peut remarquer dans le ton habituel aux deux orateurs ne sont pas moindres. « Il ne faut qu'une aumône faite « à propos, avait dit Fromentières, pour prévenir, tantôt le « larcin de cet homme, tantôt la prostitution de cette fille ; ici, « la friponnerie de ce malheureux, là, le parjure et le faux « témoignage de ce misérable. » (1) Ce qui nous frappe surtout dans ces lignes, c'est le peu de ménagements que le prédicateur se croit obligé de montrer envers ses auditeurs ; il ne sent aucune contrainte, aucun besoin d'adoucir sa pensée, de

(1) Sermon *Sur l'Aumône*. Ire partie.

voiler ce qu'il peut y avoir de choquant et de difforme dans l'objet qu'elle nous rappelle. C'est bien la *prostitution d'une fille*, la *friponnerie d'un malheureux*, le *parjure d'un misérable*, qu'il évoque pour porter ses auditeurs à la commisération. Massillon sera plus réservé, plus discret, plus voilé. Nous aurons la pensée enveloppée dans des termes généraux et abstraits, dont la force même sera diminuée par tout un appareil d'épithètes inutiles, musique agréable qui frappe harmonieusement l'oreille, mais qui empêche la pensée d'arriver saisissante jusqu'à notre esprit. « Quelle sera l'extrémité d'une populace « obscure, réduite peut-être comme cette mère infortunée, non « à se nourrir du sang de son enfant, mais à faire de son « innocence et de son âme le prix funeste de sa nécessité. » (1) On veut dire la chose, mais on recule devant le mot : nous arrivons à l'époque où Buffon conseillera l'emploi des termes généraux ; on redoute une lumière trop vive et trop crue. Le XVIII[e] siècle a des raffinements et des délicatesses que le XVII[e] ne connaissait pas ; on n'ose pas lui parler de prostitution, de friponnerie, de misérables ; on lui parlera donc « d'une « populace obscure, de l'innocence qui devient le prix funeste de « la nécessité. » Il faudrait applaudir à cette réserve, s'il était vrai que la politesse des manières fût la preuve évidente des délicatesses de l'âme et de l'austérité des mœurs.

On a vu plus haut (2) avec quelle âpreté de langage Fromentières combat les prétextes des roturiers parvenus, qui prétendent se dispenser de l'aumône pour mieux soutenir leur condition. Veut-on savoir ce que la même idée devient sur les lèvres de Massillon ? N'attendez pas que le brillant orateur offense par des vérités trop cruelles à entendre, les oreilles de ceux qui l'écoutent : il sait trop bien les ménagements que demande son auditoire. En passant par sa bouche, l'énergique apostrophe de Fromentières devient un gracieux tableau, qui nous remet sous

(1) Sermon *Sur l'aumône*. I[re] part.
(2) Page 183.

les vrais la manière de vivre des ancêtres du roturier parvenu : « ses festins étaient des repas de sobriété et de charité... « n'avaient point ici-bas de cité permanente. Ils ne s'épuisaient « pas pour y faire des établissements brillants, pour illustrer « leur nom pour élever leur postérité et anoblir leur obscurité et « leur pauvreté. Ils ne pensaient qu'à s'assurer une meilleure « demeure dans la patrie céleste ; et... aujourd'hui, nul n'est « content de son état, chacun veut monter plus haut que ses « pères, son patrimoine n'est employé qu'à acheter des « charges et des grades, qui puissent faire oublier leur nom et la « bassesse de leur race. » (1)

[illegible] autre différence, plus grave celle-ci et [illegible] Prémontières. La doctrine de Massillon *est* [illegible] peu sûre même, en certains endroits. [illegible] *Sur le mauvais riche.* Procédant par [illegible] se demande quel a donc été le crime de [illegible] arrive à cette conclusion que cet homme [illegible] dans ses mœurs, vivant sans [illegible] le monde veut qu'on vive quand on a [illegible] que le siècle loue, que la voix [illegible] pour modèles et que la piété [illegible] » n'a commis d'autre *crime* [illegible] ne puis admettre une pareille [illegible] Prémontières ce qu'il en pense [illegible] des riches est indifférente [illegible] qu'elle soit de sa nature, [illegible] reproduction, par rapport aux [illegible] des richesses. » (3)

[illegible] que le bon sens, qui se refuse [illegible] par elle-même, comprend [illegible] l'occasion de bien *des*

crimes. Ce n'est pas le seul point sur lequel on pourrait trouver en défaut la théologie de Massillon : dans son œuvre oratoire, qui est assez étendue, il est plus d'une affirmation dont il serait facile de relever l'exagération et l'inexatitude. (1) C'est qu'à l'inverse de Fromentières, il se préoccupe assez peu d'appuyer sa doctrine sur la théologie. Les sujets dogmatiques ne semblent pas convenir à son tempérament. Il aime mieux expliquer, développer, commenter la morale. Mais la morale avec lui se sécularise : au lieu de l'appuyer comme les prédicateurs du XVII[e] siècle sur l'autorité de l'Ecriture Sainte et de la Tradition, il lui donne ce qu'au XVII[e] siècle elle n'avait pas, cet air de philosophie mondaine qui lui convient dans une chaire d'académie, non pas dans une église, « dans l'école d'Athènes aussi bien que dans la « chapelle de Versailles. » (2) Les textes tirés de l'Ecriture Sainte y sont assez rares, et quand ils se mêlent à la trame du discours, on sent bien qu'ils n'y sont qu'à titre d'ornements et pour donner au sermon les dehors chrétiens : ils y sont parce qu'il convient qu'ils y soient. Le sermon *Sur l'Aumône* en fournit la preuve. On peut voir comment Massillon établit la nécessité de l'aumône, comment il en règle les convenances : ce sont des raisons de sentiment, d'intérêt, « le code de la bienfaisance et de l'humanité pour les grands. » (3) Mais par là même, Massillon affaiblit la portée de son enseignement ; car, tant qu'il s'en tient aux considérations humaines, le prédicateur court le risque de manquer de motifs suffisants pour toucher le cœur : « sans l'autorité de la doctrine, dit Nisard, « un sermon n'est qu'une leçon de morale sur le ton de « l'homélie. » (4) Il faut aux âmes communes, qui sont l'immense

(1) F. Brunetière, *Revue des Deux Mondes*. 1[er] janvier 1881. *l'Eloquence de Massillon*.
(2) *Ibid*.
(3) Thomas. *Eloge de Massillon*.
(4) D. Nisard : *Histoire de la littérature française*. II[me] édit. Tom. IV. Chap. VII, page 265.

majorité, d'autres stimulants que ceux de la morale, aimée pour elle-même. En la dépouillant de ses motifs divins, Massillon affaiblit la morale. Ce n'est pas tout : si la chaire avec lui ne perd rien de son éloquence, elle perd de sa sainteté. Le temps n'est pas éloigné, où les prédicateurs traiteront dans la chaire des sujets qui n'ont rien de commun avec le Christianisme. (1) Sans qu'il s'en doutât, Massillon n'a pas peu contribué à lancer la prédication dans cette voie. C'est dans la voie toute opposée que nous avons trouvé Fromentières.

---

(1) « On prêchait alors, je m'en souviens avec douleur, sur les petites « vertus, sur le demi-chrétien, sur le luxe, sur l'honneur, sur l'égoïsme, « sur l'antipathie, sur l'amitié, sur l'amour paternel, sur la société « conjugale, sur la pudeur, sur les vertus sociales, sur la compassion, « sur les vertus domestiques, sur dispensation des bienfaits etc. etc. enfin « sur la *sainte Agriculture*... Maury. *Essai sur l'Eloquence*. Chap. XXIV « page 82. »

CHAPITRE IV

ROMENTIÈRES MORALISTE

Ce qui fait du prédicateur un moraliste ; pratique de cétisme ;... Fromentières et Pascal ; grandeur et misère l'homme, des rois ;... l'intérêt, cause d'erreur.
Fromentières et La Bruyère ; l'ambitieux, les parvenus ;... ractère général et pratique des peintures morales de omentières.
– Les femmes, ce qu'elles étaient au XVII^e siècle ;... comment romentières les représente ;... luxe dans les églises ;... les mi-converties ; pourquoi le prédicateur fut dur à l'égard s femmes ;.. comment celles-ci acceptaient ces peintures ;... n ironique, Fromentières et La Fontaine... Fromentières et P. Lejeune ; femmes éminentes par leur leur piété ;... ustice que Fromentières leur rend.
— La Cour, dangers qu'elle offre aux rois ; les courtisans, leur vénalité, leur lâcheté, leur hypocrisie ; salut très difficile à la Cour, rares vertus qu'on y rencontre, vices qui y règnent ; franchise avec laquelle en parle Fromentières ; le bonheur n'est pas à la cour.
— Pourquoi Fromentières ne peint que les mauvais côtés du XVII^e siècle. Vertus que ce siècle vit fleurir.
I. — Caractère de Fromentières moraliste : sobriété dans le détail, peu de profondeur et d'originalité... Différence avec Bourdaloue, ressemblance avec Massillon.

I

On l'a remarqué et répété souvent : il n'est pas de prédicateur qui, par son ministère, ne soit forcément doublé d'un moraliste

parce que, en chaire, tout se réduit à parler ou de Dieu ou de l'homme, et que pour parler de l'homme la première condition est de le connaître.

On a dit aussi que par le ministère qu'il exerce au confessionnal, le prêtre a des moyens d'information très puissants, qui le mettent en mesure de pénétrer les plus intimes secrets de notre nature : c'est là que les actions se dévoilent, que les mobiles se découvrent, que les vertus apparentes s'évanouissent comme de pâles ombres, pour nous révéler les vices cachés qu'elles recouvraient ; c'est là qu'on sonde les plaies vives de l'âme, qu'on étudie les troubles profonds que la déchéance originelle y a produits. Tout cela a été dit. Mais il est une considération sur laquelle on n'insiste pas assez, quand on veut expliquer pourquoi les prédicateurs furent généralement éclairés d'une lumière si vive à l'égard de l'âme humaine, et l'on ne tient pas assez compte de l'étude méditée qu'ils ont faite d'eux-mêmes, par la pratique religieusement quotidienne de l'ascétisme chrétien. On ne saurait dire à quel degré de profondeur cette pratique peut nous faire descendre dans l'étude de l'homme, et de quelles lumières elle peut nous envelopper. Il y a dans l'Ecriture Sainte des livres moraux d'une profondeur étonnante, et qui en disent plus long que les *Pensées* de Pascal et les *Maximes* de la Rochefoucauld. Il y a dans ces livres, pour l'homme qui sait s'isoler des bruits du dehors et s'absorber dans la méditation d'une pensée profonde, des mots suggestifs, d'une portée fort étendue, qui fournissent à l'âme qui réfléchit une riche matière à considérations morales, et illuminent au regard de son intelligence les profondes perspectives que présente la nature de l'homme.

Or il y a eu des hommes qui ont passé une grande partie de leur vie à prier, et à méditer la substance cachée dans les divines Ecritures. C'étaient souvent, en même temps que des saints, des hommes d'un esprit vaste et d'un génie profond, un saint Augustin ou un saint Bernard. De leurs méditations sont quelquefois sorties des œuvres mystiques d'une merveilleuse

énétration, où l'on trouve des aperçus, aussi riches que variés, ır la nature de l'homme et sur ses penchants. (1) D'autres sont enus, qui ont lu ces méditations et qui les ont méditées à leur our. C'est à pareille école que s'est formé l'auteur inconnu de cet dmirable poème qui s'appelle : l'*Imitation de Jésus-Christ*. C'est œuvre d'un ascète, d'un mystique qui fera école à son tour. De areils livres ne sont pas rares entre les mains des prédicateurs ; t pour mieux juger quel utile secours ils peuvent fournir à ceux ui veulent apprendre à se connaître et à connaître les autres, u'on étudie un cas particulier. Voici Bourdaloue debout à uatre heures du matin dans la maison professe de Saint-Louis, au faubourg Saint-Antoine. Dans le silence recueilli qui règne au dehors, aussi bien qu'au dedans de sa cellule, il livre sa belle intelligence reposée par le sommeil de la nuit à la tranquille méditation des *Exercices spirituels* de son illustre fondateur. Il applique en ce moment à l'étude de son âme toutes les forces vives de son intelligence et s'étudie sincèrement, parce qu'il s'étudie librement, sous le regard de son Dieu : car Bourdaloue n'ignore pas que toute l'économie de la vie chrétienne consiste à se connaître soi-même, pour se perfectionner et pour se vaincre. A cette lumière divine plutôt qu'humaine, mais humaine encore, puisqu'elle se produit par l'effort de l'intelligence, il voit clair dans son intérieur ; il y découvre « ces monstres d'impiété « et d'orgueil » comme parle Bossuet, il y voit en germe la racine de toutes les vertus et de tous les vices, puisque il y a de tous les hommes dans chaque homme. Cet exercice a duré une heure, et il s'est répété tous les jours. On peut affirmer hardiment que Bourdaloue en a plus appris dans cette étude recueillie de lui-même, que dans les longues séances qu'il a pu tenir au confessionnal. Outre qu'au confessionnal l'exposé des faits tient plus de place que l'étude approfondie des mobiles secrets et des

« (1) Les Pères de l'Eglise restent les princes des psychologues et « des moralistes, malgré le fatras microscopique de notre science « actuelle. » P. Bourget, *Sensations d'Italie*. Paris. Lemerre 1891, p. 337.

Eclairé par sa raison aussi bien que par sa foi, Fromentières arrive aux mêmes conclusions que Pascal, et, s'il n'a pas connu les *Pensées* de l'apologiste chrétien, il a tout au moins le mérite de nous en rappeler le souvenir : « Premièrement, si l'homme se considère en lui-même, que d'infirmités dans son corps ! que d'ignorance dans son esprit ! il n'y a rien de plus honteux que sa conception et sa naissance, rien de plus imbécile ni de plus stupide que son enfance, rien de plus téméraire ni de plus emporté que sa jeunesse, rien de plus inquiet ni de plus ambitieux que sa virilité, rien de plus méprisable ni de plus accablé de douleurs et de maladies que sa vieillesse. » (1) On n'attendait plus que l'énergique conclusion du philosophe : « Si « on le vante, je l'abaisse. » Ici le prédicateur condense, en quelques lignes, la matière que Pascal développe avec ampleur et avec une amère éloquence. L'un présente en quelques traits courts, mais pris sur le vif, le tableau des misères de l'homme, l'autre en fait l'impitoyable analyse, et n'oublie rien de ce qui peut nous rabaisser à nos propres yeux.

Pascal n'a pas craint d'envisager la majesté royale, qui représente aux yeux des hommes la plus grande somme de bonheur, avec la plus grande somme de jouissances, et il estime que le roi « est misérable, tout roi qu'il est, s'il y pense... aussi « ne manque-t-il jamais d'y avoir, auprès des rois, un grand « nombre de gens qui veillent à faire succéder le divertissement « à leurs affaires. » (2) Cette pensée sur les grandeurs et les servitudes royales, ne vous semble-t-elle pas trouver son magnifique commentaire et sa démonstration éloquente, dans cette page de notre prédicateur ? « N'est-il pas vrai que, s'il y a « quelques personnes au monde dont le bonheur paraisse « consommé, ce doivent être les rois, que tout le monde regarde « encore avec plus d'envie que de respect ? Et cependant, sans « parler de leurs peines et de leurs disgrâces dans la conduite

(1) Sermon *Sur les avantages de la mort*. Ire partie.
(2) *Pensées*. Edit. Havet. Art. II et III.

« de leurs Etats, il est certain que tout cet éclat, qui les « environne et qui vous éblouit, ne défend pas leur propre « personne de la misère : *semper spina proxima est.* Dans « l'enceinte de ces balustres d'argent, dessous ces dais et dans « ces lits brodés d'or et de perles, il semble qu'on ne saurait « jamais être malade et qu'on n'y devrait faire que d'agréables « songes ; et c'est là néanmoins que les plus honteuses maladies « ont souvent attaqué les rois, et ont triomphé de leur orgueil. « C'est là que les nuits paraissent quelquefois pleines de « fantômes et de spectres, où les remords cuisants viennent « agiter une conscience effrayée, et faire des reproches à celui « qui n'a ouï tout le jour que des acclamations et des louanges. »(1) Et Pascal aussi bien que Fromentières ne sont ici que l'écho de la plainte immortelle de Salomon, malheureux lui aussi, tout roi qu'il était : « J'ai parcouru tout ce qui se trouve sous le soleil, et « j'ai vu que tout était vanité. »

Fromentières commente et développe Pascal, quand celui-ci déclare que « notre propre intérêt est encore un merveilleux « instrument pour nous crever les yeux agréablement. » (2) Voici comment s'exprime le prédicateur après le philosophe : « Il est « étrange que chaque homme se fasse ordinairement une morale « conforme à l'inclination perverse qui le domine. Un peintre « donnait autrefois à toutes les divinités la ressemblance du « visage qu'il aimait, et aujourd'hui, un chacun se forme une « idée de son attachement sur son inclination déréglée. Un « avare tourne tout du côté de ses intérêts, un ambitieux du « côté de ses honneurs, un impudique du côté de ses plaisirs, « et de la malheureuse idole qu'il adore. En un mot, chacun se « fait aujourd'hui une morale au goût de ses passions, et, comme « dit saint Hilaire, il se trouve dans le monde autant de « doctrines que de mœurs. » (3) A côté de l'intérêt qui nous

(1) Sermon *Sur les avantages de la Mort.* Ire part.
(2) *Pensées.* Edit. Havet. Art. III.
(3) Sermon *Pour le jour de Pentecôte.* IIme part.

aveugle, il a remarqué au fond de notre âme ce penchant secret à la flatterie, qui triomphe de toutes nos résistances, nous séduit et nous subjugue par la douceur et le charme avec lesquels elle glisse jusqu'au fond de notre âme. La conscience a beau protester au dedans ; au dehors on ne proteste contre la flatterie que pour la forme, s'il est vrai pourtant qu'on proteste, et que la flatterie ne nous paraisse pas un juste hommage rendu à nos mérites : « Quand on a exagéré le peu de bien que vous faisiez, « et qu'on a excessivement loué quelques-unes de ces qualités « médiocres que vous voulez bien qui paraissent, n'est-il pas « vrai, qu'au lieu de vous renfermer dans les bornes de la « modestie chrétienne, vous avez oublié tout d'un coup vos « faiblesses, et cru être effectivement autre que vous n'aviez « pensé ? N'avez-vous pas dit secrètement en vous-même, qu'il « fallait que votre voisin vous connût mieux que vous ne vous « connaissiez, et, en rejetant au dehors ces louanges, ne les « avez-vous pas recueillies par une funeste et ridicule com- « plaisance ? » (1) Ce n'est pas la seule fois que le prédicateur observe et dépeint le charme secret de la flatterie, né de « l'antipathie qu'on a pour la vérité. »

II

Si par quelques-unes de ses observations morales Fromentières nous rappelle Pascal, il en est d'autres par lesquelles il nous fait penser à La Bruyère. Quoi d'étonnant d'ailleurs ? Les moralistes travaillant sur la même matière se rencontrent, alors même qu'ils ne se sont pas concertés ? En jetant ses regards autour de lui, sur la société dont il était environné, il est arrivé à Fromentières de remarquer ces personnages ambitieux, si nombreux à cette époque dans la classe des parvenus : « Voyez-vous cet homme

(1) Sermon *Contre les flatteurs*. I^re^ part.

r, de leur fortune bruyante. (1) L'or qui remplissait leurs leur donnait toutes les audaces. Parvenus à la fortune, ent à prendre rang dans la noblesse pour y noyer leur Les occasions ne leur manquaient pas; car, si les ers avides s'enrichissaient, il ne se rencontrait pas mal de qui se ruinaient au jeu, à la Cour, à l'armée, ou ailleurs. ourdain ne veut pour gendre qu'un gentilhomme. Il que le besoin d'argent a réconcilié la noblesse et la ire ; » (2) il a vu le duc de Brancas, l'étonnant Ménalque, ser Mlle Garnier, fille d'un riche partisan ; il sait que le chal de Lorges a épousé la fille du financier Frémont, duc de Brissac, celle du charretier enrichi, Gilles Ruellan; ui a dit que le marquis de Grignan n'a voulu donner pour me à son fils que la fille d'un fermier général, pour la ne raison « qu'il fallait de temps en temps du fumier pour mer les meilleures terres. » (3) « Les millions sont de bonne aison » disait avec sa grâce habituelle Madame de Sévigné. Or n'était pas l'avis du philosophe moraliste qui vivait à Chantilly : savait très bien ce que le plus souvent il y avait au fond de âme d'un traitant; « de telles gens ne sont ni parents, ni amis, ni citoyens, ni chrétiens, ni peut-être des hommes, ils ont de l'argent. » (4) Quant au moraliste prédicateur, il poursuit les adorateurs du veau d'or d'invectives plus sanglantes encore, et, s'il est possible, va plus loin que le philosophe, quand il déclare que de telles gens ne diffèrent pas des bêtes. Il faut citer ses paroles : « Que pensez-vous même de ce riche que je viens « de vous faire voir, qui demeure dans un palais autant ou plus

(1) Cf. Vauban. *Dîme Royale.* Ch. V. p. 113. Ch. XI. p. 144.

(2) La Bruyère. *Caractères.* Ch. XIV. page 193. *De quelques usages.* Boileau a constaté le fait :

Alors le noble altier pressé de l'indigence
Humblement du faquin rechercha l'alliance. Sat. V.

(3) Bertin : *Les mariages sous l'ancienne monarchie française.*

(4) Qui ne sait l'histoire du traitant La Touanne, « ce pâtre enrichi du « péage de nos rivières ? » Acquéreur du château de Saint-Maur, bâti au siècle précédent par Catherine de Médicis, il y dépensa 700.000 fr., pour « l'embellir et le rendre plus digne de lui et de sa fortune. »

≥ ne doit pas être vague, sous peine de n'être plus.
: impossible, de temps à autre, de rencontrer dans les
:e Fromentières un essai de peinture morale, une
:gère de portrait, à la manière de La Bruyère. Nous
la preuve dans ce qu'il dit plus haut des riches
Il serait facile de montrer, par d'autres passages, que
ères ne dédaigne pas d'égayer, de temps à autre,
é de son sujet par quelque court tableau, où l'ironie, le
-dant, le tour rapide tranchent sur la gravité familière
icateur : « Le monde n'a pas toujours couru après
qui l'ont quitté... Celui qui a assez de bonheur ou de
ge pour abandonner sa famille, peut en quelque manière
rer qu'on aura bientôt beaucoup d'indifférence pour son
nement. Des frères intéressés répandent d'abord quelques
es par hypocrisie ou par pitié ; mais elles se tarissent
quefois dans le même moment ; ravis de recueillir
plus riche succession que leur frère leur abandonne par
etraite, ils se font un scrupule de traverser sa vocation et
ore plus de l'aller persécuter dans son exil. » (1) Mais que
n de ses peintures soit âpre, indigné, éloquent, ou
rement ironique, Fromentières ne peint jamais pour le
sir de peindre, pour amuser ses auditeurs : il avait la
dication en trop haute estime, il y apportait des idées trop
vées, des préoccupations trop graves pour en compromettre
succès, en cédant aux caprices de la mode. Toutes les
intures morales ont un caractère assez général pour convenir
des catégories entières, et défier les efforts de ceux qui
obstineraient à y découvrir un portrait. Fromentières, par la
late de ses prédications, appartient à l'époque où la manie des
portraits n'était pas encore devenue un abus dans la chaire. On
sait que cet abus ne se produisit qu'après l'apparition de

(1) 2me *Panégyrique de saint Thomas,* 1re part.

... Fromentières ...

... voleurs ...
... Fromentières ...
... ménagées par ...
... fabliaux les ...
... les *Contes* ...
... se plaisait, à ...
... Avec plus de ...
... les moralistes ...
... La Bruyère ...
... et ne les ex...
... avec d'autant ...
... que dans le ... ordinaire de la ...
...enances sont ... aux femmes ...
...ards : on donne une revanche des droits ...
... pas trop s'étonner que de tout temps ...
... été sévères pour elles, soit ...
... Ils n'ont pas oublié le rôle de ...
... et la part qu'elle a dans la ...
... vérité toujours ancienne et ...
... c'est par elle, dit un poète ...
... biens ont été perdus, par ...
... séduite, elle séduit ...

... dans sa dixième satire :
... avoue,
...
... portraits.
... bonheur. « Tous
... Termes, n'ont fait

non, quand j'aurais cent langues et cent voix, je ne
e assez combien est funeste la beauté de la femme.»(1)
st guère que l'écho d'une tradition ininterrompue
es de morale chrétienne. Les prédicateurs du XVII^e^
ont pas exception. Nous verrons, d'ailleurs, que leurs
nient que trop souvent justifiées.

te le XVII^e^ siècle donna naissance à d'honorables
our élever à la dignité qui leur convenait les femmes
classes. Le salon de Mme de Rambouillet ne fut pas
une protestation contre le sans-gêne de l'âge précédent ;
un retour à la réserve, à la tenue, qui ajoutent aux
la femme en les rendant plus délicats et plus purs.
s d'ailleurs, comme les hommes, subirent l'influence
ui, lentement, dès le commencement du grand siècle,
t la grandeur du règne de Louis XIV. On verra,
, celles qui portent un grand nom et sont de noble
aêler avec éclat aux luttes civiles et politiques. Quant à
i tiennent à la bourgeoisie, ou sortent à peine de la
si elles n'ont pas qualité pour fronder la royauté et
Mazarin, sont-elles sans reproche ? Pour une marquise
abouillet qui entreprend de travailler à la politesse des
, et du langage, que de Célimènes qui ouvraient leur
dans un tout autre dessein ! La fadeur sentimentale des
ns à la mode descendit bien vite, vers le milieu du siècle,
égions de la métaphysique romanesque, et changea de
re, en passant dans la pratique de la vie et la réalité des
s. Un roi, dans l'enivrement de sa fortune et de sa jeunesse,
nait le signal et marquait le pas ; autour de lui gravitait une
olesse qui marchait à son allure et suivait ses exemples
iles. La ville trop souvent imitait la Cour. Ainsi vont les
oses de la vie humaine dans leur éternel recommencement de
randeurs et de petitesses, de montées et de descentes.

(1) *Commonitorium* sancti Orientii. Ch. I. Vers 339-340. 387-388.

Les femmes, dans un pareil milieu, dans une atmosphère aussi surchauffée par l'appât de toutes les convoitises, risquent d'oublier que la sauvegarde de leurs vertus est dans la religion sincèrement pratiquée. On les remarque autour des tables de jeu. Un jour la douce Marie-Thérèse perdit « la messe et vingt mille écus. » (1) L'aimable princesse de Conti, d'un jansénisme si austère, gagnait, un jour, à Daniel de Cosnac mille pistoles, dont elle exigeait sur l'heure le paiement. (2) Le marquis de Trichâteau, correspondant de Bussy-Rabutin, lui annonçait que dans une seule nuit la marquise de Montespan avait perdu et regagné cinq millions. (3) On en vit plus d'une risquer, « quelquefois en un seul coup, la fortune de ses enfants et « l'héritage de ses ancêtres. » (4) Aussi, dans l'*Avare* de Molière, Frosine n'avait pas tout à fait tort de mettre au nombre des qualités de Mariane, qu'elle n'aimait pas le jeu, chose rare à cette époque. (5) D'autres s'adonnent à la boisson, et dans cette cour si polie, en apparence du moins, il y a des dames du plus haut rang, une marquise de Richelieu ou une duchesse de Berry qui se piquent d'une abominable émulation, tiennent tête à leurs maris et se font gloire de résister mieux qu'eux aux effets de l'ivresse. Quel opprobre, s'écrie Bourdaloue ! (6) Mlle

(1) *Lettre* de Mme de Sévigné à Mme de Grignan, 24 nov. 1675.
(2) *Mémoires* de Daniel de Cosnac T. I, p. 233-234.
(3) P. Clément : *La police sous Louis XIV*, Ch. III.
(4) Massillon : Sermon *Sur le mauvais riche.*
(5) « Elle a une aversion horrible pour le jeu, ce qui n'est pas « commun aux femmes d'aujourd'hui, et j'en sais une de nos quartiers « qui a perdu, à trente et quarante, vingt mille francs cette année. » Acte II, scène VI.
(6) « Que le sexe soit vain, qu'il soit jaloux d'un agrément périssable, « qu'il mette sa gloire à paraître et à briller ou par la richesse des « ornements dont il se pare, ou par l'éclat de la beauté que la nature lui « a donnée en partage, c'est une mondanité qu'on lui a reprochée dans « tous les temps ; mais que, par une corruption toute nouvelle, il en soit « venu à des intempérances qui lui étaient autrefois inconnues ; qu'il « affecte sur cela une prétendue force et qu'il s'en glorifie, c'est un abus « que l'iniquité des derniers âges a introduit parmi nous, et plaise au « ciel qu'il n'achève pas de bannir du christianisme toute vertu ! » *Dominicale.* VI[e] Dimanche après la Pentecôte, II[e] part.

d'Enghien, femme du duc de Vendôme, abusa des liqueurs fortes jusqu'à en mourir, (1) et la duchesse de Chartres, « dégoûtante créature, s'enivrait comme un sonneur, trois ou « quatre fois la semaine. » (2)

Il y avait aussi les femmes qui affichaient publiquement l'impiété ou le scandale, comme la Palatine, la duchesse de Bouillon, la comtesse de Soissons, de Polignac, du Roure, les duchesses de Vivonne, d'Angoulême, de Vitry ; d'autres qui donnèrent lieu à des soupçons par leurs airs faciles, d'autres sur qui pesèrent les accusations les plus graves, et dont la mémoire est liée aux empoisonnements de la Brinvilliers et aux dégoûtants sacrilèges de La Voisin. « Les femmes de ce temps me sont « insupportables, écrit Madame de Maintenon : leur habillement « insensé et immodeste, leur tabac, leur vin, leur gourmandise, « leur grossièreté, leur parure, tout cela est si opposé à mon goût « et, ce me semble, à la raison, que je ne puis le souffrir. » (3).

Voilà ce qu'il était nécessaire de faire connnaître, pour mieux comprendre les sévérités de Fromentières à l'égard des femmes. Comment, en présence de tels excès, aurait-il pu être tendre ? Et d'abord, il part de cette considération que la femme mondaine n'a de religion que l'apparence : « Cette femme engagée dans le « grand monde prie-t-elle Dieu ? Eh ! comment le ferait-elle ? « Dormir jusqu'à midi, se parer l'après-dînée, passer le reste du

(1) Saint-Simon, tome XI. p. 35.

(2) *Correspondance de la duchesse d'Orléans,* traduction Jaglé. t. I, p. 138. 7 mars 1696.

« La grande mode est présentement que les dames s'enivrent « comme les hommes et fassent toutes sortes de choses ignobles. » *Corresp. de la duch. d'Orléans,* 1er fév, 1693... Le plaisir de boire n'allait pourtant pas sans celui de manger : « Le chapitre des pois, écrit « Mme de Maintenon, dure toujours ; l'impatience d'en manger, le plaisir « d'en avoir mangé et la joie d'en manger encore sont les trois points que « j'entends traiter depuis quatre jours. Il y a des dames qui, après avoir « soupé avec le roi, et bien soupé, trouvent des pois chez elles pour « manger avant de se coucher. *Corresp.* édit. Lavallée. 18 mai 1696.

(3) *Lettre* de Mme de Maintenon citée par P. Clément. *La police sous Louis XIV* Ch. VII. « Je ne puis souffrir que les dames prennent du « tabac, rien n'est plus contraire à mes goûts. » Duch. d'Orléans, 5 nov. 1701.

Les fe[illegible]

[illegible] aux femmes [illegible] Elles vont [illegible] Cette [illegible] ou la pratique [illegible] elle était [illegible] on recevait du [illegible] roi dans sa chapelle [illegible] Rien ne le prouve mieux [illegible] faux dévots par le [illegible] si l'église est un lieu [illegible] des femmes qui [illegible] piété ? Fromentières va nous le dire : « [illegible] peut être le dessein de cette femme qui entre dans l'église « [illegible] air fastueux et plein d'arrogance ? dans un habit « également avantageux et magnifique, et, pour me servir [illegible] « comparaison de l'Écriture, plus ornée que le temple [illegible] « *Circumornata ut similitudo templi.* Que veulent dire ces « regards libres et qui se tournent si facilement de toutes parts

(1) Sermon *Sur la prière*. Ire partie.

(2) Saint-Simon, t. IV, p. 110, nous raconte cette amusante histoire.

autres ce choix particulier d'église, cette
ertaine heure ? Est-ce trop penser que de
réature veut s'attirer les yeux et l'attention
ants, et les dérober par conséquent à J.-C. et
Est-ce juger témérairement de dire qu'elle
résence de Dieu ? » (1) Dans sa foi de chrétien
d'honnête homme, La Bruyère s'indigne d'une
e, et s'exprime là-dessus avec une liberté de
aire, malgré ses hardiesses, ne pouvait permettre
. « Quelques femmes donnent aux couvents et
s : galantes et bienfaitrices, elles ont jusque dans
l'autel des tribunes et des oratoires, où elles
lets tendres et où personne ne voit qu'elles ne
Dieu. » (2)

endant, le ton du prédicateur s'élèvera : l'indignation
de voir les saints mystères profanés lui arracheront
éloquentes, dans lesquelles on sent encore passer
d'un cœur honnête, et l'accent d'une âme d'apôtre :
et autel nourrit les hommes de sa chair pour les rendre
ls, pour leur inspirer des sentiments de pureté, pour
e en eux les ardeurs de la concupiscence, et toi, tu
ci avec un corps criminel, infecter les yeux, empoisonner
nes et allumer dans tout un temple des feux plus
tables que ceux de l'enfer ! Quel attentat ! Opposer une
impure à la chair toute sainte et toute immaculée de
ieau, détruire par un amour infâme la charité la plus
faite d'un Dieu ! pendant qu'il sauve les hommes, vouloir
perdre, et, si nous en croyons saint Paul, mettre jusqu'aux
ges en péril. Après cela, femmes du monde, êtes-vous
rétiennes ? Eh ! quel plus grand désordre pourriez-vous
aire dans nos églises, si vous étiez païennes ! Si vous étiez
hrétiennes, paraîtriez-vous ici dans un autre état que dans

(1) Sermon *Sur les irrévérences dans les églises*. Ire partie.
(2) *Caractères*. Ch. IV *Des Femmes*. p. 91.

s. » (1) En 1683, ce désordre était si commun, que le nocent XI, fulminait la peine d'excommunication contre mes qui paraîtraient dans les églises avec des toilettes enantes. Il ne faut donc pas s'étonner, si Fromentières dur pour une pareille coutume, et s'il va jusqu'à dire aux s qui l'écoutent qu'elles ajoutent à la passion de J.-C. is vous, Mesdames, qui par vos infâmes et scandaleuses lités causez tant de désordres dans le Christianisme, et t d'ignominies à J.-C, n'est-ce pas vous qui le frappez, et st-ce pas de vous qu'on peut dire avec le roi prophète, que is ajoutez douleur sur douleur pour le maltraiter davange? » (2) Ce n'est pas ici le lieu d'établir une casuistique sur oint de morale, assez délicat d'ailleurs, et d'une solution z embarrassante. Le monde a ses usages depuis longtemps olis, que la coutume autorise, que l'habitude protège et end peut-être des abus pour lesquels la morale est prête à larmer. Cependant, « les toilettes et les modes des femmes, ce signe rarement trompeur de l'état des mœurs publiques, n'étaient point faites pour rassurer le prédicateur. L'appareil provoquant du costume, le surcroît de la parure joint à l'insuffisance du vêtement, révélaient chez les femmes un désir immodéré de plaire et de séduire. » (3) Aussi tous les prédicateurs s'élevèrent-ils contre cette coutume. Et quand ce désir immodéré de plaire et de séduire s'affirmait jusque dans les églises, comment trouver mauvais que Fromentières ait fait éclater son idignation ?

A côté de ces femmes que la vie mondaine emporte dans son tourbillon, et qui font, comme disait le cardinal de Retz, « un « salmigondis perpétuel de dévotion et de péché, » il en est d'autres que ce même tourbillon a laissées retomber. Ces dernières ont eu leur heure de célébrité, de vie mondaine et de

(1) Petit écrit imprimé à Bruxelles, 1678, et attribué à l'abbé Boileau.
(2) 2e Sermon *Pour le Vendredi saint*.
(3) A. Feugère. *Bourdaloue*. III· part. Ch. II. page 417. 5me· édit.

Bruyère au sujet de ces femmes chez lesquelles la dévotion se montre « comme le faible d'un certain âge ? » S'il fallait en croire certaines anecdotes, la plupart des conversions n'auraient pas eu d'autres mobiles plus élevés et plus surnaturels. (1) Nous n'en croirons pas une affirmation aussi absolue. D'autre part, comme le prédicateur en chaire n'attaque les abus qu'autant qu'ils tendent à prendre un caractère général, il faut bien croire qu'à cette époque les femmes dévotes, « incommodes, sur le retour, » étaient encore légion. (2)

Ailleurs, ce n'est plus la femme qui s'adonne à la fausse dévotion qui est le sujet de ses traits satiriques, mais la femme qui a le culte de la parure, et ne semble vivre que pour se vêtir et se parer : « Femmes du monde, vous trouvez tant de motifs « d'entretenir votre orgueil et votre vanité, vous croyez avoir « tant de sujets de complaisance pour vos personnes ; quelque « proportion dans votre taille, quelque délicatesse en votre visage, « c'en est assez pour vous rendre amoureuses de vous-mêmes et « insupportables à tout le monde. » (3) C'est encore à elles qu'il adresse cette cruelle épigramme : « Mais répondez de bonne foi : « si vous étiez seules, prendriez-vous tant de peine à vous parer ? « Les paons resserrent ordinairement leurs plumes, quand personne « ne les regarde, et ils ne font voir la beauté de leur plumage que « lorsqu'ils s'aperçoivent qu'on a les yeux attachés sur eux. » (4)

Il y avait encore, à l'époque de Fromentières, les femmes romanesques qui raffinaient sur l'amour, comme les précieuses sur la langue : les unes et les autres venaient de l'hôtel de Rambouillet, par exagération de deux qualités que la marquise imposait autour d'elle : la décence des mœurs et le culte du

(1) « La plupart des chrétiennes de nos jours ne pensent à Dieu que « lorsque le monde ne pense plus à elles. » *Amante convertie*. Mons 1678.

(2) Fléchier dit à ce même sujet : « On s'éloigne du monde, parce « que le monde lui-même commence à s'éloigner... on se jette dans des « partis de dévotion, pour se consoler, en quelque façon, de n'être plus « propre pour les intrigues du monde.» *4e dimanche de l'Avent*, 1682.

(3) Sermon *Sur l'usage des afflictions*. IIIe partie.

(4) Sermon *Sur le péché de Madeleine*. IIe partie.

... commun à toutes les ...
... hors les voies ...
... vulgaire, les ...
... ridicule, et ...
... A force de ...
... en vint à la ...
... n'était plus une ...

... l'amour
... jour :
...
...

... n'avait rien ...
... respectant ...
... avis de ses
... contraire
... erreur et ...
... A l'égard de
... grand mal de
... que quand
... sont pas pour
... des qualités
... rien à
« votre ... que vous ne
« la receviez pas ... les sujets du
« roi, d'enlever à Dieu les ... qui lui appar-
« tiennent ? Non, ... pas sur cet article,
« l'Écriture et les Pères vous ... Vous êtes coupables

(1) C'est contre une pareille conception de l'amour que proteste le bon sens de Boileau :

> Que l'amour dans vos vers, de remords combattu,
> Paraisse une faiblesse et non une vertu. *Art poét.* Ch. III.

(2) Molière. *Femmes savantes.* Act. V. Scène II.

-ais désirs qu'on forme en vous voyant ; et, si chastes
is soyez en vous-mêmes, Dieu vous châtiera des
impures que vous aurez allumées dans les autres. » (1)
fois le ton change, et Fromentières poursuit les
avec une sorte d'ironie cruelle. « La bonne mine
-elle de nous ? Si cela était, il n'y a pas une femme
at un miracle de beauté. » (2) Après tout, cela ne serait
alheureux, et l'on n'est pas damnable pour être belle.
est un procès que le prédicateur fait à la vanité des
« qui aimeraient mieux perdre leur âme que leur
apoint. » Ici l'accusation est plus grave, et il faut bien
:e que le prédicateur lui-même aurait su nommer de
:uses exceptions. Sa parole, dès lors, ne dépasse pas la
d'une saillie échappée à la causticité de son humeur.
eurs au contraire, Fromentières qui est ordinairement si
, semble s'égayer quelquefois des travers des femmes ; et
qui le croirait ? ce mélancolique se rencontre avec le
s mélancolique des poètes, avec ce joyeux enfant de la
npagne qui s'appelle La Fontaine. La coïncidence, si rare
ıle soit, mérite d'être signalée : « Une femme a-t-elle perdu
ɔn mari ? Elle est d'abord inconsolable, elle gémit et pleure
uit et jour ; tout ce que ce mari a touché, les endroits où il a
ıemeuré, les habits qu'il a portés, les lettres qu'il a écrites,
out cela lui renouvelle son mal et lui en remet la pensée
devant les yeux. Mais, laissez écouler quelques semaines et
quelques mois ; cette douleur s'apaise, ces larmes cessent ;
elle n'a plus la même répugnance qu'elle avait, elle entre dans
« sa chambre, elle couche dans son lit, elle visite ses papiers,
« elle regarde son tableau, et enfin elle l'oublie, et quelquefois,
« elle s'en souvient aussi peu que si elle ne l'avait jamais vu. »(3)

(1) Sermon *Sur le péché de Madeleine.* III[e] part.
(2) *Panégyrique de sainte Madeleine.* III[e] part.
(3) Sermon *Sur l'habitude au péché.* I[re] part.

[illegible] la Femme

[illegible] l'époque [illegible] la femme était avec

[illegible] penser à vous et à [illegible] beau plumage, mais [illegible] vous tournez la [illegible] pour voir et pour être [illegible] seulement les autres [illegible] se regardant dans un [illegible] fois par jour ; vous [illegible] vous vous baignez [illegible] beauté prétendue.... *Ce* [illegible] découvrent leur sein et leurs [illegible] et la raison en est claire : [illegible] ont recours aux artifices, *elles* [illegible] brutal et sensuel par l'appât [illegible] *le péché le plus ordinaire aux* [illegible] *le scandale, **Sur la** chute de* [illegible] ***Madeleine.***

e prédicateur le plus renommé de l'Oratoire : il eut des
eurs et des disciples.

curieux de se demander quelle était, en présence
ctions si directes, l'attitude des femmes qui assistaient
on ? L'esprit de foi était assez vivant à cette époque,
ur imposer une soumission tout au moins apparente, et,
té aidant, comme il fallait avoir l'air de ne pas se sentir
e, on laissait patiemment éclater l'orage et passer la
ce. Mais au fond des âmes, ces admonestations sévères
aient quelquefois de sourds murmures, et le nom de
eur n'était pas toujours mêlé à des louanges. Un mot de
me de Sévigné à sa fille nous fait connaître les sentiments
es qui pénétraient ces âmes, après de telles prédications :
us entendîmes l'autre jour l'abbé de Montmor. Je n'ai
mais ouï un si beau jeune sermon : je vous en souhaiterai
tant, à la place de votre Minime. Il fit le signe de la croix
ne nous gronda point, il ne nous dit point d'injures, il nous
ria de ne point craindre la mort, puisqu'elle était le seul
assage que nous eussions pour ressusciter avec J. C. Nous
e lui accordâmes ; nous fûmes tous contents. » (1) Ce
édicateur édulcoré plaisait aux dames, nous savons pour quels
otifs : il n'était pas de l'école du P. Le Jeune, et peut-être
aurait-il pas pu dire comme l'évêque d'Aire « je ne vous ai
jamais flattés dans les sermons que je vous ai faits. » (2) Mais
es femmes qui venaient fronder Dieu jusque dans les églises, et
abriter leurs scandaleuses intrigues, celles qui, sur le retour,
n'avaient que les apparences de la dévotion, celles encore qui
venaient au sermon comme on va au spectacle, étaient-elles
bien dignes de ménagements ? Fromentières ne le crut pas.

En revanche, il n'a pas hésité à reconnaître les sérieuses qualités des femmes de son temps, et les grandes choses dont

(1) Mad. de Sévigné à Mme de Grignan 1er avril 1671.
(2) *Sermon contre les flatteurs*. Ire part.

elles ont été capables. Fromentières savait assurément les noms et les vertus de Mesdames de Chantal, Acarie, Legras, de Melun, de Lamoignon, de Dampierre, de Miramion, de Pollalion, d'Arbouze, de Chevreuse, de Beauvilliers, de Montmorency, de Mortemart, quelques-unes mortes alors, après avoir donné au monde de rares exemples de piété, de charité, d'innocence et de résignation chrétiennes, les autres continuant à édifier leur époque par l'intégrité de leurs mœurs et la dignité de leur vie. Le XVII[e] siècle avait vu en même temps, sur le trône de France, deux reines qui instruisaient la Cour par leurs exemples. Que s'il y eut des femmes qui donnèrent le scandale et acquirent une triste célébrité, on en connait, qui eurent le courage de se reprendre et de donner au monde le spectacle de la pénitence généreusement acceptée, simplement et chrétiennement accomplie : Madame de Longueville, Anne de Gonzague, la Vallière sont au-dessus des éloges que leur conversion peut leur avoir mérités. Même parmi ces dames qui semblaient suivre avec entrain les fêtes de la Cour, et se livrer à toutes les jouissances, combien qui conservaient un esprit sérieux, capable d'une résolution généreuse, et une âme inclinée au bien par sa pente naturelle ! Combien qui gémissaient en secret peut-être de la vie à laquelle la naissance les avait condamnées, et qui, incapables de résolutions extrêmes, auraient souhaité un genre de vie mitoyen qui leur aurait permis de concilier tous les devoirs ! « Une de mes grandes envies, c'est d'être dévote, écrivait « Madame de Sévigné à sa fille ;... je ne suis ni à Dieu ni au « diable, cet état m'ennuie, quoique, entre nous, je le trouve le « plus naturel du monde. On n'est point au diable, parce qu'on « craint Dieu, et qu'au fond on a un principe de religion ; on « n'est point à Dieu aussi, parce que sa loi est dure, et qu'on « n'aime point à se détruire soi-même. Cela compose les tièdes, « dont le grand nombre ne m'inquiète pas du tout : j'entre dans « leurs raisons. Cependant Dieu les hait ; il faut donc en sortir

à la difficulté (1). » Ces tièdes, qui composaient le grand
étaient plus dignes de la compassion que des sévérités du
eur.

entières rencontrait donc, dans son pays et dans son
des femmes qui prouvaient à quelle hauteur de noblesse
ertu leur sexe était capable de s'élever. Il leur devait
astice de le reconnaître, et il n'y manqua pas. Il proteste
la prétention des hommes qui jugent les femmes incapables
livrer aux études, de cultiver les sciences, incapables
de grandes actions et de grandes vertus : « Ils exigent
ne femme les mêmes vertus que d'un homme, et cependant
ne veulent pas qu'elle en soit capable ; comme si la
ovidence, qui a destiné ce sexe à une même fin que l'autre,
lui avait pas donné les mêmes moyens; comme si les vertus
les âmes avaient des sexes, dit Tertullien, comme si dans le
mpérament et dans l'esprit des femmes, il y avait je ne sais
uelles oppositions naturelles et invincibles aux actions
éroïques; comme si J.-C. enfin distribuait inégalement ses
grâces à l'homme et à la femme, et que saint Paul se soit
trompé quand il a dit : *in Christo non est servus neque liber, non est masculus neque femina.* » (2) Voila bien de quoi calmer
s rancunes que les précédentes déclarations auraient pu attirer
notre prédicateur. Il ne se contente pas de défendre la femme
ontre les préjugés des hommes, il revendique pour elle le
roit à l'héroïsme, il lui reconnait la même aptitude à cultiver les
sciences et à se livrer aux travaux de l'esprit : « Ils veulent que
« les femmes soient, de leur nature, incapables de science.... ils
« ajoutent que les sciences leur sont inutiles, et que, quand la
« nature les aurait rendues capables de les acquérir, elles ne
« trouveraient jamais l'occasion de les appliquer. Mais ceux qui
« savent que les connaissances dans un homme, et principa-
« lement celles qui regardent la morale, ne doivent servir qu'à
« régler sa volonté, verront bien qu'elles peuvent avoir le même

(1) Aux Rochers : 10 juin 1671.
(2) *Panégyr. de sainte Catherine.* I^re^ part.

ge, le reste ne songeait qu'à courir de Versailles à
u, de Fontainebleau à Saint-Germain ou à Marly.
uffisait plus à écrire des comédies pour amuser cette
ntière livrée à la joie de vivre. Lulli et Quinault
de concert aux opéras pour varier le spectacle et
usique à la comédie. Quelles réflexions pouvait
s prédicateurs, dans un pareil milieu, cet amour des
s, signe trop évident de la corruption des mœurs ?
emps à autre criaient-ils au scandale ; de temps à
vaient-ils la voix, pour jeter le trouble dans la
e du roi et de ses adulateurs. Bourdaloue faisait
a chaire de ses plaintes éloquentes contre l'impureté.
l se permettait des allusions si directes et si
entes contre les désordres de Louis XIV, que l'entourage
l'ordinaire si maître de lui-même, perdait contenance et
ait que la liberté de l'apôtre l'avait frappé à l'endroit
e. A ces leçons Fromentières joignit les siennes. Il n'y a
eu, à cette place, de refaire le chapitre précédent et de
omment Fromentières a fait la leçon au roi et aux grands ;
plutôt de montrer ce que l'observation morale lui a
avert dans le palais des rois et dans la familiarité des grands.
ce que Fromentières a vu à la Cour, ce sont des rois enivrés
leur puissance et des courtisans avilis. C'est du moins
pression que laisse après lui le tableau qui suit : « Cette
mpiété est encore plus grande dans les mauvais rois que dans
les autres hommes ; et à mesure que leur prospérité est plus
éclatante, leur aveuglement est plus opiniâtre et plus terrible.
Ils s'endorment dans les plaisirs ; ah ! qu'il leur est difficile de
s'éveiller pour penser à Dieu ! ils sont dans l'abondance ; ah !
« qu'ils se mettent peu en peine de procurer la félicité de leurs
« sujets ! ils sont au faîte du palais de la gloire ; quelle
« apparence qu'ils ne s'oublient, et qu'en un lieu si éminent
« la tête ne leur tourne, et qu'ils ne tombent dans cette espèce
« de vertige dont l'Ecriture nous parle en tant d'endroits !

« Enivrés de leur gloire, ils méconnaissent Celui dont ils l'ont « reçue ; appliqués à se tromper les premiers, ils se laissent « agréablement séduire par tant d'âmes lâches et vénales, qui « flattent leurs passions, qui canonisent leurs vices, qui par des « louanges intéressées les mettent déjà au rang des dieux, ou « qui, sous prétexte d'un peu de bien apparent qu'ils font, leur « donnent à connaître qu'ils ont acheté le droit de faire « impunément le mal que leur autorité permet... Etranges « circonstances, qui ont fait dire à saint Ambroise, que le pouvoir « de commander est un grand attrait au péché, et que, si une « souveraine puissance est souvent inutile aux princes, elle leur « est presque toujours très préjudiciable et très funeste. » (1) Que de traits dans ce tableau, sous lesquels l'allusion se dissimule à peine !

Ce roi enivré de sa gloire, c'est Louis XIV triomphant de ses ennemis, presque avant de régner, et prenant, dès les premiers jours de son règne, l'attitude d'un maître qui veut imposer ses lois à l'univers. Ses passions, on ne les connait que trop, sans parler de son ambition démesurée et de son orgueil aveugle. Ces âmes lâches et vénales qui mettent le prince au rang des dieux, Bourdaloue dira « jusqu'à le substituer en la place du premier « souverain maître (2) », c'est ce maréchal de La Feuillade qui fit élever la statue du roi, et « fonda des lampes perpétuelles », pour brûler devant elle nuit et jour, comme devant le Dieu des Tabernacles (3) ;... celles qui flattent ses passions, c'est le prince de Marcillac, nouveau Mercure, qui, la nuit, le manteau sur le nez, accompagne chez Alcmène le moderne Amphytrion (4), c'est Villeroi, libertin de haute marque, qui sert ses faiblesses et en

(1) *Panégyr. de saint Louis.* I^re^ part.

(2) 2^e^ sermon *Sur la Purific. de la sainte Vierge.*

(3) L'abbé de Choisy. *Mémoires*, liv. VI.

(4) Saint Simon. *Mémoires.* T. II. Ch. III. Les chansonniers du temps trouvèrent là une excellente occasion de tourner en ridicule le roi et Marcillac, son favori.

profite (1). Ce bien apparent que font les rois, ce sont les donations aux églises, les libéralités faites aux couvents, aux pauvres, libéralités qui ne leur coûtent guère, puisqu'elles ne font que restituer au peuple avec mesure ce que le peuple donne si généreusement au roi.

Si le pouvoir de tout faire impunément est un terrible privilège chez le monarque absolu, Fromentières déclare que ce privilège est rendu plus dangereux encore par la présence des courtisans qui entourent le prince : « Si, au lieu d'un ministre ou d'un « conseiller fidèle qu'un prince croit avoir choisi, pour se « décharger sur lui d'une partie du gouvernement, il ne se « trouve environné que de gens d'une complaisance lâche et « intéressée, à quels périls est alors exposée sa conscience et « son Etat ! Ils s'étudieront à connaître ses passions pour les « favoriser, et lui ôteront, s'ils peuvent, tous les scrupules qu'il « aurait d'entreprendre contre les lois anciennes et la liberté « publique, ne manquant pas d'excuser tout ce qu'il peut « commander d'outré et de violent, se rendant esclave de son « avarice ou de ses plaisirs, lui persuadant que les peuples ont « été de tout temps des animaux plaintifs, et qu'il n'y a jamais eu « d'autre secret de les satisfaire, que de ne pas les écouter. » (2) Tous les moralistes du temps ont observé l'application du courtisan à combattre les scrupules des princes. Et quand Racine nous représente Narcisse combattant les scrupules de Néron, qui hésite encore à répudier Octavie et à perdre Britannicus, il dépeint les courtisans de son époque aussi bien que les affranchis de la Rome impériale : « Vivez, régnez pour « vous, » (3) c'est le cri de tout courtisan qui sait son métier.

Et pourtant, ce danger que court le souverain, de ne rencontrer autour de lui que des « âmes lâches et vénales, » qui combattront ses scrupules et canoniseront ses vices, de sentir le pouvoir de

(1) *Ibidem*. T. XII. Ch. VI.
(2) Sermon *Contre les flatteurs*. Ire partie.
(3) Racine. *Britannicus*. Acte II. Sc. IV.

a démonstration la plus éloquente,
e La Vallière, qui, dans la chapelle
ue du voile des novices, à ce
ion et le sujet. Deux fois elle avait
s raisons différentes, deux fois elle
cette Cour, qui l'épouvantait et
te fois, elle avait fui pour toujours
e en danger pour elle-même, et un
si la cour offre tant de séductions,
que c'est par les femmes : « La cour
t Jérôme une mer, et ce Père a
comme elle, son calme et ses orages,
eils sous ses flots, qu'elle nourrissait
onstres dans son sein. Mais, si cette
on peut dire, après ce saint docteur,
nt les sirènes et que leurs approches ne
s à l'innocence, que celles dont les poètes
leurs fables. » (1)

ger des cours n'est pas tout entier dans
s yeux, l'enchantement des oreilles et
eurs. La cour « où tous les plaisirs sont dans
) est en même temps « le théâtre naturel de
) et si, d'un côté, on y est menacé par les sirènes,
oins vrai que, d'un autre, « on y demeure parmi
» (4) Comme si la pensée n'était pas assez claire sous

en recevait aujourd'hui les compliments dans son lit, et
en effet, très naturel ; le roi y a été publiquement, elle
ain son tabouret, et s'en va passer le temps de Pâques à
que le roi a donnée à une de ses sœurs. » C'est complet
eau de mœurs. Libertinage et religion ; scandale public et
dévotes : cynisme enveloppant le tout. Don Carlos se traves-
ir se rendre chez Doña Sol, Louis XIV chez La Vallière : il
t vingt ans de cela, *grande mortalis ævi spatium !*
égyr. de saint Sulpice. Ire part.
ermon *Pour la vêture d'une religieuse.* Ire part.
raison fun. de Hardouin de Péréfixe. IIe part.
Sermon *Contre les flatteurs.* Ire part.

ce luxe de métaphores, voici qu'ailleurs elle se dégage des voiles qui la recouvrent, et se présente à nous dans toute sa franchise et dans toute sa clarté : « Allez dans les cours des rois, et voyez si « l'envie, la vanité, la vengeance, l'ambition n'y entretiennent « pas, au milieu de la paix de l'Etat, des guerres continuelles et « sanglantes. » (1) On sera tenté de croire que le tableau est poussé au noir, tant nous sommes facilement dupes de l'illusion que produit, à distance, la pompe du grand règne et l'éclat de la Cour. Mais, quand on soulève les voiles, que de misères se cachaient sous cette pompe extérieure, quel désordre sous cette décence apparente, que de vilenies sous les convenances affectées du dehors ! Et comme on est forcé de convenir que de telles observations ne sont pas contredites par les faits ! Colbert s'acharne contre Fouquet ; Louvois mécontent de Vivonne compromet l'expédition de Messine, en dépit des intérêts évidents de la politique et de l'armée ; Colbert et Louvois, ligués ensemble, travaillent de concert pour faire tomber Pomponne du ministère. On intrigue pour des gouvernements, des intendances, des évêchés, des abbayes. Il y a entre ces hommes des questions d'intérêt, des rivalités d'orgueil qui les divisent profondément. Faut-il parler des femmes, « ce peuple « de rivales » ? comme dit Racine. Les dépositions de la Brinvilliers et de la Voisin sont instructives à ce sujet. (2) Mais, sans entrer dans de plus longs détails, de quelles avanies La Vallière ne fut-elle pas poursuivie, au temps de sa malheureuse fortune, quand d'autres s'efforçaient de prendre sa place dans le cœur du roi ? De quels insolents dédains ne fut-elle pas l'objet, lorsque, captive dans la Cour, mais déchue, elle n'avait pas encore gagné sa retraite définitive ? Tout Racine y passerait, si on voulait commenter, avec les allusions dont son théâtre est rempli, l'observation de Fromentières, et si on pouvait montrer tout ce qu'il y eut de sourdes intrigues, de haines dissimulées et

(1) Sermon *Sur la Paix*. II· part.
(2) P. Clément : *La Police sous Louis XIV*. Ch. III.

de jalousies féroces au milieu de ce Versailles, dont le prestige nous éblouit. La cour des rois, dit Fléchier, « c'est une région « de ténèbres... où la lumière de la foi disparaît, comme l'étoile, « qui guidait les mages, s'éclipsa sur la cour d'Hérode. » (1)

« Ce pays-ci est effroyable, écrit Madame de Maintenon, et il « n'y a pas de tête qui n'y tourne... Je suis à la source et c'est « ce qui me fait voir trahison sur trahison. La Cour change les « meilleurs. » (2) Fromentières n'exagerait donc rien, quand il « qualifiait la Cour : « une école de vices. » (3).

Dans ces peintures, Fromentières ne s'inspire que de la vérité et de l'amour du bien. L'expérience lui avait appris, combien il était difficile à la parole divine, de prendre racine dans des âmes si agitées de passions diverses, et de porter des fruits dans un milieu si profondément remué par les orages du cœur.

Aussi Fromentières désespère-t-il de la vertu des gens de cour. Pour la sauver et la défendre, il ne faut pas un miracle moindre « que celui qui parut autrefois, dans la cour de « Nabuchodonosor, » pour sauver des flammes les trois jeunes Hébreux dans la fournaise. Et les miracles sont toujours rares. Si pourtant toutes les défaites ne sont pas triomphantes à l'envi des victoires, du moins serait-il à souhaiter que la vertu tombât avec honneur, après avoir combattu. Mais ces combats de la vertu, ces nobles efforts d'une âme qui veut garder ses positions et rester à sa hauteur, la cour les ignore, dit Fromentières. Là, on est vaincu sans combats : « Gens du monde, qui m'écoutez, « ne vous attendez donc pas que le démon se serve de grandes « violences dans les tentations qu'il vous livre. Il vous regarde, « je ne dis pas toujours, mais très souvent, comme des places

(1) *Panégyrique de saint Louis.* 1681. Cf. l'abbé Fabre : *Fléchier orateur.* II[e] édit. p. 375.

(2) Lettre à M. de Noailles, archev. de Paris, 1695. Elle écrit encore : « Comptez, Monseigneur, que presque tous les hommes noient « leurs parents et leurs amis pour dire un mot de plus au roi, et lui « montrer qu'ils lui sacrifient tout. Ce pays-ci est effroyable, et il n'y a « pas de tête qui n'y tourne. » Edit. Lavallée. Tom. IV. 15 nov. 1695.

(3) *Panégyr. de saint Sulpice.* I[re] part.

« qui sont à lui et auxquelles il n'est plus nécessaire de livrer « d'assaut. » (1)

Certes, voilà des avertissements auxquels on ne saurait reprocher de manquer de franchise. Il y avait quelque mérite, assurément, à présenter aux yeux de la Cour, une image aussi peu flatteuse d'elle-même. Mais saint Paul ne flattait pas les chrétiens de son temps; « et moi, dit Fromentières, je suis « obligé d'imiter ce grand apôtre. » Il comprit que c'était son devoir de présenter à la Cour une image sincère d'elle-même, et de faire passer sous ses yeux le tableau de ses petitesses, de ses défaillances, de ses misères. Qui donc plus que le prédicateur conservait encore la liberté de faire entendre le cri de la vérité, au milieu du concert des louanges ? Qui en avait plus que lui le devoir ?

Là est toute la raison des peintures morales qu'on trouve, à côté des exposés théologiques, dans la prédication de Fromentières. La conclusion qu'il en tire devant la Cour, c'est que le bonheur ne naît pas de l'accumulation des plaisirs, ni de l'éclat des dignités, ni de la vanité des honneurs. « J'en atteste ici vos « consciences, messieurs, vous qui paraissez élevés au faîte des « grandeurs humaines, et qui, ne connaissant que peu de têtes « au-dessus des vôtres, voyez tout le reste à vos pieds, goûtez- « vous dans cette élévation un plaisir aussi pur, aussi charmant, « aussi solide, que vous vous l'étiez promis? Avouez-le « ingénûment, vous ne vous trouvez pas même payés de vos « peines ; ce que vous avez acheté si cher ne vaut pas ce que « vous avez donné; et, en matière de biens temporels, le désir « que vous avez de les posséder a plus de charmes et d'attraits « que l'usage et l'expérience que vous en faites.... Que « d'inquiétudes, que de dégoûts, que de supplices et de « remords dans les hautes fortunes.... (1) Si vous me demandez

(1) Sermon *Sur la Tentation*. I'· part.

(2) « Si vous vous imaginez, écrit la duchesse d'Orléans, qu'ici c'est « un pays de cocagne, vous vous trompez fort. L'ennui règne ici plus « qu'en aucun autre lieu du monde. » 22 août 1698.

« d'où cela provient, j'en trouve deux raisons, l'une du « côté de l'homme, l'autre du côté du monde. Le cœur « de l'homme est infini et le monde n'a que des biens finis et « limités. Ce cœur est comparé dans l'Ecriture, tantôt à un « abîme dont on ne saurait trouver le fond, tantôt à l'enfer qui « ne dit jamais : c'est assez ; tantôt à la mort qui ravit tous les « hommes dans son sein, sans en être rassasiée. D'ailleurs, le « monde avec tous ses biens, toutes ses dignités, tous ses « plaisirs, n'est qu'un néant, une motte de terre, et, comme « l'appelle un prophète, une goutte d'eau. » (1)

V

On a pu s'étonnner, en parcourant ces pages, que nous n'ayons cité de la prédication de Fromentières que les passages qui accusent les misères du clergé au XVII[e] siècle, les mœurs relâchées des femmes, la vie scandaleuse et les périls de la cour. La faute en est au prédicateur, qui n'a guère voulu voir les beaux côtés de son temps, ou plutôt, à la prédication elle-même. Celle-ci est moins faite pour célébrer les louanges des hommes, que pour reprendre leurs vices ; et, quand elle se trouve en présence de la vertu, elle se préoccupe moins de la flatter que de l'encourager à continuer, contre les vices de la nature humaine, la lutte sans laquelle elle cesserait d'exister. Encore faut-il dire que ce dernier cas est plus rare que l'autre ; car les âmes héroïques et vertueuses sont dans l'assemblée des fidèles l'élite, c'est-à-dire le petit nombre. Or, c'est pour le grand nombre que le prédicateur prêche l'Evangile, pour la généralité et non pour l'exception, pour ceux qui sont malades moralement, et non pour les âmes saines, qui n'ont pas besoin de remède et de guérison. Ne nous étonnons donc pas, si Fromentières a été sobre de

(1) Sermon *Sur la Tentation*. I[re] part.

renseignements flatteurs et de louanges à l'égard du monde, surtout à l'égard des grands.

Et cependant, nous pourrions ici comme plus haut, quand il était question du clergé de France et des femmes, citer d'honorables exceptions. Car dans ce milieu de la Cour, à côté des rivalités déchaînées, malgré la servilité, l'intrigue, la haine, l'ambition du plus grand nombre, il y eut des hommes d'une nature franche et loyale, qui se tinrent à l'écart des intrigues, et ne traversèrent la scène que pour y donner le spectacle de leur grand caractère et de leurs nobles vertus : un Chevreuse, « offrant « tout à Dieu, qu'il ne perdait jamais de vue »; (1) un Beauvilliers « dont la vie était entièrement partagée entre les exercices de « piété, les fonctions de ses charges et les affaires; » (2) un Pomponne, digne fils de son père par l'austérité de ses mœurs ; un de Saint-Louis, « l'un de ces preux militaires, pleins de droiture « qui la mettent à tout. » (3) « La magistrature comptait dans son « sein des modèles d'intégrité et de vertu, l'honneur de nos « vieux parlements, les Lamoignon, les Séguier, les Le Fèvre « d'Ormesson. » (4) Combien qui suivaient l'exemple donné par l'abbé de Rancé et l'abbé Le Camus, comme ce du Charmel qui, exilé de la Cour et du plus grand monde, devint « homme de « cilice à pointes de fer, à toutes sortes d'instruments de « continuelles pénitences. » (5) Quel puissant ressort il y avait alors dans les âmes, puisqu'elles étaient capables de résolutions si soudaines et d'une persévérance si héroïquement soutenue ! « Ainsi l'on s'abandonnait au mal, on s'y jetait souvent avec « fureur : mais on ne s'y livrait ni sans combat, ni sans retour. « Pour être juste envers le XVII^e^ siècle, il ne faut l'appeler « absolument ni le siècle de la vertu, ni le siècle de la corruption ;

(1) *Mémoires* de Saint-Simon. T. IV. p. 97.
(2) *Ibidem*, T. VII. p. 116.
(3) *Ibidem*, T. I. p. 397.
(4) A. Feugère : *Bourdaloue*. 2^e^ édit. p. 494.
(5) *Mémoires* de Saint-Simon. T. III. p. 243.

« il faut l'appeler le siècle des grands repentirs, ce qui suppose « tout à la fois et de graves désordres, et de puissantes énergies « morales pour les réparer. C'est là le trait dominant des mœurs « de cette époque, et ce qui les distingue plus profondément de « celles des temps qui suivirent. Au XVIII[e] siècle, la licence « sera, sinon plus scandaleuse, du moins plus générale encore, « et l'on ne se repentira plus. » (1) Ajoutons à cette remarque d'un esprit impartial, qui fut un homme de savoir et de goût, que la meilleure preuve du christianisme, dont les âmes gardaient l'empreinte, au milieu même de leurs désordres, est dans la liberté que le XVII[e] siècle accorda aux prédicateurs dans la chaire.

D'ailleurs, il faut se souvenir que la Monarchie française ne comptait pas seulement un roi entouré de sa noblesse. Après Paris et Versailles, il y avait encore la France ; après la noblesse, la bourgeoisie et le peuple. Les rares écrivains qui ont daigné s'occuper du peuple, nous parlent de sa manière de vivre simple, de ses vertus antiques, de sa résignation à supporter les durs labeurs, de son énergie dans le travail et de sa persévérance à refaire sans cesse sa fortune, sans cesse compromise par les exigences de l'Etat. Entre la noblesse qui jouissait de ses avantages héréditaires, et le peuple qui travaillait, se plaçait la bourgeoisie. Celle-ci s'enrichissait ; elle préparait lentement, peu à peu, sa fortune politique et sa place dans les conseils de la monarchie. Bientôt, nous la verrons dirigeant les affaires de l'Etat. C'est là que le travail, l'émulation, le désir de parvenir entretiennent le plus de vertus. Louis XIV fut l'héritier, grand seigneur et richement doté, d'ancêtres économes : mais il dépense sur place la fortune qu'il a reçue, et, contrairement à la loi du progrès, il laisse à ses héritiers une situation moins brillante que ne l'était la sienne en 1660. Sans s'en douter, il a préparé la décadence. La noblesse agit comme son roi.

(1) A. Feugère. *Bourdaloue.* p. 499.

VI

Il est des moralistes qui ont besoin d'alimenter leur veine en s'inspirant d'autrui. On croirait, à les voir, ou que par eux-mêmes ils n'ont pas un assez riche fonds d'observation pour en vivre ou qu'ils n'osent pas s'aventurer seuls, de peur de s'égarer. Ils aiment avoir quelqu'un qui leur marque le point de départ ou le point d'arrivée. Ces esprits manquent d'énergie ou d'assurance; peut-être sentent-ils l'impuissance de pousser bien loin leurs observations, s'ils ne sont pas soutenus. Montaigne aimait bien trouver dans Plutarque, Sénèque, ou d'autres encore, des maximes, des anecdotes qui servaient de point de départ à ses [illegible] personnelles, excitaient sa pensée, stimulaient sa verve et dispensaient de tout effort ce penseur nonchalant, qui [illegible] était incapable : appuyé sur ses auteurs, il allait [illegible] train et entrait souvent dans sa pensée en pénétrant [illegible] dans la pensée d'autrui. Dans un but et pour un motif [illegible] Fromentières fait un peu la même chose. Sans doute, [illegible] d'assez de réflexion et d'observation pour être capable [illegible] et de dire ce qu'il a vu ; cependant, il est [illegible] seul, et que, dans ses peintures ou observ[illegible] ne soit accompagné d'une autorité qui donne [illegible] et fortifie ses observations : et cette [illegible] appartient toujours à la littérature sacrée, [illegible] Parmi les passages déjà cités, il en est [illegible] servir à faire la preuve de ce que nous [illegible] en voici un autre exemple : c'est encore [illegible] complètera tout ce que Fromentières [illegible] sur les grands et les courtisans : « Êtes-vous engagés [illegible] à la cour ? quel engagement de malheur pour vous ! [illegible] du prince ? Vous ne lui dites jamais la vérité, à moins qu'elle ne vous soit avantageuse ; toujours prêts

ndre indifféremment le crime comme la vertu, si votre
: l'exige : grands observateurs des saisons et des vents,
profiter de ceux qui vous seront favorables; religieux à
:r les lois du temps et de la faveur et nullement celles de
; hardis et précipités dans vos promesses, froids et
eurs dans leur accomplissement, *in promissione veloces*,
chibitione mendaces ; graves et sérieux dans vos paroles,
ifs et impurs dans votre âme et votre conduite, *in verbo*
ves, *in animo turpes ;* ravis quand vos desseins réussissent,
ttus quand vous les voyez traversés, *læti ad prospera,*
giles ad adversa; pleins d'orgueil quand on vous sert et
on vous loue, inquiets et impatients quand on vous méprise,
flati ad obsequia, anxii ad opprobria. C'est du moins le
proche que vous faisait autrefois saint Prosper. » (1) En
ant ainsi ses observations morales à celles des Livres Saints
les Pères, Fromentières reste fidèle à sa méthode de faire
nonter toujours la prédication à ses sources, de lui donner de
utorité, en fortifiant la parole de l'homme par les emprunts faits
la parole de Dieu. Ce n'est de sa part ni impuissance à observer
ır lui-même, ni nonchalance à faire un effort pour pénétrer
ans sa pensée, mais bien conviction raisonnée qu'un prédicateur
e saurait produire Jésus-Christ dans les cœurs, « qu'avec des
paroles évangéliques. » (2)

Mais ici, Fromentières s'écarte à peu près totalement de la manière de Bourdaloue. Si nous comparions les deux prédicateurs, nous constaterions qu'ils ont prêché les mêmes doctrines. Quelques rapprochements très rapides, faits au cours de cette étude, nous ont prouvé que ces deux prédicateurs s'éclairent parfois l'un l'autre. Mais quelle différence dans leur manière ! Bourdaloue, doué d'un rare talent de pénétration, va très profondément dans l'observation morale. Au lieu de s'arrêter, comme Fromentières, à ce que la pratique du monde a surtout

(1) *Panégyr. de saint Sulpice.* I^re^ part.
(2) *Panégyr. de saint Dominique.* II^e^ part.

d'extérieur, à ce que les penchants de l'âme manifestent au dehors, il démêle habilement les motifs qui nous font agir, analyse nos penchants secrets, et porte tellement la lumière au plus profond de nous-mêmes, qu'il y aurait bien lieu de répéter à son sujet ce que Madame de Sévigné a dit de Nicole : « Ce qui « s'appelle chercher au fond du cœur avec une lanterne, c'est ce « qu'il fait. » De là ces analyses fines, pénétrantes, admirables de clarté autant que de vérité, d'une logique surprenante, qui, de degré en degré, descendent dans les profondeurs de l'âme, y portent la lumière, et découvrent à l'homme ce qu'il est en son fond. Atteindre ainsi nos penchants à leur point d'origine est le privilège des moralistes de race, des observateurs de génie, le signe évident de la maîtrise intellectuelle. D'autres, moins clairvoyants et d'un regard moins ferme, restent plus à la surface de l'âme, et l'étudient moins en elle-même que dans ses manifestations au dehors : ils dépeignent la vie humaine plutôt que l'âme de l'homme. C'est dans ce dernier groupe qu'il faut placer Fromentières.

Cette différence en amène une seconde : les observations morales de Fromentières sont courtes, le plus souvent, comme des maximes ; rapides comme des constatations, où l'on ne dit juste que ce qu'il faut. D'une manière très délicate et très fine, où le détail abonde, Bourdaloue nous rend compte de ses investigations poursuivies jusqu'aux derniers replis de l'âme humaine ; ses analyses sont souvent des études complètes d'un coin inexploré de notre cœur. Si l'on veut se faire une idée de cette manière différente des deux prédicateurs, qu'on prenne le sermon de Bourdaloue *Sur la Charité chrétienne et les amitiés humaines*. Dans une page, trop longue pour être rapportée, le Jésuite montre comment de l'estime on passe à l'amitié, puis, par quelles pentes et quels degrés on arrive insensiblement à l'amour, et à l'amour sensuel. Il note tous les intermédiaires, et marque les moindres nuances. Tout le morceau est d'une observation morale remarquable, d'une ingénieuse analyse,

d'une admirable finesse. (1). Fromentières suit une marche plus rapide, il est vrai, mais moins frappante : il n'analyse pas, il constate : « D'abord c'est une honnête civilité ; cette civilité « est suivie de complaisance, cette complaisance d'attachement, « cet attachement d'amour impudique, cet amour impudique « d'infidélité à son propre mari. » (2) Cela est très sec auprès de la manière pleine et large de Bourdaloue. Celui-ci avait-il compris le goût de son siècle pour l'analyse morale et les portraits ? Je ne sais. Toujours est-il, que c'est par là surtout qu'il séduisit ses auditeurs et les charma. Madame de Sévigné écoutait Bourdaloue, comme elle lisait Nicole, et pour les mêmes raisons : l'enthousiasme qu'elle a pour le prédicateur est bien le même que celui qu'elle professe pour l'auteur des *Essais de morale*. C'est par là que Bourdaloue obtint plus de suffrages, au XVII^e^ siècle, que Bossuet lui-même ; et c'est par là que Fromentières lui serait notablement inférieur, s'il était vrai, qu'en tout le reste, il put lui être comparé.

En revanche, c'est ici que Fromentières se rapproche d'une manière assez sensible de Massillon, et qu'on peut voir dans le second la continuation ou plutôt le perfectionnement du premier. Dans l'observation morale, Massillon, comme Fromentières, ne descend pas à une grande profondeur. On ne peut pas dire qu'ils aient vu l'homme et la société de leur temps, autrement que le plus grand nombre de leurs contemporains, et qu'en cette matière, ils aient fait des découvertes. Les moralistes profonds de la chaire sont Bossuet et Bourdaloue ; les autres n'ont guère pénétré au-delà de la surface extérieure, par laquelle se trahit l'âme de l'homme ; et, s'ils ont pu quelquefois faire illusion sur la profondeur de leur pénétration, c'est, comme souvent La Bruyère, par l'originalité du tour et le pittoresque de l'expression qui traduit leur pensée. Mais ce qui distingue Fromentières de Massillon, c'est le charme et l'ampleur avec lesquels

(1) Cette page est citée par A. Feugère, op. cit. p. 419.
[2] Sermon *Sur la Décollation de saint Jean-Baptiste*. I^re^ part.

celui-ci développe ses pensées morales, l'habileté, dans laquelle il excelle, à les envisager sous tous les aspects et à les montrer dans le jour le plus intense. C'est le moins sentencieux des moralistes ; il se plaît dans l'amplification et connaît tous les secrets pour développer un lieu commun. Là il est maître. Au contraire de Bourdaloue qui descend de plus en plus, par degrés, dans l'âme de l'homme, Massillon ne change pas de niveau, mais il explore et nous fait connaître parfaitement celui où il s'est arrêté. Et, tandis que Fromentières, se contentant d'indications précises et brèves, interroge surtout sa raison, Massillon, jusque dans l'observation morale, fait œuvre d'imagination et de sensibilité.

Nous n'insisterons pas sur ce point. Aussi bien la comparaison que nous avons établie à la fin du précédent chapitre, entre Fromentières et Massillon, suffit à montrer l'intervalle qui sépare les deux prédicateurs. Par tout ce que nous venons de dire, nous avons surtout voulu nous ménager le droit de conclure, que les œuvres de Fromentières ne sont pas dépourvues de cet intérêt particulier que donnent, à toute œuvre littéraire, la peinture d'une époque et le reflet des mœurs du temps.

CHAPITRE V

ES PANÉGYRIQUES DE FROMENTIÈRES

— *Nombre et variété des panégyriques de Fromentières... Comment le XVII^e^ siècle entendait le panégyrique... Comment l'entendait Fénelon... Comment l'entendait Fromentières... Comment il l'a traité.*

I. — Dans son ensemble le panégyrique a été mal compris par Fromentières... On y rencontre de bonnes pages; d'heureux détails; exemples pris dans les panégyriques de saint Pierre... de saint Paul...

III. — De l'histoire dans les panégyriques de saint Sulpice, de saint Bernard et de saint Charles Borromée... Fromentières et Fléchier... Conclusion du chapitre.

I

Quand j'ai parlé de la Rhétorique de Fromentières, de sa doctrine et de sa morale, je me suis appuyé également sur des exemples empruntés soit aux *Panégyriques*, soit aux *Oraisons funèbres*. Si ces deux derniers genres n'offraient pas un caractère tout différent de celui du sermon, il est clair qu'il n'y aurait pas lieu de leur consacrer une étude à part, et les deux chapitres qui vont suivre n'auraient plus leur raison d'être. Mais, par la nature des sujets qu'ils traitent et du but qu'ils poursuivent, les panégyriques et les éloges funèbres se distinguent du sermon, sinon dans leur forme et dans la doctrine qu'ils contiennent, du moins dans leur caractère général, dans le ton, et aussi dans la manière dont ils doivent être conçus. Il n'est pas sans intérêt, il

est même nécessaire, pour que cette étude soit com
quelle idée Fromentières s'était faite du panégyriq
il l'a réalisée.

Ce qui frappe tout d'abord, quand on parcourt l
prédication de Fromentières, c'est la place consid
panégyriques y occupent. Sur les six volumes, il y
en contiennent que des panégyriques. Si l'on é
conclure, on serait porté à dire que Fromentières
formément ce genre de prédication, et qu'il s'y distingu
plus que dans le sermon. Je ne serais pas éloigné
est infinie pour les manuscrits qui contenaient ses
qu'il les conserva avec plus de soin, et que, pour cela
en meilleure fortune, je veux dire qu'il s'en est moins
de P. Senault est sans doute la faiblesse de croir
maître, que le panégyrique est l'œuvre d'un hom
s'applique à relever les vertus admirables des
parole : « que c'est le dernier effort de l'éloq
« l'orateur se couronne lui-même, quand il compose
« pour les autres. » (1) Puisque donc il s'agit de gui
tout de suite qu'il en a composé près d'une quarantai
à des saints de tout rang, de toute condition, de
toute époque, saint Pierre, saint Paul, saint And
l'Evangéliste : voilà pour les apôtres ; saint Benoît,
saint Dominique, saint François d'Assise, saint
pour les fondateurs d'ordres religieux, desquels l'h
l'histoire ecclésiastique conservent pieusement
physionomie morale, et le souvenir de leurs gra
saint Louis, saint Charles Borromée, saint Franç
dont le nom, à chaque page de leur histoire, se tro
événements contemporains : qui prirent une part ac
de leur temps, eurent une influence marquée sur l
idées dans leur époque, qu'ils dominent par l'asce
sainteté, ou même quelquefois, de leur génie. Il en

(1) Cité par M. de Trévern. *Du Panégyrique des S*
saints. Page 3.

qui n'éveillent en nous que peu de souvenirs, comme saint Victor, saint Sulpice, saint Etienne, les saints Gervais et Protais. En revanche, des figures comme celles de sainte Monique, de sainte Thérèse, offraient une riche matière pour d'émouvants tableaux et d'intéressantes études. Si dans ces panégyriques Fromentières eût été supérieur à ce qu'il est dans ses sermons, disons tout de suite qu'il nous présenterait un spectacle unique parmi les prédicateurs du XVII[e] siècle. On voit déjà la conclusion à laquelle nous arriverons à la fin de ce chapitre. Essayons d'en établir les preuves.

Dans son « *Traité de la Prédication* », saint François de Sales nous enseigne qu'il y a trois manières de faire un panégyrique : « Il faut rapporter les pièces de la vie du sainct « chascune à son rang... Ou bien considérer comme il a combattu « le diable, le monde, la chair... ou bien.... comme il faut « honorer Dieu en son sainct, et le sainct en Dieu. » (1) L'aimable prélat comprenait, sans doute, que le vrai panégyrique est celui qu'il met au premier rang, et qui nous fait connaître le saint par le récit des faits qui composent la trame de sa vie. Mais, il savait aussi que cette méthode n'était pas toujours possible, parce qu'il y a des saints dont la vie est peu ou point connue : le moyen, en effet, de faire connaître saint Michel par l'histoire ? Comme, d'ailleurs, toute prédication ne doit jamais perdre de vue le but d'édifier et d'instruire, quand la matière historique, pour faire connaître le saint, venait à manquer, il restait toujours possible de développer, à son sujet, une suite de considérations théologiques et d'applications morales; c'est-à-dire, comme l'entend saint François de Sales, de faire une instruction religieuse et morale, sur un sujet chrétien, à propos du saint qu'on avait à louer ; ce qui n'est rien de plus qu'un sermon. C'est cette dernière méthode qui prévalut au XVII[e] siècle. Comme si les prédicateurs avaient craint le danger de n'intéresser

(1) Œuvres complètes de saint François de Sales. Edit. Berche et Tralin. T. II, page 20.

par le panégyrique que la curiosité de leurs auditeurs, et de ne pas arriver jusqu'à leurs âmes pour y éveiller des sentiments chrétiens, ils y firent entrer les considérations dogmatiques et les applications morales, dans une si large mesure, que la part faite à l'histoire du saint et au simple récit des faits fut souvent la plus restreinte, et toujours peu considérable. Telle fut la pratique, non seulement du P. Sénault, mais de Bossuet, de Bourdaloue, de Fléchier même. Aussi l'abbé Maury a-t-il pu dire : « Les Panégyriques sont restés parmi nous à une distance « infinie de ces magnifiques discours (Oraisons funèbres) ; c'est « le domaine le moins riche de notre éloquence sacrée. » (1) Et le jugement de Maury ne nous semble pas avoir été ou devoir être réformé.

Quoi donc ? les *Panégyriques de saint Bernard*, de *saint Paul* par Bossuet ne trouveraient pas grâce devant la critique ? Ce sont de magnifiques sermons, dignes de l'orateur qui a prononcé le *Discours sur l'Unité de l'Eglise* et tant d'autres, connus et admirés par tous ceux qui ont du goût ; mais des panégyriques, c'est-à-dire, des œuvres destinées à reproduire d'une manière complète, et sous une forme animée, vivante, la physionomie de ces héros du christianisme, dans les situations et les conditions diverses où la main de la Providence plaça leur vie, je ne le crois pas. Bourdaloue négligea plus encore peut-être que Bossuet de leur donner ce caractère. Si Fléchier s'appliqua à faire une part plus large à l'histoire, dans ses panégyriques, il resta pourtant encore en deçà de la ligne qui marque le point précis où la figure se dégage dans son ensemble avec relief, netteté et précision. Il n'entre pas dans mon sujet d'en faire la démonstration. Elle a été faite d'ailleurs par M. de Tréverret dans sa thèse *Sur le Panégyrique des saints au XVII^e^ siècle :* j'y renvoie tous ceux qui voudraient sur ce point des détails et des preuves. (2) Mais qu'il reste acquis désormais,

(1) *Essai sur l'éloquence de la Chaire.* Ch. XXVII, p. 97.

(2) *Du Panégyrique des Saints au XVII^e^ siècle :* Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris par M. A. de Tréverret. Paris, Thorin, 1868.

négyrique au XVII[e] siècle se rapproche du sermon, au même but (1), par les mêmes moyens, qu'il n'en e par la place faite aux exemples tirés de la vie du

n, qui, en toute chose, pensa par lui-même et se permit s suivre les sentiers battus, là où la foi n'imposait pas ce et ne commandait pas le respect, Fénelon, esprit très et très pénétrant, comprit que cela n'était pas le que. « Le meilleur moyen de louer le saint, dit-il, c'est nter ses actions louables. Voilà ce qui donne du corps a force à son éloge ; voilà ce qui instruit, voilà ce qui . Souvent les auditeurs s'en retournent sans savoir la vie nt dont ils ont entendu parler une heure. Tout au plus, entendu beaucoup de pensées sur un petit nombre de létachés et marqués sans suite. Il faudrait, au contraire, re le saint au naturel, le montrer tel qu'il a été dans tous ges, dans toutes les conditions et dans les principales nctures où il a passé. Cela n'empêcherait point qu'on ne rquât son caractère : on le ferait même bien mieux rquer par ses actions et par ses paroles, que par des ées et des desseins d'imagination. » (2) C'est à regret que

Car, vainement l'esprit de l'éloge est charmé,
Si par l'exemple aussi le cœur n'est enflammé.
A ce double dessein il faut que tu t'appliques,
Ou n'entreprends jamais aucuns panégyriques.
Art de prêcher, ch. IV.

(2) Ces desseins d'imagination allaient parfois jusqu'à la fantaisie la plus extravagante et les inventions les plus puériles. L'auteur de l'*Art de prêcher* fait allusion à un *Panégyrique de saint Romuald*. Le prétentieux prédicateur a travesti la légende et l'histoire : il croit avoir de bonnes raisons pour agir ainsi :

Mais ce n'est pas un discours fructueux,
Ce n'est pas un discours touchant et pathétique
Que l'on m'a demandé, c'est un panégyrique.
L'esprit seul doit briller dans l'éloge des saints,
Et nous laissons le fruit à faire aux capucins. *Chant IV.*

Voyez un peu l'opinion de l'abbé du Jarry dans sa préface des *Panégyriques choisis*. » Paris 1700.

e trop souvent il s'efforce d'imiter et de mettre en ue. Ecoutons-le, lui-même, nous faire part des préoccupa- s'emparent de lui, quand il a le devoir de composer anégyrique : « L'une des plus grandes difficultés des dicateurs, dans les éloges qu'ils font de la mère de J.-C., est le de se résoudre sur le choix de ses vertus. » Vous avez ndu : il s'agit de la sainte Vierge, il est vrai; mais pressons eu le sens des mots, et il ne nous sera pas difficile d'en rimer une théorie générale. Si l'éloge de la sainte Vierge, que l'entend Fromentières est difficile, c'est qu'elle a pratiqué tes les vertus à un degré héroïque, que son caractère, par séquent, ne s'explique pas par l'exercice d'une vertu qui rait tenu toutes les autres sous sa subordination, et qui, atiquée à un degré suréminent, aurait fait le ton et l'unité de vie. Eh bien, ce qui est arrivé à Fromentières à l'égard de la inte Vierge, a dû lui arriver aussi à l'égard de bien d'autres ints : plus d'une fois il a dû être embarrassé et gêné par sa héorie. Car, s'il est des saints dont le caractère s'explique par ne vertu qui a été, à l'exclusion des autres, l'âme de leur vie, t le principe de leur sainteté, comme cela est vrai d'un Vincent de Paul, il en est d'autres, et c'est le plus grand nombre, dont la physionomie morale ne peut pas se ramener à cette unité. Leur physionomie est complexe, plusieurs vertus y brillent d'une égale clarté. Le devoir du prédicateur serait de les montrer les unes et les autres, pour faire mieux voir les aspects divers de la physionomie du saint. Le panégyrique aurait son unité dans l'unité de la physionomie révélée aux auditeurs ; mais Fromentières en cherche une autre, celle du sermon développant un sujet unique, abstrait, une vérité dogmatique ou morale. Le *Panégyrique de saint Dominique* devient dès lors un sermon *Sur les Caractères de la vraie prédication*, celui de saint Augustin, un sermon *Sur l'efficacité de la grâce*, celui de saint Ignace, un sermon *Sur la nature du zèle de la gloire de Dieu*.(1)

(1) Cette manière de concevoir l'éloge des saints favorisait les prédicateurs besoigneux, qui avaient à leur service quelques panégy-

La peinture morale y perd et le saint n'en sera que médiocrement connu. Mais le panégyrique aurait-il donc uniquement pour but de nous faire connaître l'âme d'un saint? Fromentières ne le pense pas : « Si Dieu expose à notre piété ses saints, pour être « autant d'objets d'un culte inférieur à la suprême adoration qui « n'est due qu'à lui seul, c'est autant pour notre bien que pour « la manifestation de leur gloire. » (1) Je ne conteste pas la justesse de l'idée, j'en trouve l'application malheureuse. Pourquoi s'obstiner à croire, que le seul spectacle d'une vie passée dans l'héroïsme des vertus chrétiennes, ne soit pas un exemple assez fortifiant par lui-même ; et pourquoi se flatter surtout, que les considérations théologiques et philosophiques auront sur les âmes un ascendant plus fort, et les pénétreront d'un charme plus irrésistible que les enseignements qui se dégagent tout seuls du récit d'une noble vie ?

Ce fut donc le tort de Fromentières de le croire, et aussi de conformer ses panégyriques à l'idée qu'il s'en faisait. Il est visible, quand on les lit, que son effort se porte à combiner dans une mesure inégale le sermon et l'éloge : le premier comporte même la plus large part. Son attention à ne pas cesser d'être sermonnaire, en devenant panégyriste, l'oblige, presque toujours, ou à supprimer l'histoire, ou à l'écourter, ou bien encore à rappeler sèchement et brièvement les faits, au lieu de faire parler, agir et vivre son héros sous nos yeux. Du caractère du personnage nous

riques d'un caractère suffisamment général et vague pour s'adapter à plusieurs personnages. C'est ce qu'insinue l'auteur de l'*Art de prêcher :*

Souvent dans un éloge un saint est enchassé,
Comme l'est un tableau dans un cadre placé ;
Otez l'un, bientôt l'autre en remplira la place,
Et tel prédicateur paresseux, plein d'audace,
Pourra prêcher demain, n'en changeant que le nom,
Tous les saints qu'on voudra sur le même sermon.
Ainsi, sur trois d'entre eux, j'ai vu le Père Pancrace (*sic*)
Prêcher la même pièce. Il prêcha saint Ignace :
Ce saint, un mois après, devint saint Augustin ;
Saint Augustin ailleurs se trouva saint Martin.

(1) Sermon *Sur la Translation de saint Domnole.* IIe part.

ne saurons presque rien, car les faits qui seront rapportés, n'étant pas liés les uns aux autres, l'ensemble de la physionomie morale reste dans l'ombre. S'agit-il de louer saint Thomas d'Aquin ? Fromentières nous montre, dans les trois parties du discours, que ce docteur a mérité sa science éminente par son détachement, qu'il l'a reçue par sa prière, qu'il l'a enfin employée et rendue utile par son zèle. Je pourrais faire remarquer que la science théologique de Fromentières, si sûre dans le sermon, me paraît ici quelque peu en défaut : il prouve difficilement, et même ne prouvera pas du tout, que saint Thomas doit sa science à son détachement. Et c'est ici qu'apparaît mieux encore le vice de sa méthode. Ce qui fait le caractère distinctif de saint Thomas, c'est bien sa science prodigieuse. Mais comment, par la science qui ne regarde que l'intelligence, arriver au cœur du saint, montrer son âme, et nous faire connaître ses vertus ? Par des tours de force, ingénieux sans doute, mais pas encore assez, peut-être, pour convaincre ceux qui cherchent des raisons sous des mots.

Mais laissons cette chicane, et admettons que saint Thomas a bien mérité sa science par son détachement. Ce développement commence par quelques considérations très élevées sur la nécessité du sacrifice ; elles amènent le récit des deux ou trois faits qui, dans la jeunesse de Thomas d'Aquin, mirent en relief son dégoût pour la chair et le monde ; encore sont-ils entremêlés de pensées générales, inutiles pour le moins, et nous arrivons à l'exhortation morale. Il en sera de même au deuxième et au troisième point, de sorte que ces allusions à l'histoire, sans lien les unes avec les autres, et de plus, enveloppées dans les démonstrations abstraites qui les précèdent et les suivent, ne font pas corps ensemble et laissent dans le vague la physionomie du saint. Pendant une heure, comme dit Fénelon, nous avons entendu le nom de saint Thomas d'Aquin passer et repasser dans la trame du sermon, et son histoire, cependant, ne nous est pas connue : nous n'avons pas contemplé sa physionomie morale,

dont notre imagination ne gardera pas le vivant souvenir ; et les faits eux-mêmes, que le prédicateur a rappelés en termes généraux, dans leur froide entité, n'ont guère fait impression sur notre âme. En revanche, nous avons retrouvé tout l'appareil des sermons : considérations générales appuyées sur l'autorité de la Bible ou des Pères, applications pratiques, peintures morales de l'homme, conseils, admonestations éloquentes. Quelques-uns des panégyriques de Fromentières s'écartent un peu de l'idée que je viens d'en donner ; il en sera parlé tout à l'heure ; le plus grand nombre lui est conforme ; enfin, quelques-uns ne pouvaient pas être traités d'une autre manière. Il y a des saints sur lesquels la légende et l'histoire fournissent trop peu de détails pour qu'ils suffisent au panégyrique. En mêlant leur nom à un sermon édifiant, Fromentières a trouvé le seul moyen possible de les louer. Mais, ce jour-là, les sujets sont venus à lui : ils étaient juste à la mesure de son panégyrique.

II

Laissons de côté les vues d'ensemble, la manière générale dont Fromentières ordonne son panégyrique, pour en considérer de plus près quelques détails, et nous serons obligés de constater qu'à côté de passages d'une noble simplicité et d'un grand effet, il s'en trouve d'autres, d'un éclat trop recherché et d'un goût douteux. On est tenté de croire que Fromentières s'est trop souvenu du mot du P. Sénault, qui prétendait que le panégyriste se couronne lui-même, en composant des guirlandes pour les autres. D'ailleurs, c'était une opinion assez reçue, au XVII[e] siècle, que le panégyrique était une composition d'une nature particulière, qui demandait plus de pompe, d'apprêt et d'éclat que le sermon :

L'esprit seul doit briller dans le Panégyrique. (1)

(1) *Art de prêcher,* ch. IV. Voir aussi la Préface citée plus haut des *Panégyriques choisis* de l'abbé du Jarry.

élui qui parlait ainsi ne faisait qu'exagérer la théorie : il ne
entait pas. Aussi les panégyriques de Fromentières, même
eulement par le détail, sont-ils inférieurs à ses sermons.
goût est soumis à une plus rude épreuve et se trompe plus
ent. Prenons le *Panégyrique de saint Pierre*. Fromentières
ère d'abord, dans le premier point, l'apostasie de l'apôtre,
de repentir; dans le deuxième, sa triple protestation
ur, si magnifiquement récompensée par le Sauveur; dans
isième, son martyre. L'idée de cette division était heureuse.
z à ces trois grands faits, qui dominent la vie de saint
, les faits secondaires qui les préparent ou les suivent,
s avez une physionomie vivante, pleine de relief, d'une
nte et saisissante originalité. Il va sans dire que
ntières n'a pas osé nous donner ces trois tableaux, et que
égyrique n'est pas fait. Que reste-t-il dès lors? Quelques
es plus ou moins heureux, mais sans lien qui les unisse.
étache le suivant : « Un regard du Sauveur, pressant
ement son cœur, l'obligea de pousser tout à coup ce
par ses yeux : *conversus Jesus respexit Petrum ; et
ssus foras, flevit amare.* Représentez-vous ici le soleil qui,
ant de ses rayons une nuée grosse d'orages, la résout
rd en pluie. C'est là ce qui se passe en la conversion de
Pierre. Cet homme semble attaquer le ciel par ses
ts, et ce nuage grossi de tempêtes contribue autant
peut à l'éclipse et à la mort de J.-C. *Non novi hominem.*
que fait pour lors ce soleil adorable de nos âmes?
rsus *Jesus respexit Petrum.* Ce soleil frappe ce nuage
ses rayons. J.-C. regarde Pierre, un Dieu jette ses yeux
pécheur ; eh! qu'arrivera-t-il. *Egressus foras flevit*
Ce nuage se résout aussitôt en pluie, ce cœur que la
de la mort avait glacé, s'amollit tout d'un coup, ce
enfin fond en larmes. » Il n'est pas besoin d'insister,
remarquer tout ce qu'il y a de forcé dans ce rappro-
ainsi poursuivi de détail en détail. Ce déluge des

larmes nous ferait croire que le souvenir des vers malheureux de Malherbe pesait sur la mémoire du prédicateur, dont les comparaisons exagérées nous rappellent quelque peu celles du poète.

Combien Fromentières a été mieux inspiré dans le tableau suivant, d'une mâle tristesse et d'une poétique mélancolie : « C'est tout vous dire que Pierre n'ouvrait jamais les yeux pour « regarder, que ce ne fut aussi pour pleurer, et que la pénitence « lui faisait trouver dans tous les objets de justes motifs à ses « larmes. S'il regardait le ciel, il pleurait d'avoir renoncé celui « qui lui en avait ensuite confié les clefs ; s'il voyait la mer, il « pleurait d'avoir désavoué celui qui, d'un simple pêcheur, l'avait « fait pilote de son église ; s'il se trouvait avec les autres apôtres « ou disciples, il pleurait de s'être témérairement vanté, en leur « présence, de mourir pour son maître ; si le hasard lui faisait « rencontrer des femmes, c'était pour lors qu'il pleurait « amèrement le malheur où l'une de ce sexe l'avait réduit. Le « coq ne chantait jamais, que ce chant, frappant son cœur, ne « changeât ses yeux en deux sources de larmes : en sorte qu'il « ne trouvait jamais le moyen de les essuyer ; et, quoique à force « d'en répandre, il ne connut presque plus, ni les couleurs, ni « la lumière, il était persuadé que ses yeux ne lui avaient jamais « plus fidèlement servi, puisqu'ils pleuraient son péché. » Ici, l'âme de l'orateur a rencontré celle du saint ; elle en a compris l'incurable tristesse et l'immortel repentir, et, dans un morceau d'un sentiment pénétrant, elle arrive, sans que la recherche y paraisse, à nous les faire comprendre et sentir. A la première lecture, nous reconnaissons ce qu'il y a de vrai et de douloureusement expressif dans ce court poème des larmes de saint Pierre, et nous nous laissons gagner par le sentiment de son repentir et de sa douleur.

Le *Panégyrique de saint Paul* n'offre pas des passages plus heureux. Quel magnifique sujet, pour une âme éloquente, que la vie de cet apôtre ! Quel homme extraordinaire ! Quel héros ! Quel

saint ! Bien connu celui-là ! Avec une physionomie d'un relief puissant et d'un éclat sans pareil ; dont la vie, tourmentée comme un jour d'orage, se développe, sans que rien ne trouble la sérénité de son âme, et ne retarde sa course conquérante à travers ce monde qu'il foule, emporté comme le prophète par le souffle de Dieu. « Cet homme du troisième ciel », comme dit Bossuet, fait son apparition dans le monde avec la menace aux lèvres et la soif du meurtre dans le cœur : *spirans cædis et minarum*. Pour le gagner à sa cause, Dieu met en œuvre les moyens les plus extraordinaires, et cette âme ardente, quand elle a été violemment retournée, se précipite avec toute son impétuosité naturelle, centuplée par la grâce, dans les fatigues incessantes de son merveilleux apostolat. Nous suivons saint Paul dans sa carrière, marquée à toute heure par des actions qui nous découvrent son âme tout entière : quand il paraît devant Félix, devant Festus, devant l'Aréopage, devant saint Pierre qu'il réprimande ; nous le suivons jusqu'au palais de Néron, où l'ont poussé son zèle des âmes et la flamme de l'Apostolat. Nous avons aussi ses lettres, qui contiennent les confidences de son cœur, et nous font connaître ce qu'il y eut de tendresse et de force, d'abnégation et de charité, dans cette âme miraculeusement transformée. Vraiment, il était permis, même à Bossuet, quand il commençait le panégyrique de cet apôtre, de se sentir « étonné de la « grandeur de son entreprise, » à la pensée « qu'un tel sujet ne « permettait rien qui fut au-dessous de son éloge. »

Je suis persuadé que Fromentières n'éprouva ni les mêmes sentiments, ni les mêmes scrupules. Son dessein, dans le *Panégyrique de saint Paul*, n'était pas tant de nous faire connaître l'apôtre, que la merveilleuse efficacité de la grâce. Elle a fait son chef-d'œuvre dans la conversion de saint Paul, elle en a fait son plus universel instrument dans son apostolat. La seule lecture de cette division nous découvre déjà l'importance donnée à la thèse au préjudice de l'éloge. Le panégyrique de saint Paul n'est pas fait, lui non plus ; mais on y rencontre

pourtant certaines pages, d'une inspiration heureuse, dont la lecture établit suffisamment que Fromentières avait, dans son langage, assez de rapidité, de relief et de trait, pour raconter dans un style sobre, mais expressif, les faits donnés par l'histoire. Qu'on en juge par le passage suivant, détaché du même panégyrique : « A considérer ce qu'il (saint Paul) a fait dans « l'exercice de son ministère, on dirait qu'il a participé à « l'immensité de Dieu ; que, comme lui, il s'est trouvé et a agi « partout par l'étendue de son zèle : en sorte que le soleil n'a « presque point éclairé de terres par ses lumières, où il n'ait « porté le flambeau de l'Evangile. Il fait son coup d'essai dans « la Palestine ; de la Palestine il passe dans la Grèce, il entre « dans Athènes et enlève à l'Aréopage le plus habile de ses « philosophes; de là, il passe en Ephèse, où, malgré les séditions, « il confond les idolâtres ; et, s'il quitte l'Asie, ce n'est que pour « venir en Europe, employant moins de jours à convertir le « monde, que Rome n'avait employé d'années pour le réduire à « son obéissance. Que dirai-je davantage ? Paul passe comme « la foudre d'Espagne en Italie, il entre dans Rome, il pénètre « dans le palais de Néron, il lui enlève de ses favoris et de ses « concubines. N'est-il pas vrai, que si toutes les histoires ne « rendaient un témoignage non suspect à ces merveilles, et si le « fruit de ses prédications ne restait encore aujourd'hui, on « prendrait ses travaux pour ceux d'un Hercule ou d'un Ulysse ? « Car, qui peut s'imaginer que Paul n'ait qu'un corps et qu'il « soit partout, qu'il n'ait qu'un cœur et qu'il y renferme tout le « monde ? Saint Chrysostome en est si étonné, qu'il dit que la « grâce lui a donné des ailes et une inconcevable agilité, pour « passer de villes en villes, de provinces en provinces, de « royaumes en royaumes ; et saint Isidore de Damiette, enché- « rissant encore sur cette pensée, l'appelle d'un beau mot : « *Pennatum agricolam.* » Négligeons, si vous le voulez bien, ce malencontreux souvenir mythologique, qui fait tache sur le morceau, mais, cette réserve à part, n'est-il pas vrai que le

passage a de la rapidité, de la couleur, de l'harmonie ? N'est-il pas vrai que le prédicateur a été fortement saisi par la grandeur surhumaine de son héros, courant à la conquête des âmes, et qu'il a su nous le montrer dans cette attitude, le faire vivre et agir sous nos yeux ? Quelle image expressive dans les deux mots empruntés à saint Isidore, et quelle heureuse compensation pour nous consoler du souvenir accordé à la fable !

De pareils morceaux ne sont pas rares : il serait facile de trouver, dans tous les panégyriques, des pages qui délassent des considérations arides, des tableaux qui reposent l'imagination, des passages qui intéressent l'esprit et touchent le cœur. Je me permettrai de signaler, en particulier, le récit de la conversion de saint Ignace, blessé au siège de Pampelune, se réfugiant ensuite à Manrèze, celui des austérités et des pénitences par lesquelles il se prépare à sa nouvelle carrière. On peut lire également le tableau de l'apostolat de saint François de Sales, dans le premier panégyrique que notre prédicateur lui a consacré. Les études générales, sur l'état de la civilisation et des mœurs, ne sont pas absentes non plus : le prédicateur a compris que le caractère et la vie des saints s'explique, en partie, par les milieux qui les ont vus naître ; et ces études ne manquent ni de vérité, ni d'intérêt, ni d'éclat, malgré la rapidité avec laquelle il trace ses tableaux et la timidité avec laquelle il s'engage sur le terrain de l'histoire. Le *Panégyrique de saint Dominique* nous ramène au commencement du XIII^e^ siècle, à cette époque où le midi de la France était ensanglanté par la guerre des Albigeois ; le *Panégyrique de saint Bernard* nous jette en plein XII^e^ siècle, au milieu des luttes qui faillirent amener un schisme au sein de l'Eglise. Je dois dire pourtant que ces peintures générales sont très rares ; elles ne sont d'ailleurs possibles que dans le panégyrique d'un saint qui fut assez mêlé aux évènements de son époque, ou pour les diriger, ou pour en recevoir la profonde empreinte. On ne conçoit pas non plus pour quelle raison Fromentières se départirait de sa méthode habituelle, et ferait à

l'histoire générale d'une époque — laquelle ne rentre que secondairement dans son sujet — une place qu'il n'accorde pas au sujet lui-même, et pourquoi il n'excluerait pas les faits qui peignent un siècle, alors qu'il n'admet qu'avec une sorte de réserve timide les faits qui nous aident à connaître les saints.

Donnons aux considérations qui précèdent cette conclusion, que les passages les plus heureux des panégyriques de Fromentières, si nombreux qu'ils soient d'ailleurs, ne suffisent pas à faire que ces panégyriques se distinguent essentiellement des sermons.

III

Cependant, j'ai hâte de le dire, il est quelques-uns des panégyriques de Fromentières qui se distinguent de ceux dont je viens de donner une idée, et qui plaisent dans leur ensemble. Ce n'est pas qu'ils s'éloignent totalement de la formule que dans les pages précédentes j'ai essayé de préciser et de proposer : qu'on lise le panégyrique de saint Louis, qui est tout aussi bien un sermon sur les devoirs des rois ; qu'on lise le panégyrique de saint Dominique, qui complète l'oraison funèbre du P. Sénault et enseigne aux prédicateurs quels sont leurs devoirs, on verra que le sujet de l'éloge et celui du sermon sont si étroitement unis, que l'intérêt ne se partage pas, que les considérations générales ne font pas disparaître la figure du personnage, et qu'on a sans cesse sous les yeux l'image de saint Louis ou de saint Dominique, quand Fromentières nous entretient des devoirs d'un roi ou d'un prédicateur. Il en est quelques autres où, contrairement à sa méthode ordinaire, il donne au récit des faits une place plus large qu'au développement des idées générales. Parmi ces derniers, je citerai volontiers les Panégyriques *de saint Sulpice, de saint Bernard, de saint Charles Borromée.*

La seule division du premier de ces panégyriques : 1° saint Sulpice s'est sanctifié à la Cour, 2° saint Sulpice s'est sanctifié dans l'épiscopat, nous promet un développement qui ne saurait reposer que sur la narration des faits, exposés dans leur ordre chronologique. C'est d'abord un tableau charmant de la jeunesse de saint Sulpice, ce « jeune homme élevé dès ses plus tendres années dans le sein de la Cour, et qui, néanmoins, passe au travers de toute cette fortune et de tout cet éclat sans se corrompre, comme la lumière, qui ne contracte aucune impureté des choses qu'elle touche, et pour qui le milieu dissolvant des cours, n'a été qu'une académie de vertu, un sanctuaire de pureté et d'innocence. »

Sans doute les détails caractéristiques, les traits qui laissent une forte empreinte, manquent dans le tableau auquel j'ai emprunté quelques traits ; le dessin en est encore un peu confus et l'expression trop générale : mais ce dessin y est pourtant, et l'exécution n'est pas très frappante, du moins l'intention s'y reconnaît et je la note. L'intention s'affirme davantage encore dans le récit de la jeunesse de saint Sulpice et de sa conduite à la Cour du roi Clotaire : « Qu'on l'appelle à la Cour, les mauvais « exemples ne l'y corrompront jamais ; qu'il ait les bonnes « grâces du roi, il ne perdra pas pour cela celles de Dieu ; qu'il « aille à l'armée de Gontran, il se formera à lui-même une « autre espèce de milice, et apprendra aux soldats les moyens « de bien servir Dieu en servant le prince ; qu'il parle à Clotaire « et qu'il lui donne des conseils, l'Etat n'aura rien à craindre « d'un favori qui a une foi vive : il parlera au prince et non à sa « fortune ; il lui parlera avec la soumission d'un sujet ; mais, en « même temps, avec la liberté d'un chrétien et la générosité d'un « homme qui, sous l'habit d'un courtisan, sert un maître « infiniment plus grand que lui. » C'est ainsi que la fantaisie et la vérité, l'imagination et l'histoire se mêlent l'une à l'autre, que par des allusions nombreuses, le prédicateur fait visiblement effort pour devenir historien.

La [illegible] partie du panégyrique entre plus encore dans [illegible] [illegible] est plus précis. Le prédicateur [illegible] les sentiments de saint Sulpice, quand [illegible] comment il comprit ses devoirs, [illegible] par ses prédications, quelles réformes il [illegible] « Il assembla le second concile de « [illegible] il dressa des canons, il détermina les peines, et, [illegible] « [illegible] la simonie et l'avarice, dont il se trouva « [illegible] il rétablit l'Église dans sa première « [illegible] Voulant prêcher lui-même d'exemple « [illegible] ses ecclésiastiques à la frugalité et à la modestie... « [illegible] sa maison, il vendit ses meubles, il congédia ses « [illegible] en commun avec ses prêtres « [illegible] dans sa nourriture que [illegible] « [illegible] Enfin le trait suivant, raconte bientôt après [illegible] différent de l'âme du saint [illegible] [illegible] se propose de louer. « Saint Sulpice se reprocha « [illegible] mort de faim et de [illegible] « [illegible] lui-même les secours qu'il devait « [illegible] de l'avoir abandonné aux soins « [illegible] qu'il devait tout quitter « [illegible] sans le confier à une charité « [illegible] sa prétendue dureté, il fit [illegible] [illegible] penché sur son « [illegible] rendit la vie. » Si court [illegible] sur l'âme du personnage, [illegible] sur sa [illegible] à compatir au malheur [illegible] en même temps que sur son [illegible] Il semble que le prédicateur a trouvé la [illegible] panégyrique et l'unique moyen de [illegible] comme s'il avait peur de s'égarer, il [illegible] autres vertus de son héros. [illegible] dans une sorte de froide énumération, avec

l'intention naïvement exprimée de ne pas les faire mieux connaître : « Que serait-ce, si je vous parlais de ses autres vertus ? » Eh, mon Dieu, nous n'en connaîtrions que mieux le saint dont il vous plaît de nous entretenir.

Bien que ce panégyrique ne réponde pas assez à l'idée qu'il faut se faire de ce genre, je crois qu'il reste, pour le fond et pour la forme, un des meilleurs qu'ait prêchés Fromentières, et aussi un des meilleurs qui aient été prononcés, à cette époque, dans la chaire de Saint-Sulpice. Il n'est pas sans offrir quelque ressemblance avec celui que Bossuet prêcha sur le même sujet, le 19 janvier 1664. Entre le panégyrique de Bossuet et celui de Fromentières, prononcé en janvier 1673, il s'est écoulé un espace de neuf années. Il est peu probable que le théologal du Mans ait entendu Bossuet, et presque sûr que le manuscrit de ce dernier ne lui aura pas été communiqué. Il ne faut donc pas chercher par la comparaison des deux œuvres ce que la seconde doit à la première. Notons simplement la rencontre fortuite des deux prédicateurs dans la manière générale de développer le sujet : *Sulpice à la Cour ; Sulpice évêque :* Fromentières s'arrête à ces deux ordres de considérations ; Bossuet y ajoute *: Sulpice religieux ;* mais il insiste à peine sur cette troisième partie. Hors de là, il n'y a que des différences dans les développements. Fromentières fait à la biographie une plus large place que Bossuet : il analyse avec vérité les mœurs de la cour, insiste sur les périls que la vertu y rencontre, multiplie les détails. Bossuet n'analyse guère. Quelques traits rapides lui suffisent pour dénoncer les dangers qu'offre la Cour, puis il laisse parler son âme, émue par la beauté morale du héros qu'il se propose de louer, et son émotion se traduit, un moment, par un vrai cantique, dans lequel il célèbre les triomphes de la chasteté ! Le ton s'élève dans ces effusions lyriques auxquelles l'orateur livre volontiers son âme. Dans la deuxième partie du panégyrique de Fromentières, on pourra remarquer avec quelle liberté le prédicateur fait la leçon aux évêques. Bossuet se contente

d'indiquer aux prêtres les devoirs que leur imposent la fuite du monde et les obligations particulières auxquelles ils sont soumis. Il ne faut pas lire deux fois ces panégyriques, pour remarquer et pour conserver l'impression différente que laissent après eux l'orateur de race, qui fait parler son âme, et le prédicateur méthodique, élégant, agréable, qui a de la facilité, de l'aisance dans le développement, de l'harmonie dans l'ensemble, mais dont l'inspiration ne procède pas assez du cœur.

On pourra faire la même remarque, au sujet du panégyrique de saint Bernard. Après les considérations si élevées et si poétiques de Bossuet, sur la jeunesse de saint Bernard et sa sainteté dans le cloître, il y a encore de l'intérêt et du charme à lire, dans Fromentières, la démonstration par les faits de l'influence, il serait plus juste de dire la séduction, qu'exerçait sur les âmes la figure de ce moine réformateur, qui rajeunit d'une sève nouvelle l'ordre monastique, et domina l'église d'Occident par l'ascendant de son éloquence et l'éclat de ses vertus : « les « princes quittent leurs Etats, les régents de France et de Suède « abandonnent le gouvernement de ces royaumes, les Hildebert, « les Geoffroy remettent leurs évêchés entre les mains du pape, « un peuple de princes et de prélats, toutes sortes de conditions, « touchées de la retraite de notre saint, viennent apprendre de « son exemple, dans un cloître, à vaincre leurs passions et à « mortifier leurs sens.... Avec ces charmes, je lui vois attirer « dans Clairvaux jusqu'à sept cents religieux.... à l'odeur de « ses parfums, je vois courir après lui cent soixante troupes qui, « de son vivant, peuplent autant de monastères et le reconnaissent « pour leur maître. »

Le rôle que saint Bernard joua dans l'Eglise, principalement à l'époque où Pierre de Léon fut sur le point de provoquer un schisme d'Occident, la conduite qu'il tint à l'égard des princes chrétiens, ne sont pas marqués d'un style moins ferme, avec moins de précision et de relief. C'est d'abord Henri d'Angleterre, qui, sourd à la persuasion, est contraint par la menace à faire sa

ission au pape Innocent, c'est Lothaire, qui, à son tour, est
s avec hardiesse et bientôt ramené au devoir ; c'est enfin le
le France, nouveau Théodose, qui, après le carnage de
y, entendit les protestations d'un nouvel Ambroise :
puis VII chasse les prélats de leurs sièges ; il paraît inflexible
ux prières de toute l'église sur ce sujet. L'homme de Dieu,
nu d'une sainte indignation, le reprend avec force de sa
ureté, le menace publiquement de la colère du ciel, et
ependant prononce un arrêt de mort contre son fils aîné. »
Ceux qui ont lu le panégyrique de saint Bernard par Bossuet
souviennent que les traits historiques n'y abondent pas ;
sont même rares ; et cependant la physionomie du saint y
end quelque chose de vivant et d'animé, que Fromentières n'a
as réussi à donner, au même degré, à son héros. Malgré les
étails accumulés, notre prédicateur ne parvient qu'insuffi-
amment à faire revivre, à nos yeux, la figure de saint Bernard,
ivec cet éclat et ce relief qu'elle eut de son temps. On ne
croirait pas, après avoir lu ce panégyrique, qu'on a vu passer
sous ses yeux la plus noble, la plus austère, la plus rayonnante
figure du XII[e] siècle.

Je demande encore une mention particulière en faveur du Panégyrique de *saint Charles Borromée*. Il semble que les vertus pratiquées par le saint archevêque de Milan ont éveillé dans l'âme de Fromentières les sentiments d'une religieuse admiration. Cet évêque grand seigneur, si dévoué à l'église, si plein de zèle pour la discipline ecclésiastique, si tendre pour les pauvres, si paternel pour son troupeau, devait aller au cœur de Fromentières. Toujours est-il qu'il lui a inspiré un de ses meilleurs panégyriques. Le détachement des biens de la terre, le zèle de l'évêque, la charité du saint, telle est la division de cet éloge. Elle a le double avantage d'embrasser les principales circonstances de la vie du saint, et de ne pas trop déranger l'ordre chronologique des faits. On voudra bien remarquer aussi, que cette division n'affecte aucunement la prétention de réduire

[illegible]

[illegible] demander à recevoir [illegible] Dieu frappe les [illegible]

[illegible] Fléchier sur le même sujet [illegible] rapprocher les parties [illegible] panégyriste de Turenne. [illegible] par Fléchier, et [illegible] qu'il insiste sur toutes [illegible] mettre au grand jour le [illegible] du saint archevêque. « [illegible] occasion que [illegible] Charles fit voir son zèle et sa tendresse pour son peuple : [illegible] entrailles s'émurent [illegible] saint Paul qu'il

était débiteur à tous, qu'il désirait de se sacrifier pour ses frères. Chair et sang, raison humaine, persuasions vraisemblables, vous n'eûtes point de pouvoir sur son esprit ni sur son cœur. On lui dit que sa vie importe au public ; et il répond que le salut d'une âme est encore plus important à Dieu ; que c'est une œuvre de perfection, et il croit que son état l'oblige d'être parfait. On lui allègue que c'est un conseil ; et le respect et la fidélité qu'il a pour Dieu lui fait vouloir, non-seulement ce qu'il commande, mais encore ce qu'il conseille. On lui représente que ce n'est pas une obligation de justice ; et il croit que les devoirs de la charité ne sont pas moins indispensables. On lui dit que peu d'évêques l'ont fait ; et il répond qu'il faut donc de temps en temps quelqu'un qui le fasse...

« Que ne puis-je vous le représenter allant dans tous les lieux « infectés de la contagion pour assister ses brebis languissantes ; « traversant les rues qu'une triste solitude rendait affreuses ; « entrant dans des maisons plus lugubres que des sépulcres ; « passant au travers de ces souffles mortels qu'exhale de tous « côtés un tas de morts et de mourants ; portant en ses mains « sacrées et secourables les remèdes de l'âme et du corps ; « écoutant les confessions, administrant la sainte onction, « distribuant le corps et le sang de J.-C., appréhendant les « moindres accidents pour les autres et ne craignant rien pour « lui-même ; pressé de tendresse et de compassion pour ses « ouailles, dur et insensible pour lui-même et pour la conservation « de sa propre vie ! Que ne puis-je vous le représenter recourant « aux prières et à la pénitence, marchant nu-pieds, la corde au » cou, une croix pesante sur ses épaules, criant miséricorde pour « son peuple, plus humilié au dedans qu'au dehors, se présentant « soi-même comme une hostie vivante, comme une victime « publique, pour les péchés des Milanais dont il voulait subir « lui-même le châtiment. » (1)

Ceux qui voudront bien lire ces deux passages remarqueront que les trois phrases de Fromentières résument les trois tableaux

(1) Cité par M. de Tréverret. loc. cit. p. 131.

es deux morceaux, plus qu'une différence accidentelle
, il y a la différence qui sépare deux hommes dont
es ne se ressemblent guère. Entre le disciple du
et l'ami des Caumartin, il n'y eut, en littérature, à
ien de commun.

aucun intérêt à s'étendre davantage sur les
ues de Fromentières. L'idée que j'en voudrais laisser
ce chapitre, c'est que Fromentières en louant les
st tenu beaucoup plus près du sermon que de l'éloge.
ut, assurément louable, de porter l'édification dans les
trop recherché l'application morale et trop dédaigné
historique. Ce défaut même le rattache à son siècle et
ème au temps où il vécut. Où est donc, au XVII[e] siècle,
du détail historique ? Ce n'est pas au théâtre, où la vérité
et les études morales tiennent la plus large place et
nt toute l'action ; ce n'est pas dans le roman et l'épopée,
estissent misérablement les faits et dénaturent la vérité
toire; ce n'est pas dans les écrits des prosateurs
tes, qui ne songent guère à la restitution du passé,
ls qu'ils sont uniquement aux hommes et aux choses qu'ils
us les yeux. Le mouvement historique, qui commence avec
abillon, les Montfaucon et autres, est absolument en dehors
sphère où vivent les esprits les plus cultivés du siècle : ce
que plus tard, au XVIII[e] siècle seulement, que ce
vement s'étendra et emportera les esprits à la recherche du
é. Les mémorialistes eux-mêmes s'inspirent autant de leur
gination que de leur raison : souvent la passion les anime
s que l'amour de la vérité. Les historiens n'ont pas encore
mpris leur tâche ; et n'est-il pas remarquable, que le plus bel
vrage historique que le XVII[e] siècle ait produit, le *Discours
ur l'histoire universelle*, soit, en grande partie, un magnifique
raité de théologie et de morale, quelque chose comme un
sermon à propos d'histoire ? Les panégyriques de Fromentières,
sur un ton et avec une portée beaucoup plus modestes, ne furent
pas autre chose.

dessus par Fléchier, si bien qu'en lisant la page
serait presque tenté de n'y voir que le dé
canevas esquissé par le premier. Fromentières
« savez, Messieurs, que la peste ravageant
« cruelle maladie, où le père abandonne le fi
« main ne put séparer Charles de son peuple.
quelque. la scène à décrire est omise :
contente de deux traits et passe à l'idée su
contraire insiste sur la partie descriptive : ex
le tableau d'une ville ravagée par la peste e
horreurs que le brillant rhéteur se gardera
aura d'autant plus raison, qu'ici le tableau
mettre plus en relief le courage et la sa
« Messieurs, continue Fromentières, c'est
« ma sœur même de conscience, vous voule
« se tromperai, etc... » Parlant ainsi, il
que saint Charles eut à vaincre des re
sage peur et héroïque dessein. Quelles
Notre prédicateur n'a pas jugé à p
se borne à les rappeler par une allus
jet : son imagination devine ces r
souvenir, il les énumère devant ses
met saint Charles aux prises av
ajoutant ainsi l'intérêt du drame
puis, voilà le saint qui s'avan
détresse. « Quel ravissant spec
La scène est faite de quelqu
d'eux-mêmes l'émotion à
aurions regardé plus longte
encore et de plus près
seraient plus fortement ému
qu'il n'est
de son
se mo

...UNÈBRES

...TIÈRES

... par Fromentières ;... Son ... peu à ce genre d'éloquence ;.. ...ient pas de nature à inspirer le ...ments généraux tiennent trop de ...bres ;. . il use fréquemment des ...rue de mesure dans l'expression de la ... dans les Oraisons funèbres de ...lique, la sincérité, l'élévation du ... style, la chaleur d'âme. ...ne d'Autriche ;... un reproche de ... de cette Oraison funèbre ; passages ... et Pascal ;... Oraison funèbre de ... particulier qu'elle présente ;... une ...de ;... conclusion du chapitre.

I

...mentières a prononcé six oraisons funèbres : ..., à la prière de la princesse de Guise, abbesse ... de Montmartre, il prononça dans l'église des ...ge funèbre d'*Anne d'Autriche*.

2° Le 7 février 1671, il fit à Notre-Dame l'oraison funèbre de *Hardouin de Péréfixe*, archevêque de Paris.

3° En cette même année 1671, il prononça, dans l'église cathédrale de Reims, l'oraison funèbre du cardinal *Antoine Barberini*, archevêque de Reims, mort le 26 juillet. Cet éloge dut être prononcé aux funérailles du cardinal, c'est-à-dire vers la fin de juillet.

4° Le 8 octobre 1671, il fit, dans l'église Saint-Roch, l'oraison funèbre de *Hugues de Lionne*, ministre, secrétaire d'Etat.

5° Le 30 septembre 1672, dans la chapelle de l'Oratoire, rue Saint-Honoré, il prononça l'éloge funèbre du *P. François Sénault*, supérieur général de la Congrégation.

6° Enfin, au mois d'avril 1673, il faisait l'oraison funèbre de *Marie-Anne Martinozzi, princesse de Conti*, morte le 5 février de l'année précédente. (1)

Sauf la première, qui remonte à 1666, toutes ces oraisons funèbres furent prononcées dans l'espace d'environ deux années, de février 1671 au mois d'avril 1673. Je n'insisterai pas plus qu'il ne faut sur les éloges que les gazetiers du temps donnent à Fromentières, et sur les applaudissements qu'excitèrent, disent-ils, ses œuvres éloquentes. Je ferai remarquer pourtant, que dans les années 1671-1672 Bourdaloue, Mascaron et Fléchier sont déjà dans toute la force de leur talent et l'éclat de leur renommée ; ils ne paraissent pas, d'ailleurs, avoir été absorbés complètement par les autres devoirs de leur ministère, et cependant, au cours de ces deux années, ce n'est pas à eux qu'on demande le plus souvent des éloges funèbres, c'est à Fromentières. Il arriva ainsi que Bossuet et Fléchier exceptés, nul, parmi les grands prédicateurs, n'a prononcé plus d'oraisons

(1) Quatre de ces dates nous sont données par la *Gazette de France*. Les deux autres ne sont qu'approximatives. Fromentières déclare, dans son exorde de *l'oraison funèbre du cardinal Barberini*, qu'il parle au jour de ses « funérailles » ; et, quand il loue la princesse de Conti, il nous avertit que c'est « quatorze mois » après qu'elle est morte.

funèbres que Fromentières. (1) Je ne voudrais pas en conclure que dans ce genre de composition, il vient immédiatement après Bossuet et Fléchier. C'est à l'étude de ces éloges que nous demanderons, non pas le rang qui lui revient, mais le talent qu'il y a montré. Qu'il suffise, pour le moment, de constater la faveur qu'eurent, à cette époque, ses éloges funèbres, puisque, aux environs de 1672, aucun des grands prédicateurs ne fut appelé plus souvent que lui à prendre la parole dans de pareilles circonstances.

Il semble, d'abord, que Fromentières n'était guère fait pour ce genre d'éloquence. Presque tous ses panégyriques sont faibles ; la physionomie du saint se dégage mal ou se dégage à peine des considérations générales qui l'enveloppent et qui l'enserrent. En appropriant directement sa prédication à l'utilité de son auditoire, il oublie qu'il est panégyriste et devient sermonnaire. Dans le sermon lui-même, nous avons trouvé de la méthode, de la netteté, de la précision, de la variété même, toutes sortes de qualités secondaires, qui peuvent arriver à composer une œuvre agréable ; mais, nulle part, nous n'avons relevé ces traits qui révèlent un esprit original, ces mouvements de haute éloquence qui accusent dans l'orateur une grande puissance de sensibilité, ces inspirations enfin qui prouvent que le prédicateur pense par lui-même, et qu'il est un maître de la parole. Au contraire, nous avons remarqué que Fromentières s'inspirait plus volontiers des autres que de lui-même, qu'il était habile à mêler ses pensées aux pensées d'autrui, à traduire les Pères et à les commenter : ce qui indique, semble-t-il, une veine peu féconde, et une inspiration peu capable de s'élever bien haut. Et l'oraison funèbre, n'est-ce pas ? demande toute autre chose.

De plus, quand on y regarde de près, on est en droit de se demander quelle est celle de ses oraisons funèbres dont le sujet

(1) Bourdaloue n'en a prononcé que deux, Mascaron quatre, Massillon cinq, Fléchier huit, dont la première, celle de Madame de Montauzier fut prononcée le 2 janvier 1672, la seconde, celle de la duchesse d'Aiguillon, le 20 août 1675.

était de nature à inspirer l'orateur, et à porter son âme jusqu'à ces hauteurs où l'on aime à voir s'élever de pareils éloges. Etudiez de près les six personnages que Fromentières a eu tour à tour le devoir de louer, et vous ne trouverez dans leur vie, ni « les extrémités des choses humaines, » ni ces calamités qui font voir « dans une seule mort, la mort et le « néant de toutes les grandeurs humaines, » ni ces gloires éclatantes que « tout le monde habitable » a connues. On demande à l'orateur qui prêche un éloge funèbre d'élever le ton, d'attendrir, d'intéresser, de charmer au récit des actions de son héros, et, depuis Bossuet, il ne semble plus permis à l'oraison funèbre de nous entretenir d'autre chose que de faits mémorables ou de pathétiques événements. Or il faut bien que cette matière soit contenue dans le sujet, et que le prédicateur n'ait pas autre chose à faire qu'à l'en dégager : il faut que le héros, devenu le sujet d'un éloge funèbre, ait accompli de grandes choses par lui-même, ou tout au moins, qu'il ait été mêlé à ces grands évènements qui supportent l'éclat de la grande éloquence et l'ampleur d'une oraison funèbre. Bossuet, outre son admirable génie, a eu le rare bonheur de rencontrer de grands sujets. Les oraisons funèbres de Nicolas Cornet et d'Yolande de Monterby, prononcées dix ans plus tard, auraient-elles eu l'éclat de celle de Condé, le pathétique de celle de Henriette d'Angleterre ? Mascaron a prononcé l'oraison funèbre de Henriette d'Angleterre, celle du duc de Beaufort, dont la destinée fut si étrange, celle de Turenne, dont la mort fut un deuil national. Fléchier eut à louer dans la chaire le duc de Montauzier et Turenne. Massillon fit l'éloge de Villeroy et de Louis XIV. Fromentières n'a jamais eu la bonne fortune de rencontrer un de ces sujets qui sollicitent l'éloge et portent à l'éloquence. La belle Martinozzi, princesse de Conti, est demeurée célèbre par ses grâces aimables et le charme qu'elle répandait autour d'elle; sa piété fut exemplaire et sa charité inépuisable : mais sa vie ne présente pas les mêmes contrastes que celle de Marie-Thérèse, et ses

mêmes, parce qu'elles ne brillaient pas sur le trône, ent moins les regards et touchaient moins les cœurs. La Hardouin de Péréfixe et celle du cardinal Barberini, saient la matière d'un sermon édifiant, plutôt que d'un nèbre, tel qu'on aime à se le représenter depuis Bossuet. st encore plus vrai du P. Sénault, qui entra à l'Oratoire à de seize ans, et ne sortit guère de sa retraite que pour r dans les églises de Paris ou de la province. Les seuls nages qui, par les évènements auxquels ils furent mêlés, encore que par leur caractère, supportaient le poids d'une on funèbre, sont Anne d'Autriche et de Lionne.

ce que Fromentières ne nous a pas découvert dans ses ons et ses panégyriques les qualités maîtresses que réclame ison funèbre; ajouter, de plus, que les personnages qu'il eut à r n'étaient guère faits pour rendre son âme éloquente, c'est uer que ses oraisons funèbres sont au-dessous de ce qu'il viendrait quelles fussent. Et de fait, de même que les négyriques ont le tort de n'être que des sermons, les oraisons èbres, par ce côté, ressemblent un peu trop aux panégyriques. à part faite aux considérations générales y est ordinairement op large, tandis que les quelques circonstances de la vie du ersonnage qu'on veut louer, ne forment dans la trame du iscours qu'un accessoire peu important. L'orateur raconte peu : en revanche, il s'étend d'une façon, d'ailleurs agréable le plus souvent, sur des généralités auxquelles sa dialectique semble se complaire. De la vie de Hardouin de Péréfixe, il ne rapporte que trois ou quatre circonstances sur lesquelles il établit les trois parties de son discours. Le préceptorat auprès de Louis XIV fournit la matière ou plutôt l'occasion de la première partie. Fromentières y développe d'intéressantes considérations sur l'éducation des Princes, sur la nature et la qualité de ceux à qui elle doit être confiée : « L'éducation des Princes destinés à régner « est, sans contestation, de toutes les choses du monde la plus « importante, mais la plus difficile. Elle est très importante,

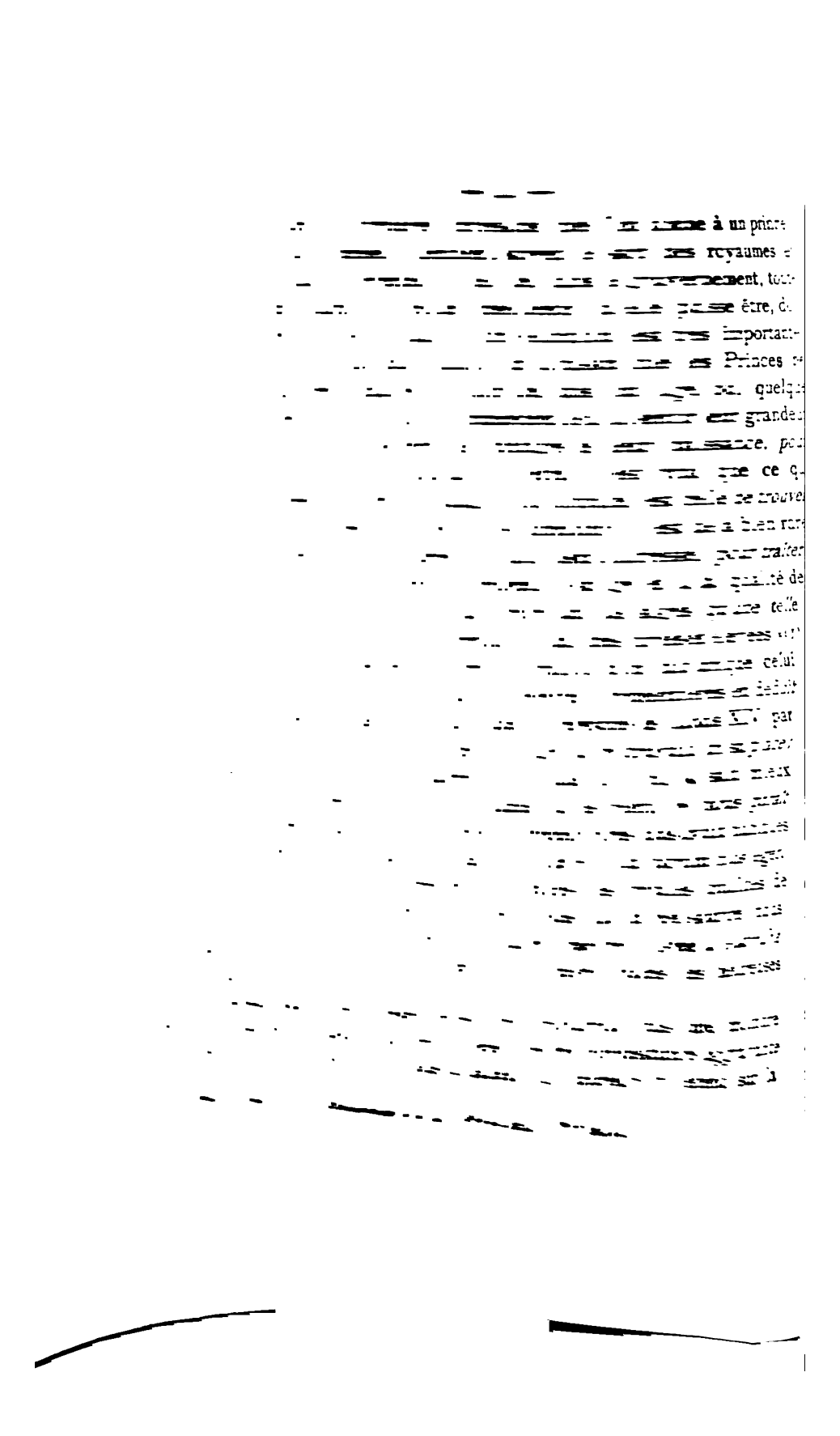

état ecclésiastique, sur l'arrivée aux dignités de le devoir de la résidence, sur l'obligation pour les défendre le temporel de leur diocèse, de l'administrer e et d'en distribuer le revenu aux pauvres, dont ils pourvoyeurs, les tuteurs et les pères. » Mais, quel est lat dont l'éloge ne comporte pas les mêmes réflexions nes développements ? Et sera-t-il permis, sur ce thème louer tous les évêques ? Non; l'oraison funèbre, comme rique, est une œuvre très particulière, qui ne doit qu'au personnage qui en fait le sujet. Les théories lui donnent quelque chose de vague, de banal, miné, et, par la monotonie inhérente au ton didactique, au discours la chaleur et la vie. Fromentières ne ıs l'avoir assez compris. Ajoutez à cela que les maximes phiques, les réminiscences et les citations des auteurs es achèvent de donner à l'oraison funèbre une forme ment doctrinale et une tournure dogmatique.

c'est une remarque à faire : les prédicateurs de la période uelle appartient Fromentières traitèrent généralement les ırs profanes avec une grande réserve, et s'abstinrent ıairement de leur donner place dans les sermons. Ils nt moins sévères dans l'oraison funèbre. Autant nous ns vu Fromentières faire preuve d'érudition théologique ns les sermons, autant, dans l'oraison funèbre, il se aît à user de la connaissance qu'il a des auteurs profanes. ans la seule oraison funèbre d'Anne d'Autriche, pour ıe parler que de celle-là, il cite Platon, Cicéron, Machiavel, Platon encore, Pline le Jeune, Godeau, Lucain, Valère-Maxime et deux fois Sénèque ; et, ce n'est plus comme en passant, sous le titre assez dédaigneux d'*ancien*, ainsi qu'il en avait l'habitude dans les sermons ; il les désigne par leur nom et ne sent plus le besoin de dissimuler les emprunts qu'il leur fait. A ce propos, l'abbé Maury remarque que Bossuet « usa plus fréquemment de ce

[illegible] oraison funèbre [illegible] On pourrait faire la même [illegible] Fromentières et de bien d'autres. La [illegible] oraison funèbre garda toujours quelque chose [illegible] exclusivement profane, qu'elle avait [illegible] siècle et, tandis que les text[illegible] mesure l'érudition profane y gar[illegible] avait perdue dans le sermon. (2)

[illegible] n'est pas le plus grave. Il en est [illegible] qui se retrouve dans pres[illegible] funèbres de Fromentières : c'est l'exagérat[illegible] Bossuet nous a m[illegible] funèbre de Henriette d'Angleterre [illegible] simplicité s'exprime une sin[illegible] Toute cette page est pleine de ses dé[illegible] et de ses larmes ; et Bossuet [illegible] sans aucune recherche, sans auc[illegible] expression ou dans le ton. Fromenti[illegible] la vérité du sentiment, et il fait p[illegible] Dans l'exorde de l'Or[illegible] qu'il ose à peine se cha[illegible] sur un si lamentable sujet... Le c[illegible] vient d'être frappée, serra d'a[illegible] de violence pour ne pas trouble[illegible] il y avait près de deux [illegible] sa mort n'était pas un[illegible] consternent par leur soudai[illegible] cette mort est à la vérité une peine [illegible]

[illegible] page 401.
[illegible] XV. T.
[illegible] funèbre n'est aujourd'hui [illegible] mesure où elle s'élo[illegible] aimer mieux ainsi, qu[illegible]
[illegible] Michaud et Poujoul[illegible]
[illegible]

lu nous châtier. Il nous avait donné cette grande
ans son amour, il faut croire qu'il ne nous l'ôte,
que dans sa fureur : n'y ayant personne de nous, qui,
d'Anne d'Autriche, ne doive, en se frappant la
s'écrier : La couronne de notre tête est tombée,
nous qui avons péché. » Ceci n'est pas flatteur pour
èse : la pensée n'est pas juste non plus. La couronne
de la tête d'Anne sur celle de Marie-Thérèse. En
d'Autriche n'était rien dans le gouvernement de la
tant est qu'elle eut jamais gouverné. (1) Elle ne
n'empêchait rien. Il ne faudrait rien dire de
nt pour sa mémoire : mais, si sa mort était un
, serait-ce manquer au respect qui lui est dû, d'affirmer
âtiment était assez doux ?

it relever de semblables exagérations dans l'oraison
lu cardinal Barberini, où le prédicateur « convie non
ent le diocèse de Reims, mais tout le royaume, l'Eglise
e, à s'associer à l'éloge, pour ne pas donner des bornes
troites à un sujet qui en peut le moins souffrir. » Ce
trait aurait pu convenir à l'éloge d'un Turenne — et
! — mais, à la place où nous venons de le lire, il nous
sortir de la vérité. Le cardinal Barberini eut une vie très
e, très mêlée, il fut employé très activement à maintenir
a bonne harmonie les relations diplomatiques entre le Saint-
e et la France. Ce n'était ni un esprit médiocre ni un homme
aire. Il y eut pourtant un bon nombre de Français, je ne dis
de Chrétiens, qui n'eurent pas à se consoler de la mort d'un
me dont ils ignoraient l'existence. Mais tel est le danger de
raison funèbre. Comme le ton en est élevé, si le héros qui en

(1) « Comme je pris la liberté de lui dire que je ne pouvais pardonner
au cardinal d'avoir si peu laissé de puissance à celle qui lui avait
donné et conservé toute l'autorité dont il jouissait, elle me dit : « il a
une légitime excuse, car il sait que je ne me soucie pas d'en avoir. »
Madame de Motteville. *Mémoires*. édit. Michaud et Poujoulat. V^e^ part.
p. 480.

fait le sujet n'est pas assez grand, le prédicateur se croit obligé de le grandir à la hauteur de l'oraison funèbre.

En résumé, les reproches les plus graves qu'on peut faire aux oraisons funèbres de Fromentières sont de manquer trop souvent de chaleur et de vie, de se perdre dans le développement des considérations générales et des lieux communs; de ne pas donner une assez grande place aux faits, de se tenir trop près du sermon, trop loin du panégyrique. Sur les six oraisons funèbres, il en est trois, celles de Péréfixe, du P. Sénault, de la princesse de Conti qui, pour le fond des matières, sont de véritables sermons. Chaque homme a sa manière particulière de concevoir les choses, à laquelle il ramène tout. Ainsi toutes les œuvres de Fromentières tournent plus ou moins au sermon.

Facies non omnibus una,
Non diversa tamen, qualem decet esse sororum.

On pourra penser également qu'elles sont d'un éclat trop souvent uniforme, et parfois on regrettera de ne pas trouver assez d'harmonie entre le ton de l'éloge et celui qui en fait le sujet.

II

Ces défauts, et d'autres peut-être, mais d'une portée beaucoup moindre, non seulement je ne fais pas difficulté de les reconnaître, mais je les ai signalés tout d'abord, ce qui me donne le droit, maintenant, de dire librement de ces mêmes oraisons funèbres tout le bien que j'en pense.

Les défauts les plus graves de Fromentières, dans l'oraison funèbre, ne sont le plus souvent que l'exagération d'une de ses qualités. Il n'a pris que difficilement, on peut même dire qu'il n'a pas pris du tout le parti de se résigner à n'être que panégyriste ; et ce qu'il a voulu par dessus tout, c'est rester apôtre.

a fait un mérite à Bossuet de n'avoir pas humilié la chaire, de ne l'avoir pas condamnée à n'être plus qu'un théâtre où débitent de profanes discours. C'est déjà assez de complaisance pour les grandeurs humaines, que de leur accorder le privilège être louées en face des autels, sans que ces éloges deviennent expression de la flatterie mensongère ou de l'adulation ntéressée. Fromentières ne pensa pas autrement, et il fut eureux de faire payer par avance aux grands de ce monde le rivilège de leur naissance, en affirmant devant eux le néant de eur grandeur et la vanité de leurs prétentions : « Grands du » monde, conquérants de la terre, toute votre gloire n'étant que « vanité, je ne m'étonne pas, s'il ne vous reste rien après votre « mort. La pensée et le souvenir qu'on a de vous se dissipe avec « le dernier son de la cloche qui honore vos funérailles ; et, hors « quelques légères plaintes de vos proches ou de vos amis, « toutes vos dignités, vos emplois, vos richesses, vos charges, « sont ensevelies avec vous dans un même tombeau. » (1)

Cependant, ce n'est pas assez pour lui d'affirmer le néant des grandeurs humaines, qu'il est obligé de louer. Ces grandeurs humaines, il en parlera aussi peu que possible ; il recherchera dans son sujet moins le côté louable que la leçon utile, et il l'envisagera sous l'aspect qui se prête le plus facilement au sermon. Il louera chez la princesse de Conti les vertus domestiques et l'inépuisable charité ; chez de Lionne — sujet d'ailleurs très peu chrétien — l'homme pacifique. Il tire le sujet à lui, le retourne tant et si bien, qu'il finit par découvrir par où il est susceptible d'être un sujet religieux, édifiant, sans cesser toutefois d'être le sujet d'une oraison funèbre. A ce moment ses scrupules disparaissent, car il s'est persuadé à lui-même qu'il peut commencer de parler : « Si je prends aujourd'hui la parole, « ce n'est pas, Messieurs, dans les seules vues que Platon voulait « qu'on louât les hommes illustres de la République après leur

(1) *Orais. fun. de Lionne.* IIe part.

« mort. Ce n'est pas seulement pour contenter la piété des enfan
« de M. de Lionne, quelque zèle qu'ils doivent avoir pour
« gloire d'un si bon père ; ce n'est pas seulement pour propos
« son exemple à ceux qui peuvent parvenir à ses emploi
« quelque instruction qu'ils puissent tirer de sa suffisance et
« sa fidélité ; ce n'est pas seulement encore pour satisfaire à
« reconnaissance de l'Etat, quelque obligation qu'il ait
« célébrer des vertus qui l'ont si utilement servi. Mais j'ose di
« que si un ministre de l'Eglise fait aujourd'hui l'éloge d'u
« ministre d'Etat, c'est pour s'acquitter des devoirs dont l'Egli
« même lui est redevable. Il l'a obligée en servant la France ;
« a obéi à son Dieu dans la fidélité qu'il a eue pour son roi ; il a
« procuré le repos à des millions de chrétiens, en contribuant
« aussi utilement qu'il a fait à pacifier toute l'Europe. Et n'est-ce
« pas pour louer une telle sagesse que l'Ecriture veut qu'en même
« temps que les peuples applaudissent, l'Eglise parle : *sapientiam*
« *ejus enarrabunt gentes et laudem ejus enuntiabit ecclesia.* » (1)

La vie du ministre, secrétaire d'Etat, offrait peu de sujets d'édification, et les lignes qu'on vient de lire nous laissent deviner les efforts de Fromentières pour tirer de l'éloge une leçon utile, sans pourtant violer les droits de la vérité.

Ceci est encore une justice à lui rendre. S'il a dû louer ses héros, il a eu soin de les prendre par le côté louable. Il n'a demandé à sa conscience ni le sacrifice de sa droiture, ni celui de sa sincérité. Apôtre, il n'a pas même consenti à ce qu'il appelle « d'officieux mensonges. » Les prédicateurs de la première moitié du XVII[e] siècle ont pu quelquefois céder à la tentation de tourner à l'éloge ce qui, dans la vie de leur héros, ne fut qu'un détail sans importance ou une particularité sans valeur ; quant à lui, il ne loue que ce qui mérite vraiment d'être loué : la piété d'Anne d'Autriche et sa mort résignée ; le précepteurat et l'épiscopat de Péréfixe ; les générosités et la vie active du cardinal Barberini. Qu'on lise l'éloge funèbre de Lionne, et on verra qu'il ne loue dans ce sage politique que l'instrument qui

(1) *Orais. fun. de Lionne* : Exorde.

répara la paix de Münster et le traité des Pyrénées. Lionne, iplomate habile, fut assurément un chrétien médiocre, mais, vant de mourir, il se convertit avec une admirable sincérité, et iourut dans les sentiments de la foi la plus vive. Fromentières vait bien le droit d'insister sur sa conversion, et de proposer exemple de sa mort à ceux qui l'écoutaient. Nous retrouvons la nême sincérité et le même respect de la vérité dans l'oraison unèbre de la princesse de Conti. Sa piété, ses vertus domestiques, es soins donnés à l'éducation de ses enfants, ses grandes iumônes, c'est là tout le sujet de l'éloge. Or deux jours après la mort de la princesse, le *Mercure galant* n'invoquait pas d'autres motifs pour lui rendre hommage. (1)

Ses affirmations, j'en conviens, ne répondent pas toujours à la vérité. Il loue la politique habile, le courage et la prudence d'Anne d'Autriche qu'il rapproche de Blanche de Castille. Et cependant, Anne d'Autriche n'eut guère d'autre politique que celle de s'en remettre à Mazarin, incapable qu'elle était par elle-même de parer aux difficultés de la régence et de gouverner e royaume. L'éloge de Louis XIII nous fait sourire un peu : « Ce fut sans doute une perte bien funeste à la France que la « mort de Louis le Juste, de glorieuse mémoire. Elle perdit un « roi à la fleur de son âge, dans le cours de ses victoires, dans « l'éclat et dans la gloire de ses triomphes : elle perdit un roi, « tel que les plus sages politiques pourraient s'en figurer un, « capable de faire le bonheur d'un Etat, lorsque la maturité de « l'âge où il entrait, et que l'expérience des évènements dont il

(1) *Mercure galant*, 6 février 1672 : « La mort nous ravit avant-hier « Madame la princesse de Conti, fille du comte Martinozzi et d'une « sœur de feu M. le cardinal Mazarin. Elle avait en partage une « grande beauté, que son extrême dévotion lui fit bientôt négliger. Elle « avait vécu avec M. le prince de Conti, son mari, dans un respect qui « lui avait attiré beaucoup de respect et de considération. Sa grande « piété est une chose très connue, et ses grandes aumônes ont été sues « de tout le monde. Elle a eu un soin pour l'éducation de ses enfants « digne d'une grande princesse et de la meilleure mère du monde, et « l'on en voit des fruits dans ces petits princes, qui ont déjà beaucoup « de qualités au-dessus de la portée de leur esprit. »

« sortait, rendaient comme assurée à ses sujets une félicité « présente. » (1) Nous nous faisons aujourd'hui une autre idée de la sagesse politique de Louis XIII : mais les contemporains de Fromentières ne séparaient pas l'œuvre du roi de celle de son ministre, et faisaient honneur au premier de la politique du second. Ici, Fromentières est aussi sincère et d'aussi bonne foi que Bossuet, qui loue la clémence de Charles Ier et la bonté naturelle de Condé, quoique l'histoire ait sur ces deux points plus d'une réserve à faire.

Cette sincérité dans les faits, ou tout au moins dans l'expression de ses convictions et de ses sentiments, a donné, en plus d'une circonstance, de l'élévation, du mouvement et de la chaleur au style de Fromentières. S'il est vrai que le ton est trop souvent uniforme, il n'est pas moins vrai qu'on rencontre aussi des passages d'une magnifique allure et d'un brillant éclat ; s'il est vrai que l'expression de la douleur a parfois recours aux exagérations et aux hyperboles, il est non moins vrai que, plus souvent peut-être, le deuil et le regret y parlent un langage naturel, empreint d'un sentiment profond et d'une émotion communicative. L'exorde de l'oraison funèbre de Péréfixe n'est-il pas d'un mouvement magnifiquement rhythmé ? La pensée et le sentiment qui le remplissent, ne se développent-ils pas avec une harmonieuse régularité, pénétrant de plus en plus notre âme et lui communiquant par degrés une légitime et sincère émotion ? Cette page, trop longue pour être rapportée ici, ne souffre pas non plus d'être abrégée, parce que toutes les parties qui la composent, parfaitement unies entre elles, servent à prouver que Fromentières n'était pas incapable de combiner, en vue d'un effet à produire, une série de développements qui tendent au même but, s'en rapprochent par degrés, et l'atteignent sans effort. La variété ne manque pas plus que l'unité à cette page, qui joint à la discussion d'une pensée l'expression d'un sentiment

(1) *Orais. fun. d'Anne d'Autriche.* Ire part.

et d'une émotion sincère. L'exorde de l'oraison funèbre du *énault* est écrit avec la même ampleur, dans un style large bre, relevé par un mélange d'accent personnel. Dans l'éloge entreprend de son ancien maître, le disciple laisse parler les enirs dont son âme est pleine, et sa voix trouve facilement emin du cœur. Ailleurs le ton change avec le sujet. Le licateur ne se trouve plus en présence d'un saint évêque ou sévère religieux, mais bien d'une aimable et gracieuse cesse, que les dangers du monde menacent dans l'innocence 'imprudence de ses dix-neuf ans : « Quelque vertu et quelque nocence qu'elle ait toujours gardée devant les hommes, elle cependant avoué et dit avec beaucoup d'humilité que, jusques l'âge de dix-neuf ans, elle n'avait pas encore bien connu ce qui tait à Dieu, ni ce qu'elle était obligée de lui rendre. Qui donc a réveillera de ce léger assoupissement ? Et qu'est-ce qui lui ôtera ce voile de devant les yeux ? Sagesse de mon Dieu, que votre conduite est admirable et que vos routes sont incompréhensibles ! Le croiriez-vous, M. F., qu'il fallût être engagé dans le grand monde, pour apprendre à connaître Dieu, monter au faîte de la fortune et des honneurs pour en découvrir la misère et s'en désabuser ; se voir briller de tous les rayons de la gloire, pour en faire un sujet de son mépris ?... »

« C'est cependant par des voies si extraordinaires, que notre illustre princesse est arrivée à la connaissance de tout ce qu'elle ne pouvait ignorer sans faire injustice à Dieu. Il fallait qu'elle fût toute environnée de la gloire du siècle, pour en mieux connaître la vanité ; qu'elle se trouvât dans une condition et un rang plus élevé que son ambition n'eût jamais pu prétendre, afin que, jugeant des choses de plus près, elle avouât que tout cela n'était rien devant Dieu, qui, par son invincible et réelle grandeur, fait évanouir tous ces fantômes. » (1)

Ici les allusions sont discrètes, les louanges délicates ; l'orateur évoque rapidement une multitude de gracieux souvenirs : la

(1) *Orais. fun. de la princesse de Conti.* Ire part.

jeunesse de la future princesse, ses débuts dans le monde, l'impression qu'elle produisit autour d'elle, le sérieux de son âme et de sa vie, la maturité de son expérience, à un âge où la jeunesse à peine a commencé pour d'autres. C'est sur un tout autre ton que Fromentières louera les vertus que les ancêtres de Péréfixe ont montrées à la guerre : « Les gentilshommes en « France n'ont aussi guère eu, pendant plusieurs siècles, d'autre « occasion que celle-là de servir leur prince, et ils n'en sauraient « avoir de plus naturelle ; les parents de notre illustre mort « en étaient du moins persuadés, puisqu'ils ont tous recherché « cette occasion avec ardeur. Chacun sait, entre autres, l'action « mémorable de M. de Beaumont son frère ; selon le témoignage « même des ennemis, au rapport d'un auteur franc-comtois, il ne « tint pas à lui que le premier siège de Dôle ne fut plus heureux. « A la tête des plus braves officiers de notre armée, il marcha le « premier à une attaque où, après avoir fait des coups « extraordinaires de sa main, et s'être dressé comme un rempart « des corps de tous ceux qui se présentèrent, lassé de vaincre, « il se trouva enseveli dans son propre triomphe. (1) Le fils de « celui-là, neveu de notre archevêque, a depuis donné des « preuves aussi funestes, mais aussi glorieuses de son courage. « Un autre de ses neveux vient de mourir d'une mort encore « plus précieuse, puisque l'intérêt de la religion en a partagé le « motif avec le service du prince. Ce qui reste de ce sang « généreux est aussi prêt à se répandre pour les mêmes querelles.»

III

Les passages auxquels je viens de faire allusion ne sont pas les seuls par lesquels les oraisons funèbres de Fromentières

(1) Cette expression se trouve dans l'*Oraison funèbre de Victor Amédée* par Jean de Lingendes. Elle fut reproduite par Mascaron dans son *Oraison funèbre du duc de Beaufort* et par Fléchier dans l'*Oraison funèbre de Turenne*. Voir dans Maury : *Essai sur l'éloquence*, note III, page 451, toute une longue discussion à ce sujet.

présentent encore aujourd'hui un réel intérêt. Avec leurs qualités et leurs défauts, et dans une mesure nécessairement inégale, les oraisons funèbres de Fromentières sont intéressantes à connaître, chacune dans son entier. S'il fallait établir des catégories, il conviendrait de dire que les oraisons funèbres de *Péréfixe*, de *Barberini*, de la *Princesse de Conti* sont celles qui ont le plus perdu pour nous ; les sujets en étaient trop effacés pour traverser victorieusement les deux siècles qui nous séparent d'eux. L'oraison funèbre du *P. Sénault* mérite un rang à part. « Elle « est bien dans le ton des contemporains de Bossuet, et si elle « n'atteint, en aucune de ses parties, l'élévation et le génie du « maître, elle est par endroits d'une inspiration plus généreuse, « d'un accent plus sincère, d'un tour plus libre et plus vif que « la plupart des oraisons funèbres de Massillon. »(1) Il n'est pas une oraison funèbre de Fromentières qui s'élève plus haut et se soutienne mieux dans l'ensemble. Pas d'inutiles longueurs, pas d'exagérations oratoires : loin de nuire à l'intérêt, les considérations générales sont ici le sujet lui-même, car l'oraison funèbre du *P. Sénault* est moins l'éloge d'un homme que celui du sacerdoce et de la prédication que cet homme a honorés. Jamais Fromentières n'avait rencontré un sujet qui fut plus à la mesure de son âme : jamais il ne fut mieux inspiré. Je n'étudierai pas ici cette oraison funèbre, d'abord parce que cette étude a été faite, en second lieu, parce que j'en ai cité de larges extraits, quand il a été question de la rhétorique de Fromentières.

J'aime mieux attirer l'attention sur deux oraisons funèbres, d'un mérite moindre et d'un intérêt différent : je veux parler de celles d'*Anne d'Autriche* et de *Lionne*. Dans la première, qui est de 1666, Fromentières a pris pour texte la parole du prophète, que, quelques années plus tard, Bossuet devait appliquer avec

(1) *Oraison funèbre du P. Sénault par Fromentières.* Lecture faite à l'Académie de Caen, en juin 1888, par l'abbé L. Follioley, proviseur du lycée de Caen. Je suis d'autant plus heureux de renvoyer le lecteur à cette courte mais substantielle étude, qu'elle est l'œuvre d'un homme de goût et d'un sincère admirateur de Fromentières.

tant de bonheur aux malheurs de Henriette de France : *Et nunc reges intelligite, erudimini qui judicatis terram.* Quelques critiques, qui ont remarqué la coïncidence, ont su mauvais gré à Fromentières de n'avoir pas prévu qu'un jour Bossuet se servirait du même texte, et en ferait un meilleur usage que lui. Rendu sévère par une comparaison qui est tout entière à l'avantage de Bossuet, l'abbé Maury (1) déclare que Fromentières a employé ce texte « sans analogie comme sans effet. » Et cependant, il me semble bien que la mort nous instruit toujours par « ses grandes et terribles leçons » ; que la mort des rois avertit les rois « que toute leur grandeur n'est qu'empruntée » ; et qu'en particulier, la mort cruelle d'Anne d'Autriche démontrait leur propre faiblesse au roi et à tous les grands. Il me semble, enfin, qu'un prédicateur est toujours bien venu, quand il convie les rois à suivre les exemples que les rois leur ont donnés, et Fromentières n'a pas voulu autre chose. D'ailleurs, il s'en est parfaitement expliqué lui-même : « On s'est mis en peine « de donner aux grands des leçons de politique et d'instruire *les* « souverains... Mais le chemin des préceptes est bien long, et « principalement pour les rois. L'exemple sensible, qu'ils trouvent « dans la vie et dans la mort d'une reine aussi illustre que la « nôtre, leur en ouvre, ce me semble, un bien plus court et bien « plus facile : *et nunc reges intelligite.* (2) » Serait-il donc interdit de convier les rois à venir s'édifier et s'instruire de leurs devoirs de chrétiens, au récit des vertus et de la mort d'une reine ? Si la vie de cette reine s'est écoulée dans la pratique des vertus chrétiennes, si sa mort a été héroïque de résignation et de foi, n'est-il pas naturel que le prédicateur, se tournant vers ses auditeurs, pour la plupart grands du monde et juges de la terre, s'écrie : *intelligite, erudimini ?* On dirait que Fromentières a pressenti le reproche qui devait lui être fait un siècle plus tard ; car, après avoir montré la piété de la reine, il ajoute :

(1) *Essai sur l'éloquence.* Note III p. 452.
(2) *Oraison funèbre d'Anne d'Autriche.*

Peut-on trouver étrange que j'appelle les rois à son école, et que j'exhorte tous ceux qui commandent sur la terre, à recevoir les instructions de cette admirable princesse, *et nunc*, etc. » Plus loin, quand il va raconter la mort si pieusement résignée d'Anne d'Autriche, Fromentières renouvelle la même invitation aux rois : « Et c'est ici, rois de la terre, que je vous « invite : *et nunc reges intelligite ;* venez voir la première reine « du monde devenir par son propre aveu la proie de la corruption, « avant que de l'être de la mort : venez apprendre que vous « n'êtes, avec toute votre vanité, que cendre et que pourriture : « venez être les admirateurs, en même temps que les témoins « de la constance la plus chrétienne et de l'une des plus « généreuses morts, dont peut-être on ait jamais ouï parler dans « la paix de l'église, *erudimini qui judicatis terram.* » Mais certainement un pareil spectacle est digne de solliciter l'attention des rois et de nature à les instruire.

Je ne puis donc admettre le jugement de l'abbé Maury. A vrai dire, il eût été très sage de donner à Fromentières le conseil de renoncer à ce texte, réservé pour un plus magnifique sujet. Quand on le lit en tête de l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche, on est involontairement ramené au souvenir de Bossuet, et la comparaison qui s'établit dans l'esprit n'est pas favorable à Fromentières. Ni le sujet n'a cette ampleur qui nous permet de voir « dans une seule vie toutes les extrémités des choses humaines, » ni l'orateur n'a cette puissance qui s'égale aux sujets les plus élevés. C'est l'unique motif qui puisse faire regretter que Fromentières ait eu la pensée de choisir ce texte. (1)

(1) On lit dans l'édition des *Oraisons funèbres de Bossuet* donnée par M. Aubert, Paris, Hachette, 1873, page 5. « Peut-être (Fromentières) « l'empruntait-il (ce texte) à Bossuet, qui peu de jours après la mort de la « princesse, prêchant le Carême à Saint-Germain-en-Laye, devant « Louis XIV, s'écriait : *Et nunc reges* etc.. » Vaine supposition ! Le Carême commençait cette année le 11 mars et l'Oraison funèbre avait été prêchée le 6. Ce texte d'ailleurs étant très connu, c'est recourir aux suppositions les moins naturelles de croire que Fromentières l'a fait venir de Saint-Germain.

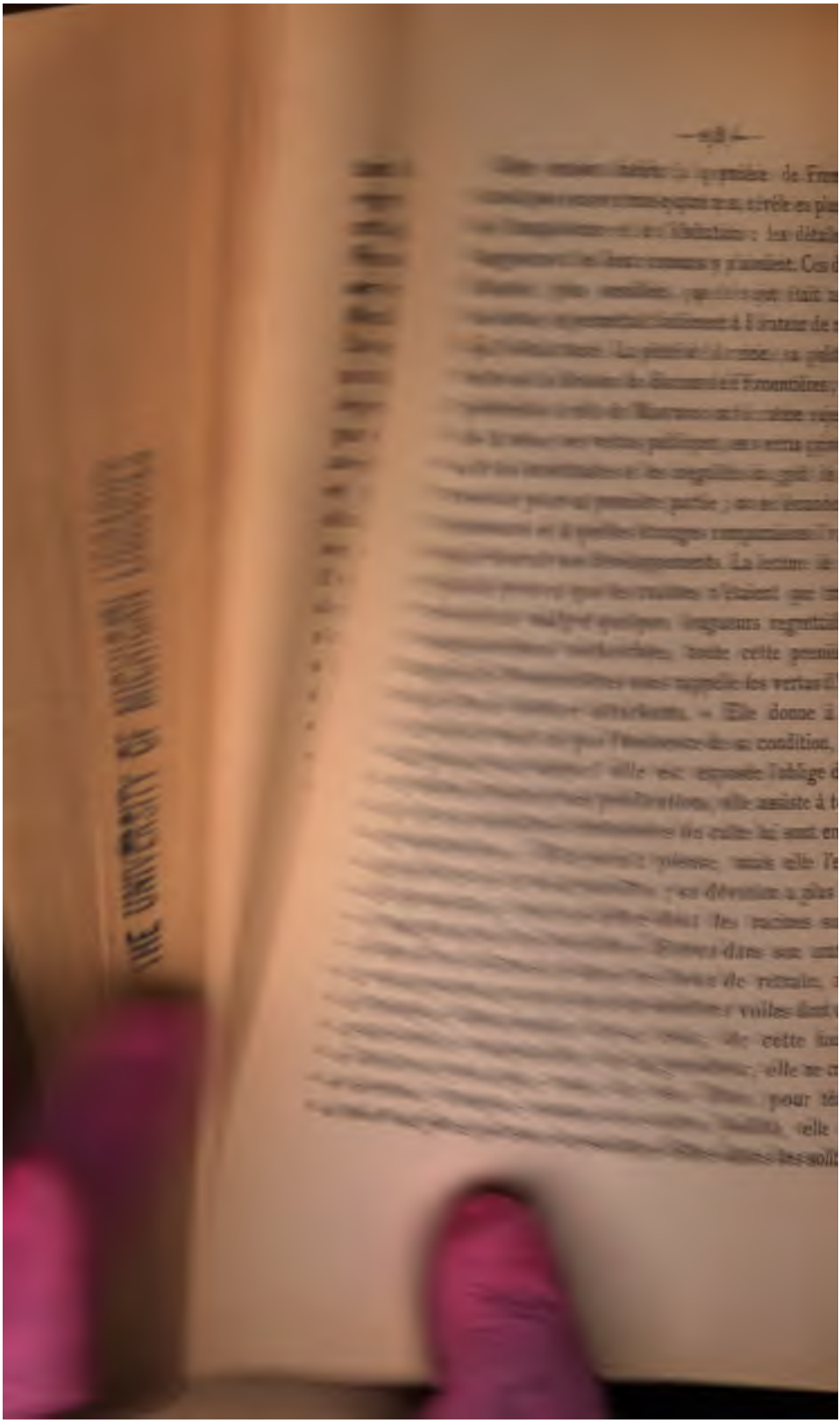

« qu'elle s'est bâties... vous verrez que son âme s'abaisse encore « plus devant Dieu que son corps ; que son esprit dit pour lors « plus de choses à Dieu que sa bouche, et que son cœur l'honore « mille fois mieux que ses lèvres. »

Tous ces détails et d'autres encore de même nature faisaient revivre Anne d'Autriche sous les yeux de l'auditoire, auquel le prédicateur s'adressait en ce moment : car ils sont de la plus exacte vérité. Fromentières ne s'inspire pas de son imagination ou de son cœur, quand il montre Anne d'Autriche, débarrassée de sa cour, fuyant la foule importune pour s'enfermer dans les solitudes secrètes qu'elle s'était bâties. Elle avait fait construire le monastère et l'église du Val-de-Grâce, « monument éternel de « sa piété et de sa magnificence royale », restauré l'abbaye de Montmartre ; et Madame de Motteville nous tient au courant des visites qu'elle faisait aux carmélites de la rue de Bouloi, aux religieuses de Sainte-Marie de Chaillot, aux bénédictines du Val-de-Grâce. (1) L'orateur est aussi précis que l'historien : « Pendant plus de cinquante ans qu'elle a vécu parmi nous, il « ne s'est passé qu'un seul jour où elle n'ait pas assisté au saint « sacrifice de la messe : encore fût-ce par une méprise où elle « n'avait nulle part ; mais cependant, quelle plainte n'en fit-elle « pas ? Que de soupirs, que de gémissements lui vit-on pousser « pour un malheur dont elle n'était pas coupable ? Combien de « fois répéta-t-elle cette parole d'un bon empereur : *diem « perdidi ?* » Puis il passe à l'étendue et à la sincérité de sa piété : c'est là qu'il fait allusion aux générosités d'Anne d'Autriche pour la restauration des églises et l'ornement du culte.

La seconde partie amène le souvenir de la Fronde : l'apostrophe « faut-il se ressouvenir, ô France, d'un crime dont tu te

(1) « Et comme elle (Anne d'Autriche) avait fait connaître à Le Tellier « les souhaits qu'elle avait souvent de se retirer au Val-de-Grâce, et « qu'il en avait averti le roi, cet illustre fils la pria instamment de n'y « plus penser, et la pressa de lui donner sa parole qu'elle ne le « quitterait point ». Madame de Motteville. *Mémoires.* V^e^ part. p. 538.

« repens ? » sent un peu trop la déclamation : elle se termine par ces mots d'un sentiment non moins éloquent que patriotique : « mais quel besoin de conserver la mémoire de nos désordres, « pour justifier la conduite de cette princesse ? Que cette raison « ne nous empêche pas d'ensevelir, sans réserve, cette honte de « notre patrie dans un silence éternel. » Nous retrouverons la même idée et le même sentiment, exprimés avec les mêmes termes, dans l'oraison funèbre du *cardinal Barberini*, quand l'orateur est amené une seconde fois à parler des agitations de la Fronde : « Et pour cela, il faut que je vous fasse ressouvenir de « ces temps fâcheux, que pour notre propre gloire nous devrions « ensevelir dans un éternel oubli. » Quand Bossuet nous déclare, dans l'oraison funèbre de Condé, qu'il est obligé de parler de choses dont il voudrait pouvoir se « taire éternellement », nous retrouvons le sentiment exprimé déjà deux fois par Fromentières, dans un semblable sujet, et nous sommes heureux d'une comparaison qui n'est pas trop défavorable à notre prédicateur.

Fromentières a été assez mal inspiré de développer dans cette seconde partie la politique d'Anne d'Autriche. Cette reine eut-elle vraiment une politique ? Nous avons déjà vu ce qu'en pense Mme de Motteville. Un autre témoin, bien placé pour être informé, déclare qu'Anne d'Autriche, « maîtresse du royaume, ne « pensa qu'à une vie douce et témoignait une grande indiffé- « rence. » (1) Ne nous étonnons pas, dès lors, de voir le prédicateur recourir à des habilités oratoires et à des subtilités de dialectique pour prouver ses affirmations. La politique d'Anne d'Autriche fut une politique de paix ; et cette paix, elle l'assura par ses prières, ses libéralités, sa clémence. Mascaron loue aussi la piété d'Anne d'Autriche, sa générosité, sa facilité à pardonner, mais il fait honneur de ces qualités aux vertus de la femme plutôt qu'aux inspirations de la politique, à la reine plutôt qu'à la régente : c'est plus naturel et plus juste.

(1) Madame de Lafayette : *Mémoires*, citée par Lehanneur. Massillon, 3me partie, chap. II p. 270.

Il faut lire surtout, dans la troisième partie, le récit des souffrances de la Reine-mère et de la patience qu'elle fit paraître à les supporter. Hormis quelques souvenirs antiques, déplacés à cet endroit, et quelques rapprochements bizarres, ici tout est simple, mais tout est grand, parce que tout est vrai, dans ce tableau d'une mort chrétienne : « Gens du monde, voilà ce « qu'une reine avait appris dans le long usage qu'elle avait fait « de la piété ; voilà, pour avoir si bien vécu, ce qui lui a procuré « l'avantage de savoir mourir. Toutes ses grandeurs, toute la « pompe de sa cour ne l'avaient pas empêchée d'apprendre que « les souffrances dans la religion sont des grâces, que les plus « longues sont les plus considérables et les plus précieuses. Elle « savait, cette pieuse reine, que le chrétien, quand il est une fois « assez heureux pour être monté sur la croix, n'en doit non plus « descendre que J.-C. Elle s'y considérait attachée avec son « aimable Sauveur, elle se le représentait aussi bien que saint « Chrysostome lui adressant ces paroles : *confixos nos mors « invcniat.* Il faut que la mort nous trouve tous deux crucifiés ; « tu souffres beaucoup, mais je souffre bien plus que toi ; « l'ouvrage de ta rédemption se doit encore achever par ta « patience ; continue donc par ta croix ce que j'ai commencé « par la mienne, et prends garde surtout de ne te pas lasser ; car « que serait-ce de toi, si moi-même je m'en étais lassé, et si, sur « la tentation des Juifs, j'eusse abandonné la croix ?

« Mais, si la patience rend la philosophie de notre grande « reine si chrétienne à sa mort, ne dérobons pas à son humilité « la part qu'elle y a. Elle confesse qu'elle a mérité son mal ; « elle avoue que c'est la moindre peine dont Dieu pouvait la « châtier en cette vie ; et, s'imaginant même qu'elle peut donner « quelque mépris et quelque horreur de sa personne, en montrant « une plaie aussi affreuse, elle ouvre librement son sein à « quiconque la veut voir. N'est-ce pas là un spectacle digne de « tous les rois de la terre ? *Et nunc reges intelligite.* Mais

pas digne de tous

de la Cour, (1)
de la voir ainsi
effectivement
le plus capable
du monde ? A
Anne d'Autriche
aux pieds des
les autres
mystères de la
toute ma vie
ma vie aux
terrorisant la
bénissant
je vois bien,
aussi que je
ne nous

ce
Christ en
le
à souffrir
rapprochement
de
parler le
telle
Pascal
d'est
résignée de
ouvrage et la
extrême aux

ntés du ciel : « Ah ! je ne veux plus tant admirer les braves les conquérants ! s'écrie-t-il : Madame m'a fait connaître vérité de cette parole du Sage : le patient vaut mieux que fort, et celui qui dompte son cœur vaut mieux que celui qui rend des villes. » Plus tard, quand il aura rendu au génie de ndé l'hommage personnel de l'admiration et de l'amitié, ssuet se représentera le vainqueur de Rocroy, à son lit de ort, et il déclarera, avec une incomparable émotion, qu'il ne veut us voir Condé autrement qu'il ne lui est apparu à son dernier our : « Je vous verrai tel que vous étiez à ce dernier jour sous la main de Dieu, lorsque sa gloire sembla commencer de vous apparaître C'est là que je vous verrai plus triomphant qu'à Fribourg et à Rocroy ». Bossuet, comme Fromentières, ne s'inspire-t-il pas de cette idée, que la mort consacre toutes les grandeurs humaines, et fait-il autre chose que traduire avec une éloquence plus pénétrante, je le veux bien, le même sentiment d'admiration émue pour les grandeurs qui s'anéantissent elles-mêmes sous le regard de Dieu ?

Ceux qui aiment les études comparées pourront rapprocher ce récit de la mort d'Anne d'Autriche de celui qu'en a fait Mascaron, dans son oraison funèbre sur le même sujet. Ils verront que les deux prédicateurs ont suivi la même marche : considérations générales sur ce lieu commun, qu'il est plus héroïque de supporter la souffrance que de courir à la mort ; puis, tableau des tortures et de la mort de la Reine ; prière à Dieu pour qu'il ait égard aux souffrances d'Anne d'Autriche et aux supplications qu'on adresse au ciel pour elle. Il y a moins d'apprêt et de fausse rhétorique chez Fromentières ; le cœur parle plus que l'esprit, l'accent est plus pénétrant, l'émotion plus intense. Une première lecture lui rend l'opinion favorable : une seconde ne détruit pas l'impression de la première.

L'oraison funèbre du ministre de Lionne présente un caractère tout différent. Voici un homme qui n'a d'autre droit à l'éloge que le rôle qu'il a joué, pendant vingt-cinq années, sur la scène

politique, et la part qu'il a prise aux évènements de son époque. Ce n'est plus l'intérieur chrétien d'une âme de reine, d'évêque ou de religieux que Fromentières va nous découvrir. Par ce côté le sujet lui échappe complètement : c'est l'homme vu par le dehors qu'il est obligé de nous montrer. Ce n'est pas sans quelque scrupule, il est vrai ; mais avec un peu d'habileté, il parvient à démontrer qu'en travaillant à la paix Lionne a travaillé pour le bien de l'Etat, et, par conséquent aussi, pour le bien de l'Eglise, intéressée à la tranquillité de l'Etat : « Et là-dessus, qui doutera « que l'Eglise ne puisse s'entretenir de cette sorte de mérite, ou ne « serait-ce pas en quelque manière à l'Eglise une espèce « d'ingratitude de s'en taire ?... avec ces précautions entrons « hardiment en matière. » La hardiesse ne lui manquera pas, ni à l'égard des choses qu'il va dire, ni à l'égard du ton sur lequel il va les dire. Voici en quels termes il parle des ancêtres de M. de Lionne : « Sébastien de Lionne, son aïeul, donna, entre autres, « une marque bien glorieuse de sa fidélité au roi Henri III, en « lui conservant le pont de Royan, qui, pour lors, était l'un des « postes les plus importants du Dauphiné. Le désordre s'y étant « mis pendant les guerres civiles, et la rébellion de cette place « entraînant avec elle celle d'une partie de la province, cet « homme prudent et courageux vit bien que le secret de pacifier « son pays était, comme dit Tacite, de le soumettre à un seul, au « souverain à qui il appartenait : *discordantis patriæ non aliud « fuisse remedium quam si ab uno regeretur.* Dans cette pensée, « il se jeta lui seul dans la place où, moitié adresse, moitié « autorité, il sut si bien ménager les esprits, qu'au milieu de la « révolte générale du royaume, il conserva cette ville et avec « elle une partie du Dauphiné dans l'obéissance du roi. »

« Artus de Lionne, père de notre illustre mort, n'a pas moins « éclaté, dans les fonctions de la justice, que son aïeul avait fait « dans l'exercice des armes. Le peu de temps qu'il fut conseiller « au parlement de Grenoble, ne l'empêcha pas de faire admirer « sa capacité et son intégrité, et lorsqu'on s'attendait à le voir

« honoré dans le monde des plus grands emplois, Dieu, qui « l'appelait à de plus saints dans la religion, rompit tous ses « liens par la mort inopinée d'Isabelle Servien, sa femme, une « des plus vertueuses de son temps. De sorte que pouvant en « toute liberté sacrifier à Dieu la victime de louanges, il entra « dans le sacerdoce, et eut même l'avantage d'y entrer par le « ministère de saint François de Sales, qui lui donna pour ainsi « dire une partie de son esprit par l'imposition de ses mains. Sa « modestie eut bien de la peine a être vaincue, pour lui faire « ensuite accepter un évêché, quoique peu considérable pour « son étendue : mais elle se trouva invincible, quand on voulut « lui proposer ensuite de passer en de plus grands : et il donna « en cela à son siècle un exemple d'autant plus rare, qu'il a paru « depuis plus difficile à suivre. »

C'est par cette page, où la simplicité s'unit à la grandeur que Fromentières commence l'éloge de son héros dans une langue noble et sévère, où se retrouvent toutes les qualités qui distinguent le français du XVII[e] siècle. Puis venant à son sujet, l'orateur esquisse à larges traits la vie de Lionne et le suit dans sa carrière d'ambassadeur, de secrétaire d'Etat : il s'attache à nous montrer dans sa personne le citoyen, ami de la paix, qui tour à tour la prépare par son habile fermeté, la signe au nom du roi, et la maintient par sa politique sage et prudente. Dans les autres oraisons funèbres, Fromentières s'est montré plus sermonnaire que panégyriste : dans celle-ci, il est plus historien et panégyriste que sermonnaire. Sans doute, nous ne pouvons pas espérer que Fromentières va s'abstenir des considérations générales : mais il ne les admet ici qu'avec une sorte de réserve, et parce qu'il les juge nécessaires pour lier ou pour amener les faits. Voici les débuts de Lionne à l'école de son oncle Servien : « Le commencement d'un grand homme se prend de la nature ; « son progrès, de l'art et de la discipline. Mais, comme ajoute « Plutarque, *perfectio ab exercitatione*. Ce qui achève et ce qui « perfectionne un héros, c'est l'exercice. Ce n'est souvent rien « que de voir les choses de loin, et tel se croit habile dans la

« spéculation, qui se trouve fort empêché dans la pratique. Tant « de connaissance de la boussole et des vents qu'il vous plaira, « on ne saurait apprendre à être pilote que dans la tempête. » Puis, c'est à l'école de Mazarin que passe Lionne. Sa mission en Italie et en Allemagne est racontée avec rapidité et bonheur. On sait qu'après la paix de Münster, Mazarin travailla à liguer les Princes du Rhin sous la direction de la France. Lionne agit pour le ministre, et fut assez heureux pour mener à bonne fin toutes les négociations : « M. de Lionne étant ambassadeur à « Francfort pour l'élection de l'Empereur, avec cet illustre « maréchal que Dieu par un espèce de miracle vient de rendre « à la France, pour en être encore, un long temps, un des plus « précieux ornements, M. de Lionne, dis-je, prit cette « occasion pour faire une ligue entre les princes du « Rhin, traité fameux d'union et de division tout ensemble ; « d'union à l'égard de ces voisins, mais de division à l'égard de « l'Allemagne et de la Flandre ; traité qui, mettant une barrière « insurmontable entre elles, leur ôtait toute espérance de pouvoir « désormais joindre leurs forces. Espagne, c'est à ce coup, que, « toute fière que tu sois, il faut parler ou souffrir que la Flandre « achève de se rendre. » Que dites-vous de ce morceau d'histoire ? n'est-il pas rapide, complet, d'une exacte vérité. L'apostrophe imprévue qui le termine, quoiqu'un peu déclamatoire, nous choque pas trop, Fromentières menace l'Espagne, comme, dans une autre circonstance, Bossuet menaçait Alger, « riche des dépouilles de la chrétienté. »

Le rôle de Lionne au ministère n'est pas moins heureusement exposé. Lionne travailla à l'affermissement de la paix ; il y travailla avec droiture : un trait arrivé à Pomponne fournit à l'orateur l'occasion d'en donner la preuve. Mais il voulut une paix glorieuse, la seule digne d'un grand peuple. « Paix glorieuse, « paix spirituelle, florissante, féconde en arts et en reconnais- « sances, pompeuse par la magnificence publique, paix sous « laquelle on peut dire des lys de France ce que J.-C. a dit de

« ceux de l'Evangile, que toute la gloire de Salomon ne les a « point égalés ! Paix enfin, qui nous fait encore plus espérer « que nous ne possédons ! C'est pourquoi, fasse le ciel que « cette paix soit aussi durable quelle est belle ! Fasse le Ciel « que la Chrétienté ne soit plus un amphithéâtre de gladiateurs « pour les ennemis de l'Evangile, et que, si nous avons à prendre « les armes, ce ne soit que pour aller enlever à l'insolente « Constantinople les dépouilles des chrétiens dont elle est « enrichie, venger la mort impunie du héros que nous y avons « perdu :

« Cumque superba foret Babylon spolianda trophæis
Ausoniis ; umbraque erraret Crassus inulta. »

La chute était inattendue, mais pourquoi la blâmer ? Après tout, il ne nous déplaît pas de rencontrer par dessus la couleur trop régulièrement uniforme et l'allure sévère de l'éloge, cet accent de jeunesse, à travers lequel on sent passer le souffle patriotique d'une âme vivement soucieuse de tout ce qui intéresse l'honneur national. J'aime cet hymne à la paix et aux arts que la paix favorise ; mais j'aime aussi ce souvenir donné à un vaillant soldat, dont la mort héroïque avait tout récemment jeté dans le public une vive émotion. S'il est permis d'éprouver un regret à la lecture de cette page, c'est que Fromentières n'ait pas été toujours aussi heureusement inspiré.

Il n'y a pas à insister sur le tableau de la conversion et de la mort de Lionne, quoiqu'il ne soit ni sans mérite ni sans intérêt. La péroraison, dans laquelle il adjure les grands du monde de ne pas attendre l'heure de la mort pour faire pénitence, serait digne d'être signalée, si son étendue ne dépassait les limites permises. A ce moment le panégyriste s'efface, il ne reste dans la chaire qu'un apôtre, qui met toute l'ardeur de son zèle, toute la logique de son esprit, toute sa chaleur d'âme à combattre les prétextes dont le pécheur s'autorise pour renvoyer sa conversion et différer sa pénitence. On compte sans la mort et ses atteintes

considérables

Nous ne faisons

la mort, et

avons-nous la folie,

pas penser ? Car, messieurs

cette fatale illusion à la

son tombeau qui

vous demande de

pour vous, l'au

devez mourir comme l

grandeurs, tou

serviront non p

et votre contr

de la prédication

caractère le plus ordinai

conduit à la conclusion de

nous découvrant le panégyris

un homme politique et à raconte

avait fait u

Cette permission nous y ramène

dans l'oraison funèbre, d

chrétienne, et de n'avoir pas

vaines complaisances et

faudra-t-il moins le louer

suffisamment par la

et par le récit de

n'a pas su concilier

heureuse union fait

respect de la vérité

de la gloire

vertus de la

nous toucher à

autour d'elle

pect. Si dans les éloges funèbres de
ult il nous instruit, en retraçant avec
èque et du prêtre, il nous intéresse peu
onnages et au récit de leur vie. Une seule
unèbre d'Anne d'Autriche, il instruit et
arration d'une pieuse vie et d'une sainte
Il fut donc moins historien qu'apôtre :
vivement persuadé, lui aussi, du néant des
pour les juger dignes d'être louées dans la
vait-il au jansénisme de ses anciens maîtres
'il porta dans sa vie, aussi bien que dans la
que le monde appelle gloire, honneurs,
naissance ou du rang. Ce qu'il en a dit
cependant qu'il était capable d'inspirations
bles accents. Les pages que j'ai eu le plaisir
t assez que, si dans l'oraison funèbre il ne
grands maîtres, il s'éleva pourtant à ces
et honorables où se rencontrent encore des
, habiles dans leur art, capables même d'en-
oreille et de parler parfois au cœur. Le regret
nous laisse, c'est que Fromentières n'ait pas
iveau de lui-même.

CHAPITRE VII

UN

SCOURS DE CIRCONSTANCE

FROMENTIÈRES & BOSSUET

— Quelles relations existèrent entre Fromentières et Bossuet... Discours du sacre... Bossuet deux fois loué dans la chaire par Fromentières... Prise d'habit de Madame de la Vallière... Fromentières remplace Bossuet... Le manuscrit de l'Arsenal et le Discours faussement attribué à Fromentières.

I. — Analyse du sermon de vêture... Opinion des contemporains... Un mot de Bayle... Différences entre le sermon prêché par Fromentières à la prise d'habit et celui que prêcha Bossuet dans la cérémonie de la profession... Conclusion.

I

Si je rapproche, dans ce chapitre, un nom à peu près universellement inconnu d'un nom illustre, Fromentières de Bossuet, ce n'est pas que je cède à l'ambitieux désir de comparer deux hommes qui furent si différents d'esprit et de caractère. Mais l'histoire nous les montre à côté l'un de l'autre, et c'est la raison pour laquelle ils sont rapprochés dans cette étude. On n'a pas oublié, peut-être, que déjà, en 1665, Nicolas Colbert mettait Fromentières à côté de Bossuet sur la liste des candidats qui

pouvaient prétendre à la charge de précepteur du dauphin. L'honneur de figurer à côté de Bossuet sur une liste de candidats ne suffit pas à prouver que Fromentières eut avec lui des relations empreintes d'affectueuse estime et de cordialité. Ce qui est plus significatif assurément, c'est que le 21 septembre 1670, (1) au sacre de Bossuet, qui eut lieu dans l'église des Cordeliers de Pontoise, en présence de l'Assemblée du Clergé de France, l'abbé de Fromentières porta la parole au nom de toute l'assemblée et fit le discours d'usage. A quel motif les députés du clergé obéirent-ils, en confiant cet honneur à l'abbé du Jard? Pensèrent-ils que cet honneur lui revenait comme au membre le plus éloquent de l'Assemblée? Ou bien, existait-il, entre Fromentières et Bossuet, des relations intimes qui commandaient ce choix, et portaient à croire que personnne ne mettrait plus d'empressement et de bonheur à parler en cette occasion? Rien ne nous est parvenu des relations qui durent très certainement exister entre deux hommes qui étaient, en 1670, parmi les prédicateurs les plus remarqués et les plus écoutés de la capitale. Je voudrais pouvoir montrer que Fromentières se présente à la postérité honoré de l'amitié de Bossuet. Mais il ne reste que le *Discours du sacre* dont le caractère officiel ne permettait guère à l'amitié, si elle existait, de se manifester librement.

C'est un discours intéressant, et, encore aujourd'hui, d'une lecture attachante et utile, que celui que prononça Fromentières au sacre de Bossuet. Il est en trois points évidemment, « selon « notre méthode ordinaire »; mais quelle liberté et quelle variété dans le choix des matières qui les remplissent : dogme et morale, droit canonique, histoire ecclésiastique, conseils et éloges, tout s'unit et se mêle sans confusion dans un développement harmonieux et rapide. Fromentières, au cours de son sermon a loué Louis XIV de l'esprit qui lui dictait le choix des évêques : il continue en parlant à Bossuet « Votre personne, Monseigneur,

(1) *Procès-verbaux des Assemblées du Clergé*. Tome VII. *Gazette de France* 26 septembre 1670.

ne preuve trop éclatante de ce juste choix du roi, pour pêcher de faire quelque violence à votre modestie... Il ne rait pas, Monseigneur, d'autres sujets de vous estimer, e choix que fait de vous le roi du monde le plus pénétrant e plus judicieux, pour remplir des places aussi importantes . sont celles où il vous élève ; mais — et il faut que votre destie souffre que je dise encore ce petit mot — l'approbation tout le royaume s'est jointe à celle du roi, et vous avez vantage, que les canons ont souhaité à tous les évêques, de ir que votre élection a été approuvée de tous ceux qui y ont itérêt. » Quoi de plus flatteur pour un évêque, que d'entendre : qu'il est l'élu de tout un peuple, quand il est vrai que la x du peuple a été si souvent, en pareil cas, la voix de Dieu ? l serait surprenant toutefois que Fromentières s'en tînt à cet ge, et qu'il ne fît pas au moins allusion à cette éloquence qui surait déjà la renommée de Bossuet et lui valait, outre la arge de précepteur du Dauphin, l'évêché de Condom. romentières rappelle cette éloquence ; il ajoute même que, par a vertu de la consécration épiscopale, elle aura dans l'avenir une ertu plus grande : « C'est, Monseigneur, dans le dessein « d'augmenter cette gloire de l'Eglise de France, que vous « devenez un de ses évêques aujourd'hui : jusqu'ici l'Evangile a « fait du bruit dans votre bouche, mais vos paroles auront dans « la suite une autre fécondité... Oui, Monseigneur, je me « persuade que cette cérémonie extérieure n'étant que le signe « d'une onction intérieure faite en votre âme par le Saint-Esprit, « quelque édifiant, quelque vertueux, quelque éloquent que « vous ayez été jusqu'ici, vous allez devenir, comme Saul après « son onction, un tout autre homme. »

A quelques mois de là, 14 février 1671, Fromentières rendait de nouveau un solennel et public hommage au mérite et au génie de Bossuet. Il prononçait à Notre-Dame l'éloge funèbre de Hardouin de Péréfixe. L'orateur, se souvenant que Péréfixe avait été le précepteur de Louis XIV, trace le programme de

[redacted]

quence ordinaire et l'applaudissement de tout l'auditoire, sé de Mademoiselle, de Madame de Guise, des duchesses gueville et de Bouillon, de la princesse de Mecklembourg plusieurs seigneurs et dames de condition, qui ne t assez admirer l'humilité, la modestie et la piété tout à xemplaire de cette illustre novice.» C'était Bossuet qui d'abord prêcher le sermon de vêture. Au défaut de t, La Vallière aurait désiré entendre Bourdaloue, dont le n de la Passion, prêché à la Cour à la fin du carême dent, l'avait fortement impressionnée. (1) Mais les nstances ne permirent ni à Bossuet ni à Bourdaloue de se er à Paris pour cette cérémonie, et l'on se rabattit sur que d'Aire. Fromentières était bien connu des Carmélites, r avoir prêché plusieurs fois, soit au petit couvent de la rue Bouloi, soit aux Grandes Carmélites de la rue d'Enfer. Parmi dames dont la *Gazette* signale la présence à la cérémonie, us trouvons les duchesses de Longueville et de Guise, très es avec La Vallière. Comme elles voyaient de très près et stimaient Fromentières, il est permis de penser qu'elles lui ménagèrent l'occasion de parler en cette circonstance.

Fromentières prêcha donc la prise d'habit de Madame de La Vallière. Mais, ici se pose un curieux problème dont la solution mérite qu'on s'y arrête quelque peu. Outre le sermon qui fut prononcé en cette circonstance, et que nous trouvons imprimé au tome troisième des œuvres de Fromentières, il existe encore à l'Arsenal (2), en manuscrit, un « sermon de Monsieur de Fromen- « tières évesque dhair à la gloire de Madame de la Valière, « duchesse de Vaujour, sur la vêture de lhabit par elle prit au « grand couvent des Carmélites du faubourg Saint-Jacques de « Paris le 3 juin 1674. » L'abbé Duclos croit avoir exhumé ce discours et l'a publié à la fin de son ouvrage, à titre de document

(1) Lettre de la Vallière au maréchal de Bellefonds 19 mars 1674.
(2) N° 2233. T. F. 122, in-4° de 24 pages.

inédit. (1) La vérité est que ce dicours était imprimé déjà, en 1678, dans un curieux petit livre : « *L'amante convertie* ou l'*Illustre* « *pénitente présentée à Basilisse* par Eusèbe, docteur en « théologie, à Mons 1678. » Le discours en question se trouve à la page 78 de cet ouvrage, non toutefois dans la première édition, mais dans la seconde ; il a disparu de la troisième pour céder la place à celui qui avait été prononcé et qui est l'unique et véritable discours de Fromentières.

Mais alors, à qui faut-il attribuer le sermon de la seconde édition de l'*Amante convertie*, et dont une copie manuscrite existe à l'Arsenal? P. Clément, dans une note de l'édition publiée par lui des *Réflexions* (2) de La Vallière, refuse de se prononcer. L'abbé Duclos est plus affirmatif. Il n'est pas douteux pour lui que le sermon ne soit réellement de celui auquel on l'attribue. Il motive son affirmation : « on y retrouve le genre habituel de « Fromentières... ce discours manuscrit, qui probablement n'est « qu'une copie de l'original, était dans la collection des « autographes d'Arnaud d'Andilly sous le titre de sermon de « l'abbé de Fromentières ; quelle raison de suspecter cette « origine? » (3) Nous ferons remarquer d'abord que ce manuscrit n'est pas *probablement,* mais sûrement, l'œuvre d'un copiste très maladroit, qui n'entend rien au latin qu'il défigure, *servaturé* pour *servaturæ*, *foveo* pour *voveo*, *tividit* pour *dividit*, — c'est à croire qu'il écrit sous la dictée d'un allemand — il en marque l'*e* final d'un accent aigu *egrèderé*, *diè*, *consumeré*. Il reproduit même assez mal le français : *cecondement*, *résonable*, *rassine*, *quesscque*, etc. On peut croire que Fromentières connaissait beaucoup mieux le latin et qu'il écrivait plus honnêtement le français.

C'est donc un copiste qui a reproduit le sermon. Quant à l'attribution qui en est faite à Fromentières, elle est tout d'abord

(1) *Madame de La Vallière et Marie-Thérèse d'Autriche*, p. 841.
(2) *Réflexions sur la Miséricorde de Dieu par la duchesse de La Vallière.* T. II, p. 63, note.
(3) Loc. cit.

fort suspecte. Voici pourquoi : le vrai sermon de Fromentières ne fut pas tout de suite publié : une pièce conservée aux archives de la Bastille mentionne, parmi les œuvres dont la circulation est interdite, le sermon prêché à la vêture de Madame de la Vallière (1). De sorte que ce sermon fut, pendant quelque temps, inconnu du public ; et, quand les éditeurs de Fromentières se décidèrent à le publier, plus tard, ce ne fut qu'avec certaines précautions, avec cette indication vague qui le démarquait et le faisait passer inaperçu : *Discours fait à la prise d'habit de Basilisse*. Or, pendant ce temps, le petit volume : l'*Amante convertie*, imprimé clandestinement à Mons en 1678, circulait dans le public : on y trouvait un discours prononcé à la vêture de cette amante dans laquelle tout le monde reconnaissait La Vallière. Ne serait-il pas très naturel de croire que c'est sur la lecture de ce petit livre, assez rare, même alors, que le mauvais copiste en question a écrit sa copie; et, comme il était de notoriété publique, en ce moment, que le sermon de vêture avait été prêché par Fromentières, ne serait-il pas encore très naturel de penser, que le copiste ignorant lui a attribué la paternité d'une œuvre qui revient très probablement à l'auteur de l'*Amante* lui-même. Celui-ci a introduit dans son œuvre un sermon supposé, jusqu'à ce qu'il a été mis en possession du sermon véritable, jusqu'à la troisième édition qui est de 1684. Dix ans se sont écoulés déjà depuis la cérémonie de vêture (2).

Voilà une première raison que nous avons de suspecter l'origine de cette attribution. Il en est une autre absolument décisive et concluante, à notre avis, que nous tirons de l'étude même de ce

(1) « J'oubliais d'avoir l'honneur de vous écrire qu'il a paru ici, ces « jours derniers, un autre petit imprimé que je vous envoie sous le titre « de *Prise d'habit de Madame de La Vallière*, et que je crois être le « sermon de Mgr l'évêque d'Aire. » La Reynie à Colbert, 6 janvier 1675. *Archives de la Bastille*. T. VIII. p 7.

(2) Les éléments de cette discussion nous ont été fournis en grande partie par l'excellent ouvrage de M. Lair : *Louise de la Vallière et la jeunesse de Louis XIV*. Notes et pièces justificatives. Paris 1882. 2me édit. page 464 et suiv. et par P. Clément loc. cit.

ait devant lui que la pénitente. C'est à peine s'il adresse deux is la parole à l'assistance qui l'écoutait. On ne voit pas bien ourquoi, dans une circonstance où les choses pouvaient prêter l'orateur des arguments si éloquents, Fromentières se serait enti moins pressé de parler à la foule de ses auditeurs.

De plus, ce discours est très médiocre dans son fond. Il repose out entier sur une perpétuelle analogie que l'orateur remarque entre la mort et l'acte que La Vallière va accomplir : « il faut « que je vous dise que vous allez mourir... Je puis dire que ce « jour auquel vous sortez du monde est celui de votre mort. En « effet, tout ce qui paraît en ce saint spectacle nous avertit de « votre mort : cette noble parenté n'est ici présente que pour « honorer vos funérailles, ce chœur brillant de lumières repré- « sente votre sépulcre et, quand on vous verra étendue sur la « terre et couchée sous un drap funèbre, vos chères sœurs, « dignes et vertueuses carmélites vous considéreront comme « morte... il ne vous manque, madame, qu'une oraison funèbre : « je suis monté dans cette chaire à ce dessein. » L'abbé de Fromentières nous a habitués à plus de gravité d'un côté, à moins de recherche et de préciosité d'un autre, pour que nous ne soyons pas tentés de lui attribuer de pareils jeux de mots et d'aussi misérables puérilités. Et cette idée d'une mort mystique et de l'ensevelissement dans le silence du cloître, si juste qu'elle soit, ne devait pas servir de thème aux prétentieuses antithèses du jargon précieux. Or, c'est tout juste le contraire qui arrive, et l'orateur restera jusqu'à la fin tel qu'il s'est montré au début : « Non, mesdames, ne versez pas des larmes auprès de son « tombeau : apportez plutôt des branches d'olivier pour marque « de la paix qu'elle va goûter ; ce tombeau lui procure trop de « bonheur et de gloire, pour souffrir qu'on répande des larmes... « Elle voudrait que cette honorable assemblée assistât à cette « cérémonie pour faire honneur à ses funérailles, et non point « pour regretter son absence. » Et dans ce discours qui commence et qui finit par des pointes affectées, beaucoup de compliments

et d'allusions directes, beaucoup d'exclamations et d'apostrophes, des images disparates, au premier point surtout, et des pensées confuses : peu ou point de ces considérations générales, sobres, mais fécondes, d'où Fromentières aime à tirer, comme d'un principe, toute la matière de son développement. Et ce discours ambitieux et vide, il l'aurait composé en 1674, après avoir prêché le *Panégyrique de saint Sulpice, le Discours du sacre et l'Oraison funèbre du P. Sénault ?*

Et ce qu'il y a de plus grave encore, c'est que ce discours accuse chez son auteur un manque absolu de tact et de délicatesse. Il n'est pas une page, presque pas un paragraphe, qui ne porte un insolent défi aux plus élémentaires convenances. Au début, le prédicateur loue La Vallière de mourir jeune, et de consacrer à Dieu « la fleur d'une vie angélique. » Est-ce qu'il a juré de se moquer de son auditoire pour lui parler ainsi ? Ce qui n'empêche pas que tout à l'heure, le même orateur dira à la même pénitente : « la force de la grâce vous a été chercher « jusque dans le fond du péché, qui vous avait égarée de la face « de J.-C. : la force de cette grâce vous ayant retrouvée, elle vous « a retirée de votre péché et vous a chargée sur ses épaules. » Quelle délicatesse dans ces allusions brûlantes et cette confession publique ! Il l'appelle un peu plus loin : « Grande duchesse de « Vaujours, » et il ne se doute pas que ce titre, venu à La Vallière de ses relations avec Louis XIV, est pour elle une sanglante flétrissure. Il ajoute : « On perd assez souvent dans le « monde quand on fait le commerce ; on a de grandes espérances, « mais combien de fois est-on trompé ! Quand même on « obtiendrait ce qu'on désire, cela dure peu de temps. Les plus « belles et les plus glorieuses fortunes ne sont pas éternelles. » Quel désastreux effet eussent produit dans les âmes de semblables allusions ! Quel douloureux écho elles eussent réveillé dans le cœur de la pénitente ! Quel méchant sourire à peine dissimulé elles eussent amené sur les lèvres de la duchesse de Soissons, qui assistait à l'immolation de sa rivale,

[illegible] froid elles eussent jeté sur tout cet auditoire, qui savait [illegible] de temps avait duré la « glorieuse fortune » de La [illegible]ère, et comment elle avait fini. La maladresse touche à [illegible]pertinence ; qu'on en juge encore par ce morceau. « Ah ! ma [illegible]ère dame, ah ! grande duchesse de Vaujours, que la grâce a « de puissance sur vous, puisqu'elle vous arrache d'entre les « bras de la mère de votre glorieuse fortune... puisqu'elle vous « a fait résoudre à quitter une si glorieuse fortune. » Et [illegible]sistance avec laquelle il parle de cette glorieuse fortune [illegible]ouve bien que c'est de propos délibéré. Mais quel manque de [illegible] moral, de tenir un pareil langage, dans une pareille circonstance et dans un pareil milieu, à une femme qui expiera par trente-cinq années de pénitence ce que le prédicateur ne rougit pas d'appeler sa « glorieuse fortune ? » Quelle inconvenance aussi d'associer à cette fortune le souvenir de la mère de La Vallière, cette madame de Saint-Rémi, cerveau exalté, « mal pourvue de « sens moral, » (1) et qui avait si peu protégé l'innocence de sa fille. Je ne relèverai pas tous les autres passages où s'affirme cet oubli des convenances. Mais, de bonne foi, dans l'œuvre de Fromentières, parmi les discours qu'il a prononcés dans des occasions si diverses, et des milieux si différents, est-il rien qui nous autorise à penser qu'il était capable d'oublier à ce point ce qu'il se devait à lui-même et ce qu'il devait à ses auditeurs ?

Il n'est pas jusqu'à la forme elle-même, qui ne soit en dehors de tout ce que nous étions habitués à trouver dans Fromentières. Le ton dogmatique et grave, la méthode sévère, la correction étudiée, d'ordinaire un peu froide, l'uniformité quelque peu terne du développement, fait place ici aux exclamations nombreuses, aux apostrophes enflammées, à une sorte de lyrisme enfantin et d'admiration puérile. Ce sont des « ah » multipliés, qui conviennent beaucoup plus à un chant de triomphe, qu'à cette oraison funèbre que l'orateur annonçait au début. Les passages

(1) Lair. loc. cit. p. 304.

n'ai jamais ouï de ma vie un si beau sermon. » (1) — « Jamais sermon ne fut mieux approprié aux circonstances, » dit un moderne (2), qui, un peu plus haut, nous représente Fromentières comme un homme « d'un jugement sûr, d'un sens très délicat. » Que nous voilà bien loin déjà de l'impression produite sur nous par l'analyse du premier sermon ! Une analyse plus complète du véritable sermon de vêture nous édifiera complètement à ce sujet, et nous remettra sur le chemin où bientôt nous retrouverons Bossuet.

Le texte est tiré de l'évangile du jour « *et cum invenerit eam, imponit in humeros suos gaudens, et veniens domum convocat amicos et vicinos dicens illis : congratulamini mihi.* » Fromentières n'hésite pas à reconnaître qu'il se trouve en présence d'une novice de condition toute particulière, que tout, dans la cérémonie qui s'accomplit à cette heure, présente un caractère extraordinaire et inaccoutumé, que lui-même doit donner à sa parole le ton qui la mettra à la hauteur des circonstances. Il ne célèbrera donc pas les charmes de l'innocence, qui va se réfugier dans la solitude du cloître, ni les douceurs de la vie religieuse, ni les noces mystiques d'une âme qui se donne à son Dieu. Devant Madame de La Vallière et la Cour qui l'entoure, il célèbre le triomphe de la grâce, représentée par le pasteur qui court après la brebis égarée, qui la rapporte sur ses épaules, qui convoque chez lui ses amis et ses proches pour fêter son retour : « Célébrons de concert un des plus beaux triomphes qu'ait « jamais remportés la grâce, et admirons enfin, tous ensemble, « la force de la grâce qui est allée tirer cette âme des engage- « ments de la Cour et du monde ; la douceur de la grâce qui lui « aplanit d'abord toutes les difficultés de la religion ; la fécondité « de la grâce qui nous intéresse dans sa vocation et qui la « propose comme un exemple puissant à tout son siècle. C'est le « sujet des trois points de ce discours. »

(1) Lettre à Bussy. Juin 1674. Edit. Lalanne. T. II, p. 362.
(2) Lair, loc. cit. ch. XVIII, p. 331.

[illegible] auditoire qui est à [illegible] la lumière [illegible] ne sont pas de [illegible] pensées et de [illegible] la mesure qui s'imposent [illegible] répond-il aux sentiments [illegible] les pensées de tout le [illegible] toutes ses impressions, de [illegible] pensées qui, à cette heure, sont [illegible] premier mérite de mettre le prédicateur en communication avec l'auditoire et de répondre à ses véritables préoccupations [illegible] entre l'orateur et [illegible] discours où [illegible] dans des oreilles [illegible] Ce fut là une des causes du succès de l'orateur. Disons aussi que, si Madame de La Vallière était l'objet de ce discours, le prédicateur sut y intéresser directement tout l'auditoire en généralisant les leçons qu'il y donnait.

La première de ces leçons utiles, c'est qu'il est difficile de se sauver au milieu du grand monde et de la cour : « *Pour* peu « qu'un chrétien soit instruit des maximes de l'Evangile, il ne « saurait douter de la difficulté qu'il y a de se sauver dans le « monde, mais, s'il était encore nécessaire de l'en convaincre, il « me semble qu'il suffirait de lui dire que pour se sauver dans le « monde il faut être pauvre dans l'usage des biens, humble dans « [illegible] des honneurs, modéré dans la jouissance des « [illegible] de bonne foi, ces choses sont-elles fort aisées à « [illegible] s'il est difficile de faire son salut dans le monde, [illegible] mes frères, de le pouvoir faire dans le grand [illegible] des dangers de la cour qui a été [illegible] s'il s'est trouvé des saints à la cour, il

[illegible]

st vrai, mais ils sont rares, et quand les Pères en ont parlé, s ne les ont pas trouvés moins admirables d'avoir conservé eur innocence à la cour, que les trois enfants de Babylone, l'avoir conservé leur félicité au milieu des flammes. » La nclusion que le moraliste chrétien en tire, j'ai déjà eu ccasion de la signaler : mais il faut la reproduire ici, car elle mprunte à la circonstance un à propos touchant et une éloquente rité : « Si vous me le demandez, le seul moyen assuré de se sauver aux gens de la cour, c'est la fuite. »

Fromentières ne fait pas de difficulté pour reconnaître que moyen conseillé est d'une exécution difficile : « Pour se résoudre à quitter le grand monde, il faut que l'esprit se désabuse, il faut que le cœur se détache; car l'erreur dans laquelle vivent les gens du monde sur l'estime des choses qui leur passent devant les yeux, et l'attachement qu'ils ont ensuite pour ces choses, leur en rendent la séparation comme impossible. On regarde les richesses, les plaisirs et les honneurs du monde comme les plus précieuses et les plus estimables ; sur ce principe, il n'y a rien qu'une âme ne fasse pour s'engager; elle ne fera pas même une démarche que son engagement ne redouble. » Dans cette assistance brillante, plus d'une, parmi ces dames qui écoutaient en ce moment l'orateur, pouvait s'appliquer la vérité de ces paroles. Notez que l'affirmation est générale. Et cependant, on sent déjà que le prédicateur, tout en restant dans le domaine des considérations générales, s'oriente du côté des applications particulières et que, discrètement, mais courageusement, il se dispose à parler d'une âme qu'il ne nomme pas, mais que tout le monde devine. Cet esprit « qui se désabuse, » ce cœur « qui se détache » tous les connaissent, c'est La Vallière.

Cependant, ce n'est qu'avec toutes sortes de précautions et de sous-entendus que Fromentières évoque les malheurs de l'illustre pénitente : « Considérez une brebis qui est une fois « sortie du droit chemin où le pasteur la conduit, elle ne fait

« d'abord qu'un pas pour s'approcher de l'herbe voisine qui « l'attire ; mais s'en est-elle repue, elle va un peu plus loin, elle « avance encore davantage, et ainsi, comme elle paît toujours, « et qu'elle marche toujours en paissant, il peut arriver qu'elle « se porte dans un tel égarément, qu'à moins que le pasteur « ne l'aille chercher, il n'y a pas d'apparence qu'elle revienne. » L'allégorie est transparente ; mais si léger que soit le voile dont elle gaze la vérité, Fromentières le soulève. Les confidences successives et de plus en plus précises que l'orateur vient de faire, ont préparé les auditeurs à entendre la vérité tout entière, aussi clairement que le pouvait permettre le respect de soi et des autres. Je dirai même qu'à ce moment le prédicateur n'est plus libre de ne pas dire ce qu'il a fait entrevoir de si près. Il poursuivra donc : « Voilà l'image d'une âme qui s'éloigne de la « voie du salut, à mesure qu'elle s'engage dans le monde : *erravi* « *sicut ovis quæ periit.* A-t-elle fait un pas pour satisfaire sa « cupidité en une chose ? C'est assez pour lui en faire faire bien « d'autres dans la suite. Un spectacle débauchera son esprit de « l'admiration qu'elle ne doit qu'à Dieu ; une conversation « naîtra après, qui attentera sur les affections de son cœur ; il « surviendra un honneur qui la fera sortir de l'humilité qu'elle « avait toujours professée ; il se présentera aussitôt un plaisir « qui la tirera de l'austérité qu'on remarquait en ses mœurs, et « enfin, si les grands objets paraissent, c'est alors qu'on se sent « entraîné, qu'on se trouve emporté si loin dans la voie, qu'il « n'y a que J.-C. tout seul, capable d'y faire rentrer, et encore, « par les plus puissants efforts de sa grâce. » C'est l'histoire, trait pour trait, de La Vallière, si austère dans ses mœurs et « si sage » (1) à Blois, dans la petite cour de Gaston d'Orléans, jusqu'à sa quinzième année ; ravie, à Paris, par le spectacle des pompes dont elle était témoin ; préludant au Luxembourg, dans les fêtes données par la grande Mademoiselle à cette vie de

(1) Le mot est de Gaston d'Orléans, rapporté par M. Lair, loc. cit. Ch. I. page 12.

ssipation et de plaisir qui devait troubler son âme, et « attenter sur les affections de son cœur » ; passant de là aux Tuileries, : elle fut dame d'honneur de la duchesse d'Orléans, « honneur qui la fera sortir de l'humilité qu'elle avait toujours professée » ; se mêlant dès lors à cette Cour qui se répand du ouvre à Versailles, de Versailles à Fontainebleau ou à Saint-Germain ; prenant part à toutes les fêtes, ce qui la tira « de l'austérité qu'on remarquait dans ses mœurs. » C'est vers la fin de juin 1661, quand elle n'avait encore que seize ans, que les grands objets parurent. La Vallière vit le roi de trop près et en fut vue. Les cœurs, quinze jours après, ne s'appartenaient plus. « C'est alors qu'on se sent entraîné. » La Vallière subit cet entraînement : jusqu'où ? Si loin, déclare Fromentières, qu'il fallait pour le ramener au devoir « les plus puissants efforts de « la grâce... Car, messieurs, c'est ma proposition, et plus j'y « pense, et moins, ce me semble, a-t-elle besoin de preuve. »

Il s'attarde cependant à donner cette preuve. Le développement en est quelque peu alourdi et la progression arrêtée. Ne soyons pas trop pressés de blâmer le prédicateur. Ce qu'il vient de dire est déjà si hardi, si actuel, qu'il hésite à s'adresser immédiatement à La Vallière et qu'il préfère ramener l'attention de ses auditeurs sur des considérations générales : « Une personne engagée dans « le monde et dans la cour n'y saurait donc renoncer, que son « esprit ne se désabuse, que son cœur ne se détache : et qui « peut opérer ces deux miracles, sinon la grâce, essentiellement « une chaleur qui meut et qui enflamme ? Disons tout, messieurs ; « en ces occasions, il s'agit de renverser l'homme tout entier, de « lui faire vouloir ce qu'il ne voulait pas, de lui faire croire des « choses directement contraires à ses premières pensées. »

C'est à ce moment que Fromentières sort des considérations générales, des allusions, des confidences à demi-mot ; il s'adresse à Madame de La Vallière, en qui la grâce aujourd'hui triomphe : « n'a-t-elle pas dû éclairer votre esprit sur ce que vous deviez « penser du monde, pour en pouvoir sûrement détacher votre

[illegible] ensemble
[illegible] pouvait porter.
[illegible] pouvait rompre. Reste
[illegible] pendant par sa
[illegible] par la grâce de J.-C.»
[illegible] Madame de la
[illegible] du monde, son cœur

en fut à son tour détaché. Dieu sait pourtant que ce ne fut pas sans déchirements et sans douleur. Louise de la Vallière laissait deux enfants dans le monde, Mademoiselle de Blois, âgée de sept ans et demi, « enfant de belle venue, d'intelligence vive et précoce », à qui les conseils d'une mère auraient été si utiles au milieu de la Cour : et le jeune duc de Vermandois, condamné dès sa première jeunesse à subir la triste influence d'un affreux libertin, mais mourant noblement dans l'expédition des Pays-Bas, 18 novembre 1683, au cours de sa seizième année. (1) Ce n'est pas sans douleur que La Vallière se sépara de ses enfants. Si résignée qu'elle fût et si courageuse, la mère survivait à la carmélite. Fromentières y fit une allusion touchante : « Ce n'est pas, ma chère sœur, qu'il vous ait été « également facile de consentir à la rupture de tous ces liens : « la nature en forme de si doux et de si forts tout ensemble, que « la grâce, même la plus puissante, ne les brise guère sans une « extrême douleur. » Et quelle pensée délicate que celle d'associer, à ce sujet, le souvenir de sainte Thérèse à celui de La Vallière, désormais son imitatrice et sa fille, les douleurs de l'une aux déchirements de l'autre, pour encourager, relever, ennoblir la seconde, par la ressemblance qu'elle a avec la première : « Vous l'éprouvâtes en votre personne, incomparable « Thérèse, lorsque vous séparant de vos proches, pour vous « unir aussi à J.-C., vous sentîtes de votre propre aveu, vos os « se disloquer, vos nerfs se retirer, vos entrailles se déchirer. La « liberté de votre choix, tous les charmes de la grâce, ne vous « épargnèrent rien dans une séparation si cruelle. »

Si douloureux que fut le sacrifice, il fut cependant envisagé avec calme, accepté avec générosité, accompli avec courage. Les hommes apprirent avec une admiration mêlée d'émotion, comment une âme sait s'arracher au monde et à la cour, pour disparaître à jamais dans l'ombre d'un monastère. Telle est la

(1) Lair. Op. cit. ch. XIX, p. 358.

merveille que Fromentières attribua à la grâce : « qu'y a-t-il *de* « plus admirable que de vous voir soutenir au milieu de la cour « ce dessein généreux, souffrir que tout le monde vous en *parle*, « marquer le jour précis de son exécution ? Mais quel spectacle « plus agréable aux anges et à Dieu même, lorsque ce *jour*, « éternellement marqué de Dieu dans le décret de votre « prédestination, lorsque ce grand jour, dis-je, étant arrivé, à *la* « face de toute la Cour ramassée, ce semble, alors, tout exprès « pour votre gloire, le siècle étalant ses pompes, la nature « opposant ses tendresses, tout le monde sanglotant et fondant « en larmes, nous vous vîmes, ma chère sœur, passer d'un air « modeste, mais courageux, au travers de ces objets différents, « laisser loin derrière vous tout ce qui devait vous faire « obstacle, et, l'âme aussi remplie de joie que libre de faiblesse, « accourir en ce saint lieu. Sortir ainsi de ce lieu c'est en sortir « triomphante. » Ce n'est pas de la rhétorique, mais de l'histoire, telle que nous la révèlent les lettres de Madame de la Vallière et les autres écrits de l'époque. Le prédicateur a laissé parler les faits ; il a compris, ce jour-là, qu'ils avaient eux aussi leur éloquence.

Et voilà bien le triomphe de la grâce ! Que reste-t-il à faire à l'orateur, qu'à se tourner vers ses auditeurs pour les exhorter à suivre eux aussi les inspirations de la grâce : « Ah combien « de fois, brebis égarée, le pasteur s'est-il fatigué inutilement « dans ta recherche. »

Cette première partie est historique. Elle offre ceci de remarquable que l'allusion y côtoie sans cesse la peinture morale, et lui donne un caractère plus particulier que général. La seconde partie est presque entièrement composée de peintures générales et d'exhortations pratiques. Elle ne manque pas d'intérêt, quoique cet intérêt ne soit pas soutenu par la curiosité. Fromentières y oppose les délices du monde aux joies intimes du cloître : « Vous voyez quelquefois un malade, « dans l'ardeur de la fièvre, qui boit sans cesse, sans pouvoir se

« désaltérer ; toute l'eau que vous lui pourriez donner « n'apaiserait pas sa soif ; quel est donc le moyen de l'éteindre ? « Ce serait de le guérir de son accès. Tandis qu'une âme est « engagée dans le monde, soupirant après les plaisirs et courant « après les honneurs et tous ces faux biens dont le siècle repaît « ordinairement les hommes, il ne faut pas espérer que cette « âme s'apaise ; tout ce qu'elle boira pour la satisfaire ne fera « que l'irriter. Mais la grâce a-t-elle répandu une seule goutte « d'eau dans cette âme altérée ? à l'instant sa soif s'éteint, tous « ses désirs s'évanouissent, la voilà dans le repos et par « conséquent dans la joie... En voulez-vous une preuve palpable « et sensible ? Quelle différence prodigieuse de la vie séculière « et principalement de la vie de cour avec la religion ? Combien « surtout est-elle opposée à celle du Carmel ? Pour vous le faire « comprendre, et sans vous peindre le siècle que vous ne « connaissez que trop, il vous suffit de vous dire que c'est ici « le plus austère ordre de l'église... Mais elle est pourtant bien « éloignée de s'en expliquer de la sorte. Car demandez-lui ce « qu'elle pense effectivement de la profession qu'elle embrasse ; « jamais, par son aveu même, rien ne lui parut si doux, jamais « pratiques si faciles, jamais exercices si agréables. C'est tout « vous dire, Messieurs, que la seule peine qui l'afflige, — car, ma « chère sœur, puisque vos sentiments font tant d'honneur à la « grâce, permettez-moi de les publier, — c'est tout vous dire, que « par son propre aveu, la seule peine qui l'afflige aujourd'hui « est de ne pas trouver dans cet ordre, tout austère qu'il est, « la pénitence qu'elle y cherche. O miracle de la grâce ! ô « douceur inexplicable ! on te peut sentir, mais on ne te peut « exprimer ! »

Il faut abréger ce morceau pour ne pas dépasser les limites permises à une citation, mais les détails qui suivent mériteraient qu'on s'y arrêtât. Heureux de n'avoir pas à réveiller de pénibles souvenirs ; ravi plutôt de pouvoir rappeler les saintes ardeurs d'une néophyte, qui ne connaît encore de la vie religieuse que les

suavités et les grâces pénétrantes, le prédicateur donne à sa voix un accent plus ému, un ton qui va plus droit à l'âme. On sent qu'il est touché des merveilles qu'il raconte, et la prière vient sur ses lèvres mêler sa voix reconnaissante au cri de l'admiration. « Grâce de mon Sauveur, jusqu'où portez-vous vos triomphes « innocents ! »

Mais Fromentières sait combien il serait chimérique d'échanger le monde pour le cloître, dans l'espoir que celui-ci n'aura pour le cœur que des joies sans mélange, des jouissances discrètes, sanctifiées par la prière et protégées par le silence. Il ne serait pas moins chimérique de croire que l'enthousiasme des premiers jours se soutiendra à la même hauteur, et qu'une volonté qui ne s'est pas éprouvée elle-même, résistera aux épreuves que le temps découvrira peu à peu. Imprudent et coupable serait celui qui entraînerait une âme dans une pareille voie par la séduction d'un bonheur comme il ne s'en rencontre, ni dans le cloître ni ailleurs. Le temps aurait bientôt raison de ces illusions et des résolutions qui s'appuyeraient sur elles. C'était donc le moment, en parlant des suavités de la grâce, de prévenir Madame de La Vallière que la durée en était incertaine : « Ne croyez pas « pourtant, ma sœur, que cette douceur que vous goûtez ne « puisse être altérée. Les peines, je suis obligé de vous y « préparer, pourront succéder aux douceurs, et peut-être que « J.-C. vous éprouvera un jour, comme il a fait tant d'âmes « parfaites... Oui, ma chère sœur, pour n'être pas surprise, « attendez-vous à trouver dans la vie que vous embrassez le fiel « et les épines de J.-C. Ce n'est pas, messieurs, que l'amertume, « dans la vie religieuse, puisse jamais aller jusqu'à exclure toute « consolation d'une âme éprouvée... » A ce sujet, Fromentières montre combien le monde juge faussement de la vie religieuse, dont il ne voit que les peines tout extérieures, tandis qu'il n'a pas l'idée de ses « consolations intérieures et invisibles. « Ah ! ne me parlez pas de vos fades plaisirs, âmes de chair et « de sang, » c'est l'apostrophe qu'il adresse à l'assistance

mondaine et par laquelle il arrive à la conclusion de cette seconde partie.

La troisième, plus courte, va nous montrer la fécondité de la grâce : c'est le grand exemple que donne Madame de La Vallière qui va procurer à la grâce sa fécondité, en multipliant ses heureux effets dans les âmes. Pourquoi ? parce qu'il « se trouve beaucoup « de personnes qui, par le rang qu'elles ont tenu dans le monde, « ou par des circonstances particulières de leur vocation... « semblent plus destinées à servir d'exemple, à ramener les « autres de leurs égarements, à les porter à J.-C. » Idée banale, si l'on veut, sur la puissance du bon exemple, mais idée juste après tout, et dont se sert heureusement Fromentières ; non pas qu'il cède au désir d'adresser de vaines louanges à Madame de La Vallière, mais parce qu'il sent combien son exemple remue les cœurs. La louange d'ailleurs, si elle y était, serait tempérée par une leçon sévère, car voici sur quel motif il appuie l'obligation pour sa pénitente d'édifier le monde : « Pour « vous animer à votre perfection particulière, pensez que vous « travaillez en même temps au salut des autres ; que vous n'êtes « point à vous, et que pendant que le démon se sert des « scandales des gens du monde pour perpétuer le vice, votre « vocation vous oblige de fournir à la grâce des exemples pour « le détruire. » La Vallière dut comprendre quels scandales elle avait à faire oublier et à détruire : l'orateur ne pouvait insister et n'insista pas.

Il réserva ses dernières paroles et ses dernières exhortations pour encourager l'assistance à profiter du noble exemple qu'elle avait sous les yeux, pour gourmander sa lâcheté et stimuler son courage : « Oui, messieurs, en même temps que cette âme s'élève « au-dessus de la terre, dégageons-en nos cœurs : dans le « moment qu'elle se dépouille des honneurs du monde, cessons « de les poursuivre, et, quand nous lui voyons vaincre le sang et « la nature, ne soyons plus leurs esclaves. »

Tel est le discours prononcé par Fromentières à la prise

d'habit de Madame de La Vallière. Il convenait d'en donner une idée assez complète, parce que jamais l'orateur ne fut appelé à prendre la parole dans une circonstance plus solennelle ; parce que aussi jamais il ne fut mieux inspiré. Sans rien perdre des qualités ordinaires qui distinguent son éloquence : méthode, clarté, gravité soutenue, il semble cette fois en rencontrer de nouvelles, et trouver dans les circonstances dans lesquelles il parle, une onction à laquelle il nous avait peu habitués, et l'élévation dans l'inspiration. Contrairement à ce que nous avions généralement remarqué, le cœur a cette fois parlé plus que l'esprit ; le docteur, sans disparaître complètement, s'est effacé derrière le chrétien ému et attendri par l'holocauste qu'il était chargé de célébrer. Aussi, l'appareil ordinaire que nous avons remarqué dans ses sermons, ne se retrouve dans celui-ci que tout juste assez pour affirmer, semble-t-il, son origine et accuser la main de son auteur. Les considérations générales sont presque toujours très courtes, et l'autorité des Pères n'y est que très sobrement invoquée. Fromentières avait compris que son sujet, le vrai sujet de son discours, celui qui parlait à tous les cœurs et pénétrait — diversement peut-être — toutes les âmes, était là sous ses yeux. Il n'était pas besoin d'aller chercher bien loin dans les livres ce qu'il y avait à dire. Pour satisfaire l'attente du public et même édifier les âmes, il suffisait de regarder autour de soi, et de traduire tout haut ce que chacun pensait au fond de soi-même.

L'analyse du discours — si j'ai réussi à la donner fidèle — et surtout la lecture du discours même, témoignera si, en cette circonstance, le prédicateur fut heureusement inspiré ; s'il sut maintenir intacts les droits de la vérité, sans blesser d'imprescriptibles convenances, s'il sut évoquer un passé malheureux, sans humilier personne, consoler, encourager, fortifier et même prémunir contre des découragements possibles dans l'avenir la pénitente aujourd'hui si résolue et si forte. Aux citations sur lesquelles j'ai dû appuyer l'analyse, on a pu voir si jamais la

ıgue de Fromentières avait eu plus d'éclat et de limpidité, ıs de simplicité et d'élégance, plus de naturel et de force. est le mélange de ces qualités diverses, dans une œuvre ıignée et d'une harmonieuse plénitude, qui fait aujourd'hui ıcore du *Sermon de vêture* de La Vallière une composition gréable et attachante à lire. C'est par là qu'elle valut à 'romentières les applaudissements unanimes et les témoignages es plus flatteurs. J'ai cité plus haut celui de Mademoiselle de ıcudéry. Un an plus tard, l'impression qu'il avait produite ne ıétait pas complètement effacée. Quand le 4 juin 1675, Bossuet prêcha, dans la même chapelle et devant un auditoire à peu près le même, le sermon de la profession, il y en eut qui se ressouvinrent du sermon de Fromentières : « j'ai ouï dire, écrit Bayle à « son père, que M. de Condom n'a guère réussi, et qu'il n'a fait « que rebattre les pensées dont s'était servi M. l'Évêque d'Aire, « il y a un an, le jour de la prise d'habit.» Nous n'accepterons pas pour Fromentières l'honneur, auquel il n'a pas droit, d'avoir inspiré le sermon de Bossuet : car on peut dire qu'entre les deux discours tout est différence.

Le premier point à noter, c'est que l'un et l'autre ont conçu ıeur discours d'une manière absolument différente : Fromentières va parler longuement de ce que Bossuet a formé le dessein de taire : « Qu'avons-nous vu et que voyons-nous, s'écrie Bossuet, « quel état et quel état ? Je n'ai pas besoin de parler, les choses « parlent assez d'elles-mêmes. » Et Bossuet ne se permettra pas d'autre allusion au passé de La Vallière, il n'évoquera pas le pénible souvenir des jours déjà expiés ; il ne dira rien de ce que tout le monde voit et comprend ; et, s'il ouvre la bouche, c'est dans l'intention de prêcher des vérités moins évidentes que les faits, mais aussi d'une portée morale plus large et plus pressante. C'est à peu près le contraire qu'on remarque dans le discours de Fromentières. Où l'évêque de Condom éprouve le besoin de se taire, M. d'Aire est pressé du besoin de parler. De là, surtout dans la première partie de son discours, tant de traits qui ont

un caractère absolument historique, tant d'allusions, tant de mots qui font revivre les souvenirs non effacés d'un passé encore peu lointain. Il n'y a pas jusqu'à l'idée d'avoir pris pour thème de son discours la parabole de la brebis perdue, qui ne révèle chez Fromentières le secret dessein de rester dans l'actualité, et de tirer la leçon générale de l'exemple particulier qu'il a sous les yeux. Chaque détail nous y ramène; et, soit qu'il parle du mépris que le cœur de la Vallière a conçu pour les séductions du monde, soit qu'il nous entretienne des douceurs qu'elle trouve dans la religion, elle occupe pour ainsi dire toute la scène, et s'y maintient toujours au premier plan. Bossuet évite l'allusion. Comme la parole de la brebis perdue présente un sens trop matériel et trop clair, il aime mieux parler de l'âme qui s'égare. Il tire ainsi ses auditeurs du domaine des faits, pour les élever dans celui de la pensée, et pour les soustraire à la tentation de chercher dans son discours, ainsi élargi, le reflet d'une inspiration actuelle et l'écho d'un fait particulier. Ce n'est pas à dire que les considérations générales dont se compose le discours de Bossuet n'aient pas été inspirées par le sentiment de la réalité; mais elles ont une portée assez étendue, qui ne se limite pas à un cas particulier. L'histoire de Madame de La Vallière rentre dans l'histoire plus générale des âmes, telle que Bossuet nous l'expose; et si la pénitente a part au sermon, quel est celui des auditeurs qui n'y a pas sa part aussi : « Ma sœur, parmi les « choses que j'ai à dire, vous saurez bien démêler ce qui vous « est propre. Faites-en de même, chrétiens. » (1) L'intention de Bossuet se révèle jusque dans ce dernier mot. Presque toujours il s'adresse à son auditoire : plus souvent Fromentières s'adresse à la pénitente, réservant à son auditoire les applications qui terminent chaque partie.

L'intention de Bossuet diffère donc de celle de Fromentières. En épargnant à La Vallière le retour de pénibles souvenirs, en

(1) *Sermon pour la profession de M^me^ de La Vallière*. Exorde.

évitant « ce qui aurait pu satisfaire une curiosité maligne, il « prouva ainsi qu'il était plus grand par le cœur que par le « génie. » (1) Remarque de lettré délicat et généreux. Il faut, en effet, mettre au compte de la tendresse d'âme de Bossuet cette réserve qui lui commanda de se taire. Faut-il pourtant condamner absolument chez Fromentières le contraire de ce que nous louons dans Bossuet ? Nous ne le croyons pas. Car il convient de remarquer d'abord, que ce n'est pas pour complaire aux malsaines curiosités d'une partie frivole de son public, que Fromentières a cru devoir entrer jusque dans le détail du passé de La Vallière. Au moment où il parlait, six semaines à peine s'étaient écoulées depuis le jour, où l'illustre pénitente avait quitté le monde pour se réfugier au Carmel. Le public était encore sous l'impression produite par cet événement, et la résolution de la duchesse paraissait d'autant plus surprenante pour les uns, héroïque pour les autres, que chacun comparait sa fortune passée à sa destinée future. Il y avait comme un courant d'opinion, qui ne permettait guère qu'on passât sous silence ce qui était dans la pensée et le souvenir de tous. L'orateur avait devant lui une pénitente d'une condition exceptionnelle, pour laquelle la règle même du Carmel avait fait deux fois fléchir ses sévérités, en l'admettant d'abord dans un de ses monastères, en abrégeant ensuite le temps d'épreuve préparatoire à sa prise d'habit. Fromentières ne jugea pas bon de se tenir trop en dehors de ce courant d'idées et d'impressions ; il s'en inspira, au contraire, largement et ce qui prouve qu'il n'eut pas tort de craindre la trop vive clarté du sujet, c'est qu'il conquit les suffrages des auditeurs, les moins portés à se faire un malin plaisir des allusions transparentes et des souvenirs humiliants. Il faut dire aussi que Bossuet, directeur et confesseur de La Vallière, son conseil dans la généreuse résolution qu'elle avait prise, se serait senti gêné dans le récit, même voilé, d'un passé

(1) Gazier. *Sermons choisis de Bossuet*. Note au Sermon de la profession page 476.

qu'il connaissait comme tout le monde, mais aussi mieux que personne, par les confidences qu'il avait reçues et par les secrets qui lui avaient été confiés. Après avoir vu naître et grandir cette généreuse résolution, après avoir assisté de très près à ce retour d'une âme et l'avoir soutenue de ses conseils, il eût pu, s'il l'eût voulu, montrer par de vivants exemples la force et la douceur de la grâce. Il aima mieux renfermer ces secrets dans son âme. Peut-être Bossuet se souvenant que Fromentières avait parlé, fut-il encore plus porté à se taire, devant un auditoire sensiblement le même que celui qui avait entendu le sermon de la prise d'habit.

C'est encore par le fond des pensées et par l'ensemble du sujet que les deux prédicateurs diffèrent. On n'a pas oublié que Fromentières s'était proposé de montrer la force de la grâce, sa douceur, sa fécondité. Il n'est pas question de tout cela dans le discours de Bossuet. Celui-ci nous montre par quels degrés l'âme qui s'aime s'éloigne de Dieu, par quels degrés elle revient à lui : « Chrétiens, suivez avec moi l'amour de soi-même dans « tous ses excès, et voyez jusqu'à quel point il vous a gagnés « par ses douceurs dangereuses. Considérez ensuite une âme « qui, après s'être ainsi égarée, commence à revenir sur ses pas ; « qui abandonne peu à peu tout ce qu'elle aimait, et qui, « laissant tout au-dessous d'elle, ne se réserve plus que Dieu « seul. Suivez-la dans tous les pas qu'elle fait pour retourner « à lui, et voyez si vous avez fait quelque progrès dans cette « voie ; voilà ce que vous aurez à considérer. » En quoi donc les deux sujets se ressemblent-ils ? Les deux orateurs envisagent leurs sujets par des côtés si différents, que, s'ils ont à exprimer la même pensée, celle-ci prend dans le développement une signification et comme une valeur différente. Bossuet et Fromentières parlent du dégoût que l'âme finit par éprouver aux jouissances des sens, et du calme qu'elle trouve dans la possession de Dieu. Quand on compare les deux passages, on voit mieux encore que rien ne ressemble moins au discours de Bossuet que celui de Fromentières.

Disons pour terminer que la différence n'est pas moindre dans le ton des deux œuvres. Le sermon de Bossuet, mélange de peintures morales et de considérations mystiques d'une rare élévation, nous transporte dans le monde des âmes pour nous faire assister au spectacle de leur déchéance et de leur relèvement. On y retrouve la sûreté du coup d'œil et la puissance d'observation qu'on admire dans le livre des *Élévations*, la même simplicité et le même charme, la même pénétration et la même grandeur. Le théologien s'efface derrière le philosophe moraliste : ou plutôt, l'un et l'autre prêtent leur science de l'homme et de Dieu à l'auteur ascétique, qui semble chanter la chute et le relèvement de l'Ange. Et sur quel ton ! L'âme qui abandonne Dieu tâche à « réparer ses ruines en empruntant de tous côtés « de quoi se remplir. Elle commence par son corps et par ses « sens, parce qu'elle ne trouve rien qui lui soit plus proche. Ce « corps qui lui est uni si étroitement, mais qui toutefois est « d'une nature si inférieure à la sienne, devient le plus cher « objet de ses complaisances. Elle tourne tous les soins de ce « côté-là; le moindre rayon de beauté qu'elle y aperçoit suffit « pour l'arrêter : elle se mire, pour ainsi parler, et se considère « elle-même dans ce corps : elle croit voir, dans la douceur de « ses regards et de ce visage, la douceur d'une humeur paisible; « dans la délicatesse des traits, la délicatesse de l'esprit; dans « ce port et cette mine relevée, la grandeur et la noblesse du « courage. Faible et trompeuse image sans doute ; mais enfin, la « vanité s'en repaît. A quoi es-tu réduite, âme raisonnable ? Toi « qui étais née pour l'éternité et pour un objet immortel, tu « deviens éprise et captive d'une fleur que le soleil dessèche, « d'une vapeur que le vent emporte, en un mot, d'un corps qui, « par sa mortalité, est devenu un empêchement et un fardeau « de l'esprit. »

Et c'est sur ce ton, qui unit harmonieusement la raison et la lyre, que Bossuet continue à parcourir les degrés de la chute, pour remonter ensuite ceux de la réparation et de la pénitence.

[illegible] inspiration [illegible] avez commencé à [illegible] autel : victime de [illegible] le feu est allumé, [illegible] c'est la parole [illegible] attacher uniquement [illegible] attend avec ce voile [illegible] Enveloppez-vous dans ce [illegible] aussi bien qu'à tout le [illegible] prenez un si noble essor, que [illegible] dans l'essence du Père, du Fils [illegible]

[illegible] la vie de tout homme public, une [illegible] autres de son éclat, je n'hésite [illegible] marque le plus haut [illegible] Fromentières. Peut-être, en [illegible] les accents plus éloquents [illegible] moins, pour élever la voix, [illegible] et plus touchante que celle [illegible] postérité, entre une illustre [illegible] de l'Église, entre Louise de [illegible] Bossuet.

CONCLUSION

[illegible] demander une conclusion.

[illegible] de l'oubli un prédicateur presque [illegible] je me suis efforcé de faire revivre *la* [illegible] originale et si attachante à la fois, d'un [illegible] par la dignité de sa vie, et *la* [illegible] qu'il y montra. Après avoir [illegible] furent rendus à diverses époques, *et surtout* à la [illegible] attaché à énumérer les titres

qui pouvaient les justifier, et qui pourraient lui mériter encore une légitime faveur auprès des hommes qu'intéresse, dans l'histoire du XVII[e] siècle en général, celle de la prédication en particulier.

A le considérer de près, dans sa personne et dans l'ensemble de son œuvre, avec ses aptitudes naturelles, ses talents, ses facultés moyennes, et ses défauts tempérés, Fromentières nous apparaît des premiers, sinon le premier, parmi ces orateurs de second rang qui se firent admirer de la ville et de la Cour, pendant la première partie du règne de Louis XIV. Formé à la prédication dans la célèbre école de Saint-Magloire, qui fit, au XVII[e] siècle, la renommée de l'Oratoire de France, et qui reste peut-être son meilleur titre de gloire, Fromentières en fut, sinon la plus brillante, du moins la plus complète personnification. Nul ne reproduisit plus entièrement les qualités du P. Sénault : « on « reconnaissait la composition du maître dans celle du disciple » a dit un biographe. Ce n'est pas assez dire. Les qualités du maître se perfectionnèrent encore en passant chez le disciple, sous l'influence du travail personnel et des progrès accomplis par le goût public. Mieux que son maître, il montra tout ce que peuvent l'application et le travail, mis au service d'un naturel heureusement doué. Il fit preuve d'élévation et de solidité, de profondeur et d'étendue dans ses connaissances, de sûreté dans ses doctrines, puisées aux meilleures sources par la lecture assidue des Pères et l'observation morale des hommes. Il sut unir, dans un juste tempérament, la science sacrée et la science profane. Dans la composition, à défaut d'originalité, il eut tout ce que peuvent donner le travail et l'étude des modèles, l'ordre, la méthode, le sentiment de l'harmonie, le goût de la proportion dans l'ensemble, et le soin du détail. Si, trop souvent, il manque d'inspiration, d'élan et de chaleur ; si, trop souvent, il cherche l'éloquence dans son esprit plus que dans son cœur, il conserve du moins toujours un certain éclat, trop uniforme sans doute, mais qui, néanmoins, rend facile, encore aujourd'hui, la lecture de

ses œuvres, dont le temps n'a détruit ni tout l'agrément, ni tout l'intérêt. Ajoutez que son éloquence empruntait une partie de son mérite à « la noblesse de son maintien... et... au zèle ardent « qui animait ses moindres discours. » C'est par de semblables qualités qu'il frappa l'esprit de ses contemporains, qui aimèrent à voir en lui un « personnage éloquent » et un évêque désintéressé. C'est aussi l'idée que cette étude devrait laisser dans l'esprit du lecteur, si l'auteur n'avait pas le regret de sentir combien il est resté au-dessous de sa tâche. Fromentières eût été au premier rang, dans une époque moins féconde en prédicateurs de génie.

Si, après l'avoir étudié en lui-même, on se rapporte au temps où il parut dans la chaire, son mérite nous semble encore plus grand. Son premier Carême à Paris est de 1662 : de sorte qu'il paraît dans les chaires de la capitale avant Mascaron, avant Bourdaloue, avant Fléchier, et à une époque où le goût public, encore peu sûr, hésite entre la langue des *Provinciales* et celle des *Romans*, entre la tradition des Précieuses, et celle que viennent d'inaugurer dans la prose, Bossuet et La Rochefoucauld, dans la poésie, Boileau et Molière. Quand il quitte Paris, en 1674, Fromentières a prononcé la plus grande partie de ses sermons et composé ses plus belles œuvres, le *Sermon du sacre*, l'*Oraison funèbre du P. Sénault*, le *Sermon pour la prise d'habit de Madame de La Vallière*. De sorte qu'on peut bien dire que ses qualités n'appartiennent qu'à lui-même. Il ne doit rien aux grands prédicateurs qui contribuèrent à illustrer le grand siècle : ou, s'il leur doit quelque chose, c'est d'avoir disparu à leur ombre.

Et cependant, il sut conserver même auprès d'eux sa physionomie propre et son éclat particulier. Si personne ne peut être comparé à Bossuet, il est glorieux pourtant de se trouver quelquefois à côté de lui : on a vu que Fromentières eut plus d'une fois cet honneur. S'il eut moins de pénétration, de finesse, d'habileté oratoire et d'éloquente logique que Bourdaloue, il eut plus que lui de l'expression dans la physionomie et du feu dans l'action. Il n'alla pas si haut que Mascaron, il ne descendit pas

si bas ; il ne fut ni aussi éloquent, ni aussi hardi, mais il fut plus égal et plus tempéré ; il reste bien loin de Fléchier pour l'harmonie du langage, l'art de la composition et la savante combinaison des effets oratoires : peut-être faut-il le louer d'avantage d'av oir moins cherché sa propre gloire, et d'avoir dédaigné les applaudissements des hommes, pour procurer le bien des âmes et la gloire de Dieu.

Tout le monde connaît la fresque célèbre où Raphaël a représenté l'école d'Athènes. La prédication en France ne pourrait-elle pas faire le sujet d'un pareil tableau ? Au centre, à la place occupée par Platon, le philosophe de l'idéal, qui montre le ciel, et par Aristote, le philosophe de l'expérience, qui étend sa main vers la terre, se trouveraient Bossuet, l'orateur inspiré, et Bourdaloue, l'impeccable logicien. A droite du tableau, du côté de Bourdaloue, ce groupe tourné vers lui nous représentera les prédicateurs de son ordre, Cl. de Lingendes, Larue, Cheminais, Girout, etc. Après eux, ce philosophe écrivant sur son genou, qui représente la philosophie éclectique d'Alexandrie, pourra marquer la place de la prédication, telle qu'elle fut au XVIII[e] siècle. Pyrrhon qui le regarde travailler avec un air de mépris, c'est Brydaine, dédaigneux des formes convenues et des habiletés de la rhétorique. Ce philosophe preque nu, nonchalamment assis sur les degrés du temple, au-dessous d'Aristote, c'est Diogène. Il n'y a pas de cynique dans la chaire ; mais le XVII[e] siècle entendit la pittoresque éloquence du P. Lejeune, à qui son zèle et sa vertu firent pardonner plus d'une hardiesse. Ce méditatif qui se détache sur le premier degré et qui tient la plume pour écrire les réflexions que sa tête élabore, c'est Fénelon, écrivant ses *Dialogues sur l'éloquence* ou le IV[e] chapitre de sa *Lettre à l'Académie*. Derrière lui, ce philosophe à la tête broussailleuse nous représente Mascaron, si éloquent à ses heures et parfois si négligé. Il ouvre un livre dans lequel Massillon, écrivant à la place où se trouve Pythagore, viendra s'inspirer à son tour,

ses œuvres, dont le
l'intérêt. Ajoutez q
son mérite à « la
« qui animait ses
qualités qu'il fr
à voir en lui un
C'est aussi l'
lecteur, si l'au
resté au-dess
rang, dans u

Si, après
où il paraît
grand. S
paraît d
Bourda
encore
des *R*
viennen
dans l
1674, l
serm
l'*Ora*
de M
ses q
gran
ou,

Et
phy
être
qu
d
e

... comme Pythagore,
...sophe. Entre les deux,
... élégance et de dignité,
... posée sur ses épaules,
...r. Dans le coin, le rieur
...rerait devant le joyeux

... au-dessus de Mascaron et
...pe de disciples qui écoutent
... e mettrai là l'école de Saint-
...crate ; et celui de ces disciples
... à colonne, tourne vers Socrate
... son regard attentif, Xénophon,
... se de son maître, serait Fromen-
... e panégyriste le plus éloquent

...XV

VU ET LU :

...aux, 1er décembre 1891.

Le doyen de la faculté des lettres,

P. STAPFER.

ERRATA

Comme plusieurs fautes se sont glissées dans l'impression de ce volume, l'auteur demande la permission d'en corriger quelques-unes :

P. 30. l. 24. . .	au lieu de a	lisez *avait*.
P. 31 et 78. . .	au lieu de Val de Grâce . .	lisez *Val-de-Grâce*.
P. 33 et 34. . .	au lieu de aît	lisez *ait*.
P. 44. l. 9. . .	au lieu de répondirent. . . .	lisez *répandirent*.
P. 56. l. 17. . .	au lieu de porté	lisez *portés*.
P. 58. l. 15. . .	au lieu de ces	lisez *ses*.
P. 78. l. 23. . .	au lieu de Saint-Benoît . . .	lisez *saint Benoît*.
P. 89. l. 20. . .	au lieu de analyste	lisez *annaliste*.
P. 107. l. 21. .	au lieu de de toucher	lisez *à toucher*.
P. 112. l. 8. . .	au lieu de sa	lisez *la*.
P. 150. note . .	au lieu de Mgr.	lisez *M*.
P. 155. l. 9. . .	au lieu de parait.	lisez *paraît*.
P. 165. note . .	au lieu de 84.	lisez *89*.
P. 166. l. 17. .	au lieu de belle	lisez *belles*.
P. 170. l. 26. .	au lieu de suivie	lisez *suivis*.
P. 228. l. 9 . .	au lieu de Elle.	lisez *Elles*.
P. 233. l. 15. .	au lieu de souhaiterai	lisez *souhaiterais*.
P. 267. l. 20. .	au lieu de s'explique.	lisez *s'expliquent*.
P. 306. l. 24. .	au lieu de nous choque pas .	lisez *ne nous choque pas*.
P. 327. l. 14. .	au lieu de le.	lisez *la*.

E

PRI

L'E

CH

ance. — F
rs. — Rela
le du Man
ogal de
cations à
roi; abbé d
u Dauphin.
circonstance.
préparation
VII siècle.
au diocèse.
prébendés
Démêlés d
d'Aire. —
Prédications
es, abbé de

CHAPIT

t physique d
s Colbert.
ù nous le re
nature mét
— Qualités
ersuasives
son église

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

L'HOMME

CHAPITRE I. — SA VIE

- Naissance. — Famille. — Talent précoce. — Education au et à Paris. — Relations de Fromentières avec la province du et la ville du Mans. — Fromentières et Mascaron. — Il est é théologal de la cathédrale du Mans ; ordonné prêtre. — Prédications à Paris... Fromentières est nommé prédicateur ire du roi ; abbé du Jard. — Il est candidat à la charge de teur du Dauphin. — Assemblée du clergé, en 1670. — Deux s de circonstance. — Démêlés avec le chapitre du Mans. — on et préparation à l'épiscopat. — III. — La ville et le diocèse au XVII· siècle. — Activité du nouvel évêque. — Services rendus e et au diocèse. — Soulèvements en Gascogne ; affaire Audigeos. douze prébendés de Bresquit. — Interdiction des courses de t. — Démêlés de Fromentières avec le marquis de Poyanne ; ville d'Aire. — La petite assemblée de 1681 et l'affaire de la — Prédications aux protestants ; abjurations nombreuses. — ières, abbé de Saint-Sever. — Sa mort. 6

CHAPITRE II. — SON CARACTÈRE

t physique de Fromentières. — Son portrait moral. — Un mot is Colbert. — Réserve de Fromentières dans le monde. — ù nous le rencontrons le plus souvent. — Rang à part que lui nature mélancolique. — Exagérations de son tempérament ; sa — Qualités aimables que ce caractère nous révèle ; bonté et ersuasives ; amour des pauvres — Ses vertus épiscopales ; son église. — Humilité manifestée à son lit de mort. 55